

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 22° SEANCE

Séance du Mercredi 26 Novembre 1975.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ MÉRIC

1. — Procès-verbal (p. 3742).

2. — **Loi de finances pour 1976.** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3742).

Agriculture :

MM. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial ; Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Christian Bonnet, ministre de l'Agriculture ; Edouard Le Jeune, Maurice Schumann, Jean Mézard, Paul Guillard.

3. — **Représentation à un organisme extraparlamentaire** (p. 3756).

Suspension et reprise de la séance.

★ (1 f.)

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

4. — **Loi de finances pour 1976.** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3756).

Agriculture (suite) :

Léon David, Emile Durieux, Michel Kauffmann, Max Monichon, Hubert d'Andigné, Paul Jargot, Edgar Tailhades, Marcel Nuninger, Michel Yver, Marcel Gargar, Charles Alliès, René Jager, Louis de la Forest, Marcel Brégègère, Paul Caron, Jean Périé, Louis Orvoen, Marcel Souquet, René Chazelle, Christian Bonnet, ministre de l'Agriculture.

Suspension et reprise de la séance.

Sur les crédits :

MM. Michel Moreigne, le ministre, Bernard Lemarié.

Adoption des crédits.

Art. additionnel (amendement n° 85 de M. Auguste Amic) :
MM. Henri Tournan, Roland Boscary-Monsservin, rapporteur
spécial ; le ministre.
Rejet de l'article.

Prestations sociales agricoles :

MM. Max Monichon, rapporteur spécial ; Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Gérard Ehlers, Michel Moreigne, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

Adoption des crédits.

Art. 62 à 64 : adoption.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. — Dépôt de projets de loi (p. 3786).

6. — Transmission de projets de loi (p. 3786).

7. — Ordre du jour (p. 3786).

PRESIDENCE DE M. ANDRÉ MERIC, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1976

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 61 et 62 (1975-1976).]

Agriculture.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à M. Boscary-Monsservin, rapporteur spécial.

M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au plus haut sommet, la conférence de Rambouillet, où il a été vraisemblablement parlé de commerce international, y compris de celui des denrées alimentaires, avec le rapport de change qui en est le support nécessaire.

A la base, des producteurs. Des producteurs profondément attachés à la fois à la notion de garantie des prix et à celle de liberté de l'entreprise, ce qui n'est pas contradictoire. Des producteurs, aussi, parfaitement conscients de la force que représente leur syndicalisme, force qui s'exprime parfois par des mouvements divers, lorsque le fardeau pourrait apparaître par trop insupportable, surtout par cette conférence annuelle, devenue maintenant une véritable institution, qui, dans le cadre d'un tête-à-tête entre responsables professionnels et responsables gouvernementaux, procède à des bilans, à des réajustements budgétaires, sauf à introduire ceux-ci dans des collectifs ou dans des lettres rectificatives dont le Parlement n'est saisi que tout à fait en fin d'analyse, ce qui a provoqué quelque mauvaise humeur chez nos collègues rapporteurs de l'Assemblée nationale.

A mi-chemin l'Europe, une Europe qui vient d'assigner la France à comparaître à la barre de sa cour de justice parce que notre pays, usant de la clause de sauvegarde, a institué une taxe sur les vins.

Pour l'artiste qu'est le ministre de l'agriculture, quelle extraordinaire diversité de gammes dont il doit user avec subtilité pour, au travers de toutes les difficultés rencontrées sur le plan international, européen ou national, atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en accord avec M. le président de la République et l'ensemble du Gouvernement, objectifs qui constituent sa politique agricole.

Le Parlement, lors de la discussion budgétaire, sans doute examine des chiffres, mais il en recherche surtout la signification et il a pour mission d'approuver ou non la politique agricole que lui propose le Gouvernement. C'est, en définitive, le véritable débat de ce jour.

Rambouillet, Bruxelles, préférence communautaire, libre circulation des produits à travers l'Europe, taxe sur les vins, mesures prises à l'échelon national, et plus particulièrement sur le plan structurel, tout cela procède d'un même esprit et doit traduire une même volonté : la vôtre, monsieur le ministre de l'agriculture. C'est tout au moins mon avis et je serais extrêmement heureux de vous l'entendre confirmer tout à l'heure.

L'Europe n'est pas protectionniste. Elle prend une très large part — et je pense que cela a été rappelé à Rambouillet — à l'ensemble du commerce international. Ainsi, à elle seule, elle achète 44 p. 100 de l'ensemble des produits mondiaux importés. Seulement — et ceci n'est pas contradictoire — elle prétend, dans le même temps, assurer — y parvient-elle toujours, je n'en suis pas certain — une garantie de prix à des producteurs — 76 p. 100 des produits européens sont soumis, en principe, à la garantie de prix — et elle prétend organiser ses marchés — pour 90 p. 100 des produits, le marché est organisé.

C'est précisément — et Dieu sait que cet exemple doit nous servir — parce que le Canada, l'Australie et les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas donné à leurs producteurs des garanties de prix suffisantes que ces mêmes producteurs, en 1972, ont systématiquement freiné leur production, ce qui, joint à des conditions climatiques désastreuses, a débouché, en définitive, sur des récoltes très déficitaires et, conséquence logique, sur une hausse extraordinaire des prix, à tel point que, depuis lors, les cours du blé, élément primordial de l'alimentation humaine, sont inférieurs de 30 p. 100 sur le marché européen à ce qu'ils sont sur le marché mondial.

Les mêmes éléments jouent, avec des coefficients encore accrus, pour l'huile d'olive et surtout — denrée qui nous intéresse essentiellement — pour le sucre. On peut donc dire que l'Europe a comme objectif premier la régulation de l'approvisionnement, ce qui permet d'affirmer, sans crainte d'être contredit, qu'elle a été conçue à la fois dans l'intérêt des consommateurs et dans celui des producteurs, ce qui est le contraire de la notion de protection.

En principe — je dis bien « en principe », car on constate tout de même un certain nombre de manquements — nous devrions, en Europe, au regard des produits agricoles, avoir un prix unique, sauf variation de change. Mais un prix unique suppose la suppression des éléments de distorsion résultant de la concurrence. C'est parce que le Gouvernement a considéré que le règlement sur les vins, très rapidement promulgué voilà trois ou quatre ans, n'apportait pas, du point de vue de la suppression de ces distorsions, les garanties nécessaires qu'il a institué, usant de la clause de sauvegarde, la taxe sur les vins, étant bien noté — et je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous en serez tout à fait d'accord — que la France serait prête à renoncer à user de la clause de sauvegarde le jour où serait promulgué un véritable règlement sur le vin, constituant vraiment une harmonisation des conditions de production et de celles de marché.

Le revenu de l'agriculteur est, en définitive, déterminé par la différence existant entre le prix de vente du produit, d'une part, et les coûts de revient et le niveau de productivité, d'autre part. Aux instances européennes, aux travaux desquelles vous prenez part, monsieur le ministre — vous interviendrez d'autant plus efficacement que grande sera votre autorité et celle du pays que vous représentez — il appartient de déterminer le prix du produit.

Les coûts de revient dépendent, pour une très grande proportion, des impulsions gouvernementales. Cela nous ramène plus particulièrement pour ce qui est du pétrole, très utilisé dans le secteur agricole, à la conférence de Rambouillet et à ses prolongements.

Il reste le niveau de productivité. C'est là que, à travers les lignes du budget nous pouvons suivre, d'une manière très précise, l'action du ministre de l'agriculture.

La productivité dépend d'abord de l'installation de jeunes générations d'agriculteurs connaissant bien leur métier. Or, sur ce point, il faut reconnaître avec objectivité que, cette année, un effort considérable a été entrepris. J'entends bien que cet effort a vu le jour lors de la conférence annuelle, mais ce qui nous intéresse, c'est avant tout le résultat.

Il a été expressément convenu — et cette mesure sera mise en application — que des primes d'installation seront allouées aux jeunes agriculteurs : 45 000 francs pour ceux qui s'installent en zone de montagne ; 35 000 francs pour ceux qui s'installent en zone déjà précédemment bénéficiaire de primes ; enfin et surtout 25 000 francs pour tout jeune agriculteur qui s'installe sur quelque partie du territoire que ce soit, à l'exception des zones dont je viens de parler et où la prime sera plus élevée du fait qu'elles sont considérées comme défavorisées.

On peut donc dire que la mesure atteindra la quasi-totalité des jeunes agriculteurs qui s'installent. Cette mesure, monsieur le ministre, constitue, par son orientation, un des éléments déterminants de votre budget.

Ces jeunes générations d'agriculteurs doivent connaître leur métier et le ministre de l'agriculture, confirmant l'action déjà solidement amorcée l'année dernière, soutient, et d'une manière énergique, un enseignement qui, sans doute, donne la part qui lui revient à la culture, mais dans lequel est singulièrement renforcée la formation professionnelle, afin de permettre au jeune agriculteur d'exercer correctement son métier.

En un temps où nous nous préoccupons de l'avenir des jeunes, où nous avons quelquefois l'impression qu'il n'y a pas concordance absolue entre la formation qu'ils reçoivent et les métiers qu'ils exerceront effectivement, l'exemplarité de cette politique menée par le ministre de l'agriculture en matière d'enseignement agricole est particulièrement efficace.

Dans votre budget, monsieur le ministre de l'agriculture — comment ne pas le noter avec faveur — 46 p. 100 des postes nouvellement créés sont affectés à l'enseignement et à la recherche, celle-ci étant plus particulièrement dotée. Ainsi, provenant de sources diverses, je veux bien l'admettre, mais existant tout de même, 700 millions de francs vont à la recherche avec 7 000 emplois, un milliard de francs vont à l'enseignement avec 12 000 emplois et 2 milliards de francs vont à la vulgarisation avec 25 000 emplois.

Jusqu'à présent, recherche, enseignement et vulgarisation travaillaient en ordre dispersé, chacun s'enfermant, si j'ose dire, dans son optique propre.

Le budget de 1976 prétend introduire pourtant une notion de cohérence entre ces divers vecteurs de diffusion du progrès scientifique et agricole.

Au budget, il faut noter la création de cinq établissements pilotes qui permettront que se rejoignent, dans la plus parfaite collaboration l'institut national de la recherche agronomique — l'I. N. R. A. — l'enseignement proprement dit et la vulgarisation.

Enfin, c'est une indication d'importance, nous trouvons pour la première fois, dans le budget pour 1976, un crédit dénommé tout simplement « crédit de cohérence » qui traduit expressément la volonté du ministre.

La cohérence, nous la rencontrons encore dans ces conventions qui doivent être passées entre, d'une part, l'Etat et, d'autre part, les maisons familiales et l'enseignement privé agricole, conventions qui détermineront l'aide que doit apporter l'Etat mais aussi, en contrepartie — ce qui est parfaitement justifié — la qualité de l'enseignement qui devra être dispensé.

Sur ce point, monsieur le ministre, je me dois aussi de souligner très objectivement que, si les principes sont remarquablement posés, nous avons encore à mettre au point un certain nombre de modalités d'application.

La balance de notre commerce extérieur accuse un solde créditeur au profit des exportations de 240 p. 100 pour les produits végétaux, de 200 p. 100 pour les produits animaux et de 234 p. 100 pour l'ensemble des produits animaux et végétaux.

Mais la balance est à peine équilibrée lorsqu'il s'agit des produits provenant de nos industries alimentaires. La France exporte essentiellement des matières premières. Or, par sa contenance économique, elle devrait être en mesure de vendre à l'étranger des produits élaborés.

J'entends bien que, cette année, un effort considérable a été accompli. En effet, par rapport aux crédits primitivement inscrits au budget, nous avons déjà enregistré une rallonge de 40 millions de francs dans le cadre du « plan de relance », et une autre de 34 millions de francs à la suite de la conférence annuelle.

Nous pouvons dès lors nous demander si la difficulté majeure — ce sera pour nous matière à réflexion — ne provient pas du fait que les capitaux privés éprouvent quelque répugnance à s'investir dans des industries alimentaires. Cela est particulièrement vrai en périodes d'inflation car celles-ci enregistrent au départ les hausses de matières premières et des coûts de revient (*M. le ministre fait un signe d'assentiment*) — je vois que vous m'avez parfaitement compris, monsieur le ministre — tandis qu'en fin de circuit, compte tenu de la pression que le Gouvernement exerce sur les denrées alimentaires, ces industries ont les plus grosses difficultés à répercuter ces hausses qu'elles ont dû, pourtant, payer au départ.

Si la productivité est variable d'un pays à l'autre, elle est surtout fonction des moyens mis à la disposition des producteurs. J'ai parlé tout à l'heure de jeunes générations. Il faut incontestablement les doter de moyens, leur donner un véritable cadre de vie.

Sur le plan des équipements collectifs, vous avez eu, monsieur le ministre, la bonne fortune de pouvoir compter sur un fonds de développement des adductions d'eau et de bénéficier, l'an dernier, de cette circonstance — heureuse peut-être, mais malheureuse aussi pour l'usager — que la redevance due par celui-ci avait été considérablement majorée.

De ce fait, vous bénéficiez, cette année, d'une certaine marge de manœuvre et vous pouvez, sans trop augmenter les crédits correspondant à votre budget, maintenir le régime de croisière.

Ne trouvez-vous pas cependant aberrant, monsieur le ministre de l'agriculture, qu'en l'an 1975 de nombreux hameaux et de nombreuses fermes soient encore dépourvus d'adduction d'eau potable ?

M. Emile Durieux. Très bien !

M. Roland Boscardy-Monsservin, rapporteur spécial. Pour les avoir connues dans mon département, je peux dire que des difficultés surgissent entre les divers syndicats d'adduction d'eau pour la répartition des crédits, qu'ils soient d'origine nationale ou régionale. En effet, chaque syndicat se rend compte que les crédits qui lui sont attribués lui permettent seulement de satisfaire, dans une proportion très modeste, les demandes auxquelles il doit faire face.

En ce qui concerne l'électricité rurale, monsieur le ministre, vous avez admirablement bien raisonné. Vous savez pertinemment que les crédits d'électrification rurale inscrits au budget sont affectés de nombreux coefficients multiplicateurs. Vous avez évidemment joué de cette notion, de telle sorte qu'un effort important pourra être entrepris à ce titre.

Mais permettez-moi de vous dire que, dans le même temps, nous marquons le point fixe quant aux aménagements de villages, à la voirie rurale, etc.

Sur le plan des aménagements productifs, bien des insuffisances seraient à signaler, insuffisances réparées en partie — mais en partie seulement — pour certains secteurs dans le cadre du « plan de relance » ou de la conférence annuelle. Je songe tout particulièrement au remembrement, aux S. A. F. E. R., à l'ensemble des problèmes fonciers.

Dans le cadre de notre agriculture, monsieur le ministre, un immense problème se pose : celui de notre élevage. La vocation de la France est grandement à base d'élevage. Je n'irai pas jusqu'à dire que telle est sa vocation unique, mais nos structures régionales doivent nous conduire tout naturellement à nous orienter vers l'élevage et nous devrions en tirer, ne serait-ce que pour notre commerce extérieur, le maximum de profits, sous la condition absolue que cet élevage soit de qualité.

Cela suppose un plan de rationalisation bovine, un plan de rationalisation porcine, un plan de rationalisation ovine. Cela suppose aussi que nous fassions de très gros efforts sur le plan de la sélection animale et de la sélection végétale.

Or, vous avez, monsieur le ministre, dans les années précédentes, solidement amorcé une action en ce sens. Cette année, il faut bien le reconnaître, les arbitrages budgétaires qui ont été rendus n'ont pas fait la part tellement belle à la sélection végétale ni surtout à la sélection animale. Vous vous rendez bien compte, monsieur le ministre, si vous parcourez nos routes et surtout nos chemins vicinaux, que l'on trouve, de-ci, de-là dans de trop nombreuses régions, des animaux dont il serait extrêmement difficile de déterminer quelle en peut être l'origine et quelle en peut être la race. Sur ce point, par conséquent, un effort considérable doit être entrepris.

Sur le plan de la prophylaxie, nous enregistrons avec beaucoup de satisfaction que, cette année, le nombre de places mises au concours pour l'entrée dans les écoles vétérinaires augmente de 25 p. 100. C'est très bien.

L'an dernier, j'avais déjà eu l'occasion de vous dire combien la situation de la France apparaissait déficitaire quant au nombre des vétérinaires par rapport aux autres pays d'Europe. Vous amorcez un redressement en ouvrant très grandes les portes des écoles vétérinaires. Cet effort devra être poursuivi.

Les résultats obtenus en matière de lutte contre la tuberculose sont heureux. Si nous n'avons pas fait disparaître complètement la tuberculose de notre territoire, nous avons en tout cas enregistré des progrès sérieux.

En revanche, il existe encore beaucoup trop de départements en France où un immense effort reste à accomplir sur le plan de la lutte contre la brucellose. Personnellement, j'ai l'impression, monsieur le ministre — mais je dois me tromper et mal traduire les sentiments que m'ont exprimés les agricul-

teurs — que les procédés de testage actuellement utilisés pour déterminer si un animal est atteint de brucellose ou non ne sont pas tout à fait au point. De plus, si vous majoriez — il ne l'a pas été depuis longtemps — le taux des indemnités allouées à un producteur lorsqu'il est obligé d'abattre un animal atteint de brucellose, vous obtiendriez, à mon avis, un résultat beaucoup plus tangible ; car il est bien évident que s'il ne craignait pas une perte sensible en éliminant de son cheptel un animal malade, l'agriculteur accepterait tout naturellement de procéder à cette élimination.

Nous avons parlé de la productivité. Celle-ci varie d'une région à l'autre et l'amplitude de cette diversité est grande — de 1 à 5, selon un document très sérieux publié par la Communauté. C'est là un élément dont doivent se souvenir les pays riches, dont doit se souvenir le Gouvernement lorsqu'il s'agit, d'une part, de procéder à la répartition des charges fiscales ou sociales et, d'autre part, de déterminer les modalités de rattrapage.

Quelles régions doivent bénéficier de mesures de rattrapage ? Oh, monsieur le ministre, comme votre tâche doit être difficile ! Décider quelles régions, considérées comme plus défavorisées que les autres, doivent bénéficier d'un traitement particulier, fixer les limites de ces régions pose un très redoutable problème.

Pour les zones de montagne, vous disposez de critères précis, à savoir l'altitude ou la dénivellation. Mais, dans la pratique, nous nous sommes rendus compte qu'il existait encore de nombreuses causes de mauvais fonctionnement du système. C'est avec satisfaction toutefois que nous avons appris que la liste des zones de montage serait allongée de près de 600 communes.

M. le président. Monsieur Boscary-Monsservin, votre temps de parole est largement dépassé. Je vous prie de conclure.

M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial. Je termine, monsieur le président.

Si les zones de montagne ont été créées, c'est parce qu'il fallait à tout prix maintenir des populations dans des zones situées en haute altitude. Mais d'autres zones se trouvent confrontées à des problèmes difficiles par suite de la nature des sols ou du climat.

Vous avez créé la notion de zones défavorisées ; mais n'en restons pas à poser des principes. Il faut envisager d'urgence des modalités d'application.

Puisque M. le président me convie très sagement à conclure...

M. Léon David. Oui !

M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial. ... je conclus.

Si mon exposé a été long, je n'ai fait pourtant qu'évoquer, à cette tribune, quelques-uns des problèmes qui sont énoncés dans mon rapport écrit, et plus particulièrement ceux qui, par l'accent que vous avez mis sur eux, nous apparaissent comme étant au centre de vos préoccupations.

Si nous nous en tenions strictement aux chiffres et aux comparaisons de chiffres d'une année sur l'autre, nous serions amenés à des appréciations fort modestes. Mais je garde précieusement en mémoire une phrase prononcée par notre brillant et nouveau rapporteur général, dont l'action s'insère remarquablement dans la tradition créée par son prédécesseur. M. le rapporteur général déclarait, en prenant officiellement ses fonctions à la commission des finances : « Les chiffres nous intéressent sans doute, mais nous intéressent beaucoup plus leur mode d'utilisation et leur finalité ».

La commission des finances, retenant d'abord, monsieur le ministre, que, dans votre budget et hors de votre budget, vous avez accompli un effort vraiment méritoire d'efficacité et cohérence, considérant, ensuite, que les objectifs que vous vous êtes fixés vont très exactement au devant de ses préoccupations et que vous vous efforcez d'atteindre ces objectifs, malgré les obstacles qui jalonnent la route, tenant compte de cet ensemble de circonstances, la commission des finances a pensé qu'il était bon de donner à l'ensemble de votre budget un préjugé favorable. (Nombreux applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Sordel, rapporteur pour avis.

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, la commission des affaires économiques du Sénat s'est attachée à apprécier le budget du ministère de l'agriculture dans ses conséquences économiques. Ce budget est l'un des moyens de la politique agricole dont nul n'ignore les difficultés puisqu'il s'agit, bien souvent, de concilier des intérêts difficilement conciliables. En effet, cette politique doit aider l'agriculture à atteindre la parité demandée et reconnue comme nécessaire par tous, parité qui suppose des revenus d'un certain niveau et des compensations pour corriger les disparités naturelles ou régionales.

Il s'agit de moderniser, de développer l'agriculture pour augmenter sa productivité. Or, quelquefois, la réalisation de tels objectifs nécessite des investissements qui remettent en cause la parité.

La troisième fonction de l'agriculture concerne la conservation et l'aménagement de l'espace rural. Or, quelquefois, cette conservation et cet aménagement de l'espace rural sont en contradiction avec la modernisation et l'accroissement de la productivité, voire même avec la parité.

C'est à travers ces trois fonctions principales que la commission a voulu examiner le budget du ministère de l'agriculture, tout en faisant les quelques réflexions préalables que je veux vous commenter.

Il est nécessaire de rappeler, comme l'a fait M. le rapporteur de la commission des finances, que l'ensemble des concours financiers accordés à l'agriculture ne sont pas contenus seulement dans le budget, puisque celui-ci ne représente qu'environ 25 p. 100 de ces concours. D'autres figurent au B. A. P. S. A., au budget des charges communes et au budget des comptes spéciaux du Trésor, voire dans les pertes de recettes du budget général.

A ce titre, il convient à nouveau de signaler cette année l'intérêt du document qui nous est présenté pour la deuxième fois par vos services, monsieur le ministre, sous forme d'un budget de programme et dont la présentation, bénéficiant de l'expérience de l'année passée, s'est encore améliorée. Ce document réduit l'analyse des fonctions auxquelles doivent faire face les concours financiers affectés à l'agriculture, mais permet de beaucoup mieux apprécier l'ensemble de ces concours. D'ailleurs, j'ai pensé qu'il était intéressant d'insérer, dans notre rapport écrit, la page indiquant l'origine des différents crédits et leur affectation.

Les dotations allouées à l'agriculture s'élèvent à 34 161 millions de francs contre 31 319 millions de francs en 1975, soit une progression de 9,07 p. 100, inférieure à l'augmentation du budget général. On peut regretter que cette progression soit si modeste. Bien que s'inscrivant dans une période de rigueur budgétaire — comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre — cette diminution des crédits a des conséquences que nous essaierons d'apprécier à travers l'analyse des différentes fonctions.

Les dépenses de fonctionnement, qui représentent 92,4 p. 100 de votre budget, augmentent de 8,9 p. 100. Les dépenses d'équipements — 7,6 p. 100 seulement du budget — augmentent de 10,4 p. 100 — encore qu'il soit difficile d'apprécier cette dernière progression en raison de la confusion créée par les décisions qui ont été prises dans le cadre de la conférence annuelle. Ces décisions, en effet, concernent des crédits qui seront inscrits au budget de 1975 à travers la quatrième loi de finances rectificative et des crédits inscrits au budget primitif pour 1976. Il résulte de cette dissociation une remise en cause de l'appréciation globale que nous avons pu donner à la suite de l'étude des documents budgétaires. C'est d'ailleurs l'un des problèmes que pose la conférence annuelle lorsqu'elle se tient à l'époque où elle s'est tenue cette année. Mais je reviendrai tout à l'heure sur ce sujet.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il faut signaler l'importance considérable prise par le budget social de l'agriculture. En effet, les dépenses qui assurent la protection sociale des agriculteurs atteindront 52,5 p. 100, soit plus de la moitié de l'ensemble des concours réservés à l'agriculture. La participation professionnelle — et je pense que M. le rapporteur spécial pour le budget annexe des prestations sociales agricoles le signalera tout à l'heure — est limitée à une hausse de 13,3 p. 100, de la même importance que l'augmentation de ce budget.

En revanche, la commission des affaires économiques a noté avec satisfaction l'accroissement des dépenses d'administration générale. Celles-ci correspondent en particulier à la création de 602 postes dont un certain nombre pour les services centraux du ministère de l'agriculture et des services aussi spécialisés que ceux de la protection des végétaux et les services vétérinaires. Ces créations d'emplois, annoncées l'année dernière, étaient attendues pour que soient appliqués les textes que nous avons votés et ceux, en particulier, relatifs à la protection des végétaux et à la protection sanitaire des animaux.

Enfin, des postes sont créés dans les services extérieurs, de nombreux membres de la commission des affaires économiques ayant signalé l'insuffisance des services extérieurs du ministère de l'agriculture dans les départements. La dotation budgétaire prévue apporte une légère compensation à cette appréciation.

On constate, dans les dépenses globales de soutien des marchés une réduction du volume des crédits disponibles. En effet, si les crédits affectés au soutien des marchés par l'intermédiaire de l'organisme français qu'est le F. O. R. M. A. ont

augmenté, ceux destinés au F. E. O. G. A. ont diminué. En effet, le budget de cet organisme et, corrélativement, les charges des neuf Etats sont en diminution.

Toutefois, il est nécessaire de souligner que les interventions économiques, en réalité, connaîtront une croissance de 6,1 p. 100, ce qui est relativement faible par rapport à l'ensemble du budget.

M. le rapporteur de la commission des finances a signalé l'effort qui était fait en matière d'enseignement. Je pense d'ailleurs que le rapporteur spécial signalera que la croissance de 14 p. 100 ne fait que rattraper un retard très important, certes déjà un peu atténué l'année dernière. Cependant, il faudra encore un certain temps pour avoir tous les crédits nécessaires au bon équilibre des moyens d'enseignement.

Pour la recherche, la croissance est de 10 p. 100 cette année contre 21 p. 100 l'année dernière, qui était une année favorable. Retenons que la part consacrée aux emplois, par la création de 178 postes, permettra certainement d'accroître la productivité de ce service.

A l'occasion du budget de programme, je signalerai l'intérêt de la décision ministérielle destinée à essayer de coordonner l'action des services que sont l'enseignement, la recherche et le développement. Cela est nécessaire pour faire passer dans la pratique l'ensemble du travail de ces différents services auxquels, dans les années passées, on a pu reprocher d'utiliser des voies divergentes et quelquefois différentes.

Les dépenses d'équipement croissent d'une manière relativement faible : 7,6 p. 100. Cela signifie qu'il y a stagnation, plus qu'accroissement, si l'on tient compte de la diminution de la valeur de ces sommes en francs constants.

On remarque surtout que se sont les équipements productifs qui connaissent la moins grande progression, 4,9 p. 100 seulement.

Cela étant, je voudrais revenir sur l'analyse des choix que j'ai énoncés au début de ce rapport et rechercher si ce budget permet d'aider à l'acquisition de cette parité souhaitée par tous, à l'accroissement de la productivité de l'agriculture et enfin s'il permet de répondre aux besoins de l'aménagement de l'espace rural.

La parité est, bien entendu, la conséquence des revenus. Or, il faut bien souligner que 1974 a été une très mauvaise année en raison d'une mauvaise récolte en général, mais surtout par suite d'une diminution des prix dans certains secteurs, notamment dans le secteur animal. Ce fut surtout une année de croissance considérable des charges. Je ne reviendrai pas sur l'augmentation, par exemple, du prix des engrais ou des aliments du bétail qui a été constatée à cette époque.

Malgré une aide importante de l'Etat qui a injecté dans le circuit de l'agriculture plus de 2 563 millions de francs sous forme de remboursement de T. V. A., d'aide spécifique aux éleveurs, de remise d'annuités aux jeunes, le revenu moyen perçu par exploitation a baissé de presque 9 p. 100.

C'est une constatation : 1974 a été la plus mauvaise année enregistrée depuis 1959 et 1975 ne prend pas un chemin tellement plus brillant puisque, dans certains secteurs, la récolte est particulièrement mauvaise. Je pense notamment au secteur céréalière et à celui des fruits et légumes. Des baisses considérables de rendement ont été enregistrées et c'est ainsi que, dans le domaine des productions végétales, la baisse moyenne sera de plus de 8 p. 100. L'augmentation des charges s'est également confirmée, si bien que, cette année encore, malgré une aide directe de 2 700 millions de francs, le revenu agricole par exploitation baissera globalement de 3,6 p. 100, soit d'environ 1 p. 100 si l'on estime que le nombre des exploitants diminue de 2,7 p. 100 par an.

Tous ces moyens ont permis de régler une partie des disparités, soit entre les régions, soit entre les productions. Mais ils sont encore insuffisants, comme nous venons de le constater.

Par contre, il est un secteur où les disparités annuelles ont été corrigées : il concerne les calamités agricoles. L'année dernière, nous avons signalé que les délais nécessaires pour obtenir la mise en place des indemnités dues aux agriculteurs victimes de calamités étaient longs. Différentes mesures, prises en particulier au début de l'année 1975, ont allégé un certain nombre de procédures. La perspective d'une modification du règlement d'administration publique concernant l'application de la loi de juillet 1964 devrait permettre d'améliorer considérablement cette situation par la reconnaissance plus précoce de la calamité et par la fixation beaucoup plus rapide d'un taux d'indemnisation, selon une procédure qui a été expérimentée cette année dans la vallée du Rhône et dont votre commission des affaires économiques et du Plan espère qu'elle pourra rapidement être généralisée.

Le deuxième sujet que j'aborderai après la parité est la modernisation et l'adaptation de l'agriculture. C'est un point important. Il s'agit, en effet, pour l'agriculture, non seulement de produire ce dont la nation a besoin, mais encore de dégager

des volumes de production qui pourront être exportés et participeront, ainsi, à l'équilibre de la balance commerciale. Tout à l'heure M. Boscary-Monsservin en a parlé longuement et je voudrais rappeler que les exportations de produits agricoles ont atteint presque 20 p. 100 de l'ensemble des exportations françaises au cours de l'année 1974. La seule exportation de céréales, cette année, a dépassé le volume d'exportations de l'industrie automobile : d'un côté, 12 300 millions, de l'autre 11 800 millions.

Cela dit, une première série de chapitres concerne la sélection animale. Le chapitre 44-27, bien connu désormais de tous les sénateurs, concerne plus précisément l'amélioration de la génétique et la compétitivité de l'élevage français. Nous ne pouvons, hélas, que constater une très manifeste insuffisance des crédits : 88,36 millions de francs contre 80,33 millions l'année dernière, soit 10 p. 100 de hausse, alors que les crédits utilisés l'année dernière dépasseront 100 millions. Il y a donc là un manque qu'il faudra compenser, si l'on veut que les actions qui ont été entreprises et qui sont indispensables à l'amélioration de la génétique — je pense au contrôle laitier et au contrôle des performances — continuent.

Le chapitre 44-28 concerne la prophylaxie. Il est certain que notre production animale est directement tributaire de l'état de santé de notre cheptel et que les mesures qui ont été mises en place depuis plusieurs années et qui ont permis de mener une action très précise dans la lutte contre la tuberculose ont besoin d'être confortées en matière de lutte contre la brucellose qui est un grand fléau. J'ajoute que les crédits prévus sont certainement insuffisants parce que l'indemnité versée aux producteurs dont les animaux auront dû être abattus, est restée au taux qui a été fixé voilà dix ans. Cette mesure est restrictive et non incitative. Si le nombre des animaux atteints augmente, il faudra certainement trouver un moyen de compensation.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'évoquer le chapitre 44-26. Il est doté modestement, puisqu'il s'élève seulement à 2 950 000 francs, et concerne des éleveurs aussi tranquilles que leurs animaux : les moutons. (*Sourires.*) Ces crédits permettaient jusqu'à présent d'assurer le fonctionnement de l'I.I.O.V.I.C. et surtout son action en matière de laine. La diminution considérable de 25 p. 100 qu'a subie ce chapitre, cette année, pose le problème de l'avenir de cet établissement et de son action. Je me permets de vous le rappeler au nom des éleveurs de moutons qui ont le souci de faire leur métier pour répondre aux besoins de la consommation française.

Un autre chapitre concerne la modernisation des exploitations et les plans de développement. Je signale simplement que, l'année dernière, les crédits ouverts à ce titre n'ont pas été tous utilisés : seuls 22,2 millions de francs l'ont été. Ceux de cette année atteignent 42,8 millions de francs. Il est difficile d'apprécier ces plans qui doivent être mis en place rapidement et demandent une certaine procédure, mais je pense que les crédits devraient répondre aux besoins.

J'en arrive aux équipements productifs agricoles. Un secteur auquel le Sénat est particulièrement attaché concerne l'aménagement des structures foncières, notamment le remembrement.

Il est manifeste que, malgré le jeu des apports de la conférence annuelle, soit sur le budget 1975, soit sur le budget 1976, les crédits restent faibles et ne permettront pas d'augmenter le volume des opérations. En 1974, on a pu remembrer 400 000 hectares, en 1975, 350 000, et on en remembrera guère plus de 300 000 en 1976, ce qui pose le problème du délai qui sera nécessaire pour remembrer les quelque 9 millions d'hectares qui restent, même si une partie ne peut pas être concernée par cette opération.

Par contre, sur le plan de l'hydraulique agricole, les crédits sont en augmentation de 18 p. 100. Ce chiffre permettra de rattraper le retard qui existe dans ce domaine.

Faut-il rappeler que malgré cet effort la surface des terres aménagées sera six fois inférieure à celle de la Belgique et de l'Italie, trois fois inférieure à celle des Pays-Bas, deux fois inférieure à celle de la Roumanie, et même une fois et demie inférieure à celle de la Suisse...

Je n'insisterai pas sur les différents crédits concernant cet aspect de l'aménagement foncier qui sont affectés à la restructuration des exploitations agricoles grâce à l'action des S. A. F. E. R., du F. A. S. A. S. A. et qui ont permis, en particulier en 1974, de mobiliser 621 000 hectares qui ont été transférés à des exploitations qui en avaient besoin. Mais on ne peut pas dire que les crédits qui ont été prévus permettront, malgré une augmentation de 9 à 10 p. 100, de fournir l'effort qui s'impose.

En matière de subventions aux bâtiments d'exploitation — il s'agit surtout des bâtiments d'élevage — l'augmentation des crédits est de 12,8 p. 100. La conférence annuelle a d'ailleurs donné un coup de pouce aux prévisions budgétaires. Cette augmentation permettra sûrement d'accorder, dans certains cas, des subventions, puisque je vous rappelle que des décisions ont été

prises pour réserver des crédits aux zones de montagne, aux zones de rénovation rurale, aux exploitants titulaires de plans de développement. Mais il restait quelque 12 000 dossiers en instance au 1^{er} juillet. Par conséquent, il faudra encore du temps pour les liquider.

J'en arrive au conditionnement, au stockage et à la transformation des produits qui sont aussi des facteurs particulièrement importants dans le développement de la production agricole. Je signalerai que ces crédits augmentent d'environ 16 p. 100. Donc, un effort important a été accompli, qui a été signalé par M. le rapporteur de la commission des finances. Malgré cela reste posé le problème de l'aide aux industries agricoles alimentaires.

Je rappellerai simplement que ces industries qui, dans notre pays, n'ont peut-être pas la place qu'elles devraient avoir, ne traitent que 60 p. 100 environ de la production, alors que ce chiffre est de 70 à 80 p. 100 dans d'autres pays. Elles occupent 640 000 employés et représentent la première branche de l'économie par la valeur de la production et la deuxième par la valeur ajoutée.

Je précise que les investissements dans ce secteur sont toujours difficiles. Vous vous souvenez que nous avons eu, à un certain moment, une invasion d'investissements étrangers qui pouvaient faire craindre le pire. Or, cette invasion semble s'être arrêtée puisque, actuellement, le montant des investissements étrangers dans les industries agricoles alimentaires s'est stabilisé et représente 13,3 p. 100 du chiffre d'affaires, ce qui est un pourcentage encore modeste.

J'en arrive aux crédits concernant le soutien et l'orientation des marchés agricoles. Ce soutien passe par le F. O. R. M. A. dont le budget se met au point chaque année. A travers ces crédits relatifs au soutien des marchés, apparaissent ceux de l'O. N. I. B. E. V. qui, l'an dernier et cette année, ont rendu un service éminent à l'élevage puisque l'action de cet organisme, qui a retiré du marché 80 000 tonnes de viande depuis le début de 1975, n'est certainement pas étrangère à la situation actuelle du marché de la viande. De plus, l'O. N. I. B. E. V. assure non seulement cette absorption des productions animales, mais aussi la gestion des contrats d'élevage et agit sur le marché de la viande pour essayer d'améliorer sa transparence. J'ajouterai également que, dans cette rubrique, on trouve des fonds destinés à l'orientation des productions agricoles à travers des programmes de rationalisation des productions bovine, porcine et ovine qui continuent à se mettre en œuvre et permettent de contrôler 20 p. 100 du cheptel, ce qui est un chiffre important. L'organisation économique des producteurs, qui trouve sa place avec le F. O. R. M. A., a progressé encore puisque, à la fin de 1974 et au début de 1975, environ 1 200 groupements de producteurs reconnus avaient perçu du F. O. R. M. A., sous forme d'aides diverses, 37 millions de francs.

J'en arrive à la dernière partie des moyens mis à la disposition de l'agriculture pour se moderniser. Elle concerne la bonification des prêts du crédit agricole. Les dotations connaissent une croissance d'environ 10 p. 100 et atteignent le chiffre de 3 400 millions de francs, soit 10 p. 100 environ du budget total des concours mis à la disposition de l'agriculture. Il s'agit d'un volume de crédits important. La seule question que l'on peut se poser est de savoir quelles actions supplémentaires cet accroissement permettra de réaliser par rapport à l'année dernière, puisqu'on ne connaît pas exactement le coût de cette bonification. Celle-ci dépend, en effet, du coût de la ressource financière elle-même et du niveau de la bonification accordée par la Caisse nationale de crédit agricole. En outre, ses conditions d'affectation sont déterminées par une lettre commune du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'agriculture à la Caisse nationale de crédit agricole.

Par ailleurs, nous ignorons dans quelle mesure les engagements pris à la conférence annuelle à propos de l'aide aux jeunes agriculteurs viendront modifier le volume des aides mises à la disposition des autres catégories bénéficiaires de cette bonification, par exemple pour les acquisitions foncières. Cette question mériterait d'être examinée.

Il ne faudrait pas que, dans le souci parfaitement louable, et qui est celui de tous, d'accorder une aide d'installation plus importante aux jeunes agriculteurs, les autres bénéficiaires de ces bonifications s'en trouvent privés.

J'en arrive au dernier volet de mon exposé : la conservation et l'aménagement de l'espace rural. Je traiterai tout d'abord d'un chapitre cher aux sénateurs : celui des équipements collectifs ruraux. Nous sommes tous concernés par l'électrification rurale et par le développement des adductions d'eau.

L'analyse du budget, tel qu'il a été présenté, pouvait nous donner des craintes quant au volume des crédits disponibles cette année. En réalité, il faut procéder à une analyse de ce budget chapitre par chapitre pour mieux apprécier la situation.

Les crédits prévus pour l'électrification rurale augmentent, cette année, de 20 p. 100. C'est une croissance qui semble normale, mais les problèmes en suspens resteront encore longtemps sans solution. Sans doute ces crédits supplémentaires ne permettront-ils pas, en raison de la hausse des coûts, de réaliser toutes les opérations souhaitées. Il faut reconnaître, cependant, que c'est le chapitre qui reçoit la plus grande augmentation de crédits et que celle-ci se traduira nécessairement par une amélioration de la qualité des réseaux, les renforcements ainsi rendus possibles venant, dans la plupart des cas, s'ajouter aux actions départementales.

En matière d'adductions d'eau, si l'on additionne les crédits ministériels et ceux du fonds de développement des adductions d'eau, on arrive également à une progression de 20 p. 100. Là aussi, des réalisations seront possibles qui répondront aux souhaits, que nous connaissons bien dans nos départements, de tous ceux qui, jusqu'à présent, n'ont pas encore reçu satisfaction et qui nous posent un problème parfois difficile à résoudre. A ces crédits viendront également s'ajouter des crédits départementaux.

En ce qui concerne l'assainissement et les ordures ménagères, le fait d'avoir bloqué ces deux postes dans la même rubrique ne nous permet pas d'apprécier exactement l'importance des crédits disponibles. En matière d'assainissement, et d'après les programmes indiqués, le montant des investissements s'élèverait à 298 millions de francs en provenance de l'Etat et à 437 millions de francs en provenance des départements. En matière d'ordures ménagères, nous enregistrons 50 millions de francs, plus 20 millions venant du département, chiffres dont on peut difficilement mesurer l'impact sur le terrain.

En ce qui concerne la voirie rurale, les crédits présentent une légère augmentation. Pour les aménagements de villages, toutefois, ils sont généralement faibles et leur croissance n'apporte pas de gros moyens supplémentaires.

Pour ce qui est des grands aménagements régionaux, la progression est plus importante avec près de 14 p. 100, ce qui permettra aux sociétés d'aménagement régional — dont la liste figure dans le rapport écrit — d'améliorer leur action dans des conditions répondant aux souhaits des usagers.

Les zones de rénovation rurale bénéficient également d'une augmentation de crédits de 11 p. 100.

Enfin, dernier point de cette rubrique concernant l'aide du ministère de l'agriculture à l'aménagement rural, les équipements forestiers connaissent une croissance de 14 p. 100. Cette croissance est importante par rapport au reste du budget mais, là encore, en raison du coût des plantations, son incidence sur les réalisations restera modeste et ne permettra sans doute pas d'atteindre le niveau des chiffres de 1974 où, avec l'aide de ces crédits, 47 600 hectares avaient pu être replantés.

En matière forestière, signalons encore que la mise en place de l'inventaire forestier se poursuit. Plus de soixante départements ont déjà été inventoriés et, pour une grande partie, la liste en a été publiée. Le travail se met en place progressivement et il est souhaitable qu'il puisse se poursuivre en 1976.

J'en arrive à la conclusion. Votre commission des affaires économiques regrette la croissance limitée du budget de l'agriculture et constate, par ailleurs, que la part importante des dépenses sociales enlève à ce budget son aspect agricole. Elle regrette qu'une certaine diminution des charges du F. E. O. G. A. et du B. A. P. S. A., peut-être conjoncturelle, n'ait pas été utilisée pour mieux doter les investissements productifs. Elle souligne les insuffisances graves concernant les crédits réservés à la sélection animale, à la prophylaxie, au remembrement ainsi qu'aux divers investissements productifs agricoles. Enfin, elle s'interroge sur le sort des bonifications du crédit agricole, en espérant que les décisions qui ont été prises à la conférence annuelle ne priveront pas de leur augmentation les autres catégories de bénéficiaires.

D'une manière plus générale, les membres de la commission souhaitent que l'appréciation de l'évolution de la situation agricole, à travers le budget ou à travers les différentes questions orales posées au long de la session, puisse permettre de mieux préparer, pour les années futures, l'examen du budget agricole. Pour cette meilleure préparation, il semble que la publication de budget de programme un peu plus tôt permettrait de mieux connaître la situation de l'agriculture pour l'année écoulée comme pour l'année à venir.

Parallèlement, la publication des comptes prévisionnels de la Nation permettrait de mieux apprécier la situation agricole par rapport à l'exercice précédent et au budget général.

Enfin, il serait souhaitable que la conférence annuelle soit décalée afin d'éviter la confusion résultant de l'affectation de crédits sur deux budgets.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires économiques et du Plan donne un avis favorable au projet de budget du ministère de l'agriculture. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Tinant, rapporteur pour avis.

M. René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Enseignement agricole). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles du Sénat se trouve, cette année, dans une situation particulière. Votre commission a étudié les crédits budgétaires votés par l'Assemblée nationale et les a trouvés insuffisants. En effet, ils ne permettront pas de mener à bien l'action prévue — sur laquelle, monsieur le ministre, vous êtes vous-même d'accord — en matière d'enseignement et de formation agricole. Elle vous l'a signalé, mais votre réponse s'est traduite par la promesse d'une rallonge budgétaire substantielle que, semble-t-il, vous aviez l'intention d'annoncer aujourd'hui au Sénat à l'occasion de l'examen de vos fascicules budgétaires. Cette promesse n'ayant pas été chiffrée, nous attendons — votre rapporteur en particulier — votre déclaration avec une certaine impatience, mais aussi avec l'espoir de n'être pas déçus tout à l'heure.

L'an dernier, mon rapport était optimiste. Nous pouvions, en effet, à la suite de plusieurs années décevantes qui nous avaient laissé craindre un manque d'intérêt pour l'enseignement agricole, constater une augmentation importante de certains crédits. Le budget de 1975 laissait entrevoir la sortie du tunnel — expression que j'avais déjà employée l'année dernière, avant l'usage qui en fut fait depuis.

Or, pour le budget de 1976, nous retrouvons à nouveau une progression insuffisante des crédits de fonctionnement, ceux-ci ne suivant pas la hausse des salaires et des charges sociales. Nous régressons donc, à nouveau, sur des points essentiels.

Vous-même, monsieur le ministre, avez reconnu que, sur le budget de 1975 dont l'exercice se termine, le supplément de crédits accordé à l'enseignement privé, au titre du fonctionnement, avait été récupéré par les services financiers en fonction des avances antérieurement consenties, si bien qu'en réalité, l'augmentation réelle pour 1975 n'aura été que de 10 p. 100.

Sans doute, monsieur le ministre, mes paroles ont-elles dépassé ma pensée lorsque, en commission, je vous ai dit que ce budget semblait celui des promesses non tenues, non pas seulement les vôtres, mais toutes celles que nous avons entendues depuis six ans...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Ce ne sont pas les miennes. Je ne reconnais pas les enfants des autres !

M. René Tinant, rapporteur pour avis. ... ne serait-ce qu'à propos de la carte scolaire, dont je n'ose même plus parler. Vous nous aviez, monsieur le ministre, assurés que ce problème allait être réglé. Je vous laisse le soin de nous donner des précisions à ce sujet.

J'en viens maintenant à l'examen du budget, dont vous trouverez l'analyse détaillée dans mon rapport écrit.

D'un montant total de 981,7 millions de francs — dépenses ordinaires plus autorisations de programme — le projet de budget de l'enseignement agricole progresse, cette année, à un rythme supérieur à celui de l'ensemble du budget de l'Etat : sa progression est de 14,5 p. 100 mais, en réalité, elle tombe à 11,5 p. 100 si l'on tient compte des crédits de paiement et non plus des autorisations de programme.

Il convient cependant d'être prudent lorsqu'on parle de taux d'augmentation car, selon l'interprétation donnée aux chiffres et à leur comparaison, on peut obtenir des coefficients très différents.

Cette année, les crédits de paiement sont en diminution de près d'un quart par rapport au budget de l'an dernier ; on observe également que l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement agricole tient principalement à celle des rémunérations du personnel de l'enseignement public, qui est de 22 p. 100, ces crédits représentant eux-mêmes plus de la moitié de l'ensemble des dépenses ordinaires de cette partie du budget du ministère de l'agriculture.

Les mesures nouvelles, qui représentent plus de 45 millions de francs, sont, en valeur absolue, absorbées par deux postes principaux : l'augmentation de la charge salariale totale des personnels — qui augmente de 22 p. 100 — et les subventions de fonctionnement à l'enseignement privé — qui augmentent de 10,3 p. 100. Les mesures nouvelles destinées aux bourses d'études s'élèvent, de leur côté, à près de 8 millions de francs.

Votre commission relève avec satisfaction que les créations d'emploi — 157 au total — sont très nettement supérieures à celles qu'elle avait constatées les années précédentes : dans le budget pour 1975, notamment, seul bénéficiait de 14 emplois nouveaux l'enseignement supérieur agronomique.

Cette année, 137 nouveaux postes budgétaires de personnel sont demandés pour la prolongation des filières de l'enseignement technique agricole, la fermeture de 78 classes d'enseignement général du premier cycle étant compensée par 109 classes nouvelles dans les filières techniques et spécialisées. Cette

mesure, qui confère à l'enseignement secondaire agricole un caractère plus technologique, se décompose en la création de 64 postes de directeurs et d'enseignants, 48 de personnels non enseignants et 25 d'ingénieurs et techniciens.

Mais il ne faudrait pas que l'accentuation du caractère technologique de l'enseignement se fasse au détriment de l'enseignement général. Les deux types d'enseignement doivent demeurer associés, selon la définition apportée par la loi du 2 août 1960.

Les crédits de fonctionnement des budgets du ministère de l'éducation, du ministère de l'agriculture et de l'enseignement agricole font apparaître une évolution en faveur de l'enseignement général. L'augmentation des dotations pour le fonctionnement de l'enseignement agricole est en effet inférieure à ce qu'elle est pour l'enseignement général. Certains membres de votre commission déplorent cette disparité préjudiciable à l'enseignement agricole, lequel, conformément à l'esprit de la loi du 2 août 1960, devrait donner à ceux qui le suivent les mêmes chances qu'aux élèves de l'enseignement général.

Les crédits d'équipement s'élèveront à 118 millions de francs en 1976, dont 102 millions de francs pour l'enseignement agricole public et 16 millions de francs pour l'enseignement agricole privé.

Les autorisations de programme ouvertes en 1975 s'élevaient à 98 millions de francs. Votre commission a constaté, avec satisfaction, que la progression des crédits d'équipement représente, cette année, près de 38 p. 100.

Cette progression, cependant, ne doit pas faire illusion dans la mesure où elle tient compte, pour 1975, de la dotation inscrite au budget initial et donc dépourvue du supplément de 12 millions acquis au titre du programme de développement de l'économie et, pour 1976, de la dotation inscrite dans le fascicule budgétaire, à laquelle est ajouté le crédit de 23 millions obtenu au mois d'octobre à la suite de la conférence annuelle.

Les 102 millions de francs revenant à l'enseignement agricole public sont répartis à raison de 65 millions de francs pour l'enseignement technique agricole et de 37 millions de francs pour l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

Ce crédit de 37 100 000 francs est principalement destiné aux révisions de prix afférentes à la construction de l'école nationale vétérinaire de Lyon pour 7 millions de francs, aux études et à la première dotation de l'école nationale vétérinaire de Nantes pour 15 millions de francs.

Notons qu'un crédit de 2 millions de francs est prévu pour la restructuration de l'institut national agronomique de Paris-Grignon, dont le transfert à Palaiseau semble définitivement abandonné.

Mais, comme on le verra dans la partie de mon rapport consacrée à l'exécution du VI^e Plan dans le domaine de l'enseignement agricole, la forte progression des crédits d'équipement dans ce secteur, 38,4 p. 100, n'aura cependant pas pour effet de rattraper l'important retard par rapport aux prévisions faites en 1970.

Le secteur privé tient dans l'enseignement agricole une place considérable puisque, sur un total de 115 000 élèves qui sont inscrits dans cet enseignement, 71 000 élèves fréquentent des établissements privés, notamment, les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation, où depuis bien longtemps est organisé un enseignement par alternance.

Il faut cependant constater que l'aide de l'Etat n'est pas à la mesure des services rendus à l'enseignement agricole par l'initiative privée. Le problème n'est pas de s'interroger sur le bien-fondé de l'existence d'établissements privés : ceux-ci existent et la loi du 2 août 1960 a prévu leur intégration dans l'enseignement agricole. Les aides financières que leur apporte l'Etat marquent une grande disparité par rapport à celles qu'il accorde au secteur public. On est loin de l'égalité de traitement entre ces deux secteurs d'enseignement.

Si l'on admet l'existence d'un secteur privé dans l'enseignement agricole, celui-ci doit fonctionner dans de bonnes conditions et donc recevoir une aide suffisante pour faire face à ses obligations, notamment rétribuer son personnel ; si cette aide n'est pas accrue, les fermetures d'établissement se multiplieront, au préjudice de l'agriculture et du monde agricole dans son ensemble.

Les subventions de fonctionnement aux établissements agricoles privés progressent cette année de 16,8 millions de francs, soit une augmentation de 10,3 p. 100 par rapport à 1975.

Cette progression sera légèrement inférieure à l'augmentation du coût de la vie et insuffisante par rapport aux revalorisations des traitements des maîtres ; elle ne permettra pas de résorber les retards accumulés les années précédentes.

Comme prévu, au début de cette année, en mars, une convention a été signée entre le ministre de l'agriculture et l'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation. Par analogie, un projet de convention est également à l'étude avec le conseil national de l'enseignement agricole privé.

S'il n'est pas encore possible de dresser un bilan de l'application de la convention signée avec les maisons familiales, votre commission portera la plus grande attention aux modalités d'exécution et au financement de cette convention. Les crédits inscrits au budget de 1975 pour la première année de cette convention ne représentaient qu'un tiers des sommes nécessaires à sa bonne application. Ces crédits demeurent les mêmes, semble-t-il, pour 1976, contrairement à ce qui avait été promis. Peut-être allez-vous nous apporter une bonne nouvelle à ce sujet tout à l'heure.

Les conventions avec les établissements d'enseignement privé exigent des garanties sur la qualité des méthodes, du fonctionnement et du niveau de l'enseignement dispensé. En contrepartie, elles devraient donner aux responsables de ces établissements et aux familles qui leur font confiance les moyens nécessaires à l'application de ces dispositions.

J'ai parlé tout à l'heure du VI^e Plan, de ses recommandations et du degré de réalisation. Les effectifs de l'enseignement technique agricole public sont passés de 40 269 élèves à la rentrée scolaire de 1971 à 44 000 élèves en 1974, soit une augmentation de 9,5 p. 100, qui résulte essentiellement du meilleur emploi de ces établissements.

Les moyens supplémentaires mis à la disposition de l'enseignement agricole public depuis le début du VI^e Plan n'ont permis, en effet, de ne réaliser qu'à 92 p. 100 les objectifs.

Les effectifs en personnel se sont accrus de 296 emplois seulement.

Les investissements n'ont pas atteint le niveau préconisé, soit 88,3 p. 100, des objectifs initiaux en francs courants. L'effort principal en la matière a été consenti en faveur de l'enseignement supérieur, sauf en 1975, année où l'enseignement technique s'est vu attribuer 63 p. 100 du total des autorisations de programme.

En conséquence, il n'a été procédé qu'à l'amélioration du patrimoine existant et il n'a pas été donné suite à la recommandation de créer dix établissements nouveaux au cours du VI^e Plan. C'est parce que les travaux de la carte scolaire n'ont pas encore abouti que cette recommandation n'a pas été suivie d'effet.

A ce point de mon exposé, je pose une question : ces établissements sont-ils encore nécessaires et utiles aujourd'hui ? Votre commission voudrait bien le savoir. A-t-on laissé « s'éterniser » le problème de la carte scolaire pour pouvoir toujours reporter les solutions qui s'avéraient nécessaires ?

La même question doit être posée pour les établissements d'enseignement technique agricole privé reconnus par l'Etat. Pour ceux-ci, le problème est même plus grave, leur niveau d'équipement marquant un retard plus accentué du fait de la clé de répartition des crédits, qui est depuis le V^e Plan de 14 p. 100 pour le secteur privé et de 86 p. 100 pour le secteur public.

Dans l'enseignement supérieur, les recommandations du Plan ont été réalisées à 84,5 p. 100. Quant aux effectifs d'étudiants, ils ont peu varié. Cette stabilité face à la décroissance de la population active agricole est un indice de l'augmentation des besoins en cadres spécialisés dans l'agriculture et les secteurs qui s'y rattachent. L'évolution des techniques, les applications de l'informatique, l'évolution et la diversification des marchés, le développement rural et la protection de la nature sont autant de sources de débouchés pour les élèves de l'enseignement agricole supérieur et vétérinaire.

C'est une raison supplémentaire de donner à l'enseignement supérieur agricole suffisamment de crédits pour qu'il puisse faire face à ces nouveaux besoins.

Mes chers collègues, je ne voudrais pas lasser votre attention, d'autant plus qu'une longue journée et une longue soirée nous attendent encore ; l'ensemble des problèmes de l'agriculture est si varié et si vaste ! Je vais me contenter de survoler maintenant les autres points de mon rapport écrit, au nom de notre commission.

Nous avons traité des effectifs de l'enseignement agricole, qui marquent une grande stabilité, entre 115 000 et 118 000, et de l'origine sociale des élèves. Contrairement à une opinion répandue, l'enseignement agricole n'est pas le moyen de formation des seuls ruraux. Aussi bien dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public, 60 à 61 p. 100 des élèves sont d'origine rurale ; les autres — près de 40 p. 100 — sont d'origine urbaine.

En revanche, nous avons remarqué que les élèves dont les parents sont exploitants agricoles sont douze fois plus nombreux que ceux dont les parents sont salariés. C'est dire que la majeure partie des élèves de l'enseignement agricole privé suivent cet enseignement pour reprendre ultérieurement l'exploitation familiale.

Votre commission tient à souligner la sévère sélection qui s'opère à l'entrée des écoles nationales vétérinaires. Le ministère de l'agriculture évalue à 9 700 environ les effectifs nécessaires en 1980. Sur la base du recrutement actuel, les effectifs

seront de l'ordre de 7 000, soit un déficit de 2 700. Comme pour d'autres grandes écoles, la sélection à l'accès aux professions vétérinaires s'opère dès la classe terminale du secondaire. Votre commission estime que cet état de fait, qui n'est pas propre aux grandes écoles agronomiques et vétérinaires, est particulièrement choquant.

En matière de bourses, la parité avec le régime du ministère de l'éducation, depuis longtemps promise, n'est toujours pas atteinte. Certes, elle progresse à tout petits pas, mais le cycle court, fréquenté le plus souvent par les enfants des familles les moins aisées, est toujours en retard : 129 francs contre 147 francs pour une part de bourse.

Se pose également le problème de la parité entre les personnels enseignants et non enseignants du ministère de l'agriculture et ceux du ministère de l'éducation. Notre commission déplore que cette parité ne soit pas effective.

En ce qui concerne le perfectionnement des maîtres de l'enseignement agricole, les crédits prévus dans ce domaine pour l'année 1976 sont de 740 000 francs, en augmentation de 13 000 francs par rapport au montant prévu de 1975, soit environ 2 p. 100 d'augmentation.

En ce qui concerne la formation permanente, l'association nationale pour le développement agricole, l'A. N. D. A., connaît actuellement une situation difficile. Avec ses 4 000 agents et les actions pluriannuelles qu'elle a entreprises, elle poursuit principalement une tâche de formation professionnelle continue pour les agriculteurs et il faut remarquer que, dans certains départements, l'ensemble des actions de formation continue manque de coordination.

En 1975, les dépenses de l'A. N. D. A. figurant au budget étaient de 275 millions de francs, mais les ressources, estimées initialement à 240 millions de francs, n'ont atteint que 220 millions du fait de l'insuffisance des récoltes dans les secteurs qui participent au financement de l'association. Pour rétablir l'équilibre, l'association s'est trouvée contrainte de puiser dans ses réserves et l'année 1976 s'annonce très difficile.

M. le président. Monsieur Tinant, je vous prie de conclure, car vous avez déjà dépassé de cinq minutes votre temps de parole.

M. René Tinant, rapporteur pour avis. J'arrive bientôt à ma conclusion, monsieur le président. C'est la raison pour laquelle je survole les derniers problèmes.

Votre commission, au sujet de l'A. N. D. A., ne préconise pas de solution particulière pour résoudre le problème, compte tenu de ce que vous avez garanti, monsieur le ministre, sur la poursuite des actions entreprises, mais elle tenait à souligner le problème posé en insistant sur la nécessité d'une meilleure coordination.

L'an dernier, j'avais examiné assez longuement la situation de l'Institut national de la recherche agronomique, l'I. N. R. A., pour souligner ses admirables résultats dans la plupart des domaines, qu'ils soient d'ordre végétal ou animal, dans le domaine des industries alimentaires notamment, où il y aurait tant à faire sur le plan national. Pour la qualité de la vie, les recherches forestières, les recherches sur la pollution atmosphérique, l'eutrophisation des lacs, les additifs alimentaires ont apporté une contribution à la politique de la protection de la nature et de l'environnement.

Certes, un effort louable a été fait dans le cadre du budget de 1975 et les crédits prévus pour 1976 marquent encore une progression sensible de 19,4 p. 100 pour les crédits de fonctionnement et de 14,4 p. 100 pour les autorisations de programme. Mais la faiblesse numérique des créations de postes a limité l'arrivée des jeunes chercheurs dans les laboratoires.

Votre commission, tout en prenant acte des efforts actuellement consentis, mais constatant la tâche immense que l'I. N. R. A. pourrait accomplir en faveur de notre agriculture et même de notre industrie, déplore ses difficultés financières actuelles dont les conséquences se font sentir sur les résultats de grande importance et de haute valeur déjà obtenus.

Enfin, il convient de noter qu'en plus des 1 000 chercheurs de l'I. N. R. A. on peut évaluer à 1 300 le nombre des chercheurs qui poursuivent leurs activités dans le domaine agronomique et vétérinaire. Notons aussi que 90 p. 100 de la recherche agronomique est faite sous tutelle du ministère de l'agriculture.

Votre commission a relevé avec satisfaction la nouvelle orientation du ministère de l'agriculture qui a décidé de financer par priorité, en 1976, les actions favorisant une utilisation optimale des crédits.

Dans le domaine de la recherche, il est prévu notamment d'améliorer la cohérence de l'appareil scientifique et technologique en associant, dans le cadre des thèmes retenus comme prioritaires, les chercheurs, les professeurs et les vulgarisateurs.

Monsieur le président, mes chers collègues, tout en étant trop long, je suis demeuré incomplet. Mes conclusions sont largement développées dans le rapport écrit : je n'y reviendrai pas,

sinon pour vous rappeler que, sous réserve des observations et des recommandations que je viens de formuler et compte tenu de la promesse que vous avez faite devant notre commission, monsieur le ministre, d'accorder, en plus des crédits consécutive à la conférence annuelle, un supplément de crédits aux dotations destinés à l'enseignement agricole dans le présent projet de budget, votre commission des affaires culturelles a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement agricole inscrits au projet de budget de l'agriculture pour 1976. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, voici livrés à votre examen et à votre opinion les chiffres qui devront traduire une partie au moins des moyens dont disposera pour un an l'agriculture française.

Le travail important fourni par vos rapporteurs a permis d'en cerner les contours, avec les zones d'ombre et de lumière qu'ils comportent, puisque toute politique se doit d'abord d'aller au bout du possible, sans jamais satisfaire pleinement le champ du souhaitable. Je ne voudrais ni dissimuler les ombres, ni m'approprier les lumières : mon but est seulement de rendre compte à la Haute assemblée de ce qu'a été l'action gouvernementale.

Avant même d'aborder les chiffres qui sont ceux de l'avenir proche, il convient de considérer ceux qui ont jalonné le passé récent. Aussi nécessaire que soit ce bref retour en arrière, il apparaît encourageant pour certaines productions, mais décevant pour certaines autres : non par une carence des pouvoirs publics, mais par l'effet de cette loi naturelle qui veut que la nature et la météorologie ne soient pas toujours aux rendez-vous que voudraient leur assigner les planificateurs.

En effet, succédant à cette année 1974, dont on peut dire qu'elle avait été franchement mauvaise, l'année écoulée a été médiocre.

J'ai eu l'occasion de dire à l'Assemblée nationale qu'à une année noire avait succédé une année grise. Sans doute conviendrait-il de nuancer le propos, en précisant que, bien souvent, des inversions se sont produites entre 1974 et 1975 dans la situation des différents secteurs, et que le gris, plus clair pour l'élevage, est cette année plus foncé pour les productions végétales.

Les pouvoirs publics ne peuvent être tenus pour responsables de ce qui échappe à leur compétence, mais ils sont d'autant plus conscients de la nécessité de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer la condition du monde agricole. C'est là-dessus qu'il convient de les juger.

Dès le début de mon propos, je voudrais rendre hommage au travail de vos rapporteurs qui ont su dégager ce que les choix budgétaires, avec leur aspect quelquefois difficile, comportent de politique, au meilleur sens du terme, c'est-à-dire, je le répète, de choix du possible.

Contrairement aux usages, peut-être, mais plus en accord avec la courtoisie, je voudrais, avant toutes choses, évoquer ceux des aspects de leurs rapports qui m'ont le plus frappé et en même temps lever toute équivoque à propos de certains points qu'ils ont soulevés.

Au demeurant, je suis de ceux qui refusent, dans un souci de courtoisie élémentaire vis-à-vis de la Haute Assemblée, de répéter purement et simplement, fût-ce en inversant les parties, les propos qu'ils ont tenus lors de la discussion du budget dans une autre enceinte.

Avec la grande compétence que lui donne la responsabilité qu'il a exercée avant moi, puis celle qu'il a assumée au sein du Parlement européen, M. Boscary-Monsservin a eu le grand mérite d'analyser finement, dans son rapport écrit, ce qui ne paraît pas avoir été fait jusqu'ici, la liberté d'initiative que laissent au ministre, sur le plan national, les décisions des instances communautaires et de souligner aussi, ce que l'on fait rarement, l'intérêt, pour le consommateur, de la politique agricole commune.

Je tiens, par ailleurs, à le remercier pour avoir perçu, au-delà des regrets que lui laisse l'insuffisance des crédits, une volonté de cohérence dans l'action que nous nous efforçons de mener. Il a évoqué le programme des adductions d'eau. Je lui réponds d'un mot que nous en arrivons à ce stade difficile où, après avoir fait ceux des investissements qui peuvent apparaître rentables, il faut desservir les écarts et, par conséquent, mobiliser des ressources qui sont sans aucune commune mesure avec les investissements en canalisations. C'est sans doute un des problèmes majeurs des années à venir, car il est normal que l'on songe à donner l'indispensable à ceux qui ne l'ont pas, avant de donner plus que le nécessaire à ceux qui l'ont déjà, en matière d'investissement comme en d'autres domaines, et l'eau est bien indispensable.

S'agissant des prêts du réseau bancaire, dont M. Boscary-Monsservin a souligné qu'ils étaient quasiment impossibles à saisir, je suis en mesure de lui donner une précision de nature à intéresser, j'imagine, chacun de vous.

En juillet 1975, et ce pour la première fois depuis décembre 1973, la part du Crédit agricole dans l'accroissement d'encours est supérieure à sa part dans l'encours global.

Cette année, comme l'an dernier, la priorité traditionnelle de cette institution pour l'agriculture a été respectée.

Dans un contexte difficile pour les agriculteurs dont les besoins de crédits restent importants, le Crédit agricole a continué à servir ceux-ci aux meilleures conditions. Les prêts nouveaux à moyen et à long termes à l'agriculture, qu'il s'agisse des exploitations ou des coopératives, ont atteint, pour les huit premiers mois de 1975, un montant de 9 684 millions de francs, soit une hausse de 29 p. 100 par rapport à la même période de 1974.

S'agissant de la conférence annuelle et bien que l'abbé Laudrin ne soit pas là, comme il l'était à l'Assemblée nationale, pour m'aider à exorciser ce démon, c'est tout à la fois MM. Boscary-Monsservin, Sordel et Gravier — par anticipation pour M. Gravier, car j'ai pris connaissance de son rapport écrit — que je voudrais apaiser. C'est un des aspects les plus significatifs de la politique de concertation, à bien des égards exemplaire, suivie par mes prédécesseurs et continuée par moi-même entre les pouvoirs publics et la profession.

Le principe de cette grande confrontation annuelle ne me paraît pas devoir être remis en cause ; en revanche ses modalités devraient être modifiées. Ayant siégé sur les bancs de l'Assemblée nationale pendant seize ans, j'avais souffert, l'an dernier, de l'absence de toute représentation parlementaire à la conférence annuelle. C'est pourquoi j'ai pris l'initiative d'y convier cette année le président de votre commission des affaires économiques et votre rapporteur général.

Mais, au-delà d'un problème de participation, un problème de date existe.

Tenir la conférence annuelle à l'automne pose un problème de convenance que nombre de rapporteurs ont souligné ce matin, et je tiens à marquer mon plein et entier accord sur les propos qu'ils ont tenus à cet égard. Mais cela pose aussi un problème de méthode dont risquent d'être victimes cette fois, non pas seulement le travail parlementaire ou le légitime amour-propre des membres du Parlement, mais le montant même des crédits figurant finalement au projet de budget. En effet, par une pente toute naturelle, l'administration des finances peut être conduite à tabler, lors de la préparation du budget, sur des ajustements qui risquent de se situer finalement à un niveau inférieur à celui qui était retenu.

Aussi suis-je heureux de pouvoir confirmer à la Haute assemblée que M. le Premier ministre a accepté, monsieur Sordel, d'avancer au printemps prochain, conformément au vœu que vous venez d'exprimer, la tenue de la prochaine conférence annuelle.

M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial. C'est bien !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je tiens à indiquer au président Sordel que si la répartition de l'enveloppe destinée à financer les prêts bonifiés n'est pas évoquée au moment de la discussion budgétaire, c'est pour une raison d'opportunité que comprendra sans nul doute le gestionnaire avisé qu'il est d'un important secteur coopératif.

On ne peut, en effet, à l'automne, se faire une idée assez précise des secteurs sur lesquels devra l'année suivante porter spécialement l'effort, et le début de l'année constitue, pour ce faire, une période plus convenable.

Je suis seulement en mesure d'indiquer aujourd'hui qu'une priorité sera accordée en 1976 aux besoins des jeunes agriculteurs dans le droit fil de la politique qui vient d'être récemment annoncée et je m'efforcerai, monsieur Sordel, que cette priorité ne soit pas accordée au détriment d'autres parties prenantes.

Sensible à l'hommage rendu par votre rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan aux efforts que nous menons pour mieux maîtriser le difficile problème des calamités, je l'ai été tout autant à la critique qu'il a esquissée touchant le caractère plus social qu'économique de notre budget.

Sur le premier point, je lui confirme qu'un décret en cours de signature réduira de moitié la durée de la procédure de l'indemnisation actuellement constatée, et qu'une réflexion va être engagée avec les organisations professionnelles sur les orientations à donner à une réforme d'ensemble du régime destiné à protéger plus efficacement les agriculteurs contre les risques inhérents à la nature même de leur activité.

J'indique à la Haute assemblée que, pour les huit premiers mois de 1975, les prêts « calamités » du Crédit agricole ont atteint 1 723 millions de francs contre 91 millions de francs

pour les huit premiers mois de 1974, ce qui marque à quel point les circonstances atmosphériques ont joué contre nous. C'est une aide qui permet de résoudre certains problèmes, mais qui en pose d'autres aux exploitants endettés, le Gouvernement en est parfaitement conscient.

Qu'il me soit permis de dire à M. Sordel, sinon pour le satisfaire, du moins pour l'apaiser, que la situation qu'il a dénoncée, à savoir la place trop grande qu'occuperaient les actions sociales dans notre budget, n'est pas propre à la France.

Voilà quelques semaines, mon collègue de la République fédérale allemande, M. Josef Ertl, me confiait qu'il se demandait parfois, à considérer l'importance des actions sociales de son ministère, s'il n'était pas devenu le ministre des affaires sociales de l'agriculture de la République fédérale d'Allemagne.

Je voudrais dire aussi à M. Sordel que le problème du revenu agricole, s'il dépend pour une part des productions, c'est-à-dire s'il s'améliore lorsque les rentrées sont meilleures, est aussi tributaire de la diminution des « sorties », c'est-à-dire d'une meilleure protection contre les risques sociaux.

M. Tinant, pour sa part, a bien voulu souligner dans un rapport très dense — et je l'en remercie — l'effort consenti pour les créations d'emploi et marquer l'accord de votre commission des affaires culturelles sur le principe des actions concertées.

Il a par contre critiqué le caractère par trop technologique, selon lui, de l'enseignement agricole : qu'il me soit permis ici de lui rappeler mon souci permanent de donner plus de place, dans cet enseignement, à l'étude des problèmes de gestion, et aussi sur un autre plan, ma préoccupation relative à la parité de la situation des personnels de l'enseignement agricole avec ceux de l'éducation. J'ai saisi voilà deux mois d'une demande précise à ce sujet mes collègues de l'économie et des finances, de l'éducation et de la fonction publique.

Mais M. Tinant a abordé également le problème de l'aide nécessaire à l'enseignement privé, dont certains établissements sont dans une situation voisine de la détresse.

Je suis heureux de pouvoir, sur ce point, lui apporter, comme à tous ceux d'entre vous qui m'ont saisi de ce problème, verbalement ou par écrit, l'assurance qu'un amendement gouvernemental proposera, à la fin de la discussion budgétaire devant le Sénat, d'accroître de 11 millions de francs, s'ajoutant aux 6 millions récents du collectif, les crédits du chapitre correspondant.

J'en ai pris l'engagement à l'Assemblée nationale et chose promise est pour moi chose due... ce pourquoi, sans doute, je suis si avare de promesses !

Monsieur Tinant, en ce qui concerne les promesses qui n'ont pas été tenues mais qui n'émanaient pas de moi, et dès lors qu'il ne s'agissait pas d'engagements précis comme celui, par exemple, relatif à l'école vétérinaire de Nantes à laquelle je ferai allusion dans un instant, je dirai simplement que je reconnais mes enfants, mais pas ceux des autres ! (*Sourires.*)

Toujours à propos des observations que me paraissent appeler les travaux de vos rapporteurs touchant à l'enseignement privé, je veux en finir une fois pour toutes avec le procès qui a été fait ou qui semble avoir été fait — procès justifié par la situation très difficile, voisine de la détresse, ai-je dit il y a un instant, dans laquelle se trouvent certains établissements — au Gouvernement en disant qu'il se désintéressait des établissements d'enseignement agricole privé. On l'a écrit, et parfois avec violence.

Je voudrais ici donner des chiffres. L'an dernier, l'augmentation des subventions à l'enseignement agricole privé avait été de l'ordre de 26,5 p. 100 ; finalement, ces établissements n'ont vu leur revenir que des sommes correspondant à 9,5 p. 100 d'augmentation. La raison en est simple : l'effort qui avait été accompli au cours des années précédentes étant insuffisant, il avait fallu consentir des avances à ces établissements, que le ministère des finances a repris au passage, de telle sorte que sont de bonne foi ceux — j'en étais — qui évoquaient le chiffre de 26,5 p. 100 et ceux qui, par ailleurs, évoquaient celui de 9,5 p. 100.

Pour en finir, je le répète, avec ce procès d'intention, je donnerai, pour le chapitre 43-33 : « Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement agricole privés reconnus par l'Etat », les chiffres que voici : de 1971 à 1974, soit en quatre ans, les crédits avaient augmenté de 13 p. 100 ; de 1974 à 1976, c'est-à-dire en trois ans, le volume des crédits a augmenté de 56 p. 100.

Le budget du ministère, tel qu'il vous est présenté, est en augmentation de 9,6 p. 100 sur l'exercice précédent. Cette augmentation apparaît si l'on tient compte du transfert d'écriture pour la subvention au B. A. P. S. A. Ce pourcentage de 9,6 p. 100 appelle trois observations.

En premier lieu, le caractère inéluctable de l'augmentation des rémunérations de la fonction publique et le taux escompté de la progression de ces rémunérations ont engendré, sur les crédits 1976 par rapport à ceux de 1975, une progression sensiblement plus forte des dotations dans les départements ministériels où les dépenses en personnel sont prépondérantes : tel est le cas, à titre d'exemple, pour l'éducation où elles dépassent 80 p. 100 du total des crédits, ce qui amènera tout naturellement M. Haby à vous faire part d'un taux de croissance plus spectaculaire que je ne peux le faire.

En second lieu, vous savez qu'en agriculture l'Etat agit le plus souvent par le biais d'interventions économiques ou sociales. Dans un budget où les seules dépenses sociales mobilisent la moitié de la masse des crédits, les interventions économiques et les subventions d'équipement, 40 p. 100 de ces crédits, le taux de croissance globale est nécessairement plus modéré.

Il me faut, par ailleurs, rappeler que se référer au budget de 1975 revient à prendre pour base de comparaison un exercice au cours duquel avait été consenti, précisément sur le poste le plus important — celui du B. A. P. S. A. — un véritable bond de 30 p. 100 des crédits, comme cela a été souligné tout à l'heure.

Les dépenses sociales retrouvant cette année, au niveau de 13,4 p. 100, un rythme d'augmentation plus normal, il est naturel que la comparaison entre le budget de 1975 et le budget de 1976 s'en trouve hypothéquée dès le départ.

Dans la marge étroite de liberté qui m'était laissée pour procéder à un redéploiement, j'ai tenu à faire porter un effort particulier sur deux priorités qui sont, à mes yeux, essentielles pour préparer en permanence l'agriculture aux conditions de la vie économique moderne : les hommes et les structures.

Préparer les hommes, c'est naturellement les former, et l'on pense, en premier lieu, à l'enseignement. Priorité d'autant plus criante qu'il y avait un retard à combler et qu'une part importante de l'augmentation déjà substantielle que vous aviez bien voulu voter en 1975 a servi, je le rappellerai à l'instant, pour l'enseignement privé, à rattraper ce retard.

L'enseignement agricole bénéficiera de 157 emplois nouveaux cette année, contre 14 l'an dernier. Je voudrais souligner que cela représente près de la moitié des créations d'emploi prévues pour la totalité du ministère. A ce chiffre s'ajoute un transfert de 126 emplois du ministère de l'éducation, en application de la loi sur l'apprentissage.

Si ce budget représente un effort non négligeable pour l'amélioration des bourses, il ne sera pas encore celui de la parité avec les taux pratiqués dans les établissements relevant du ministère de l'éducation.

Celle-ci n'est encore, à l'heure actuelle, effective que pour l'enseignement supérieur, pour le cycle long et pour les classes terminales du cycle court. En ce domaine, j'ai bien conscience que si l'on peut dire que la bouteille est aux trois quarts pleine, elle reste encore, aux yeux de M. Tinant, au quart vide.

Avare, je l'ai dit, de promesses, je m'attacherai d'une manière prioritaire, lors de la prochaine préparation du budget, à achever de la remplir. Ce sera la seule promesse que je ferai au cours de cette intervention.

Je voudrais également souligner la progression des crédits de fonctionnement de l'enseignement. Elle s'ajoute à celle de l'année dernière et prend son sens dans une comparaison sur trois années. Pour 1976 par rapport à 1975, la progression des dépenses ordinaires est de 10 p. 100, celle des crédits de fonctionnement, de 14,5 p. 100. Pour l'ensemble de 1975 et 1976 par rapport à 1974, les dépenses ordinaires croissent de 47,8 p. 100 pour l'enseignement, contre 33 p. 100 pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement du ministère.

Ce renforcement des moyens mis en œuvre s'accompagne de réalisations nouvelles. L'effort d'équipement est, en effet, important puisque les dépenses proposées représentent 118,4 millions de francs en 1976, ce qui constitue une progression de 38 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette progression de 38 p. 100 permettra, je l'indique à l'intention de M. André Morice et des parlementaires de la Loire-Atlantique qui s'en étaient inquiétés, d'affecter 15 millions de francs à l'ouverture du chantier de construction de l'école vétérinaire de Nantes dès l'année 1976. Encore faut-il ajouter à cet effort les 12 millions de francs consacrés, au titre du plan de relance, à d'importants travaux d'aménagement immobiliers et que j'ai tenu à affecter à certains établissements d'enseignement, notamment à une tâche que je considère, vous aussi sans doute, comme prioritaire, celle de la mise de chacun de ces établissements aux normes minimales de sécurité, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

L'ensemble de ces moyens financiers permettra, notamment, d'assurer la mise en application dans ses principes de la carte scolaire qui vient d'être établie après une large concertation

avec l'ensemble des professionnels intéressés et dont les mécanismes administratifs, largement déconcentrés, seront précisés par un tout prochain décret.

A ceux qui se sont étonnés de la longueur des délais nécessaires à la mise au point de ce dossier, je dirai que la consultation et la concertation sont toujours plus longues que la décision et que l'adroit congrès de Vienne avait duré plus longtemps que la brutale conférence de Yalta. Il faut se réjouir, sans doute, que le problème de la carte scolaire ne présente pas la même dimension historique !

Mais les moyens humains ne passent pas seulement par l'enseignement. La recherche est, elle aussi, porteuse d'avenir. C'est dans cette optique que le budget de fonctionnement de l'I.N.R.A. augmente de 21 p. 100 par rapport à son prédécesseur.

Il s'agit, d'une part, de réaliser plusieurs opérations nouvelles en province et aussi de moderniser le patrimoine ; d'autre part, de créer des postes supplémentaires de chercheurs : les 65 créations à ce titre au budget de 1976 sont à comparer aux 73 qui ont eu lieu au cours des six dernières années. Il s'y ajoute 113 créations de postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs.

Je n'ignore pas, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, que des soucis quotidiens nous assaillent, vous assaillent, pour lesquels il faut mobiliser un maximum de moyens dans l'immédiat. Mais aussi pressante que soit la conjonction, elle ne doit pas nous limiter au « pilotage à vue » en agriculture. En ce sens, les aspects privilégiés de ce budget sont au contraire ceux qui affirment notre foi en l'avenir de notre agriculture : il faut nous donner les moyens de cet avenir. C'est une politique délibérée qui va à l'encontre de toute démagogie, mais que le monde agricole, dans sa sagesse, comprend dès lors qu'on la lui explique. Je me permets de compter sur vous pour relayer l'explication que je vous en donne.

L'aide aux hommes ne se traduit pas seulement par les actions de formation et de recherche. Elle passe aussi par un encouragement et une organisation des structures dans lesquelles s'inscrit leur activité. Je pense, notamment, à l'efficacité accrue qu'il y a lieu d'assurer aux structures de production. A cet égard, un effort a été entrepris qui mérite d'être poursuivi.

L'accent me semble à mettre ici, au moment où chacun est tenté d'insister sur les insuffisances des crédits par rapport aux besoins, sur le renversement de tendance qui vient d'intervenir et risque, du fait de la disparité entre les besoins et les moyens, de passer inaperçu.

La progression des crédits d'équipement était restée, au cours de ces dernières années, inférieure à la moyenne des autres dépenses. Avec un accroissement de 12 p. 100 en 1976, compte tenu des mesures intervenues notamment au moment de la conférence annuelle, depuis la confection de ce projet de budget, elle devient supérieure à cette moyenne et marque une volonté précise d'aller de l'avant. En effet, à la dotation budgétaire proprement dite s'ajoute la progression de 20 p. 100 des deux comptes spéciaux du Trésor sur lesquels sont également financés des investissements, à savoir le fonds forestier national et le fonds national de développement des adductions d'eau dont votre rapporteur a indiqué tout à l'heure qu'il avait bien servi le ministère de l'Agriculture de par l'augmentation des ressources qui lui avaient été affectées.

Parmi les équipements productifs, je voudrais souligner l'importante progression des crédits affectés au développement de l'hydraulique agricole. Ce n'est pas là le fait du hasard. Il me semble, en effet, indispensable de parvenir à mettre sur pied un système de régulation des eaux, et cette année qui aura vu à la fois la pluviosité excessive et la sécheresse désolante ne peut que renforcer ma conviction.

Je voudrais également souligner la progression des subventions aux bâtiments d'élevage et aux équipements de conditionnement de stockage, qui dépasse 14 p. 100, ainsi que celle de la prime d'orientation agricole, dont les fonds augmenteront finalement non pas de 8 p. 100, comme on l'a dit, mais de 18 p. 100.

Je voudrais rappeler que lorsqu'on parle d'investissements, il faut prendre en compte des éléments qui ne figurent pas sous une forme aussi évidente dans ce projet de budget.

C'est ainsi que, dans le cadre du plan de soutien à l'économie, 155 millions de francs ont été affectés à des dotations en capital pour des investissements agricoles dont le bénéfice se fera sentir essentiellement au cours de l'année 1976.

C'est ainsi qu'il ne faut pas perdre de vue l'aide importante aux investissements que constituent les bonifications d'intérêt, qui atteindront 3,4 milliards en 1976 ni oublier l'aide aux investissements qui s'est concrétisée par la réfaction de 10 p. 100 sur les commandes de matériel agricole passées avant le 31 décembre.

Cette aide aux investissements a été — je le souligne — accordée pour la première fois à l'agriculture comme à l'industrie, et elle a sur l'industrie du machinisme agricole un effet exceptionnellement bénéfique puisque, pour 1975, nous allons atteindre le chiffre record de 78 000 tracteurs contre 58 000 l'an passé.

Enfin — et cette observation m'apparaît capitale — le Gouvernement a marqué par deux fois son souci de l'investissement dans un domaine où il est plus essentiel qu'il ne l'est sur le plan matériel : celui des hommes.

J'ai déjà évoqué l'effort consenti pour la formation et l'on me permettra de rappeler l'initiation, décidée par la récente conférence annuelle, d'une véritable politique d'installation des jeunes agriculteurs.

Si une politique ne permet pas de tout faire, du moins se doit-elle d'œuvrer vigoureusement pour les priorités qu'elle retient.

Celles auxquelles je viens de faire allusion sont fondamentales en elles-mêmes, mais aussi par la foi dont elles portent témoignage dans l'avenir de notre agriculture.

L'avenir, pour l'assurer, il nous faut répondre, dans l'action quotidienne, à trois impératifs : je les résumerai en parlant de quantité, de qualité et de ce que j'appellerai la troisième dimension.

La quantité c'est — faut-il le préciser ? — tout ce qui se chiffre, et tout d'abord, l'exigence économique, dans toutes les variétés de rigueur que le monde moderne nous impose et avec les conditions d'organisation sans lesquelles il est vain de vouloir chiffrer des ambitions.

Il est patent que le développement de l'agriculture doit être sélectif et organisé. Il ne s'agit pas de le planifier ni de faire en sorte que l'Etat en vienne à prendre les décisions qui sont du ressort de l'agriculteur. Mais il s'agit de savoir où l'on va et les efforts entrepris en la matière par les pouvoirs publics et par la profession sont présents à tous les esprits.

Il ne faut pas sous-estimer ce changement capital intervenu dans les esprits. Les agriculteurs ont admis, ces dernières années, que les décisions qu'ils ont à prendre sur la culture à faire, sur la production qui assurera leur revenu, ne dépendent plus d'abord de leur expérience et de leur instinct. Il y a là une novation radicale introduite après des siècles d'individualisme. Ce métier qui peut, à juste titre, se targuer d'être le plus vieux du monde, n'en déplaît à d'autres plus tapageurs (*Sourires*), a marqué là une novation capitale.

Cette concertation orientant les productions par rapport aux besoins recensés ou prévus est d'autant plus justifiée que l'on voit mal comment la demande mondiale en produits alimentaires diminuerait, et qu'elle est même en augmentation prévisible dans les seuls pays solvables.

Certes, la prévision en agriculture comporte des limites et il est toujours choquant pour l'esprit d'apprendre que tant de tonnes de fruits ou de légumes ont pris le chemin de la décharge publique. Mais l'agriculture n'est pas l'industrie, où l'on peut constituer des stocks et surtout organiser la production que l'on veut en la prévoyant au kilogramme près et avec plusieurs mois d'avance. Les excédents agricoles ne représentent pas plus, comme gâchis — si déplorable soit-il — que la chair du fruit qui reste attachée à la peau lorsqu'on le pèle pour le manger. Chacun de nous est-il coupable, ou bien n'est-ce pas plutôt l'impossibilité de planifier la production agricole ?

Faut-il rappeler, à cet égard, pour reprendre les termes mêmes dont s'est servi M. Pelche, le 7 novembre dernier, dans le rapport qu'il a présenté à l'occasion du 58^e anniversaire de la Révolution d'Octobre à Moscou, « les épreuves sérieuses, voire cruelles, de l'agriculture soviétique », qui ont conduit aux achats massifs de céréales que l'on sait ?

En France, quel enseignement tirer si l'on regarde de près la production de l'année en cours ? Surabondante ? Allons donc ! Nous avons connu des déboires céréaliers. Nous connaissons actuellement des déboires betteraviers. Nous avons eu précédemment — les pommes mises à part — des déboires fruitiers. Nous avons constaté une stabilisation des productions bovine et laitière, même si cette dernière s'accompagne d'un déséquilibre du marché dû moins — vous le voyez — à l'augmentation de la production qu'à un affaiblissement de la consommation, étant donné l'évolution de la conjoncture économique en France et en Europe. Nous avons connu une prolongation du déficit en matière de viande de porc.

Il y a donc encore largement place pour un développement de notre production agricole, pourvu qu'il soit sélectif et organisé. Et, au-delà de notre politique nationale il y a place aussi pour une politique d'exportation. Est-il besoin de rappeler à cet égard le rôle que l'agriculture joue dans notre balance des paiements ?

A cet égard, il ne vous aura pas échappé que, lors du débat budgétaire, M. Segard, répondant par là à une requête que je lui avais présentée très instamment, a marqué son accord pour la création de nouveaux postes d'attachés agricoles.

A côté des éléments quantitatifs, il existe aussi, dans notre politique agricole, une exigence de qualité. C'est un aspect des choses auquel, on le sait, le Gouvernement attache la plus grande importance, et en soi, et compte tenu de l'évolution de plus en plus marquée de l'opinion publique en ce domaine. Ne nous y trompons pas.

A cet égard, et c'est la première fois que j'ai l'occasion de le faire, je tiens à dire que je suis favorable à la venue en séance publique avant la fin de la session de la proposition de loi de M. Ceyrac, adoptée voilà plusieurs jours par la commission de la production de l'Assemblée nationale et qui tend à interdire l'usage des oestrogènes en médecine vétérinaire. (Applaudissements sur de nombreuses travées.)

M. Michel Yver. Très bien !

M. Jacques Henriot. Il faudrait l'interdire également pour les femmes !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Quantité, qualité, mais il y a aussi ce que j'appellerai une troisième dimension, celle de l'espace rural dans lequel, par définition, s'exerce l'activité agricole. En réalité, il s'agit même plutôt de l'espace rural tout court, sur lequel la proportion occupée par les concentrations secondaires et les activités industrielles est très réduite, l'un des problèmes provenant précisément de cette dimension trop réduite, qui constitue un obstacle permanent à l'épanouissement de l'homme.

Ainsi l'aménagement rural répond-il à deux préoccupations : d'une part, améliorer sans cesse les conditions de vie en milieu rural pour en maintenir le dynamisme ; d'autre part, préserver le potentiel d'accueil du milieu rural à l'égard des activités diverses qui chercheront à s'y implanter.

Je rends hommage au GESAR — groupe d'études sénatoriales pour l'aménagement rural — qui s'est donné pour tâche de promouvoir, comme le GEPPAR — groupe d'études parlementaire pour l'aménagement rural — à l'Assemblée nationale, cette politique pleine d'avenir.

Je me dois d'insister sur les dispositions que nous avons prises et comptons poursuivre, non seulement pour compléter l'équipement des zones rurales en général dans le cadre du budget des investissements, mais pour assurer la sauvegarde des régions rurales, et notamment des plus menacées, celles où apparaît le plus nettement le rôle de gardien du sol que l'agriculteur assume en sus de sa mission de production : action en faveur du Massif Central, mise en œuvre des plans d'aménagement rural, politique des « contrats de pays », réorientation du remembrement rural dans le sens de l'aménagement global et de la sauvegarde de la nature et des paysages conformément à la loi votée au printemps dernier.

C'est aussi la mise en œuvre d'une véritable politique de la montagne, et je confirme, à ce propos, répondant en cela à la préoccupation de beaucoup d'entre vous et notamment de M. Boscary-Monsservin, que nous allons présenter, à Bruxelles, un classement complémentaire en zone de montagne de quelques six cents communes qui ont été choisies comme répondant aux critères exigés par la Communauté pour un tel classement par des commissions régionales dûment responsables.

Dans ce domaine, deux politiques méritent sans doute une mention particulière : celle de l'hydraulique et celle de la forêt.

J'ai déjà parlé de l'hydraulique. S'agissant des forêts, outre l'importance qui s'attache, pour la protection des équilibres naturels, au maintien d'un territoire boisé important, je rappellerai que la réduction de notre dépendance en bois constitue l'un des objectifs du VII^e Plan et que cet objectif, face à une sous-exploitation de notre patrimoine forestier, exige une meilleure organisation d'une propriété forestière privée trop morcelée. Un effort massif de développement doit être conduit à la fois par les chambres d'agriculture et les centres régionaux de la propriété forestière ; nous veillerons à l'encourager et à le soutenir.

Le président de votre commission des finances, défenseur et protecteur avisé du milieu naturel, m'a convaincu de l'opportunité d'engager des opérations susceptibles de sensibiliser le grand public à l'intérêt que présente la forêt. Je suis heureux de pouvoir souligner ici à son intention qu'une campagne va être entreprise, au niveau régional et au niveau local, pour sensibiliser les formateurs, d'une part, les jeunes, de l'autre, le grand public, enfin, par des opérations groupées de plantations qui constitueront, comme l'a souhaité le président Bonnefous, un aspect essentiel de la sensibilisation à l'importance que revêt en France la forêt.

Je voudrais aussi, dans le cadre de ce débat pourtant national, placer, comme l'a fait M. Boscary-Monsservin dans son rapport écrit, les réflexions sur le passé et les perspectives pour l'avenir qui forment la trame d'un présent fort actuel, dans l'optique de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra dans quelques jours à Rome.

S'il ne m'appartient pas, ici, de préjuger les orientations que le conseil européen pourra être amené à prendre, du moins m'apparaît-il indispensable, sans reprendre les propos d'ordre général que j'ai été appelé à développer devant l'Assemblée nationale, de rendre compte au Sénat de l'aboutissement, le 11 novembre, des travaux des ministres de l'agriculture.

Le « relevé de conclusions » sur l'inventaire de la politique agricole commune adopté le 11 novembre 1975 par les ministres de l'agriculture constitue l'aboutissement d'une procédure engagée voici un peu plus d'un an.

Le 3 octobre 1974, en effet, la République fédérale n'avait accepté — vous vous en souvenez — la hausse de 5 p. 100 des prix agricoles en cours de campagne qu'à la condition que « la commission soit invitée à établir un inventaire complet de la politique agricole commune » qui ferait « l'objet d'une discussion approfondie au sein du conseil et de l'assemblée ».

Transmis le 27 février au conseil, le rapport de la commission a servi de base aux discussions qui se sont déroulées les 29 et 30 octobre dans un premier temps, puis les 10 et 11 novembre pour conclure.

En premier lieu, le conseil porte un jugement, dans l'ensemble positif, sur les résultats passés de la politique agricole commune.

Il montre notamment, comme nous le souhaitons, que, malgré le désordre des marchés mondiaux et les perturbations de l'économie internationale, elle a apporté à la Communauté une relative stabilité des prix et la sécurité des approvisionnements.

Il s'agit là — je le note comme certains d'entre vous sans nul doute — d'une préoccupation nouvelle chez nombre de nos partenaires.

Le relevé souligne, là encore, conformément à nos vœux, que l'importance du budget agricole « apparaît normale si l'on tient compte du fait que la politique agricole commune est, au stade actuel, la plus développée de la Communauté et la seule pour laquelle les Etats membres ont transféré au niveau communautaire une large partie de leurs responsabilités financières ».

Par ailleurs, le conseil dit très clairement, comme l'avait demandé notre délégation, que certaines insuffisances de la politique agricole commune ne lui sont, en réalité, pas imputables, qu'elles tiennent au retard ou à l'absence des autres politiques communes, notamment dans les domaines économique et monétaire, et aussi aux divergences qui ont affecté l'évolution des monnaies et des économies.

Il ramène ainsi à une plus juste mesure les critiques qui sont faites à la politique agricole commune.

Si les ministres de l'agriculture n'ont pas arrêté de décisions précises, ils ont du moins tracé, d'une manière assez nette, les limites des orientations souvent assez nouvelles qu'ils suggèrent pour l'avenir.

En ce qui concerne les relations avec les pays tiers, il leur est apparu que la Communauté doit participer aux échanges internationaux et être « présente sur le marché mondial par des exportations de produits agricoles », mais que les producteurs de la Communauté ne doivent pas supporter seuls les conséquences des avantages accordés à certains pays tiers dans le cadre, par exemple, d'accords sur le beurre, le sucre, les fruits, les légumes ou le vin.

En ce qui concerne la gestion et le soutien des marchés, les ministres des Neuf pensent qu'il est nécessaire d'améliorer leur équilibre.

A cet égard, comme le reconnaît implicitement le conseil, la politique des prix a ses limites et ne peut, à elle seule, atteindre tous les objectifs de la politique agricole commune : niveau de vie équitable des producteurs, stabilisation du marché, prix raisonnables pour les consommateurs, modernisation de l'agriculture.

On peut donc la compléter en menant, dans le domaine du stockage, de la consommation, de l'exportation et de l'aide alimentaire, des politiques plus actives, en faisant éventuellement participer, dans certaines branches, les producteurs aux risques de certains marchés.

Cela dit, le conseil rappelle qu'il faut « conserver à l'esprit » la préoccupation du revenu des agriculteurs — conformément à l'article 39 du traité que connaît bien le président Houdet — et souligne qu'une meilleure gestion des marchés et des prévisions plus poussées peuvent considérablement améliorer la situation.

Enfin, le conseil ne se prononce pas, au stade actuel de ses travaux, sur la façon dont on peut combiner, pour chacun des secteurs en difficulté, les différents moyens qui viennent d'être énumérés.

Il se contente, à ce stade, de fixer, pour les produits dont l'évolution récente est source de préoccupations — produits laitiers, viande de bœuf, céréales, vin — des objectifs simples et raisonnables.

Sa prudence est explicable : trop d'exemples ont montré, au cours des dix dernières années, les erreurs graves auxquelles pouvaient conduire des prévisions de pénurie ou d'excédent trop systématiques.

S'agissant des aides directes aux producteurs ou aux produits, elles peuvent constituer un complément utile de la politique des prix, mais, utilisées sans sélectivité et de manière perma-

nente, elles risquent de coûter très cher et, dès lors, d'appeler un financement partiellement national, générateur de distorsions entre les Etats membres et donc d'atteintes à la solidarité financière et à l'unité du marché.

Le relevé des conclusions reflète, en ce domaine des aides, l'inquiétude des Etats membres aux ressources les plus modestes devant le développement des aides nationales et il demande une application plus rigoureuse des règles fixées par le traité pour éviter les distorsions de concurrence.

Il vous apparaît très naturellement que celles-ci s'introduisent automatiquement dès lors que des aides nationales interviennent à des niveaux différents entre des pays privilégiés, comme la République fédérale et la France, et des pays qui ne le sont pas, tels le Danemark et l'Irlande.

Touchant l'unité du marché, le conseil des ministres estime que les montants compensatoires institués pour neutraliser les perturbations monétaires au sein de la Communauté provoquent des distorsions, mais que seules des solutions pragmatiques permettent de les éliminer progressivement, au coup par coup, à l'occasion, par exemple, de la fixation annuelle des prix.

Quant au coût de la politique agricole commune, le conseil croit nécessaire de recommander les procédures appropriées pour mieux assurer les liens indispensables entre politique agricole et politique budgétaire, et rechercher la plus grande efficacité au moindre coût, mais il note que le recours à des techniques de plafonnement financier est incompatible avec les organisations actuelles de marché.

Du document dont je viens de retracer les grandes lignes, il ressort cette double idée que le marché commun agricole, malgré les erreurs commises, malgré les lourdeurs de procédure, a eu des effets bénéfiques pour l'ensemble des Etats membres.

Mais, dans le même temps, ce document se montre ouvert aux aménagements qu'appelle, après bientôt quinze ans d'application, toute œuvre humaine, pourvu que soient préservés les principes fondamentaux.

Le relevé des conclusions a été adopté à l'unanimité par les Etats membres, étant seulement observé que l'Italie a demandé que soit inscrit au procès-verbal le fait qu'elle réservait ses commentaires sur les conclusions en question. Il convient, me semble-t-il, de voir là la déception que lui causait le fait de ne pouvoir, malgré notre appui, faire reconnaître par l'ensemble des Etats membres la nécessité d'assurer à certaines productions, placées jusqu'ici sous des organisations de marché peu structurées, le même « degré de soutien » que celui qui était ou serait accordé aux producteurs septentrionaux de la Communauté.

Nous ne tarderons pas à savoir quels enseignements le conseil européen aura tirés du travail des ministres de l'agriculture, puisque aussi bien il se réunit à Rome, je le rappelle, au début de la semaine prochaine.

Mesdames, messieurs, nous vivons dans un monde de plus en plus désaxé sur les plans économique, intellectuel et moral.

Nous vivons dans un monde qui, politiquement, est marqué par l'extension rapide des régimes autoritaires et par l'exacerbation des passions nationalistes.

Dans un tel contexte, la paysannerie et le Marché commun constituent des éléments d'équilibre, de stabilité, de raison, de mesure, de liberté qui nous font un devoir tout à la fois de les conduire et de les défendre.

Désorienté, notre monde l'est d'abord sur le plan économique, par les mouvements erratiques des monnaies, sur lesquels il faut espérer que soufflera bientôt l'esprit de Rambouillet, et ensuite par l'évolution en dents de scie des cours des matières premières, par la coexistence de deux phénomènes jusqu'ici exclusifs l'un de l'autre : l'inflation et le chômage.

Désaxé, notre monde l'est aussi intellectuellement et je n'en veux pour preuve — indépendamment des divagations de M. Thiede qui voudrait mettre en friche un cinquième des terres arables européennes — que les thèses exprimées dans deux livres récents écrits par des hommes de l'art, qui sont l'un et l'autre architectes de leur métier et qui font largement autorité dans leur corporation.

Pour le premier d'entre eux, l'intrusion de la campagne dans la ville, qui traduit un besoin d'accord avec les éléments naturels, est une erreur : pour nous latins, l'univers minéral — celui du béton sans doute — serait l'environnement légitime. « Du soleil, du silence, du grand air », écrit cet architecte. Ce sont les fameux « 3 S » américains : *sun, silence, space*. C'est exactement le contraire qu'il faut souhaiter.

Pour le second de ces hommes de l'art, auquel un quotidien a consacré récemment une critique, « l'ambition de notre époque doit être de découvrir les mérites de la fonction oblique, c'est-à-dire le plancher en pente » !

Je dois à la vérité de dire que l'intéressé traduit ses aspirations dans la réalité mais qu'il vit seul dans sa maison, les autres personnes ayant été tout naturellement éliminées par les mérites de la fonction oblique. (*Sourires.*)

Disloqué sur le plan intellectuel, désorienté sur le plan économique, notre monde l'est encore sur le plan moral. Je citerai un exemple parmi d'autres, récent, mais qui ne sera pas le dernier, celui de ce jeune clerc égaré qui, dans nos marchés de l'Est, prétendait le 11 novembre, interdire, après les avoir abusivement comparés au fanion des majorettes, l'accès de son église à de glorieux drapeaux, alors qu'il n'y a pas si longtemps les filles publiques campaient dans plusieurs autres établissements du culte.

M. Jacques Henriot. Très bien !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Dans un tel monde, les agriculteurs sont un facteur de maintien d'un bon sens foncier qui n'exclut en rien le progrès, tout au contraire. Et sans doute leur devons-nous, à travers bien des tribulations, la préservation des valeurs fondamentales hors desquelles, par delà la légitime diversité des opinions, on ne peut que déraisonner sous quelque ciel et en quelque époque que ce soit.

Dans ce monde désaxé, les régimes autoritaires — il n'est pour s'en convaincre que de jeter les yeux sur une carte — gagnent rapidement du terrain, qu'ils soient de gauche ou de droite, civils ou militaires.

A cet égard, la Communauté économique européenne constitue un îlot privilégié de préservation des libertés fondamentales (*Applaudissements sur le banc des commissions*), au-delà des quelques différences que font apparaître, tout naturellement et très légitimement, là encore, les familles politiques dont sont issus les gouvernements des Etats membres.

Dans la mesure où le marché commun agricole est, avec l'union douanière, la seule concrétisation véritable de l'ilot communautaire de préservation des libertés fondamentales, il nous appartient d'en sauvegarder les fondements.

Cet impératif, qui n'est nullement exclusif, tout au contraire, des aménagements et des adaptations, dont s'accompagne nécessairement l'évolution dans le temps de tout corps social, nous dicte notre conduite.

Le marché commun agricole est et restera l'un des points forts de l'action voulue par le Président de la République et mise en œuvre par son gouvernement. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République, à droite, au centre et sur diverses travées à gauche.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 13 novembre 1975 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe des républicains indépendants : 55 minutes ;
- Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 55 minutes ;
- Groupe socialiste : 52 minutes ;
- Groupe de la gauche démocratique : 41 minutes ;
- Groupe de l'union des démocrates pour la République : 38 minutes ;
- Groupe communiste : 31 minutes ;
- Groupe des républicains indépendants d'action sociale : 28 minutes.

La parole est à M. Le Jeune.

M. Edouard Le Jeune. C'est avec beaucoup d'attention et d'intérêt, monsieur le ministre, que j'ai écouté votre présentation du budget de l'agriculture et les propos positifs que vous avez tenus.

Il est permis de se demander si ce budget est conforme à la volonté affichée par le Gouvernement de considérer l'agriculture comme un élément stratégique de l'économie nationale. Je dirai, quant à moi, que ce budget est caractérisé par la prudence.

Le Gouvernement, en effet, qui craint avec juste raison le retour d'une vive inflation, est réservé. Cependant, nous constatons, dans nos campagnes, que les difficultés rencontrées par le monde agricole, sont, depuis deux ans, préoccupantes.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez sérieusement œuvré afin d'obtenir le maximum pour les agriculteurs. Sur certains points, avec le complément de la conférence annuelle, les résultats ne sont pas négligeables. Mais il faut dire que la crise que connaît notre agriculture est grave et il est bien évident que ce sont les crédits alloués qui conditionneront la modernisation de l'appareil de production agricole et l'avenir de l'aménagement rural.

Vous avez obtenu, cette année, une progression de 12 p. 100 de votre budget, ce qui est positif dans le contexte actuel, mais insuffisant par rapport aux besoins.

Pour me limiter à mon temps de parole, je me contenterai d'appeler votre attention sur quelques problèmes sectoriels auxquels la région que je représente est plus particulièrement sensible. Je ne vous ferai pas de révélation puisque vous êtes vous-même un élu breton.

J'aborderai en premier lieu la question du lait. Ce sont les revenus du lait qui fournissent, chaque semaine, à la plupart des familles paysannes, l'argent du ménage. C'est pourquoi, quelles que soient les circonstances — prix élevés ou non — la production du lait continue.

La fixation en 1966 d'un prix européen du lait relativement élevé et de prix planchers garantis pour le beurre et le lait en poudre a constitué un encouragement important à la production, qui s'est traduit par un accroissement du cheptel laitier et de son rendement.

Ce phénomène est allé de pair avec une véritable vague d'investissements dans l'industrie laitière, encouragée par les subventions de l'Etat.

En 1974, les producteurs de lait ont vu les coûts de production augmenter considérablement, alors que le revenu de leur travail diminuait.

En raison de la sécheresse de l'été dernier, il est à craindre que les réserves d'hiver ne soient déjà entamées et que l'alimentation complémentaire nécessaire n'accroisse les charges.

Je ne considère pas comme négligeables les aides exceptionnelles accordées en 1975, mais vous admettez que le lait reste payé en dessous du prix de revient. C'est tout le problème de l'organisation des marchés qui se trouve posé et je sais que vous vous préoccupez de le résoudre.

Le prix indicatif communautaire du lait devrait être considéré comme le prix minimum devant être perçu par les producteurs.

Je dirai un mot de la brucellose qui est une maladie répandue, tenace et difficile à vaincre. Elle cause d'immenses ravages. Pour lutter contre cette épizootie, le département du Finistère, comme d'autres, a accompli un effort considérable...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Le Morbihan aussi !

M. Edouard Le Jeune. ... sur ces ressources propres avec le concours des groupements de défense sanitaire du bétail.

Il serait souhaitable qu'une révision complète et qu'une actualisation du système et des barèmes d'indemnisation interviennent dans le cadre de l'aide du F.O.R.M.A. afin qu'il soit tenu compte de la perte réelle du cheptel.

Les deux autres secteurs clefs du département du Finistère en matière de productions animales sont ceux de la viande bovine et de la viande porcine. L'évolution s'est faite, en ce qui les concerne, sous le signe d'une progression remarquable. L'accroissement des tonnages produits entre 1973 et 1974 est significatif : la production de viande bovine — gros bovins — s'est accrue de 6 900 tonnes ; celle de la viande porcine de 800 tonnes.

La conjonction d'un certain nombre de circonstances a fait que, depuis l'automne 1973, le marché européen de la viande de bœuf a été dramatiquement encombré. La demande a stagné du fait de la crise économique.

La commission d'enquête sur la commercialisation des viandes, où étaient représentées toutes les tendances politiques, a constaté que les agriculteurs produisant de la viande restent parmi ceux dont les revenus sont les plus faibles et le travail le plus mal rémunéré. Porter remède à cette situation devrait être la priorité des priorités.

La production porcine poursuit son expansion : elle s'est accrue de 6 000 tonnes en neuf mois dans le Finistère, ce qui laisse prévoir pour 1975 une production départementale porcine de 160 000 tonnes. Le prix du porc s'est relevé de 5,43 francs le kilogramme net, prix unique, pour l'année 1974 à 60,1 francs, prix unique, pour les dix premiers mois de 1975.

Cependant, les cours de 1973 — 6,15 francs le kilogramme — ne sont pas encore atteints, bien que la dégradation monétaire ait dépassé 20 p. 100 en deux ans. Ces chiffres m'ont été fournis, voilà deux jours à peine, par la chambre d'agriculture.

Vous avez rassuré à demi les agriculteurs par votre communiqué du 14 novembre dernier, qui précisait que le Gouvernement français n'avait fait aucune demande à Bruxelles pour obtenir le déclenchement de la clause de pénurie en faveur de la viande porcine.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Et je le confirme !

M. Edouard Le Jeune. J'attire votre attention sur le drame que produirait la mise en place de cette clause. A peine sortie d'une crise grave, la production bretonne qui, comme vous le savez, représente 35 p. 100 de la production nationale, replongerait dans une autre crise qui atteindrait non seulement la production porcine, mais l'économie bretonne tout entière.

Je ne saurais passer sous silence les graves inquiétudes qui persistent dans le secteur avicole, en particulier chez les producteurs d'œufs. Depuis de longs mois, ceux-ci vendent leurs œufs en dessous du prix de revient et des faillites sont à craindre, si l'interprofession avicole ne se donne pas les moyens d'agir avec le concours des pouvoirs publics.

Situés loin des grands centres de consommation, nous demandons d'urgence des mesures efficaces et concrètes tendant notamment à réaliser la valorisation sur place des produits d'élevage.

Les productions dont je viens de parler se font dans le département du Finistère, et en Bretagne en général, sur des exploitations familiales de dimension moyenne. Ce type d'exploitation doit être maintenu.

Une distinction doit être faite entre l'agriculture industrielle, appellation qui permet de réaliser plus aisément certains bénéfices, et l'agriculture proprement dite qui mérite d'être encouragée. Après tout, ne distingue-t-on pas l'industrie de l'artisanat ?

Il est indispensable que la population agricole, je veux dire la masse des petits et moyens exploitants familiaux, qui constituent, pour très longtemps encore, la trame de notre agriculture, soit assurée d'un niveau de rémunération décent et comparable à celui dont bénéficie la grande majorité de la population.

Il faut donner confiance aux jeunes pour qu'ils acceptent de succéder à leurs parents dans ces exploitations familiales. La dotation à l'installation de 25 000 francs pour la région Ouest est, certes, une mesure incitative. Mais aucun jeune ne saurait se contenter d'une subvention, même si celle-ci atteint 45 000 francs lorsque les handicaps sont les plus grands, comme en zone de montagne. Les emprunts, même au taux de 4,50 p. 100 ne sauraient suffire si l'avenir de la profession agricole ne lui semble pas assuré.

Nous n'avons pas le droit de fournir aux jeunes des espoirs fallacieux et de les engager dans une voie sans issue.

Il faut aux jeunes une organisation des marchés, des niveaux de prix tenant compte des coûts de production et des équipements collectifs assurant un revenu satisfaisant.

« Il n'y a pas de bonne politique agricole, sans, d'abord, une politique des prix ». Je sais que vous partagez cette opinion et, connaissant la ténacité avec laquelle vous défendez à Bruxelles les intérêts des agriculteurs français, notamment ceux des éleveurs, je suis persuadé que vous tiendrez le plus grand compte, monsieur le ministre, des remarques que j'ai cru devoir vous présenter. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai trois questions à poser à M. le ministre de l'agriculture. Je vous les poserai, monsieur le ministre, en me conformant à une idée directrice : je vous demande de ne pas laisser compromettre vos propres efforts, votre propre politique, par des initiatives ou par des carences qui vont à l'encontre de vos principes.

En premier lieu, je n'attends pas l'inscription à l'ordre du jour de la question orale que j'ai récemment déposée pour vous rappeler les conditions singulières — j'emploie à dessein un euphémisme — dans lesquelles, le 25 octobre dernier, les exportations de pommes de terre ont été brutalement arrêtées. Nous exposerons à l'occasion de sa discussion — car je ne serai sans doute pas le seul à intervenir — pourquoi la situation du marché ne justifiait en rien la soudaineté de cette mesure. Mais je vous dis dès maintenant que, par son objet comme par ses effets, elle contredit un de vos principes essentiels, je veux dire l'incitation à l'accroissement des ventes agricoles à l'étranger. L'agriculture « grande industrie d'exportation », voilà une excellente formule ! Encore faut-il qu'aucun de vos collègues ne vous oblige à la démentir ou plutôt n'amène le Gouvernement — vous voyez ce que je veux dire ! — à la démentir malgré vous, sinon à votre insu.

En deuxième lieu, vous avez répété tout à l'heure, après l'avoir dit bien souvent, à quel point l'enseignement était à vos yeux une priorité absolue. Or, la situation de l'enseignement agricole, notamment privé, est dramatique.

Vous nous avez annoncé une augmentation de 11 millions de francs du crédit qui était initialement de 122,5 millions de francs. C'est là une augmentation substantielle dont je vous remercie.

J'avais pris connaissance de vos déclarations à l'Assemblée nationale et je savais que vous tiendriez vos engagements. Mais je suis dans l'obligation de vous dire que, malheureusement, au point où la situation est parvenue, ce crédit ne sera pas suffisant pour enrayer le déclin. Je suis dès maintenant convaincu que vous serez amené à l'accroître en cours d'année à la faveur d'un collectif.

Je tenais à vous donner dès maintenant cet avertissement tout en vous remerciant de l'initiative que vous avez prise car, ici encore, c'est le respect de vos principes et l'avenir de votre politique qui sont en jeu.

Enfin, permettez à votre ancien collègue, à un ancien ministre des affaires étrangères, qui vous a souvent félicité de la fermeté dont vous faites preuve à Bruxelles et qui a applaudi.

tout à l'heure, vos excellentes déclarations sur le Marché commun, élément d'équilibre en raison de l'importance qu'il a pour la population agricole de l'Europe, d'évoquer brièvement le problème de la betterave sous son aspect international, problème qui est, cette année, aggravé par une récolte catastrophique.

Vous avez cité, monsieur le ministre, un certain nombre de déboires, vous auriez pu ajouter les déboires betteraviers.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je l'ai fait. Mais j'ai employé le mot « déception ».

M. Maurice Schumann. Pardonnez-moi, monsieur le ministre, je croyais vous avoir écouté très attentivement. Déception ou déboire, nous ne vous chicanerons pas sur le vocabulaire.

Les échanges intracommunautaires sont incontestablement entravés, vous le savez, par les importations de sucre qui sont consécutives aux accords de Lomé et par les mesures de protection douanière que vous avez prises pour sauvegarder notre viticulture. Est-ce à dire que le Gouvernement ait eu tort de signer les accords de Lomé? Non, certes, je me démentirais moi-même si j'exprimais une autre opinion. Est-ce à dire que vous ayez eu tort de protéger notre viticulture? Moins encore. Mais la situation ainsi créée appelle et exige une contrepartie qui est, à mon avis, toute trouvée. C'est la suppression de la taxe qui inflige au planteur français, par rapport à ses partenaires européens, une pénalité de plus de 4 p. 100 sur le prix garanti. Ici encore, j'en suis sûr, vous voudrez être logique avec vous-même.

J'espère, monsieur le ministre, avoir concilié la concision et la précision. Vos réponses fortifieront la confiance personnelle que nous vous avons toujours témoignée. Après avoir entendu et applaudi votre péroraison exemplaire, je vous en renouvelle le témoignage. *(Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P., au centre et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Mézard.

M. Jean Mézard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de l'examen de ce budget, tant à l'Assemblée nationale qu'ici, les divers orateurs qui se sont succédé ont évoqué l'ensemble des problèmes agricoles et les ont étudiés en exposant tous les desiderata et toutes les propositions, demandes et suggestions possibles.

Aussi, mes propos seront-ils assez brefs et je vais essayer d'évoquer modestement deux ou trois questions qui, évidemment, font sentir l'essentiel de leurs répercussions sur le plan local, départemental ou régional, mais qui ont par certains points une portée nationale.

Il est banal, mais crucial, de rappeler que, dans les régions de montagne, il existe une diminution sensible du nombre des actifs agricoles que les autres secteurs n'ont pas été en mesure de compenser, un rajeunissement trop lent des chefs d'exploitation, un produit brut provenant essentiellement de l'élevage, dont la productivité est conditionnée par un agrandissement des exploitations — je n'insisterai pas sur le problème foncier qui est primordial — par la réalisation de bâtiments convenables, par la nécessité de vendre sur les centres de consommation éloignés et difficiles d'accès du fait de l'enclavement de ces régions.

Si la profession a fourni un gros effort de structures et un dynamisme évident, si l'aide de l'Etat a été importante — je cite l'indemnité spéciale de montagne, l'aide exceptionnelle aux éleveurs, l'aide aux constructions rurales, le remembrement — tout cela a été cependant insuffisant pour pallier les conditions défavorables que je viens d'énumérer. Je vais insister sur deux ou trois points particuliers.

D'abord le lait. Il y a lieu de veiller avec soin sur cette production, la plus astreignante des productions agricoles. Elle exige une main-d'œuvre importante qui restera longtemps familiale. A propos des stocks de poudre de lait, si souvent évoqués, la Communauté a, semble-t-il, par exemple, fait preuve de faiblesse sur les marchés extérieurs, en n'adoptant pas une attitude dynamique et en s'inclinant devant les mesures protectionnistes de pays qui n'en sont pas membres. Dans l'immédiat, des mesures indispensables pour améliorer ce marché s'imposent : accroissement de l'aide alimentaire au tiers monde — il est difficilement supportable de parler de surplus, même si certains pays de la Communauté ne parlent que de marchandises et on ne peut oublier ceux qui meurent de la faim au Bengladesh et ailleurs — utilisation de la poudre de lait dans la fabrication d'aliments du bétail en substitution du soja, relèvement de la prime de dénaturation, relèvement des restitutions.

Quitte le plan national, je vais me permettre maintenant de m'arrêter brièvement sur mon département. Le Cantal, un des trois premiers départements fromagers de France — donc essentiellement producteur de lait — a besoin, comme les autres départements à vocation laitière, de techniciens et d'enseignants pour la formation des agriculteurs et des éleveurs. J'ai eu l'occasion, récemment, d'attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité tant de promouvoir l'école nationale de l'industrie

laitière d'Aurillac au rang de lycée agricole que, si j'ose dire, de renforcer ses enseignants. C'est la seule des cinq écoles nationales d'industrie laitière à ne pas être dotée d'ingénieurs agronomes. Je voudrais également attirer votre attention sur le collège agricole de Saint-Flour, qui intéresse la partie Est du département et qui rencontre des difficultés pour permettre à ceux qui le désirent de travailler à l'école d'Aurillac. Vous avez bien voulu me répondre aujourd'hui même, en me donnant, non pas un apaisement, mais un peu d'espoir et je vous en remercie.

Je voudrais enfin évoquer un autre point particulier qui touche au plan national : il s'agit de la brucellose.

Nos étables sont infectées d'une façon importante. L'aide de l'Etat concerne surtout les primes d'abattage. Les départements, par le canal du conseil général, apportent une aide financière souvent considérable. La lutte contre la brucellose est engagée sur tous les fronts. Mais on se heurte à des difficultés toujours nouvelles.

L'une des causes de propagation en région de montagne est la transhumance d'animaux de départements voisins vers les pâturages d'estive.

La vaccination a été rendue obligatoire et surveillée. Mais on a eu cette année des déboires avec un certain vaccin qui, en principe, ne devait pas laisser de séquelles sérologiques d'agglutination. En fait, il n'en a rien été, de sorte que les animaux de dix-huit mois venant d'étables saines, indemnes eux-mêmes, mais avec une sérologie positive, tombaient sous le coup de la loi.

Quand on sait que la prime d'abattage est de 30 000 anciens francs, on juge de la perte subie par les éleveurs pour qui ces jeunes animaux, objets de leurs soins, inscrits au herd-book, représentaient l'avenir même de leur élevage. Il est donc nécessaire de relever la prime d'abattage.

Je me permets maintenant d'insister sur le fait que la contagion de la brucellose est fréquente de l'animal à l'homme. C'est une maladie souvent silencieuse au début, pénible, fréquemment invalidante, et ce côté humain ne peut pas être oublié.

Je vous demande aussi, monsieur le ministre, de me préciser quelles mesures vous envisagez de prendre devant l'extension de la rage qui, par sa progression régulière, finira par atteindre les zones de montagne où les animaux, nombreux et vivant presque en liberté sur de grands espaces, vont être une proie facile et en même temps très dangereuse pour cette maladie.

Vous avez signalé, tout à l'heure, l'augmentation considérable du nombre de tracteurs en agriculture. Il y a là un signe d'amélioration dans les conditions de travail et de rendement. Mais je ne peux pas ne pas penser aux accidents mortels dus aux tracteurs, surtout en zone de montagne. Il y a là une éducation particulière à faire chez les utilisateurs, en même temps qu'une surveillance à exercer par les inspecteurs du travail.

Nous savons bien qu'entre les chaînes de la rue de Rivoli et les contraintes de Bruxelles, votre tâche est difficile. C'est pour cela que nous reconnaissons l'importance de vos efforts. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Guillard.

M. Paul Guillard. Monsieur le président, monsieur le ministre, c'est en plein accord avec mes collègues du groupe des indépendants qui vont intervenir dans la discussion que, pour éviter des redites et pour ne pas dépasser notre temps de parole, je ne traiterai que d'un seul problème — celui de l'enseignement agricole et, plus précisément, celui des établissements d'enseignement agricole libre fonctionnant à temps plein — problème qui a été soulevé par notre collègue M. Tinant dans son excellent rapport. Je vous prie de m'excuser, monsieur le ministre, d'y revenir après vos déclarations et je vous remercie d'avoir répondu d'avance à certaines de nos préoccupations.

Parallèlement aux maisons familiales, dont le rôle dans un statut d'alternance est primordial et la mission essentielle, l'enseignement agricole privé à temps plein porte sur l'ensemble du territoire la responsabilité de 43 000 élèves, ce qui est comparable à la tâche qui incombe à l'enseignement agricole public.

Or vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, et vous l'avez constaté, que les établissements d'enseignement agricole privé, fonctionnant à temps plein, connaissent présentement une crise financière d'une extrême gravité.

Depuis 1970, en effet, malgré leur revalorisation, les subventions de fonctionnement essentiellement consacrées au paiement des maîtres n'ont pas suivi, et de loin, l'évolution, à formation égale, des salaires de la fonction publique auxquels ces traitements sont rattachés. Malgré de sévères mesures d'économie, les déficits de fonctionnement s'aggravent d'année en année et s'accumulent, entraînant ainsi de lourdes charges financières supplémentaires.

Certes, d'aucuns diront que, malgré les conditions de financement aussi désastreuses, ces établissements continuent de fonctionner. Sans doute. Encore faut-il considérer comment ils peuvent le faire.

Un peu partout, dans l'espoir d'un retour prochain à une situation normale, les responsables de la gestion ont dû imposer de sévères réductions des dépenses, au risque de gêner la bonne marche de l'école. Que penser de telles restrictions, lorsque celles-ci portent sur la qualification professionnelle des maîtres, freinant ainsi les efforts entrepris pour mettre en place un enseignement de haute qualité ?

Par ailleurs, les établissements sont contraints de demander aux familles une contribution financière de plus en plus élevée d'autant que, dans l'enseignement agricole, les élèves sont, en majorité, pensionnaires. Or, ces familles sont rurales pour la plupart. Ce sont souvent de petits exploitants. Le moins que l'on puisse dire est que, depuis quelques années, leurs ressources n'augmentent guère.

Enfin et surtout, les salaires qu'il est possible d'attribuer aux maîtres de l'enseignement agricole privé, en règle générale, demeurent, par nécessité, sensiblement inférieurs aux traitements auxquels ceux-ci pourraient prétendre dans un établissement sous contrat. On a même vu, dans certains cas particulièrement critiques, pour éviter la fermeture de l'école, des enseignants reverser une légère fraction de leur salaire à titre de prêt sans intérêt...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. C'est vrai.

M. Paul Guillard. ... ou accepter de faire, chaque semaine, en plus de leurs obligations contractuelles, quelques heures supplémentaires d'enseignement, non rémunérées.

J'ajouterai que cet enseignement agricole privé bénéficie encore parfois du précieux concours de religieux qu'il faut progressivement remplacer par des personnels laïcs.

Qu'il me soit permis, monsieur le ministre, de rendre hommage, ici, à ce corps professoral qui, dans des circonstances aussi difficiles, fait preuve de beaucoup de dévouement.

Une grande anxiété règne parmi ces enseignants, très attachés pourtant à cet enseignement agricole et au milieu rural ; les familles se préoccupent de l'avenir de ces établissements dont les conditions de financement demeurent aussi précaires, tandis que les membres des associations de gestion qui, le plus souvent, ont cautionné sur leurs propres biens les emprunts d'équipement, témoignent d'une inquiétude grandissante.

A maintes reprises, monsieur le ministre, vous avez souligné combien il était important et urgent de développer les moyens de formation professionnelle en milieu rural. Il ne faut pas laisser s'amoindrir cet enseignement agricole privé fonctionnant à temps plein, qui rend, à la jeunesse de nos campagnes, un service irremplaçable, surtout si l'on songe, d'une part, que les investissements correspondants ont été réalisés souvent avec l'aide financière de l'Etat, d'autre part que la charge financière pour le budget est bien plus faible lorsqu'il s'agit d'un élève de l'enseignement privé.

Je sais, monsieur le ministre, que, dès votre entrée en fonction, vous vous êtes penché, avec beaucoup d'attention et de compréhension, sur le problème de l'enseignement agricole privé. Vous avez annoncé votre intention et vous l'avez redite tout à l'heure, d'inscrire au prochain collectif budgétaire une somme de six millions de francs au titre des crédits de fonctionnement pour les établissements privés d'enseignement agricole. Nous savons aussi que, à la suite de la conférence agricole annuelle, vous avez bien voulu proposer une augmentation sensible, en leur faveur, des crédits d'équipement sur le budget 1976. Nous n'ignorons pas enfin que, à votre initiative, est actuellement à l'étude, un projet de convention avec le conseil national de l'enseignement agricole privé qui regroupe la majeure partie des établissements fonctionnant à temps plein, afin d'instituer, sur des bases nouvelles, des relations plus étroites et plus efficaces entre l'Etat et ces établissements.

Sans doute est-ce là un tournant important. Je crois savoir que les autorités responsables de cet enseignement agricole privé seraient toutes disposées à donner leur accord à une telle procédure, sous réserve, bien entendu, que celle-ci assure désormais, aux établissements dont elles ont la charge, des conditions de financement plus équitables et comporte, pour l'avenir, les plus sérieuses garanties.

Vous venez, monsieur le ministre, de nous confirmer que le Gouvernement, à votre initiative, se proposait de déposer un amendement visant à augmenter de 11 millions de francs l'aide de l'Etat aux établissements privés d'enseignement agricole, ce dont nous vous en remercions. Mais est-il permis d'espérer qu'il est dans votre intention de mettre en application, sans tarder, la convention projetée ? Nous vous en serions très reconnaissants.

Les responsables du conseil national de l'enseignement agricole privé sont, certes, conscients des difficultés économiques actuelles. Cependant, étant donné la gravité de la situation financière présente des établissements qu'ils contrôlent, et pour que cette nouvelle convention puisse démarrer dans des conditions acceptables, il apparaît que l'augmentation nouvelle des crédits

de fonctionnement à consentir, par rapport aux sommes déjà inscrites au projet de budget 1976, devrait être de l'ordre de 35 millions de francs, somme inférieure à celle qu'exigeraient des contrats d'association.

Connaissant votre sollicitude pour tout ce qui touche à l'enseignement agricole, nous espérons vivement, monsieur le ministre, que grâce à votre action personnelle, persévérante et convaincue, le problème du financement du secteur privé qui, depuis plusieurs années, revient à chaque discussion budgétaire, trouvera progressivement une solution convenable.

D'avance, monsieur le ministre, au nom de tous ces établissements d'enseignement agricole privé fonctionnant à temps plein, et au nom de ces familles paysannes de petits exploitants, permettez-moi de vous exprimer notre profonde gratitude. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite du débat à quinze heures. (*Assentiment.*)

— 3 —

REPRESENTATION

A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, demande au Sénat de procéder au renouvellement du mandat de deux de ses représentants au sein de la commission plénière de la Caisse nationale de crédit agricole, en application du décret n° 49-1310 du 12 septembre 1949.

J'invite la commission des affaires économiques et du Plan à présenter deux candidatures pour cet organisme.

La désignation des représentants du Sénat aura lieu ultérieurement, dans les conditions prévues par l'article 9 du règlement.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures trente-cinq minutes, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.*)

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1976

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1976 concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à M. David.

M. Léon David. Monsieur le ministre, après les rapporteurs de l'Assemblée nationale, ceux du Sénat, que nous venons d'entendre, constatent à des degrés divers, en mesurant, certes, leurs paroles ou leurs écrits, mais avec force arguments — ce qui ne les empêche pas d'appeler les sénateurs à voter votre budget, mais ils ne sont pas à une contradiction près — que votre budget est caractérisé globalement par la stagnation, donc le recul.

Le milieu agricole admet difficilement que l'on puisse affirmer — il s'agit d'une affirmation de M. le Premier ministre — que l'agriculture est un élément déterminant pour l'économie nationale et lui mesurer en même temps si étroitement les moyens de son développement continu. C'est une position pour le moins ambiguë. Il promettait le 10 janvier dernier une augmentation du revenu agricole de 13,5 p. 100 pour l'année 1975. Voulait-il faire oublier par ces évaluations peu sérieuses la baisse considérable du revenu de l'année 1974 : 15,9 p. 100 ? Naguère encore, il affirmait à nouveau que ce revenu augmenterait, alors que tout prouve le contraire.

Certes, les crédits de votre budget ont été adoptés par votre majorité à l'Assemblée nationale, mais, en dépit des votes, un sentiment général d'insatisfaction sur le budget présenté et d'inquiétude pour l'avenir a marqué l'ensemble du débat. Les députés communistes intervenant dans la discussion ont démontré avec force que ce budget s'inscrivait dans une politique d'austérité dont l'agriculture est une des principales victimes et ont défendu non moins vigoureusement les revendications des agri-

culteurs. Non seulement la gauche, mais aussi, avec nuances, plusieurs membres de la majorité ont jugé vos déclarations trop optimistes face à la situation angoissante de l'agriculture.

Les critiques ont porté notamment sur la baisse du revenu agricole. L'année 1975 sera encore une mauvaise année pour les agriculteurs. Le revenu global par exploitant baisserait encore de 2 p. 100 en francs constants et serait donc voisin, en pouvoir d'achat, de celui de 1974. La recette brute de l'agriculture en 1975 ne progresserait même pas de 8 p. 100, alors que la dépréciation monétaire atteindra au moins 10 p. 100. La commission des comptes de l'agriculture a conclu, après examen des résultats de 1975, à une nouvelle baisse qui aura atteint, en deux ans, près de 20 p. 100. L'augmentation des charges d'exploitation atteint 35 p. 100 en deux ans.

Les critiques portent également sur la nécessaire garantie des prix à la production et la remise en ordre des marchés perturbés.

L'inquiétude sur les résultats des négociations européennes passées et à venir gagne des couches professionnelles de plus en plus nombreuses. Le Marché commun est considéré de plus en plus comme un élément de destruction de l'agriculture, qui serait une activité économique secondaire exploitable à merci. Cette opinion commence à être partagée par des producteurs partisans jusqu'alors de la politique communautaire européenne.

A ce sujet, que dire de l'opinion et moyens exploitants, producteurs de viande ou de lait, viticulteurs, maraîchers et arboriculteurs ? Vous tentez de détourner leur mécontentement, en invoquant l'attitude de vos partenaires à Bruxelles, les fatalités atmosphériques ou la surproduction.

La situation de l'enseignement agricole, dont l'amélioration de certains postes budgétaires ne comble pas le retard, et la finalité même de cet enseignement engendrent de l'amertume.

Dans le domaine social, les progrès nettement insuffisants n'ont pas satisfait les intéressés. L'inégalité de la répartition des charges des agriculteurs, les lacunes de l'assurance maladie-invalidité agricole, la réévaluation des indemnités viagères de départ et des retraites constituent quelques-uns des éléments de discussion. L'insuffisance des crédits d'équipements et leur mauvaise répartition n'amélioreront pas le niveau de vie à la campagne et ne préparent pas l'avenir de l'agriculture.

Le revenu agricole se détériore d'année en année. L'écart entre les prix des produits agricoles et ceux des produits industriels s'élargit sans cesse au détriment des premiers. Le volume des productions baisse ; il est vrai que certaines conditions naturelles ont aggravé cette situation, mais ce n'est pas l'essentiel. C'est tout à tour et parfois conjointement que des récoltes différentes à maturité espacée subissent des crises de mévente ou de bas prix.

La désertion de nos campagnes, l'exode rural, conséquence des difficultés d'existence des agriculteurs familiaux, sont dus à la baisse des revenus, au manque d'amélioration de l'habitat rural pour les jeunes, aux bas prix, à la mévente, à la politique nationale du Gouvernement à l'égard des agriculteurs, aux conséquences de la prédominance des intérêts industriels au sein du Marché commun, à l'anarchie des marchés, aux incohérences d'une politique agricole conduisant au gâchis.

Récemment, nous avons, à l'occasion d'une discussion orale que j'avais déposée, examiné le problème viticole. Au lieu d'empêcher l'importation abusive de vins italiens et de stocker du bon vin, on le livre à la distillation, à la chaudière. Au lieu d'organiser ce marché par la création d'un office du vin à l'exemple de l'O.N.I.B.E.V., l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes, vous refusez la discussion d'une proposition de loi déposée par les députés communistes. Au lieu de s'orienter vers le stockage et la transformation des fruits et légumes, c'est à la décharge publique, arrosés de mazout, qu'on les envoie. Au lieu de chercher de nouveaux débouchés aux produits laitiers, on achète du beurre importé et on laisse se détériorer une masse considérable de lait en poudre. Au lieu d'encourager, d'aider la riziculture méridionale, on importe du riz et nos rizières sont abandonnées.

Je ne veux pas revenir sur ce qui s'est passé voilà quelques années : l'octroi de primes à la plantation de certaines productions, suivi de l'octroi de primes pour leur arrachage. Souvenez-vous des primes à l'élevage suivies des primes à l'abattage !

Allez expliquer à nos ménages ouvriers qui paient cher les produits, à leurs enfants à qui ils mesurent la consommation des fruits ou aux personnes âgées qui ne peuvent en acheter qu'on a trop de tout !

La situation est grave pour l'agriculture. Elle n'est ni fatale, ni inéluctable. C'est une question de plus en plus politique, de moins en moins technique. La réduction voulue du volume de production, la destruction des produits alimentaires, alors que les besoins ne sont pas satisfaits partout au maximum, alors qu'à quelques heures d'avion des êtres humains meurent de faim, est une contradiction économique. Importer des produits

dans un pays qui en est pourvu, créer une concurrence qui n'est profitable ni aux consommateurs ni aux producteurs est une contradiction économique. En revanche, ce n'est pas une contradiction capitaliste : c'est dans l'ordre du système. Pour favoriser les monopoles industriels, il faut immoler l'agriculture.

La crise agricole a des causes politiques. L'agriculture sert de monnaie d'échange et nos agriculteurs en supportent les conséquences. Aussi protestent-ils partout, de la place publique aux salles des chambres d'agriculture, des campagnes isolées aux concentrations syndicales. C'est donc la politique agricole du Gouvernement intégrée dans le système que nous condamnons.

Mes collègues députés communistes ont dépouillé votre budget. Ils ont démontré ses insuffisances et proposé des solutions. Les paysans français nous voient à leurs côtés au cours de leurs luttes revendicatives, de leurs manifestations. Ils savent que, dans les assemblées où nous siégeons, nous recherchons ce qui pourrait améliorer leur sort en attendant que le pouvoir change de mains, permettant à la gauche d'appliquer de nouvelles formes politiques et économiques inscrites dans le programme commun de gouvernement.

Les paysans désirent travailler et vivre du produit de leur travail. L'organisation des marchés, des prix rémunérateurs, des équipements collectifs les maintiendraient à la terre car ils aiment leur profession.

Représentant d'un département méditerranéen, je voudrais en terminant attirer votre attention sur la politique méditerranéenne de la Communauté économique européenne et ses conséquences sur l'agriculture méridionale. La production agricole de nos régions est vulnérable. Son caractère prédominant est d'être le fait de petites et moyennes exploitations. Tous les pays méditerranéens ont des productions identiques, donc concurrentielles. Ils sont, en général, peu industrialisés et leurs possibilités d'échanges internationaux, pétrole mis à part pour certains, sont d'ordre agricole. Les accords méditerranéens sont considérés comme un péril pour l'agriculture de cette région. En conséquence, il serait souhaitable d'arrêter toute négociation entraînant pour les agriculteurs des conséquences dommageables, de définir pour les accords déjà signés des conditions d'application permettant de sauvegarder les productions des régions considérées.

Il serait bon de dresser un inventaire, qui aurait dû déjà être établi, pour chacun des produits agricoles concernés et visant à définir l'impact global de la politique méditerranéenne.

Monsieur le ministre, les viticulteurs commencent à s'agiter. Ils revendiquent le prix de 12,50 francs le degré-hecto. Les vins italiens continuent à concurrencer les vins français. Les producteurs de fruits sont scandalisés par la destruction de leurs récoltes. Le Marché commun sacrifie l'agriculture française. Certaines clauses du traité de Rome ne sont pas respectées.

Le Gouvernement français protège mal nos agriculteurs. Il ne met pas à la disposition du ministère de l'agriculture les crédits nécessaires pour faire face aux besoins d'une rénovation rurale, ni pour maintenir les jeunes à la terre.

Monsieur le ministre, vous n'êtes peut-être pas satisfait des crédits qui vous sont alloués, mais vous les acceptez et vous appliquez la politique du Gouvernement. A travers vous, c'est la politique du Gouvernement que nous attaquons. Dans ces conditions, solidaires des paysans de France, nous ne voterons pas votre budget. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Emile Durieux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous nous trouvons, une fois de plus, devant un budget de l'agriculture nettement insuffisant.

Les rapporteurs et les collègues qui m'ont précédé ont souligné de nombreux points que je me garderai de reprendre dans le détail.

La carte de l'enseignement agricole est toujours attendue ; il en est de même de la réalisation d'établissements promis depuis longtemps.

En ce qui concerne les remboursements indispensables à notre département comme à beaucoup d'autres, nous en avons encore pour plus de vingt ans avant de les voir réalisés.

Répondant à notre collègue Bernard Chochoy, président du conseil général du Pas-de-Calais qui s'intéresse spécialement à une zone défavorisée du département, laquelle avait été tout particulièrement signalée à M. le Premier ministre lors de sa visite dans notre département...

M. Bernard Chochoy. C'est vrai !

M. Emile Durieux. ... lequel avait donné un engagement auquel nous avons cru, vous écriviez le mois dernier : « J'ai le regret de vous faire connaître que la modicité des crédits dont je dispose ne me permet pas de donner une suite favorable à votre intervention. »

Pour retenir les cultivateurs à la terre, il existe une prime à l'amélioration de l'habitat rural. Après que les intéressés ont déposé un dossier bien en règle, vos services de la direction départementale de l'agriculture leur écrivent : « Je vous signale cependant qu'en raison de l'insuffisance des crédits, un assez long délai est actuellement nécessaire à la prise en considération des dossiers. » (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Je l'ai dit au début de mon propos, je n'ai pas l'intention de détailler l'examen du budget.

C'est la politique agricole qu'il représente qui nous préoccupe ; c'est la rentabilité, c'est la vie de l'agriculture qui nous cause des soucis.

Le pouvoir essaie au jour le jour, par des primes de ceci ou de cela, de redresser une situation qui ne cesse de se détériorer parce qu'il refuse aux agriculteurs les prix qui devraient leur être accordés. En quinze ans, le nombre des exploitants a diminué de 30 p. 100.

L'une des grandes difficultés du moment présent est la situation de l'emploi. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, en dix ans, le nombre des salariés dans l'agriculture a diminué de plus de 30 p. 100. Cela ne tient pas uniquement à l'évolution du machinisme, mais également au fait que de nombreux cultivateurs ne peuvent plus, malgré leur désir, garder le même nombre de permanents.

Les prix agricoles n'ont pas suivi le Smic et c'est la France agricole du 13 juin 1975 qui vous attribue, monsieur le ministre, cette comparaison : « En deux ans, de mai 1973 à mai 1975, le prix du bœuf à la production a augmenté de 11 p. 100 ; le salaire minimum de croissance, le fameux Smic, a été majoré, lui, de 54 p. 100. Une 4 L, voiture modeste, fabriquée par une société nationalisée, a vu son prix relevé de 44 p. 100.

Et le journal d'ajouter ce commentaire : « Merci, monsieur le ministre, d'avoir cité ces chiffres, ils apparaissent peut-être plus crédibles que lorsque ce sont les agriculteurs qui les citent. »

Dans cette situation, ce ne sont pas seulement les cultivateurs qui sont les victimes, ce sont aussi les ouvriers agricoles pour lesquels il ne saurait être question pour nous de discuter les salaires et pas davantage les coefficients qu'ils méritent et auxquels ils ont droit.

La moyenne d'âge des cultivateurs est de plus en plus élevée. Il y a également de plus en plus de célibataires parmi les petits et moyens exploitants, tant il est vrai que les jeunes filles ont de moins en moins envie de partager une existence souvent pénible et pleine d'aléas.

Alors, pour essayer de redresser la situation, vous offrez 25 000 francs aux jeunes qui s'installent dans l'agriculture, 45 000 francs dans les zones de montagne, dans des conditions telles, disons-le en passant, que ceux qui ont l'intention de profiter de cette générosité feront bien de prendre leurs précautions, de s'informer pour ne pas s'entendre dire qu'ayant repris la ferme avant l'heure précise, ils n'auront droit à rien.

Ensuite, on les abandonnera avec leurs 25 000 ou 45 000 francs et leurs prêts du Crédit agricole à rembourser. Ils connaîtront, comme les autres, des prix insuffisants et des coûts de production en augmentation constante.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Emile Durieux. Pour ce qui est des prix fixés sur le plan de la Communauté, le Gouvernement s'arrangera toujours pour donner les plus bas. Non seulement, le producteur de blé ne recevra pas le prix fixé pour le calcul du fermage, mais sa recette sera encore amputée de taxes abusives comme celle qui est perçue au titre de l'A.N.D.A. — l'association nationale pour le développement agricole — qui coûte près de 10 millions de francs aux cultivateurs de mon département et dont ils ne récupèrent que 12 à 13 p. 100. Le Pas-de-Calais a cependant également besoin d'aide, de vulgarisation. Il a aussi des zones déshéritées.

Depuis deux ans, la situation de la production betteravière est devenue catastrophique. De plus, non seulement le Gouvernement n'accorde pas le prix de seuil à la betterave, mais il prélève, au titre du B. A. P. S. A., environ cinq francs à la tonne. Les organisations agricoles demandent que ce prélèvement soit suspendu pour la récolte de 1975.

Avec des récoltes de vingt-cinq à trente tonnes à l'hectare — trente-cinq au maximum — et des densités faibles, les planteurs ne couvriront certainement pas leurs frais.

La production betteravière est une des plus coûteuses. Elle nécessite un important matériel et de grandes dépenses en produits de toutes sortes, non taxés, dont certains sont sans aucune concurrence.

Si rien n'est fait pour remédier à l'actuelle situation, nous connaissons, pour l'an prochain, une très importante régression de la culture betteravière, laquelle intéresse beaucoup plus de petits cultivateurs que de gros exploitants puisque, pour la région Nord-Pas-de-Calais, sur une moyenne de trois

années, on trouvait, en 1971, pour 532 planteurs ayant plus de quinze hectares de betterave, 19 594 qui avaient moins de quinze hectares.

C'est sur l'agriculture que le Gouvernement fait peser la plus grande partie de ce qu'il dit être la lutte contre l'inflation. Certains voudraient rendre la prospérité à des régions agricoles en voie d'abandon, en les transformant en lieux de vacances ! Sans doute feraient-ils bien également de se demander comment ils vont faire pour donner le moyen aux gens de la terre, cultivateurs et salariés, de partir eux aussi en vacances.

C'est l'organe d'information de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture qui nous précise que salariés et exploitants vont en vacances dans la proportion de 15,7 p. 100. C'est, de toutes, la plus faible proportion et avec le plus petit nombre de jours, 16,7 en 1973 en moyenne.

Comment pourrait-il en être autrement, compte tenu de leurs obligations, d'une part, de leur peu de moyens, d'autre part ? Les entreprises agricoles ne sont pas de celles qui ont la possibilité de payer deux personnes pour en regarder travailler une troisième.

Les cultivateurs ne peuvent pas faire grève. Attachés à la terre par des liens naturels, ils le sont aussi par des contrats sur lesquels ils ne peuvent facilement revenir. Ils attendent une retraite qui leur sera le plus souvent fournie par la cession de leur exploitation.

La situation critique de l'agriculture a des conséquences sérieuses sur l'industrie en général. Je n'invente rien. C'est un bulletin du ministère de l'agriculture, de novembre 1975, monsieur le ministre, qui précise sous le titre « Engrais » : « La direction des Mines de potasse d'Alsace, filiale à 100 p. 100 du groupe d'Etat Entreprise minière et chimique, a annoncé qu'elle se trouvait dans l'obligation de réduire sa production de 50 000 tonnes d'ici à la fin de l'année. Cette décision a été prise à la suite d'une diminution des ventes d'environ 500 000 tonnes liée à la baisse des revenus des agriculteurs, à l'augmentation du prix des engrais et aux conditions climatiques. »

Les organisations agricoles poussées par la base — il en est qui ont besoin de l'être, même celles qui bénéficient de la faveur d'être écoutées par le Gouvernement car elles ne le sont pas toutes — sont obligées de protester. Mais le Gouvernement a toutes les astuces. C'est ainsi que la conférence annuelle, qui devrait réunir les représentants des grandes organisations agricoles et des techniciens avant la moisson pour avoir peut-être quelque influence sur les prix, termine ses travaux en fin d'année, si bien qu'elle n'a plus, dans ce domaine, qu'à émettre des vœux pour l'année suivante.

Le malheur pour l'agriculture d'aujourd'hui, c'est de devoir travailler sans sécurité, de devoir engager des dépenses de plus en plus importantes dont on se refuse à tenir compte et de recevoir en paiement, souvent un an après, une monnaie de plus en plus dévaluée avec laquelle il ne sera quelquefois pas possible de préparer la prochaine récolte.

M. Robert Laucournet. Très bien !

M. Emile Durieux. Des techniciens à la fois économistes et compétents avaient dit, avant la moisson, que, pour équilibrer les comptes des exploitations, il conviendrait que les rendements de 1975 soient supérieurs de 15 p. 100 à ceux de 1974. En céréales, ils ont été de 10 à 15 p. 100 inférieurs, en betteraves, de 30 à 35 p. 100 en dessous de la moyenne habituelle, pour ne parler que des deux grandes productions végétales de la région du Nord.

Voilà, monsieur le ministre, la situation à laquelle il convient de remédier rapidement, si le Gouvernement ne veut pas qu'elle se détériore davantage et, qu'en plus, elle se répercute sur d'autres activités de la nation.

Je pense que, personnellement, vous auriez souhaité avoir un meilleur budget à nous présenter. C'est bien la raison pour laquelle mes critiques s'adresseront au moins autant, sinon plus, à M. le ministre des finances qu'à vous-même. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Marcel Brégère. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Kauffmann.

M. Michel Kauffmann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette année, le budget de l'agriculture connaît une progression sensiblement inférieure à celle du budget général et il m'apparaît que cette important secteur de notre économie, déjà presque oublié dans le plan de soutien à l'économie, a encore fait les frais de la politique d'austérité qui a présidé, hélas ! à l'élaboration de l'ensemble du budget de la nation pour 1976.

Certes, l'Etat ne peut redistribuer plus qu'il n'encaisse et les choix ne sont pas toujours aisés entre les différents preneurs de l'enveloppe globale, mais l'agriculture eût mérité mieux en raison de son rôle vital dans l'économie de notre pays.

Dans ce budget, qui est l'objet de nos discussions d'aujourd'hui, je constate que ce sont les crédits qui conditionnent l'avenir de l'agriculture et qui se rapportent aux interventions économiques et, plus particulièrement, au soutien des marchés, à l'action éducative, aux équipements collectifs et aux équipements agricoles qui n'ont pas fait l'objet d'un effort suffisant.

La conférence annuelle agricole, monsieur le ministre, est une excellente instance de dialogue et d'échanges d'idées. Elle n'aura toutefois son plein effet que si ses propositions sont suivies de décisions concrètes s'insérant dans la politique agricole du Gouvernement. Les organisations professionnelles auraient souhaité des crédits supplémentaires en faveur de l'installation des jeunes, de l'élevage, de l'agriculture de la montagne, des calamités agricoles, des S. A. F. E. R., du remembrement et des équipements des exploitations. En un mot ce sont les crédits qui conditionnent l'avenir de l'agriculture dont je parlais tout à l'heure.

Je ne reprendrai dans cette intervention que quelques-unes de ces rubriques et en premier lieu, celle intéressant l'installation des jeunes. Il faudrait absolument augmenter la dotation du chapitre 46-57 afin de pouvoir mettre en route une véritable politique d'installation des jeunes, que je souhaiterais prioritaire. Pour qu'elle aboutisse, il faudrait étendre à toute la France la dotation d'installation actuelle et certainement la doubler en zone de montagne pour que les jeunes consentent à y rester.

L'enveloppe des prêts aux jeunes agriculteurs mériterait également d'être gonflée afin de satisfaire au maximum les demandes de prêts.

Enfin, pour donner aux jeunes agriculteurs la qualité de la vie à laquelle ils ont droit, eux aussi, il faut accroître la dotation de non-cohabitation qui leur permettra, tout en travaillant avec leurs parents, d'avoir cependant leur propre logement, ce qui est essentiel pour l'épanouissement d'un jeune foyer.

Tout cela est important et il faut tendre à le réaliser.

En ce qui concerne l'élevage, qui est une des vocations de la France et demeure une nécessité économique dans les régions de petites exploitations familiales, il faut donner à la fois aux services de l'Etat et aux organismes professionnels intéressés les moyens d'assurer l'un et l'autre leur mission et, dans cet esprit, accroître ceux qui sont consacrés à l'amélioration génétique et à la prophylaxie et aussi ceux qui permettront, enfin, et c'est capital, la mise en place du fichier d'identification du cheptel.

Les progrès en matière d'élevage passent par la génétique et la prophylaxie animale, notamment en matière de brucellose. Ils demandent aussi la clarification du marché de la viande bovine. L'un et l'autre sont liés à la technique d'identification sans exception de tous les animaux. Leur identité doit être connue durant toute leur vie jusqu'à l'abattage afin de parvenir à une réelle transparence des transactions et de donner à l'éleveur les moyens de comparer utilement le prix de vente de l'animal et la valeur de la carcasse résultant de son poids et de sa catégorie.

Pour que le contrôle soit plus efficace il faut, dans cet esprit, promouvoir sans doute la double identification, sanitaire et économique, comme cela existe déjà dans de nombreux pays et ce ne sont certainement pas, au regard du prix de l'animal, les frais modiques d'une ou deux marques d'oreille par animal qui doivent en empêcher la réalisation.

Vos services vétérinaires, monsieur le ministre, partagent avec la profession les actions en faveur du développement de l'élevage, à côté de toutes les autres tâches qui sont les siennes et qui sont liées, en particulier, à la défense et à la protection du consommateur, à la surveillance permanente de la qualité des aliments humains, à l'hygiène dans les établissements classés, à la réglementation pour la fabrication des produits destinés à l'alimentation des animaux et au contrôle aux frontières des animaux vivants et des produits à base de viande, importés ou exportés. Bien d'autres encore ont la haute main sur l'ensemble de la prophylaxie animale contre les maladies contagieuses. Leur dévouement à toutes ces tâches est exemplaire, monsieur le ministre, mais ils manquent de moyens pour les exécuter. J'ai déjà eu l'occasion de vous l'indiquer lors de la discussion de la question orale que je vous avais posée.

Je voudrais aujourd'hui attirer votre attention sur le corps des vétérinaires inspecteurs du ministère de l'agriculture. Alors que leur tâches sont croissantes, leurs moyens et effectifs s'amenuisent. Ainsi, dans le budget que vous nous soumettez, vous allez réduire de 504 à 489 l'effectif budgétaire de ce corps. Cela me paraît vraiment aller à contresens de l'intérêt général. Je souhaiterais avoir quelques explications à ce sujet.

Par cette décision, vous propagez l'inquiétude dans ce corps très estimé de vos serviteurs. Vous allez diminuer son efficacité et freiner son épanouissement. Il connaît déjà des difficultés de recrutement en raison de la médiocrité des rémunérations, surtout en début de carrière, et du déroulement défavorable

des carrières par suite des faibles pourcentages d'avancement possibles liés précisément aux effectifs. Ainsi, en les réduisant davantage encore, la situation ne pourra que s'aggraver.

Cela ne me paraît pas une bonne politique et je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous me donniez des assurances à ce sujet, c'est-à-dire que vous preniez l'engagement que l'amputation, cette année, des effectifs du corps des vétérinaires inspecteurs restera exceptionnelle et que, dès l'année prochaine, vous créerez de nouveaux postes et rendrez la carrière plus attractive par une modification nécessaire de la pyramide indiciaire.

Par exemple, une meilleure surveillance du cheptel aurait certainement évité, en 1975, l'épidémie de fièvre aphteuse qui est survenue en Bretagne et qui peut se reproduire partout ailleurs, à tout moment.

Le coût de la lutte a été, pour l'Etat, supérieur à 5 milliards d'anciens francs. C'est beaucoup au regard des moyens supplémentaires finalement minimes que requerrait le renforcement du potentiel d'action de vos services vétérinaires chargés d'éviter la calamité.

Pour que la prophylaxie soit efficace, il faut aussi relever sans délai l'indemnité d'abattage de l'éleveur, qui est toujours fixée à 300 francs par animal et qui n'a pas été revalorisée depuis sa création, voici plus de dix ans.

Plusieurs collègues sont déjà intervenus au sujet de la dotation pour indemnisation des dégâts causés par les calamités agricoles, des moyens d'intervention des S. A. F. E. R. et des crédits affectés au remembrement. Je n'y reviendrai pas.

J'évoquerai un dernier chapitre, celui des équipements des exploitations. Trente millions de francs supplémentaires — c'est beaucoup, j'en conviens — seraient nécessaires pour les bâtiments d'élevage, en raison de la mise en œuvre des plans de développement, et les actions envisagées en zones de montagne et de rénovation rurale.

L'accroissement de la rentabilité de nombreuses exploitations d'élevage passe, en effet, par l'accroissement unitaire des cheptels et oblige le plus souvent l'éleveur à envisager de nouveaux bâtiments dont la réalisation est onéreuse. Il ne peut le faire sans l'aide des pouvoirs publics et vos crédits, monsieur le ministre, sont insuffisants.

De plus, dans les régions comme l'Alsace, où les exploitations agricoles sont groupées en villages très denses et où les anciennes fermes étaient très petites — six à dix bêtes en moyenne — il est souvent impossible à l'exploitant de se développer à l'intérieur de son ancien périmètre.

Il doit donc envisager une sortie d'exploitation hors de l'ancienne agglomération s'il veut subsister. Vous devez l'aider, lui aussi, monsieur le ministre, et le faire partout en France où la situation est identique car, en plus des constructions spécifiques à l'élevage pratiqué, l'intéressé doit construire toute une viabilité : chemins, eau, électricité, assainissement, et l'opération est aléatoire si la collectivité ne vient pas en aide à cet éleveur.

Je vous demande, monsieur le ministre, si vous disposez déjà de fonds susceptibles d'être affectés à des opérations de ce genre. Sinon, je vous demande de bien vouloir les prévoir.

Je veux encore attirer votre attention sur les comptes prévisionnels de l'agriculture pour 1975. Décrivant l'évolution du revenu brut d'exploitation, ils révèlent des résultats médiocres pour l'année qui s'achève. La production commercialisée de l'année 1975 a été contrariée par les conditions climatiques dans les secteurs des céréales, des fruits et légumes, des betteraves à sucre. La distorsion entre le prix des biens et services nécessaires aux exploitations agricoles et les prix des produits agricoles à la production, tout en ayant diminué en 1975 par rapport à 1974, subsiste toujours. Cette distorsion a d'ailleurs entraîné une vive contraction des achats qui influence forcément, dans l'économie générale, la situation de l'emploi. Mais elle ne saurait aussi se prolonger longtemps sans incidence sur la production et la productivité en agriculture.

Ce sont les raisons pour lesquelles j'appelle votre attention sur la nécessité de peser, dans le courant de l'année 1976, sur tous les facteurs concourant à l'amélioration du revenu agricole.

En conclusion, je formulerai quelques revendications supplémentaires d'ordre économique et social.

Sur le plan économique, vous connaissez l'importance pour l'économie agricole du vaste secteur des industries agricoles et alimentaires. Elles transforment les produits agricoles de base pour les rendre consommables sous d'autres formes et exportables. Il est établi que, d'ici à la fin du siècle, 90 p. 100 au moins des produits agricoles seront consommés et transformés d'une façon ou d'une autre. Or, qu'en est-il en France de ce secteur des industries agricoles et alimentaires ? Il est en pleine perte de vitesse faute d'une rentabilité suffisante. En effet, le système de fixation des prix de vente de ces industries leur laisse une marge bénéficiaire insuffisante qui ne leur permet aucun développement. Il en résulte que le plus grand nombre d'entre

elles végètent et que des secteurs entiers sont achetés par leurs concurrents étrangers. Cela ne peut plus durer et il faut, monsieur le ministre, à l'occasion du VII^e Plan, mettre en place une structure de sauvetage de ces industries. Vous devriez même d'urgence provoquer la réunion d'une table ronde avec leurs principaux représentants afin de définir dès à présent le sens des actions à venir.

Sur le plan social, le budget marque une pause après les efforts très importants, il faut le souligner, réalisés les années passées. Il est temps néanmoins de penser à la revalorisation de l'indemnité viagère de départ, complément de retraite qui n'a pas subi d'augmentation depuis sa création; d'intervenir auprès de vos collègues intéressés pour que soient enfin débloqués les crédits au profit des caisses départementales de la mutualité sociale agricole, les crédits prévus par la loi sur le contrôle médical, crédits qui n'ont pas encore été réglés au titre des exercices 1965, 1966, 1967; d'intervenir aussi pour qu'en matière d'assurance vieillesse les pensions militaires d'invalidité, ainsi que les pensions d'ascendants, soient enfin exclues du calcul des ressources pour avantages non contributifs de l'assurance vieillesse agricole et du fonds national de solidarité; d'intervenir encore pour que soit doublé, pour un ménage, le plafond des ressources permettant l'attribution de l'allocation supplémentaire. Sur le plan particulier de l'Alsace, il serait bon d'institutionnaliser à nouveau la subvention accordée aux caisses d'assurances accidents agricoles dont le système obligatoire remonte à 1889.

Cela dit, il est certain que l'agriculture n'est pas le seul secteur économique qui connaisse, dans la crise actuelle, des difficultés et qui se voit doter de crédits insuffisants. Il est non moins certain que, en cours d'année, le Gouvernement a pris en sa faveur des mesures importantes pour parer au plus pressé et que vous-même, monsieur le ministre — je tiens à le souligner — en de nombreuses occasions, avez payé de votre personne dans des négociations difficiles et délicates.

Aussi, monsieur le ministre, c'est pour vous en rendre hommage que je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Monichon.

M. Max Monichon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les comptes de l'agriculture, qui ont été établis en avril dernier, je crois, ont permis de constater, pour 1974, la baisse la plus importante des revenus agricoles. La commission des comptes, dans une séance récente, a constaté que l'année 1975 risquait d'accuser une nouvelle baisse beaucoup moins importante que celle de 1974, mais tout de même.

Si je rappelle ces chiffres, ce n'est point parce que M. le ministre les ignore; il les connaît beaucoup mieux que moi et ils sont, pour lui et pour nous, des sujets de souci.

Ainsi s'accroît le déséquilibre de l'économie agricole qui s'explique, d'une part, par la stagnation du volume commercialisé, conséquence des conditions climatiques particulièrement défavorables, d'autre part et surtout, par la baisse relative des prix agricoles face à l'évolution générale des prix et à la présence permanente d'une forte distorsion entre les prix agricoles et les prix des biens et des services nécessaires aux exploitations agricoles.

Ces constatations, monsieur le ministre, nous permettent de vous dire que votre tâche n'est pas facile. Mais vous essayez, avec énergie et intelligence, d'y faire face, ce que nous constatons avec plaisir. Aussi sommes-nous heureux de vous apporter notre concours dans une action certes diversifiée, mais permanente. Si le budget n'est pas ce que nous aurions souhaité avec vous, il comporte des actions encourageantes qui, si elles ne peuvent être généralisées, font preuve d'une volonté de poursuivre une tâche exaltante dont nous reconnaissons les difficultés.

Mais ce budget et la discussion qui s'instaure à son sujet, chaque année, sont pour nous l'occasion de rappeler à votre attention, comme si cela était nécessaire d'ailleurs, le contentieux qui existe entre votre ministère et nous.

Evoquons immédiatement les secteurs favorables.

Je vous avais demandé avec insistance, au nom de mes collègues de la Gironde, l'augmentation du taux des taxes qui alimentent le comité interprofessionnel des vins de Bordeaux. Nous avons enregistré avec plaisir le décret, que vous avez signé conjointement avec M. le ministre de l'économie et des finances, qui a paru au *Journal officiel* des 12 et 13 de ce mois et qui en uniformise le taux. Cette simplification, si elle a surpris certains, apporte des ressources utiles et constitue un encouragement pour la viticulture. Nous devons, monsieur le ministre, vous remercier de la part que vous avez prise dans cette décision.

Le problème de l'impôt sur le revenu des viticulteurs pour les années 1972-1973, qui nous a tant préoccupés, nous a conduits à vous alerter de même que le ministre de l'économie et des finances. La réponse que nous venons de recevoir de ce dernier, à laquelle vous avez certainement participé puisque vous n'avez

pas manqué de signaler cette situation alarmante, apporté la preuve du souci que les deux ministères ont eu de porter remède à la situation.

Seulement, monsieur le ministre, nous attendons toujours le décret d'application de la loi, votée lors de la session passée, sur l'organisation et la production agricoles, qui commande le nouveau statut du comité interprofessionnel du vin de Bordeaux. Si mes renseignements sont exacts, un projet est actuellement à l'étude au ministère de l'économie et des finances. Nous souhaiterions que le décret puisse paraître d'ici à la fin de l'année afin qu'il soit possible aux différents comités interprofessionnels, non seulement du vin, mais de tous les autres produits, de bénéficier de ses dispositions pour élaborer un statut en harmonie avec leurs besoins.

Il nous reste à présenter d'une manière concise quelques observations sectorielles.

L'électrification rurale, monsieur le ministre, fait partie des équipements collectifs, et nos rapporteurs ont souligné avec satisfaction la majoration du volume des crédits pour beaucoup d'entre eux. Mais il est un problème qui nous préoccupe et que nous avons le devoir de vous exposer.

Dans le budget de la présente année, le crédit inscrit à la ligne 61-66 s'élevait à cent millions de francs et il a été utilisé de telle manière qu'il a permis d'engager un programme de travaux d'électrification rurale de 600 millions de francs.

Pour 1976 — et notre rapporteur de la commission des finances, M. Boscary-Monsservin, avec la compétence que nous lui connaissons, l'a signalé — le crédit inscrit à la ligne 61-66 est de 120 millions de francs. S'il est utilisé sur la base du même taux de subvention qu'en 1975, soit 16,66 p. 100, il permettra de réaliser 720 millions de francs de travaux. Mais nous avons, à ce propos, quelques soucis que j'ai le devoir de vous exposer.

Si la lecture du projet de budget pour 1975 nous révèle ce que je viens de rappeler et si nous devrions être satisfaits de l'action que vous avez menée pour accroître le crédit, nous éprouvons quelque inquiétude car, depuis quelques jours, nous savons que sont en gestation des décisions qui risqueraient de réduire les effets attendus de cette augmentation. Il s'agirait simplement de réduire les crédits d'accompagnement du fonds d'amortissement des charges d'électrification d'E. D. F. et de la caisse nationale de crédit agricole pour ramener le montant du programme des travaux au même niveau que celui de 1975, malgré l'augmentation du crédit budgétaire. Si l'on avait vraiment voulu maintenir le programme d'électrification rurale à son niveau de 1975, il suffisait de laisser inchangé le crédit budgétaire.

Nous ne pouvons pas croire que la majoration de l'effort budgétaire consenti par le Gouvernement puisse se traduire par une réduction du volume des travaux à réaliser au titre du budget de 1976. Je suis même, monsieur le ministre, persuadé du contraire puisque c'est à une décision gouvernementale, prise voilà neuf mois, que nous devons la grille de financement qui nous a largement donné satisfaction en 1975. C'est précisément cette grille de financement que d'aucuns voudraient modifier pour réduire non seulement l'effort budgétaire, mais encore les effets bénéfiques de la décision prise en février dernier par le Gouvernement pour permettre, enfin, d'amorcer le redressement que nous attendons depuis des années, en matière d'électrification rurale.

Tout en vous remerciant, monsieur le ministre, de cet effort budgétaire important, je vous demande de nous donner l'assurance que le crédit de 120 millions de francs inscrit cette année pour l'électrification rurale, sera utilisé dans les mêmes conditions que le crédit de 100 millions de francs retenu pour 1975 et qu'en conséquence le programme régionalisé sera bien en augmentation de 20 p. 100. Je vous le demande avec d'autant plus d'insistance qu'une décision contraire serait en contradiction formelle avec les données que je vais me permettre de souligner :

Le sixième inventaire des besoins d'électrification rurale que je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir demandé cette année, vient d'être dressé au niveau de chaque département. Il révèle, dans le département que je représente avec mes trois collègues de la Gironde, des besoins correspondant à une cadence annuelle de 60 millions de francs de travaux dans l'hypothèse la plus basse. Le programme de 1975 a pu nous procurer 14 millions de francs, c'est-à-dire le quart seulement. Dans l'ensemble de la région Aquitaine à laquelle nous appartenons, la proportion des besoins couverts par le programme est sensiblement la même et les indications que j'ai pu recueillir auprès de nos collègues des autres régions me font penser que, sur le plan national, une constatation analogue sera faite lorsque la centralisation des résultats des inventaires départementaux aura été réalisée.

Telle est la première raison pour laquelle le fait de renoncer à la majoration de 20 p. 100 en travaux prévue pour le programme d'électrification rurale de 1976 serait regrettable.

Une deuxième raison qui montre que l'ampleur des besoins et l'absolue nécessité de les mieux satisfaire semblent avoir été comprises par le Gouvernement, c'est le fait qu'il a favorisé ce type d'investissement dans les départements d'outre-mer et en Corse, au point de les augmenter dans une proportion importante de manière à accélérer leur réalisation.

Enfin, je constate, monsieur le ministre, que l'opération prévue dans le Massif central sera financée, en sus du programme de 1976, à partir de crédits spéciaux et qu'elle n'est donc pas concernée par ces crédits.

Telles sont, monsieur le ministre, brièvement résumées, les diverses raisons de mon intervention et la question précise que je vous ai posée à l'instant, laquelle sera sans doute reprise par de nombreux collègues.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, attirer votre attention sur un autre sujet ponctuel : il s'agit de l'enseignement agricole privé.

Cet enseignement éprouve de très grosses difficultés au niveau de ses frais de fonctionnement. Une augmentation des subventions de fonctionnement de 9,60 p. 100 ressort du budget, mais l'augmentation des salaires, en vertu des conventions collectives, fait apparaître un accroissement de 19 p. 100. Il y a donc distorsion entre les moyens et les besoins, et les subventions de fonctionnement — chapitre 43-33, article 20 — représentent pour nous l'enveloppe financière qui doit permettre d'assurer le paiement des salaires.

Nous souhaitons donc, monsieur le ministre, que le Gouvernement puisse déposer devant le Sénat un amendement visant à augmenter les crédits de fonctionnement en 1976.

Je pense que ce serait justice. Depuis bien des années, ces établissements privés interviennent auprès des pouvoirs publics. Aujourd'hui, il s'agit de leur existence même, car il leur faut faire face à une situation intolérable à deux titres : du point de vue financier c'est la catastrophe ; d'autre part, on constate un mécontentement caractérisé du corps enseignant qui, comme nous, attend vainement depuis des années.

Aussi je me permets d'espérer que vous participerez à l'opération « survie » car, sans dramatiser — c'est le terme qui convient — après l'étude financière effectuée auprès de la totalité de ces établissements, qui pourrait, aujourd'hui, renoncer à évoquer ce problème alors que des milliers de jeunes, de familles et d'enseignants attendent des décisions favorables, alors que le monde professionnel agricole ne cesse de réclamer de vrais chefs d'entreprise et de bon techniciens, alors que l'économie agricole contribue, pour une bonne part, depuis plusieurs années, à l'équilibre économique national, en particulier par ses exportations ?

Souhaitons, monsieur le ministre, que vous entendiez notre appel, celui du monde rural qui a besoin d'hommes compétents.

A cet égard, je me permettrai, monsieur le ministre, de rappeler que vous avez axé votre intervention de ce matin à la fois sur les hommes et sur les structures. Or, ce que nous venons de dire au sujet de l'enseignement privé agricole relève des hommes et conditionne à la fois les structures et l'avenir de l'agriculture. Nous vous remercions, monsieur le ministre, d'en être conscient, et nous sommes convaincus que nous parviendrons, grâce à vous, à un résultat satisfaisant.

Le troisième sujet que je ne ferai qu'évoquer, car je ne veux pas dépasser mon temps de parole, concerne la forêt.

Depuis un an et demi ou deux ans nous essayons de confronter nos points de vue sur ce problème à l'occasion d'une question orale avec débat mais nous n'avons malheureusement pas pu y parvenir, ce dont aucun de nous n'est responsable.

Les participations du fonds forestier national et du ministère de l'intérieur ne représentent plus, désormais, qu'un pourcentage infime des dépenses de fonctionnement des corps départementaux de défense des forêts contre l'incendie.

Par ailleurs, les aides que l'Etat accorde au Sud-Est et au Sud-Ouest sont vraiment disproportionnées. Si nous voulons sauvegarder la forêt, qui représente plus d'un million d'hectares dans nos trois départements du Sud-Ouest, dans ce que l'on appelle le massif gascon, il est nécessaire, monsieur le ministre, que vous nous aidiez afin que le fonds forestier national participe plus largement aux dépenses de fonctionnement des corps départementaux de sapeurs-pompiers et pour que nous obtenions une participation accrue du ministère de l'intérieur. J'aurai d'ailleurs l'occasion, demain, au cours de la discussion du budget du ministère de l'intérieur, de répéter cette intervention.

Enfin, monsieur le ministre, une dernière question se pose à propos des forêts. C'est celle dont je vous avais entretenu alors que vous êtes venu devant la commission des finances présenter votre budget : il s'agit des forêts communales qui ne sont pas soumises au régime forestier.

La proposition que je faisais et qui consistait à demander que ces forêts communales aient un plan de gestion était, m'aviez-vous dit, de nature à permettre d'atteindre les buts recherchés lors de l'établissement de ce régime forestier.

Je souhaiterais donc le *statu quo* en ce qui concerne les communes des Landes et de la Gironde et certaines communes d'Alsace qui ne sont pas actuellement soumises au régime forestier. Les conseils municipaux, qui sont généralement très compétents, doivent continuer à améliorer la gestion des forêts communales sans pour autant qu'il en résulte un préjudice pour l'ensemble de l'économie forestière, d'où la nécessité de plans cohérents.

Telles sont, monsieur le ministre, les questions qu'au niveau forestier j'avais à vous poser et qui sont, bien sûr, limitatives.

Je vous remercie ainsi que mes collègues d'avoir bien voulu m'écouter. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'Union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. d'Andigné.

M. Hubert d'Andigné. Monsieur le ministre, comme celles de beaucoup de mes collègues, mon intervention sera quelque peu teintée de pessimisme — alors qu'à l'habitude je suis d'un naturel résolument optimiste — devant la situation économique générale qui me fait partager l'inquiétude de beaucoup de Français face à la crise actuelle.

Malgré les points positifs du « plan de relance » sur certains aspects — j'aurai l'occasion tout à l'heure de revenir sur ce point — rien ne nous permet de penser avec certitude que l'inflation est en partie jugulée et que l'heure de la reprise a bien réellement sonné.

Cette situation générale n'est pas sans rejallir sur l'agriculture, d'autant que les médiocres résultats de l'année qui s'achève, prolongeant et aggravant ceux de 1974, sont liés à l'accumulation de facteurs défavorables mis en lumière par la commission des comptes de l'agriculture, c'est-à-dire la baisse de la production et la diminution de 4 p. 100 des prix agricoles en valeur réelle.

Cela est connu et je n'insisterai donc pas. Pourtant, l'agriculture avait déjà été suffisamment éprouvée après la très mauvaise année 1974, que vous avez vous-même, monsieur le ministre, qualifiée de « noire », pour que nous n'ayons pas besoin d'une médiocre année 1975, colorée cette fois en « gris », je reprends là les termes que vous avez utilisés devant l'Assemblée nationale.

Mais entre le noir et le gris, vos propos n'élimineront pas totalement les nuits « blanches » de beaucoup d'agriculteurs. (*Sourires.*)

Les revenus agricoles, en effet, continuent à se dégrader, notamment dans les régions d'élevage où les charges se sont considérablement accrues. Permettez, dès lors, à un élu de la région de Basse-Normandie de vous faire part de ses soucis à ce sujet.

Comme l'an passé, malgré les aides de l'Etat, le revenu des agriculteurs sera amputé ou restera stagnant, mais, en aucun cas, il ne progressera comme il aurait fallu qu'il le fit après la mauvaise année 1974.

Si l'on ajoute à cela les pertes en capital qui atteignent parfois 30 p. 100 et une érosion monétaire de l'ordre de 13,5 p. 100, la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs en général, et de certains éleveurs en particulier, devient insupportable.

L'avenir du revenu agricole n'est guère favorable, à en juger par les comptes prévisionnels de l'agriculture. En francs constants, le résultat brut d'exploitation, après avoir baissé de plus de 9 p. 100 en 1974, diminuera de 1 p. 100 en 1975, malgré les mesures de soutien obtenues cette année, qui revêtent des formes assez proches de la politique d'assistance.

Toutefois, je dois reconnaître que, sans ces aides au coup par coup, le revenu agricole aurait diminué de 4 p. 100 en francs constants.

Cette dégradation se distingue de l'évolution des autres revenus puisque les salaires augmentent de manière continue. Par ailleurs, les prix industriels et les prix de détail suivent, d'une manière générale, la courbe de l'inflation, alors que les prix agricoles sont quasiment bloqués. Ils sont décidés à Bruxelles.

Une telle situation économique requiert des mesures appropriées. Nous savons, monsieur le ministre — et je me plains à vous rendre hommage ainsi qu'à M. Deniau — le courage et l'opiniâtreté dont chacun de vous fait preuve dans un contexte extrêmement difficile et les efforts que vous déployez, notamment au niveau européen.

Mais ce n'est point seulement une affaire d'hommes, lesquels ne sont nullement en cause, bien au contraire, c'est surtout une question de moyens financiers.

Nous constatons dans votre budget, en premier lieu, une diminution de 6,48 p. 100 des crédits par rapport au précédent. Même si cette diminution est incontestablement imputable à la réduction du montant de la subvention budgétaire au

B. A. P. S. A., favorisée par l'augmentation du montant de la compensation démographique, on ne peut s'empêcher de remarquer que ce budget n'évolue pas de façon favorable.

Poursuivant plus avant l'examen du projet, on s'aperçoit immédiatement de la part relativement faible des dépenses en capital : 22,5 p. 100. Si l'on considère l'évolution des principaux postes, on note que les dépenses de fonctionnement s'accroissent de 16,9 p. 100 alors que les dépenses en capital augmentent de 7,05 p. 100 par rapport au budget de 1975 et de 0,47 p. 100 seulement si on y inclut le total des crédits accordés en 1975.

Les crédits de paiement suivent le même mouvement puisqu'ils n'augmentent que de 7,28 p. 100 par rapport aux dotations initiales et diminuent de 5,5 p. 100 si on les compare aux dotations effectivement accordées.

En définitive, monsieur le ministre, ce qui m'inquiète — ce qui nous inquiète — c'est la régression du budget de l'agriculture et sa diminution en importance dans le cadre du budget de l'Etat à un moment où nous attendions, au contraire, un effort tout particulier dans ce domaine.

Il s'ajoute à mon inquiétude la progression symbolique des dépenses en capital qui signifie, en cette période d'inflation, une diminution en volume des investissements qui préparent cependant le progrès et l'avenir de l'agriculture française.

En passant à l'examen plus particulier de certains postes importants pour le devenir de notre agriculture, on s'aperçoit, là encore, de leur insuffisance. Je fais allusion aux problèmes de l'élevage, qui seront plus particulièrement traités par mon collègue, M. Yver, sénateur de la Manche.

J'aurais pu évoquer aussi l'insuffisance des crédits réservés à l'enseignement agricole et, parmi eux, de ceux qui se rapportent à l'enseignement privé, mais ce point ayant été développé, au nom de notre groupe, par notre collègue, M. Guillard, je ne m'y attarderai pas davantage. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu nous donner des apaisements sur ce point ce matin.

C'est à la situation, que l'on pourrait qualifier de « catastrophique », du remembrement que je m'attacherai plus particulièrement, en accord avec mes collègues de Basse-Normandie qui savent combien la question est cruciale dans notre région.

Les crédits de remembrement votés par l'Assemblée nationale sont en « augmentation » de 0,93 p. 100 par rapport à 1975. Vous me permettrez de mettre le terme « augmentation » entre guillemets. En effet, ce chiffre est, à lui seul, très significatif : ridiculement faible si l'on se trouvait en période de stabilité monétaire, il devient franchement négatif en période inflationniste. Cela revient, en fin de compte, à une diminution des crédits consacrés au remembrement, à une heure où la question n'a jamais été aussi préoccupante.

À l'origine, l'objectif assigné était le remembrement de vingt millions d'hectares dans le pays. Nous sommes aujourd'hui à peu près à mi-chemin, c'est-à-dire qu'il reste environ dix millions d'hectares à remembrer.

Les chiffres actuels donnent à penser — et cela me paraît grave — qu'il faudra attendre l'an 2000, si les opérations se poursuivent au même rythme, pour que soit achevée la tâche initialement prévue.

Or, on connaît la nécessité d'une réorganisation foncière et celle du remembrement pour que l'agriculture soit à même de tenir la place qui lui revient dans l'économie du pays.

Monsieur le ministre, si je mets en relief les insuffisances de la politique suivie en matière de remembrement, c'est que cette question est particulièrement préoccupante pour les départements de l'Ouest, et notamment pour ceux de Basse-Normandie.

À propos de la région, je souhaite que les critères de répartition de ces crédits soient modifiés en tenant compte des efforts faits par les établissements publics régionaux.

D'une façon plus générale, les crédits pour le remembrement sont très en dessous des besoins comme des allocations du V^e Plan. En effet, dans le cadre des orientations du VI^e Plan, le programme régional de développement et d'équipement prévoyait une moyenne annuelle de 6 650 000 francs pour notre région, contre 7 350 000 francs au cours du V^e Plan, soit une réduction très sensible des crédits.

De ce fait, le bilan des opérations terminées au cours du VI^e Plan ne doit pas cacher la réduction importante des superficies en cours de remembrement, soit 80 774 hectares au 31 décembre 1970, c'est-à-dire à la fin du V^e Plan, tandis que la superficie réellement mise en chantier au cours des quatre premières années du VI^e Plan n'est que de 50 717 hectares.

Ce chiffre est à comparer aux demandes en instance qui concernent 189 650 hectares. Il apparaît donc que le quart seulement des objectifs aura été atteint.

Le faible montant des crédits explique le retard pris dans le programme et notre région est particulièrement défavorisée. Dans le cadre du VI^e Plan, notamment, le taux d'exécution pour

le remembrement représente 70 p. 100 de l'enveloppe, alors que, pour tous les autres postes d'équipements productifs il est de 80 p. 100.

Dans nos trois départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la surface agricole utile est de 1 400 000 hectares.

À la fin de 1974, 240 000 hectares auront été remembrés. Les objectifs du VII^e Plan comportent le remembrement de 200 000 hectares ; il en restera environ un million à remembrer à la fin de ce Plan. Cela prouve que les anticipations sur l'an 2000 sont loin de relever de la fantaisie, comme certains auraient pu le penser.

Je sais, monsieur le ministre, que la législation sur le remembrement a fait l'objet d'une importante réforme, mais, là encore, son effet risque d'être atténué par l'insuffisance des crédits disponibles.

Le supplément accordé au titre du « plan de relance » — 70 millions de francs — a permis le déblocage d'un certain nombre de dossiers, mais on ne soulignera jamais assez le caractère exceptionnel de cette aide qui a cependant rendu un grand service, je m'empresse de le souligner.

Au-delà du « remembrement officiel », si j'ose dire, qu'il me soit permis d'attirer votre attention sur l'existence d'une procédure plus légère, celle des « échanges amiables » et de la « réorganisation foncière ». Ne serait-il pas possible d'ouvrir des crédits budgétaires — modestes pour commencer — de nature à aider cette procédure qui coûte moins cher et qui est moins contraignante ?

M. Michel Moreigne. Très bien !

M. Hubert d'Andigné. J'aborde ce sujet parce que je peux attester, comme mes collègues de Basse-Normandie, de l'efficacité de cette procédure dans nos départements. Elle fonctionne très bien et je ne vois pas pourquoi l'Etat ne favoriserait pas davantage une mesure de ce genre.

Cela me paraît d'autant plus opportun qu'en cette période où le déblocage des crédits est rendu difficile on ne pourrait que trouver avantage à encourager un procédé moins coûteux.

Telles sont, dépeintes en quelques mots, nos craintes relatives aux crédits prévus pour le remembrement et nous attendons de vous, monsieur le ministre, des éclaircissements sur les intentions gouvernementales relatives à cette très importante question.

Quand on évoque les problèmes de l'agriculture, on ne peut ignorer l'aspect social du budget, compte tenu de l'importance des crédits engagés.

Je ne m'attarderai pas sur le B. A. P. S. A. Certes, si les cotisations augmentent plus vite que le revenu agricole de ces trois dernières années, elles demeurent cependant dans la limite de l'évolution des prestations.

Au-delà de cette impression d'ensemble, je regrette qu'aucun effort particulier n'ait été entrepris pour améliorer véritablement les retraites agricoles, d'autant qu'approche l'échéance de l'harmonisation entre les différents régimes.

Au chapitre des recettes, vous ne serez pas surpris si j'aborde le problème des cotisations, plus particulièrement celui de leur assiette, sujet très à l'ordre du jour, comme vous le savez, en Basse-Normandie. Vous avez, certes, créé un groupe « Disparités » qui, à l'heure actuelle, a au moins présenté l'avantage de reconnaître que nous appartenions aux départements très défavorisés par le revenu cadastral et ce, malgré l'application des coefficients d'adaptation des trois départements. Assurément, un effort timide a été engagé et l'assaiement revenu cadastral — résultat brut d'exploitation verra ce dernier retenu l'an prochain dans la proportion de 25 p. 100. C'est bien, mais c'est trop peu. Il ne faut pas oublier que le revenu cadastral est le revenu du propriétaire, alors que le R. B. E. est le revenu de l'exploitant. Le R. B. E. est plus proche de la réalité du fait qu'il tient compte de l'évolution des différentes valeurs de production conditionnées par le volume et les prix.

Ce qu'il faut, c'est affiner le R. B. E. pour que soit prise en considération notamment la valeur des amortissements. On peut regretter que le groupe « Disparités » n'ait pas pris ce problème davantage de front, de façon à le mener à bien plus rapidement. Quoi qu'il en soit, si actuellement encore on en est à peser le pour et le contre des deux assiettes selon les départements considérés, seule une répartition en deux parts égales paraît véritablement équitable.

Je suis conscient, monsieur le ministre, de n'avoir pu tout évoquer en si peu de temps et c'est à dessein que j'ai centré cette intervention sur quelques-uns seulement des points m'apparaissant comme essentiels et quelquefois un peu sacrifiés.

Nous savons votre tâche difficile et nous connaissons la rigueur des arbitrages budgétaires. Mais, à un moment où l'agriculture, pièce maîtresse de notre économie, connaît de grandes difficultés, il fallait que soit attirée votre attention

sur les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs assignés à l'agriculture : on ne peut, en effet, tout lui demander et, en particulier, de jouer un rôle important dans la balance des paiements — vous l'avez rappelé ce matin — et, dans le même temps, refuser les moyens de cette politique.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de tout mettre en œuvre afin d'obtenir, pour l'agriculture, ces rattrapages et nous savons que nous pouvons compter sur vous. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Jargot.

M. Paul Jargot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je bornerai mon intervention à l'analyse des crédits d'équipement, des moyens du F. O. R. M. A. et de ceux qui concernent l'indemnité viagère de départ.

Dans le domaine des équipements, le budget de 1975 a dû être augmenté de quelques centaines de millions de francs lors du plan de relance, tellement il était insuffisant, notamment dans le domaine de l'hydraulique et du remembrement.

Qu'en est-il dans le budget de 1976 ?

Les crédits de remembrement — on vient d'ailleurs de le signaler — restent stationnaires. Ils ne progressent que de 0,93 p. 100 en francs courants, ce qui équivaut à une régression réelle de 11 p. 100. Le Plan de relance est ainsi habilement récupéré !

Les crédits des services publics ruraux subissent le même sort, alors que tout le monde affirme que la desserte du monde rural en services publics d'une qualité équivalente à ceux de la ville, est une des conditions essentielles pour le maintien de la vie rurale et l'installation des jeunes ménages dans nos communes rurales. Ce droit à une parité sociale, scolaire, sanitaire et culturelle pour les ruraux de notre pays est un droit fondamental ; c'est une de leurs revendications constantes.

Cette régression constitue, à mes yeux, le signe le plus éclatant de la volonté du Gouvernement et de sa majorité de fermer les yeux sur la situation déplorable des communes rurales et de leur population.

Au cours d'une réunion des maires d'un canton rural, et non des plus deshérités, de mon département, qui s'est tenue voici deux jours, les élus ont signalé l'absence de desserte en eau, touchant, dans certaines communes, jusqu'aux deux-tiers de leur population !

En ce qui concerne les crédits d'habitat rural, nous nous trouvons devant une régression réelle de 10 p. 100 — 1,64 p. 100 d'augmentation en francs courants !

Les dossiers d'aménagement des logements, déposés par des jeunes ménages vivant avec de vieux parents et de jeunes enfants, attendent, dans mon département, deux ans pour être subventionnés tellement est longue la liste des demandeurs et tellement est faible la dotation que votre Gouvernement accorde aux familles rurales de ce pays. Ce pouvoir n'estime-t-il pas, dans votre « budget de programme », que 48,5 p. 100 seulement des exploitants et ouvriers agricoles auront droit, en 1978, à une salle d'eau !

L'assemblée permanente des chambres d'agriculture a chiffré le montant des mesures nouvelles nécessaires au stockage et au conditionnement des produits, au développement de l'industrie agro-alimentaire, aux S. A. F. E. R., aux bâtiments d'élevage, à la rénovation rurale, à l'enseignement agricole, au remembrement et aux aménagements régionaux à 217 millions de francs.

Pour le F. O. R. M. A., les crédits prévus sont inférieurs de 47 millions de francs à ceux de 1974. En 1975, il aurait fallu 130 millions de francs pour éviter à cet organisme de devoir épuiser la totalité de ses réserves. Est-ce bien le moment pour le Gouvernement de freiner l'activité de cet organisme quand les producteurs de lait sont menacés par plus d'un million de tonnes de lait en poudre, quand nos viticulteurs subissent la concurrence des vins étrangers, quand les fruits et légumes des pays méditerranéens menacent de faire leur entrée sur le marché européen ?

Enfin, les crédits affectés à l'indemnité viagère de départ ne progresseront, en francs courants, que de 5,6 p. 100 cette année, c'est-à-dire qu'il régresseront en fait de 5,6 p. 100 en francs constants. Or, vous savez l'importance pour les jeunes de pouvoir assumer le plus rapidement possible les responsabilités de chef d'exploitation. L' I. V. D. aurait dû être indexée depuis sa création, afin de constituer une véritable garantie pour les anciens exploitants et une véritable incitation à passer la main.

Monsieur le ministre, l'analyse de ces chiffres démontre à l'évidence que les agriculteurs, les ruraux et leurs collectivités, n'ont plus rien à espérer du pouvoir que vous représentez ici, qui se moque ainsi de plus d'un million de familles vivant dans cet espace rural où gronde la colère et qui se vide progressivement de toutes ses forces vives. Comment peut-il encore avoir le courage, ce pouvoir, d'inciter les jeunes agriculteurs

à demeurer ou, à s'installer sur leur terroir d'origine ? Comment peut-il avoir l'audace de vanter les mérites des populations rurales ainsi abandonnées à leur triste sort ?

Monsieur le ministre, je ne serai pas de ceux qui, après avoir sévèrement critiqué votre budget, ont cherché à flatter vos mérites et, abandonnant soudain les ruraux et les agriculteurs qu'ils prétendaient défendre, ont déclaré qu'ils voteraient quand même un budget mauvais pour l'agriculture française. (*Très bien ! sur les travées communistes*)

Monsieur le ministre, nous savons qu'il n'existe aujourd'hui, pour le milieu rural, comme pour toutes les autres catégories de travailleurs, qu'une seule issue, qu'un seul espoir : arracher, par une action puissante, unie et bientôt décisive, le pouvoir des griffes des grandes sociétés qui étouffent notre pays, exploitent tous les travailleurs et gaspillent nos richesses en menant notre économie et notre pays à la faillite.

Pour les paysans, comme pour les ouvriers, les artisans et les petits commerçants, il n'existe d'autre issue qu'un changement de société et un changement de pouvoir qui vienne mettre en œuvre, avec la participation de l'ensemble du peuple de France, la politique de justice et de développement économique, social et culturel définie par le programme commun de la gauche. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Tailhades.

M. Edgar Tailhades. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'un seul coup d'aile, rendons-nous de la Basse-Normandie et des montagnes du Dauphiné...

M. Michel Yver. Nous allons y revenir, mon cher collègue, en Basse-Normandie.

M. Edgar Tailhades. Certes, et nous vous entendrons avec sympathie et intérêt, monsieur Yver.

M. Michel Yver. Merci.

M. Edgar Tailhades. Rendons-nous donc sur les rivages et les côtes du Languedoc.

Mes chers collègues, de façon cursive, puisque le temps nous est mesuré, je veux évoquer le problème de la viticulture méridionale dont chacun connaît l'acuité et vous particulièrement, monsieur le ministre.

Le tableau de ce secteur agricole français reflète, à mon sens, très exactement, l'embarras d'une politique. Il m'apparaît également comme le symbole d'un régime économique impuissant à prévoir et à prendre les décisions que l'équité la plus élémentaire impose.

On s'étonne de certains tumultes. Le désespoir, nous le savons tous, n'engendre pas que la résignation ; il provoque aussi — et c'est parfaitement humain — des actes que l'on peut déplorer sur le plan de la logique, mais que l'accumulation des injustices devait fatalement faire surgir.

Les questions que je me permettrai de poser seront brèves. Je vous demanderai même d'en excuser la sécheresse. Sévères de commentaires, elles suffiront, je crois, à définir et notre opinion et notre position.

C'est avec la certitude que votre réponse sera positive que je pose cette première question : quelle catégorie sociale dans le pays accepterait de subir le sort d'un viticulteur méridional qui, jour après jour, et cela depuis vingt ans, voit ses revenus diminuer, se ratatiner de façon telle qu'il est conduit à un endettement considérable et qu'il lui est interdit d'accéder, pour lui-même et pour sa famille, à une existence convenable et décente ?

Je ne crains à cet égard aucun démenti : le revenu d'un petit ou moyen viticulteur dans le Gard, l'Hérault ou l'Aude n'atteint pas le montant du Smic. Qui peut, dans ces conditions, se montrer surpris de certains bouillonnements d'impatience, du départ de toute une jeunesse qui abandonne ses horizons familiaux, de l'attristant spectacle du vieillissement et du déperissement qu'offrent nos contrées viticoles où se sont installées, vous le savez, mieux que quiconque, monsieur le ministre, l'amertume, l'inquiétude et la déception ? Dans quelques années — nous sommes en droit de nous interroger — y aura-t-il encore des viticulteurs ?

Sous la pression des circonstances, je le sais, et à la demande angoissée — je crois que l'épithète n'est pas excessive — des associations professionnelles, vous avez songé à la distillation où s'engloutissent de bons vins comme des vins médiocres. Mais je suis sûr que vous reconnaîtrez avec moi, paraphrasant une expression célèbre, que la politique viticole et vinicole ne doit pas être « la politique de la chaudière ».

Malgré l'accroissement des frais d'exploitation, accroissement considérable, le prix du vin en 1975 est identique à celui de 1974. Les rattrapages n'ont pas pu être effectués et chacun convient, au vu de la diminution de 25 à 30 p. 100 de la récolte dernière, que le prix du vin, pour la campagne qui vient de s'ouvrir, devrait être de 12,50 francs le degré-hectolitre. Me défendant de toute démagogie et de tout esprit de surenchère, je

vous indiquerai d'où est extrait ce chiffre. Je l'ai trouvé dans vos propres statistiques, celle du ministère de l'agriculture, qui affirme que cette estimation est tout à fait raisonnable. J'ai le droit de dire que nous serons loin du compte.

Ne pensez-vous pas que doit rapidement être mis en place l'office du vin ? Certes, pas n'importe quel office du vin, mais celui que mes amis et moi-même, avons toujours conçu — soucieux que nous sommes d'une planification efficace et d'une organisation harmonieuse du marché — c'est-à-dire un office qui soit vraiment capable de répondre aux exigences souhaitées, qui puisse notamment garantir un prix raisonnable en fonction des charges d'exploitation, et par là même un revenu convenable pour les viticulteurs. J'ajoute que seule une telle création permettrait d'écartier plusieurs des effets, nocifs pour la viticulture méridionale, des règles communautaires et de certains accords internationaux, car, malgré la taxe que vous avez décidée et dont le maintien, cela s'entend, doit être assuré, le scandale des importations des vins étrangers demeure, qu'ils soient italiens, grecs, tunisiens, turcs ou algériens.

Et la fiscalité ? Elle est, comme vous le savez, d'une pesanteur insupportable. Quand donc en corrigera-t-on l'iniquité ?

Et la mise à jour, l'aménagement des législations respectives ? Quand donc interviendront-ils ? Les spéculateurs, et c'est, hélas, une crainte que l'on peut avoir, vont-ils longtemps encore s'en donner à cœur joie ?

Le viticulteur méridional, pourquoi ne pas le dire, mes chers collègues, éprouve la sensation d'être mal aimé, de n'être pas à égalité avec les autres producteurs. Pourquoi la betterave, le blé bénéficient-ils d'un régime de garantie dont le vin est exclu ? Quelle est la raison d'une semblable différence de traitement ?

Autant que quiconque, j'ai le sentiment, mes chers collègues, que la France démocratique moderne se doit d'être un pays fortement industrialisé. Son avenir le commande. Mais il importe aussi que sa vocation traditionnelle ne soit pas oubliée. La terre doit toujours garder ses vertus et il serait injuste, n'est-il pas vrai, qu'une partie de ceux qui la travaillent, qui l'aiment, qui ont fait d'elle la raison exaltante de leur vie, ne puissent retirer de leur labeur une nourriture légitime et soient voués à un destin an tous points misérable. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Nuninger.

M. Marcel Nuninger. Mon propos a trait à un problème sectoriel : la construction d'un collège agricole à Altkirch, chef-lieu d'arrondissement du Haut-Rhin. Ce projet correspond à une nécessité absolue mais il reste en souffrance depuis plus de dix ans.

En effet, en janvier 1965, le ministère de l'agriculture demande qu'un terrain de trente hectares soit mis gratuitement à sa disposition ; moyennant quoi, il s'engage à prendre à sa charge le coût de la construction du collège agricole, soit 5 millions de francs.

La ville d'Altkirch achète le terrain nécessaire en contractant à cet effet un emprunt de 375 000 francs. Mais en compensation aux exploitants agricoles dessaisis, elle consent exceptionnellement à la distraction du régime forestier de vingt-cinq hectares de forêts communales.

Le 3 mai 1965, l'agrément est donné pour la construction.

Le 7 juillet 1966, le projet est déclaré d'utilité publique. En mars 1967, le dossier complet — plans et devis — est déposé au ministère de l'agriculture.

Le 7 juin 1972, la commission régionale de la carte scolaire, réunie à Colmar sous la présidence du préfet, demande de réaliser en priorité la construction du collège agricole d'Altkirch.

C'est ainsi que ce projet chemine à travers les Plans, du IV^e jusqu'au VII^e.

Cependant, sa réalisation répond à un besoin urgent : elle est réclamée avec insistance non seulement par la profession — chambre d'agriculture du Haut-Rhin, F. D. S. E. A., C. D. J. A. — mais aussi par les services administratifs — préfecture, services de l'agronomie, direction départementale de l'agriculture.

Car ce collège sera rayonner au-delà de l'arrondissement d'Altkirch, région d'élevage, dans tout le Haut-Rhin, la montagne vosgienne, le territoire de Belfort.

En effet, l'arrondissement d'Altkirch à lui seul représente 38 p. 100 de la surface agricole utile, c'est-à-dire 55 000 hectares du total départemental qui est de 144 000 ; 29 p. 100 du nombre des exploitations agricoles du département du Haut-Rhin, c'est-à-dire 4 200 sur 14 300 ; 59 p. 100 du cheptel bovin, c'est-à-dire 58 000 bêtes sur 98 000.

Aussi n'est-il pas étonnant que, lors de sa réunion du 12 juin 1975, le conseil d'administration du C. D. J. A. ait conclu : « Il est donc temps de passer à l'action et, si les choses continuent à rester en l'état, les jeunes agriculteurs sauront prendre en charge cette action et faire valoir leurs droits. »

Je prendrai à mon compte au moins la première partie de cette phrase : « Il est temps de passer à l'action ».

Monsieur le ministre, les populations concernées s'impatientent à juste titre et aimeraient qu'on leur confirme que l'affaire sera enfin prise au sérieux et qu'elle se réalisera dans un proche avenir.

M. Michel Kauffmann. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Kauffmann.

M. Michel Kauffmann. Monsieur le président, mes chers collègues, je suis intervenu tout à l'heure parce que mon collègue M. Zwickert m'avait cédé son temps de parole. Je devais l'associer à mes propos, ce que j'ai oublié de faire. Je rectifie immédiatement cette omission.

M. le président. La parole est à M. Yver.

M. Michel Yver. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai l'honneur de représenter au Sénat le département de la Manche qui se situe en tête de tous les départements de France par sa production laitière et son élevage. La Manche, unie au Calvados et à l'Orne, forme, en attendant sa réunification, la Basse-Normandie, première région de France en ce qui concerne la production de la viande.

Ne voyez donc pas, monsieur le ministre, dans mes propos la moindre pointe de chauvinisme, quoique, en passant, je me permette de rappeler, avec une certaine fierté, que la Normandie fut, en juin et juillet 1944, la première province française libérée — et Dieu sait à quel prix — après l'avoir été également au début du XIII^e siècle par Philippe-Auguste. Par un heureux phénomène de l'Histoire, nos adversaires d'alors sont devenus nos partenaires au sein du Marché commun, et je crois savoir que votre propre stratégie s'affronte souvent avec la leur, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de l'agriculture française avec toute la persévérance et tout le dévouement que nous vous connaissons.

Au surplus, monsieur le ministre, j'interviens sur deux points essentiels : les problèmes budgétaires que posent l'élevage et la viande des productions liées à l'élevage, c'est-à-dire le lait et la viande.

Auparavant, je rappelle que mes collègues M. Paul Guillard et M. Hubert d'Andigné ont excellemment traité, l'un des problèmes de l'enseignement agricole privé, l'autre de l'important problème du remembrement si crucial pour notre région.

Cela dit, je reviens à mon sujet et je me référerai, dans cette intervention, à des exemples de ma région, la Basse-Normandie, car je crois que l'on parle mieux de ce que l'on connaît d'expérience, quoique tous ces problèmes intéressent au plus haut point le pays tout entier et, même, je le dirai à mon ami M. Tailhades, le Languedoc.

Dans le budget de l'agriculture, les crédits destinés à l'élevage figurent essentiellement aux chapitres 44-27 et 44-28.

Le chapitre 44-27, concernant la sélection animale, s'élèvera en 1976 à 102,2 millions de francs, soit une augmentation d'un peu plus de 15 p. 100 par rapport à cette année 1975, ce qui peut sembler assez satisfaisant. Mais il faut savoir que chaque année, ces crédits se révèlent insuffisants et que des rallonges du F. A. R. sont nécessaires. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas prévoir, dès le départ, des sommes suffisantes plutôt que d'opérer en cours d'année budgétaire ces virements de crédits supplémentaires en provenance du F. A. R. ?

Mais j'interviendrai surtout sur le chapitre 44-28, qui concerne la prophylaxie des animaux.

Vous n'êtes pas sans savoir, en effet, monsieur le ministre, que l'Ouest de la France, notamment la Basse-Normandie, sont très touchés par la brucellose bovine. Ce chapitre 44-28 nous intéresse donc d'autant plus que le taux de contamination dépasse parfois 50 p. 100.

La totalité des crédits prévus au chapitre 44-28 s'élève cette année à 217,7 millions de francs, soit une augmentation par rapport à 1975 de 6,32 p. 100, ce qui, vous le reconnaîtrez, est loin d'être suffisant, compte tenu de l'érosion monétaire.

Les organisations professionnelles ont calculé que, pour le strict maintien des opérations en cours, il faudrait 100 millions de francs supplémentaires. Si l'on va plus loin et que l'on considère que la prime d'abattage, qui stagne à 330 francs par animal depuis plusieurs années, pourrait être substantiellement revalorisée, il faudrait bien davantage.

Je crains donc que les 10 millions de francs supplémentaires accordés pour la prophylaxie, lors de la conférence annuelle, ne constituent qu'une toute petite goutte, bien dérisoire. Je sais qu'il existe beaucoup de secteurs prioritaires dans le budget de l'agriculture et qu'il n'est pas possible, comme vous l'avez déclaré vous-même à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, de « laisser les priorités s'accumuler ». Mais j'ai noté avec le plus grand intérêt votre engagement — et je sais que vous tenez vos promesses — de réunir les parlementaires intéressés par ce sujet pour tenter de trouver une solution. Cette solution, il faut la trouver sans retard, car elle est urgente.

Sur ce point, je voudrais d'ailleurs manifester une inquiétude sur des mesures communautaires à venir qui me semblent graves pour l'avenir de l'élevage. Actuellement, par dérogation aux règles communautaires, la commercialisation d'animaux provenant d'élevages contaminés par la brucellose est possible si une analyse de sang prouve que l'animal vendu n'était pas lui-même atteint. Or, à partir du 1^{er} janvier 1976, cette dérogation tombera et la commercialisation ne pourra se faire que pour les animaux venant d'étables indemnes de brucellose. Comment, monsieur le ministre, pensez-vous faire appliquer cette mesure qui me semble à la fois particulièrement grave, difficile à mettre en œuvre et, dans de nombreux cas, dramatique pour nos éleveurs ?

D'autre part, il existerait un projet tendant à prévoir, pour le lait et les produits laitiers, la même limitation à la commercialisation. J'espère vivement qu'un tel prétexte n'entrera pas en vigueur avant plusieurs années.

Un temps relativement long est en effet nécessaire aux services vétérinaires pour mener, par des thérapeutiques appropriées, cette gigantesque lutte contre l'un des pires fléaux qui frappe actuellement l'élevage bovin de notre pays et qu'il faut vaincre à tout prix. Il serait profondément injuste de pénaliser les éleveurs dont les exploitations sont contaminées et qui, eux aussi, sous contrôle vétérinaire, luttent contre cette terrible calamité.

J'aborderai maintenant, monsieur le ministre, la situation des productions provenant de l'élevage : la viande et le lait.

Nous assistons, depuis un an, au redressement du marché de la viande bovine grâce, d'une part, aux achats réalisés par l'O. N. I. B. E. V. qui ont atteint 100 000 tonnes cette année et, d'autre part, à la mise en place de la clause de sauvegarde.

Je vous demande, monsieur le ministre — mais je suis convaincu que telle est votre volonté profonde — de ne pas laisser démanteler les principes de l'intervention permanente sur le marché de la viande bovine et de ne pas laisser la Communauté mettre en veilleuse le principe de préférence communautaire. La France ayant des disponibilités à l'exportation en matière de viande bovine, il est normal qu'elle puisse les classer dans la Communauté économique européenne ; c'est le principe même du Marché commun. Je voudrais cependant ajouter, à ce point de mon intervention, que, si le marché de la viande est actuellement relativement satisfaisant, la Basse-Normandie, notamment dans la région du pays d'Auge, connaît une certaine « décapitalisation » assez inquiétante.

Les mauvais rendements en herbe et en maïs dus à la sécheresse qui a frappé durement cette année la Basse-Normandie en sont une des causes essentielles, la diminution du revenu des éleveurs en étant une autre. On assiste donc, depuis un certain temps, à une nette augmentation des abattages de gros bovins, ce qui risquerait, si le mouvement se poursuivait, d'entraîner des pertes importantes de cheptel.

Je ne veux surtout pas dire, monsieur le ministre, qu'un tel phénomène soit général à l'ensemble de la France et que notre pays, pour parer à d'éventuelles baisses de la production de viande, doive recourir à des importations. Il n'en reste pas moins qu'il convient d'enrayer la « décapitalisation » là où elle existe, notamment en Basse-Normandie, en favorisant les restructurations de trésorerie des éleveurs.

La situation du marché du lait reste, elle aussi, assez difficile bien que, globalement, la collecte laitière se situe en 1975 à un niveau légèrement inférieur à celui de 1974. Je prendrai encore une fois l'exemple de la Basse-Normandie où la collecte laitière a diminué, cet été, de 10 à 15 p. 100 par rapport à l'été dernier du fait des calamités climatiques — inondations et sécheresse — que nous connaissons depuis deux ans. Or, la loi sur les calamités agricoles n'est pas adaptée aux régions animales, les prêts et subventions étant basés, en général, sur la perte d'une récolte donnée alors qu'en matière animale il s'agit d'une perte de revenu après deuxième transformation.

Malgré cette baisse de la production, le marché du lait reste très inquiétant. Les stocks de poudre de lait ont continué, cette année, à augmenter de façon dangereuse. Si mes chiffres sont exacts, ces stocks seraient actuellement de 1 100 000 tonnes, ce qui est considérable.

Cet état du marché est d'autant plus préoccupant que nous nous trouvons en présence d'une proposition de la C. E. E. tendant à faire payer aux producteurs de lait une cotisation destinée au F. E. O. G. A.

Par ailleurs, nous sommes à quelques semaines du débat que les ministres de l'agriculture aborderont à Bruxelles pour fixer le prix de la campagne de 1976.

Il me paraît impensable, monsieur le ministre, que les producteurs de lait soient pénalisés soit par des prix insuffisamment réévalués en fonction des coûts de production, soit par la mise en place d'une cotisation de résorption, alors que ce sont les instances communautaires qui ont commis des erreurs de gestion.

Les déclarations de M. Lardinois, président de la commission européenne, nous remplissent d'inquiétude. Ne va-t-il pas jusqu'à préconiser le « gel » des prix pendant une durée de trois années, et l'abaissement, même en cours de campagne, du montant des « interventions » lorsque la production serait supérieure à 300 000 tonnes en ce qui concerne la poudre de lait, et à 200 000 tonnes en ce qui concerne le beurre ?

Si cette éventualité se réalisait, ce serait une véritable catastrophe pour les revenus des éleveurs dont la moyenne globale va déjà baisser d'au moins 1 p. 100 en 1975, baisse qui risquerait d'être plus importante encore en Basse-Normandie.

Toutes les entreprises laitières françaises, qu'elles soient industrielles ou coopératives, doivent faire face actuellement à d'immenses difficultés du fait de l'abaissement du niveau des prix des produits laitiers importés, qui amène peu à peu le marché français vers les prix d'intervention.

La France n'exporte annuellement que 30 000 tonnes de beurre en Angleterre alors que les besoins du marché britannique sont de 500 000 tonnes. Parallèlement, la Grande-Bretagne achète annuellement 105 000 tonnes de beurre aux Pays-Bas et 52 000 tonnes en Allemagne, alors qu'elle envisagerait d'importer 120 000 tonnes de beurre néozélandais.

Au printemps dernier, les neuf ministres de l'agriculture étaient tombés d'accord — une fois n'est pas coutume — pour une augmentation du prix indicatif du lait de 4,70 p. 100 à partir du 15 septembre, ce qui, en principe, aurait permis aux entreprises de répercuter une augmentation de 3,50 centimes au litre de lait. Or, il n'en a rien été.

Je n'en dirai pas plus, ne voulant pas dépasser le temps de parole qui m'est imparti. Je voudrais simplement, monsieur le ministre, jeter un cri d'alarme en ce qui concerne, plus spécialement, les productions agricoles de ma région, mais la France entière est concernée.

Les remèdes miracles n'existent pas. Certains préconisent d'incorporer, plutôt que de les céder à bas prix, les excédents de poudre de lait à l'aliment du bétail et de réduire *ipso facto* nos importations très coûteuses de soja en provenance des Etats-Unis.

Rien ne serait, en effet, plus stupide que de détruire le fruit du dur labeur de nos éleveurs pendant 365 jours par an, par tous les temps, comme cela s'est déjà produit, hélas ! pour certaines denrées comme les artichauts, les choux-fleurs, les pommes de terre ou les fruits.

L'agriculture française ne peut poursuivre sa noble tâche au service de l'humanité que si on lui en donne les moyens.

Sans être aussi optimiste que le maréchal Lyautey qui, un jour, disait à l'un de ses interlocuteurs de qualité : « Si c'est possible, c'est fait ; si c'est impossible, cela se fera ! », je souhaite, certainement avec vous, monsieur le ministre, que nos partenaires européens s'en rendent compte avant qu'il ne soit trop tard. (*Applaudissements sur les travées U. C. D. P., de l'U. D. R., au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à ce point du débat, bon nombre de nos collègues ont exprimé les critiques et les craintes que suscite le budget de l'agriculture. Mais que penser de ces départements « cendrillon » qui ont nom Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion ?

Tout le monde le sait, tout le monde est d'accord pour admettre que l'agriculture occupe une place de choix dans l'économie de chaque nation et du monde. Pour prétentieux que cela puisse paraître, les départements d'outre-mer, par leur insularité, par leur contexte géographique et historique, constituent un petit monde et, comme tel, méritent une attention particulière de la part de la France dont ils dépendent encore.

Qu'en est-il, aujourd'hui, de cet atout majeur dont pourraient bénéficier ces pays dépourvus, à l'exception de la Guyane, de ressources du sous-sol ? A peu près rien.

Pour ne pas être soupçonnés de considérations subjectives, nous empruntons au rapport général « Approche du VII^e Plan des D. O. M. » les remarques suivantes : « L'économie des départements d'outre-mer présente, encore aujourd'hui, les traits d'une économie héritée du passé : une agriculture essentiellement axée, dans chaque département, sur un ou deux produits d'exportation destinés à la métropole, laquelle envoie en retour aux départements d'outre-mer la plupart des produits de consommation courante, notamment les produits alimentaires ; une production locale de cultures vivrières et maraîchères faible ; un secteur secondaire très peu important.

« La structure foncière, elle aussi, est la traduction de cet héritage. A la Martinique, 80 p. 100 des terres plantées en canne appartiennent à environ deux cents gros planteurs et 20 p. 100 à 2 500 petits planteurs. A la Guadeloupe, quarante-trois domaines couvrent 53 000 hectares alors que 18 000 petits

propriétaires ne disposent que de vingt-huit hectares. Pour la banane, une vingtaine de personnes contrôlent, en fait, 90 p. 100 de la production de la Guadeloupe tandis qu'une trentaine de personnes contrôlent 70 p. 100 de celle de la Martinique. »

Ce rapport, rédigé sous le contrôle d'un haut fonctionnaire du ministère de l'agriculture, ajoute : « Ceci fait qu'il existe, dans les départements d'outre-mer, un véritable tiers état des producteurs et qu'il manque, à l'inverse, une classe paysanne solide, des petits propriétaires ouverts aux techniques modernes, des chefs d'entreprise en nombre suffisant pour stimuler l'industrialisation. »

En clair, c'est la structure économique coloniale qui subsiste dans ces territoires libérés depuis cent vingt-sept ans de l'esclavage physique. Ainsi, dans les D. O. M. insulaires à vocation agricole, la part de l'agriculture n'est que de 10 à 12 p. 100 du produit intérieur brut à la Martinique et de 18 p. 100 à la Guadeloupe, avec une tendance marquée à diminuer.

Les observateurs relèvent que, compte tenu de l'érosion monétaire, l'agriculture dans ces pays d'outre-mer subit une réelle régression. La culture de la canne à sucre a fortement diminué en raison du bas prix affectant cette production : la tonne de canne vaut 80 francs contre 147 francs la tonne de betterave, cette dernière présentant pourtant une teneur saccharimétrique moins importante.

Notons au passage que les betteraviers réclament un relèvement du prix de leur produit.

La tendance à la baisse de la production agricole ne tient pas seulement à une question de faible rentabilité mais aussi à plusieurs causes dont les principales sont l'échec de la réforme foncière, les faibles moyens donnés aux S. A. F. E. R. pour une meilleure préemption des terres accaparées par les latifundia, l'abandon inconsidéré de certaines cultures telles que les épices, le café et la vanille. Quant au rhum antillais et réunionnais, non seulement il est contingenté sur le plan français, mais son intégration est refusée dans le Marché commun au profit d'autres rhums de moins bonne qualité.

Avez-vous l'intention, monsieur le ministre, de faire pression à ce sujet sur vos partenaires de la Communauté économique européenne ou, à tout le moins, de les convaincre de la nécessité d'intégrer ce produit agricole ?

Nous ne savons quelle part vous avez prise dans la négociation des accords de Lomé qui intègrent les départements d'outre-mer sans prendre en considération leur faible potentiel agricole et industriel ainsi que leur sous-développement. La clause de sauvegarde prévue, mais qui sera inefficace, ne modifie en rien le handicap de ces territoires qui ne bénéficient pas des aides et des tarifs douaniers comme les autres partenaires des Caraïbes anglophones.

Malgré une légère augmentation des cultures vivrières et maraîchères, le niveau de la production demeure assez bas et ne peut couvrir les besoins alimentaires des populations.

Il en est de même de l'élevage qui ne peut se développer normalement, faute, pour les petits éleveurs, de recevoir une aide des pouvoirs publics et de disposer de surfaces de pâturage et de pacage suffisantes, d'où l'urgente nécessité d'une restructuration foncière.

Encourager et développer la production de viande dans ces territoires où les habitants, pour la plupart, souffrent de carence alimentaire, c'est non seulement réduire l'importation de produits congelés, mais aussi et surtout favoriser le développement et l'épanouissement de l'homme insulaire.

Cette rapide analyse permet de conclure dans le même sens que les experts, à savoir que notre agriculture hors métropole présente des caractéristiques typiques de certains pays en voie de développement et que, devant les mutations démographiques, sociologiques, administratives propres aux D. O. M. et au monde extérieur, le système économique n'a pas su s'adapter assez rapidement. Il éprouve de plus en plus de difficultés, tant pour satisfaire les besoins alimentaires de la population des D. O. M. que pour affronter la concurrence des marchés extérieurs.

Selon nous, cette sombre perspective quasi officielle devrait amener votre ministère à prendre d'importantes mesures nouvelles pour dynamiser l'agriculture d'outre-mer, pour la valoriser, lui attribuer des crédits importants, en vue de la mise en œuvre de l'hydraulique agricole, d'une reprise de la réforme foncière sur des bases nouvelles, d'une sectorisation rationnelle des cultures, d'implantation après incitation de coopératives de production agricole de manière à freiner la tendance à l'émiettement et à la trop forte parcellisation des terres propres aux cultures. La multiplication de foyers agricoles, d'écoles, de lycées agricoles aiderait à susciter des vocations agricoles, à fixer la jeunesse dans les campagnes mieux aménagées et animées.

Préparer les hommes, c'est les former, avez-vous dit ce matin.

Mais avez-vous la volonté de mener à bien une politique agricole capable de sauver ces pays de la misère ? Vous nous

permettez d'en douter, si nous en jugeons par la très faible part qui leur est réservée dans votre budget. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Alliès.

M. Charles Alliès. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen des crédits consacrés à l'agriculture et à l'équipement rural nous donne l'occasion d'exprimer nos critiques, nos déceptions, nos suggestions, mais surtout nos craintes et nos appréhensions.

Nous ne nous faisons cependant aucune illusion et nous savons par avance que nous ne changerons rien aux propositions budgétaires. Nous n'en pensons pas moins qu'il convient de présenter nos observations.

Premier volet de mon intervention : le problème viticole.

Le 21 octobre dernier, voilà à peine un peu plus d'un mois, à l'occasion de questions orales avec débat que vous avaient posées nos collègues MM. Jean Périquier et Abel Sempé, j'avais exprimé les craintes sérieuses qu'éprouvaient les viticulteurs du Midi, après une récolte en forte baisse par rapport à celle de l'an dernier, à propos de la stagnation des cours, qui se traînent autour de 9,50 francs le degré-hecto, très rarement 10 francs, alors que tous les calculs les plus objectifs et les plus sérieux évaluent à 12,50 francs au minimum le prix qui devrait être atteint pour assurer un revenu égal à celui de l'année dernière aux viticulteurs.

Il convient d'ailleurs de préciser que, si cette cote était pratiquée dans les transactions, elle serait au-dessous du prix nécessaire pour assurer aux viticulteurs un revenu décent, compte tenu des hausses continues des prix des produits employés pour la culture de la vigne, du montant des salaires et de la cherté de la vie en général.

Je joins mes doléances à celles qui s'expriment ici et là, à celles que vous ont présentées nos collègues de l'Assemblée nationale, à celles que traduisent les représentants des organisations professionnelles les plus représentatives, notamment ceux des caves coopératives. Des mesures doivent être prises dans l'immédiat en ce sens. Le temps presse et chaque jour qui passe aggrave la situation des viticulteurs, en particulier des exploitants familiaux, dont l'endettement devient dramatique.

Parallèlement, il faut d'urgence mettre en place un système permanent, office ou centre régulateur, susceptible de maîtriser et de contrôler la production et la distribution.

Je me permets de reprendre ici la présentation que mon ami M. Raoul Bayou a faite récemment à l'Assemblée nationale de la proposition de loi déposée par le groupe socialiste et des radicaux de gauche, dont nous demandons la discussion rapide, car elle répond au vœu quasi unanime de la viticulture française.

« La notion même d'office, qui a pu autrefois surprendre et même apeurer l'opinion, lui est devenue familière, surtout après la création de l'office du blé, en 1936, par le gouvernement du front populaire. Cet organisme est défendu, depuis, par l'ensemble des agriculteurs, y compris par ceux qui l'avaient combattu à sa naissance.

M. Edgar Tailhades. C'est très vrai.

M. Charles Alliès. « Il faut dorénavant que le prix du vin soit enfin garanti.

« La solution adoptée doit répondre aux impératifs suivants :

« 1° Actualisation annuelle des prix correspondant au coût de production et au revenu normal des viticulteurs ;

« 2° Défense réelle de la qualité qui doit être payée à son juste prix et protégée par une politique appropriée et un contrôle rigoureux ;

« 3° Maîtrise, surveillance et moralisation des importations qui ne devront, en aucun cas, perturber le marché par un *dumping* ou avec des pratiques interdites par la loi française, coupage des vins rouges avec des vins blancs, utilisation des colorants par exemple. »

M. Emile Durieux. Très bien !

M. Charles Alliès. « 4° Garantie formelle et effective des prix comme pour les autres produits agricoles. » Nous sommes sur cette voie.

« L'office a pour objectif fondamental, dans la définition et la défense de la politique de qualité, de garantir un revenu minimum aux viticulteurs.

« Il intervient en contrôlant les transactions, en définissant les conditions de mise en marché, en maîtrisant l'offre, notamment en agissant sur le volume des vins de table excédentaire, dont il assure la prise en charge, le report, le financement et en neutralisant par la distillation les vins médiocres ou sinistrés, dès l'ouverture de la campagne.

« Il a également pour mission d'être l'organisme exclusif d'importations des vins, quelle que soit leur origine, intra ou extra-communautaire ; il doit, en particulier, définir et régler les conditions d'accès au marché de ces vins.

« Enfin, il sera chargé de la promotion des vins français à tous les niveaux, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

« Pour assurer le développement de la politique de qualité et garantir aux viticulteurs un prix minimum qui tienne compte des charges globales d'exploitation, maintenant l'équilibre économique de l'exploitation viticole de type familial, structure de base de la production viticole, l'office doit disposer :

« 1° Des concours du F. E. O. G. A. et du F. O. R. M. A. ;

« 2° De tous les moyens nécessaires pour remplir sa mission en ce qui concerne aussi bien les importations intra ou extra-communautaires que son action sur le marché intérieur ou d'exportation. »

Par ailleurs, dès sa création, l'office proposera au Gouvernement, puis au conseil des ministres des Neuf un projet d'office européen, fondé sur les principes de l'office national. Je pense que mon collègue M. Périquier interviendra en ce sens tout à l'heure pour indiquer qu'il n'y a aucune différence entre l'office national et l'office international et qu'il peut s'insérer dans le règlement communautaire.

Ce que nous vous demandons avec insistance, monsieur le ministre, c'est de hâter l'examen de notre proposition. Qu'elle ne dorme pas, à l'exemple de tant d'autres, dans les cartons des ministères ou dans les bureaux des spécialistes ignorant l'acuité du problème et la nécessité d'une rapide solution.

Ma deuxième observation concerne les accords méditerranéens. Après les avoir évoqués dans votre commentaire du budget, vous nous avez donné quelques apaisements et quelques assurances.

Les propos tenus par M. Cheysson, membre de la commission européenne, le 8 septembre 1975, à Tunis, ne manquent cependant pas de nous inquiéter. Ecoutez plutôt :

« Certaines productions européennes — fruits, légumes, vin notamment — devront être réduites pour permettre d'ouvrir plus largement la C. E. E. à l'importation des produits méditerranéens », a-t-il déclaré. Ne sera-t-on pas tenté de le suivre, pour faciliter le redéploiement, dans ces pays, des grandes sociétés industrielles de la C. E. E. ?

D'autre part, la libéralisation souhaitée et attendue de l'Espagne, sa démocratisation lui permettrait à terme plus ou moins long d'entrer dans le Marché commun. De ce fait, de nouveaux problèmes naîtront, qu'il conviendra de résoudre, mais dont les régions méditerranéennes ne doivent pas faire les frais, comme il en est actuellement de l'Italie.

Devant l'Assemblée nationale, conscient de la gravité du problème, vous avez déclaré : « Comment ignorer les conséquences que risqueraient d'avoir, pour nos producteurs méridionaux, les perspectives d'adhésion de certains pays méditerranéens au Marché commun, si les accords à intervenir ne prévoyaient pas une longue période transitoire, assortie de dispositions appropriées ? »

Vous avez perçu le danger. Mais quelle sera la parade ? Vous avez évoqué la thèse explosive de M. Günther Thiede, chef de division auprès de l'office statistique des Communautés européennes, qui écrivait, dès 1973, que l'Europe verte comptait trop de terres cultivées et trop d'agriculteurs. Aujourd'hui, il récidive, dans un ouvrage allemand intitulé *L'Avenir vert de l'Europe*, qui n'a pas encore trouvé, à ma connaissance, d'éditeur en France. Sa thèse s'inspire du rapport Vedel de 1964 et du plan Mansholt de 1960, sans les correctifs et les transitions, contestables certes, mais discutables et nuancés que prévoient ces documents. Dans la perspective de M. Thiede, le Languedoc-Roussillon deviendrait une vaste réserve touristique pour Européens avides de soleil et de brise marine.

Nous ne voulons pas de ce cadeau et nous sommes inquiets.

Les déclarations trop vagues ne suffisent pas. Je n'ignore pas la complexité du problème et ses imbrications politiques, économiques et financières, mais nous ne pouvons pas admettre qu'une fois de plus une région tout entière et ses laborieuses populations soient sacrifiées.

Troisième volet : l'enseignement agricole.

Voilà trois ans, intervenant à l'occasion de la discussion du budget de l'agriculture, j'avais attiré l'attention de votre prédécesseur, M. Pons, sur les fâcheux effets de la non-parution de la carte scolaire agricole. Il m'avait assuré que les derniers obstacles — c'était en 1972 — allaient être levés. Je vous remercie, monsieur le ministre, de nous avoir donné à ce sujet des informations précises. Qu'il me soit permis de souhaiter que les réalisations succèdent rapidement aux promesses.

Vous nous avez fait part des mesures que vous comptez prendre pour réaliser la parité complète entre les enseignants agricoles, à niveau et à qualification équivalents, avec leurs

collègues de l'éducation nationale. Ainsi serait en partie effacée l'opinion désagréable et inexacte, trop répandue, que l'enseignement agricole est parfois un enseignement au rabais. Nous prenons acte avec satisfaction de vos déclarations.

Je voudrais enfin, sur le même sujet, souligner l'insuffisance du nombre des créations de postes prévu, qui est largement inférieur à ce qui serait nécessaire pour assurer l'efficacité souhaitable. Les besoins, si j'en crois les renseignements qui m'ont été donnés, seraient six fois plus importants.

Un mot, pour terminer, sur les équipements collectifs ruraux. Vous avez dit, au cours des débats à l'Assemblée nationale — je n'avais pas encore pris connaissance de votre déclaration au Sénat : « L'agriculture demeure un atout essentiel pour notre économie et pour notre place dans le monde. Elle est un élément déterminant de puissance économique. »

Mais peut-il exister une agriculture sans agriculteurs, comme semble l'affirmer M. Thiede ?

M. Guéna, ancien ministre, semble partager cette crainte, sans pour autant, bien sûr, approuver le réalisme cynique de l'économiste européen. Ne déclarait-il pas récemment :

« A la fin du siècle, il y aura une agriculture. Y aura-t-il encore des agriculteurs ? La tendance est à l'agriculture industrielle, avec ses risques d'épuisement du sol, sa rentabilisation à outrance et la disparition des exploitations familiales. »

Le tableau est noir, les perspectives sombres, grises, avez-vous dit ce matin. Les primes accordées aux jeunes agriculteurs pour leur installation ne suffisent pas, « sucres d'orge ou paquets de bonbons », pour reprendre l'image employée par des agriculteurs que vous connaissez bien, puisqu'il s'agit de ceux du Morbihan. Il faut équiper la campagne. Il faut aménager l'espace rural. Il faut augmenter considérablement les crédits pour la voirie rurale et agricole, pour l'électrification des campagnes, pour les adductions d'eau, l'assainissement, l'aménagement des villages, la collecte des ordures ménagères, pour l'animation rurale, qu'assurent avec bonheur les foyers ruraux. Des investissements de cette nature seraient propres à améliorer la vie à la campagne, à y retenir les jeunes gens et surtout les jeunes filles.

Vous nous avez dit en commission, monsieur le ministre — vous l'avez dit aussi à nos collègues de l'Assemblée nationale — que nos critiques étaient mal fondées. Qu'on nous entende bien ! Nous ne reprochons pas, tant s'en faut, aux non-agriculteurs habitant nos campagnes de bénéficier des équipements collectifs. Ce serait une singulière conception de la solidarité et de la nécessaire harmonie, bien au contraire. Les agriculteurs, citoyens à part entière, bénéficient d'autres équipements, comme tous les Français : écoles, stades, hôpitaux et services postaux. C'est tout à fait normal.

Mais l'ensemble est insuffisant, et vous le savez bien, monsieur le ministre, puisque le pourcentage d'augmentation de ces crédits est inférieur à celui des dépenses analogues dans le budget général.

Même s'ils sont majorés par amendements — ce que nous attendons et ce que vous avez annoncé — ils ne seront pas à la mesure des besoins de l'agriculture. Ils ne correspondent pas à votre mérite, à votre compétence et à votre persévérance ; mais vous êtes pris dans un système qui broie les meilleures intentions au moulin des impératifs du ministre de l'économie et des finances.

Je voudrais, en terminant, illustrer mon propos par une comparaison éloquentة et suggestive. J'ai devant les yeux un tableau résumant les crédits consacrés à l'équipement rural du département de l'Hérault de 1968 à 1974 inclus et parallèlement les crédits accordés sur le plan national.

Il concerne les adductions d'eau potable, l'assainissement, l'électrification rurale, la voirie rurale et agricole, l'aménagement de villages, l'hydraulique agricole, la collecte et le traitement des ordures ménagères, les crédits de ce dernier poste n'intéressant que les années 1973 et 1974.

Je ne vous donnerai que les chiffres globaux, extraits des comptes administratifs, donc les dépenses réelles et non les programmes plus ou moins fallacieux.

Pendant ces sept années, les subventions de l'Etat se sont élevées à 43 367 684 francs et celles du département à 82 331 635 francs.

C'est paradoxal, mais c'est la traduction d'une regrettable carence qu'accentuent encore les retards considérables apportés dans le mandatement des subventions nationales.

Il est possible, monsieur le ministre, que vous vous consoliez en prenant à votre compte, comme vous l'avez fait à l'Assemblée nationale, les propos pleins d'une finesse sacerdotale de l'abbé Maury qui disait :

« Quand je me regarde, je m'humilie.

« Mais, quand je me compare, je me redresse. »

Cela ne nous suffit pas. Le budget ne sera acceptable que lorsqu'il mettra l'agriculture à parité avec les autres catégories socio-professionnelles, qu'il apportera aux agriculteurs la sécu-

rité et relèvera leurs revenus ainsi que l'affirmait, pendant la campagne présidentielle, M. le Président de la République lui-même.

M. Emile Durieux. Très bien !

M. Charles Alliès. Alors, mais alors seulement, nous voterons le budget de l'agriculture. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jager.

M. René Jager. Monsieur le ministre, pour ne pas allonger le débat, je ne referai pas une analyse globale du budget que vous nous présentez mais vous me permettez d'insister quelques instants sur la situation économique de l'agriculture en Moselle.

Les superficies cultivées diminuent et, dans le même temps, les besoins nutritionnels augmentent. Cette vieille constatation prend un relief particulier lorsque l'on songe que la surface agricole utile en Moselle ne représente plus que 50 p. 100 de la surface globale. Je pense qu'il faudrait revoir les implantations d'infrastructures et d'industries en fonction de cette donnée nouvelle. Si la surface agricole diminue, le nombre d'exploitations est à peine de 16 000 unités et ne permet plus qu'à 70 000 personnes de vivre des fruits de la terre.

La commission des comptes de l'agriculture a reconnu, dans une note rendue publique le 14 novembre dernier, que le revenu brut d'exploitation a baissé de 10 p. 100 en deux ans. Cette baisse semble nettement accentuée dans le domaine des productions animales.

Vous comprendrez, dès lors, que la Moselle qui tire les deux tiers de son revenu de ces productions, rencontre nécessairement des difficultés d'autant plus importantes qu'elle connaît des aléas climatiques plus marqués que dans d'autres régions.

A ces difficultés s'ajoute un problème foncier. Celui-ci devient de plus en plus aigu du fait d'une convoitise, de jour en jour plus accentuée, de la part de ressortissants de pays voisins et amis qui acquièrent des terres à des fins spéculatives ou encore de loisirs. Ces pratiques ont fait grimper les prix des terrains, de 1972 à 1975, de 30 à 50 p. 100. Il faudrait assurément utiliser le sol selon sa vocation en protégeant la terre agricole et en contrôlant plus efficacement la croissance des structures de production.

Les difficultés que j'énonçais tout à l'heure entraînent évidemment un endettement accru des agriculteurs qui, dans bien des cas, dépasse les limites du supportable, ce qui a pour effet essentiel de décourager les jeunes agriculteurs qui voudraient s'établir.

Sans nier l'effort accompli pour faciliter leur installation par l'octroi d'aides, on note tout de même, dans notre département, et en une seule année, plus de 700 départs contre 50 installations, chiffres qui se passent manifestement de tout commentaire.

Or, l'agriculture, à n'en pas douter, participe pour une part importante à l'économie industrielle et artisanale. En effet, un fort pourcentage du revenu brut agricole est dépensé pour l'acquisition de matériel et plus de 10 p. 100 est consacré à l'achat d'engrais. Par ailleurs, l'agriculture emploie, dans notre département, près de 2 000 ouvriers agricoles, auxquels s'ajoutent plus de 2 000 salariés dans le secteur para-agricole.

Selon une enquête récente, « l'emploi agricole », c'est-à-dire les achats de biens et services nécessaires aux exploitations, les salaires, les intérêts des emprunts, les investissements — matériel et foncier — qui représentaient, il y a une quinzaine d'années, 60 p. 100 des recettes, atteint maintenant, en moyenne générale, 85 p. 100 des recettes purement agricoles. Il est à craindre que les ressources des ménages agricoles ne soient bientôt plus alimentées que par des financements à caractère extra-agricole, en particulier les transferts sociaux, les retraites, ou encore les subventions.

Comme vous le constatez, monsieur le ministre, cette situation exige des solutions rapides car il est essentiel d'assurer aux agriculteurs un revenu minimum décent. Il faudrait, en outre, mettre en place des groupements fonciers agricoles ou encore des actions d'aménagement concerté afin de rendre moins dépendants les agriculteurs du domaine foncier, trop convoité par ailleurs.

Pour ce faire, mettre à la disposition de ces personnes des capitaux suffisants à taux bonifié correspondant au faible rendement des capitaux en agriculture, constituerait, sans doute, une excellente solution à ce problème.

Les agriculteurs mosellans, monsieur le ministre, comptent beaucoup sur vous pour les aider à trouver les solutions aux problèmes qui les préoccupent. Ils sont, par ailleurs, convaincus qu'une bonne politique agricole ne peut être élaborée que dans le contexte européen en l'associant à une politique monétaire commune qui tienne compte des complémentarités des Etats membres et qui recherche, à terme, la réalité d'une balance commerciale européenne commune.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations dont je tenais à vous faire part sur le budget qui nous est soumis et qui, en dépit de ses insuffisances, auxquelles, j'en suis certain, vous vous efforcerez de remédier, recueillera mon adhésion. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. de la Forest.

M. Louis de la Forest. Vous savez, monsieur le ministre — j'ai déjà eu l'occasion de vous en faire part — combien les élus de nos cantons et communes rurales s'inquiètent de l'exode rural qui, se poursuivant, met en péril l'avenir même de ces cantons et de ces communes.

Vous pensez, comme ces élus et comme moi-même, que l'un des moyens d'arrêter ou, au moins, de freiner cet exode, consiste dans le maintien d'une agriculture de type familial. Il faudra donc que soient prises des mesures propres à encourager les jeunes ruraux à embrasser ce métier d'agriculteur vers lequel ils se sentent naturellement portés. Mais ils veulent — et on les comprend — savoir ce que ce métier pourra leur apporter et quel avenir leur sera réservé. Ils se demandent si l'agriculture, qui est une richesse de ce pays, pourra, demain, leur apporter, à eux qui en seront responsables comme le furent jadis leurs aînés, l'aisance à laquelle ils aspirent et à laquelle ils sont en droit de prétendre.

Comme eux, nous avons, nous, élus du monde rural, le devoir et le légitime souci de conserver, grâce à des exploitations familiales vivantes et prospères, des communes du même type. L'agriculture doit demeurer l'activité principale autour de laquelle viendront s'articuler d'autres activités, commerciales ou artisanales, qui redonneront ou conserveront à nos communes une vie, une âme, qu'elles risqueraient, s'il en était autrement, de perdre.

Nous n'avons pas le droit de désespérer et nous devons rassurer les jeunes agriculteurs de nos communes sur leur avenir, en leur garantissant des conditions de vie normales, une éducation pour leurs enfants identique à celle que reçoivent les autres catégories de Français et des avantages à la mesure des efforts, des sacrifices, des risques qui s'attachent à ce métier.

Pourquoi ne pas l'avouer ? Beaucoup de jeunes hésitent, malgré cet amour de la terre qu'ils portent naturellement en eux, à s'installer, à prendre cette grave décision qui va engager leur vie et impliquer, dès le départ, l'obligation de sacrifices financiers importants.

Ils savent qu'en cette période difficile, ce sont les premières années qui seront les plus dures, celles où ils seront le plus exposés, le plus vulnérables, surtout si les prix agricoles, comme cela a été le cas en 1974, ne suivent pas l'évolution du coût de la vie ni celle du prix des matériaux, des outillages, des fournitures diverses nécessaires à la marche normale de leurs exploitations.

Je sais, monsieur le ministre, que vous comprenez leur anxiété et leurs hésitations et que vous avez le souci permanent d'y répondre en prenant des décisions propres à leur apporter cette sécurité à laquelle ils aspirent.

Ainsi, vous avez obtenu qu'à partir de 1976 la dotation aux jeunes agriculteurs soit étendue à toute la France et nous nous en réjouissons.

Permettez-moi, toutefois, de m'étonner qu'une telle décision prenne effet le premier janvier 1976, alors que, dans la plupart des départements, notamment dans ceux de l'Ouest que je connais bien, c'est vers la fin du mois de septembre que les jeunes s'installent. N'eût-il pas été normal, alors, que cette décision prenne effet le 29 septembre 1975, c'est-à-dire à la Saint-Michel ?

Le budget que vous nous présentez comprend des crédits en faveur de l'élevage. Nous espérons qu'ils seraient nettement plus importants. Seront-ils suffisants pour poursuivre, avec succès, la lutte efficace contre la brucellose ? M. Yver s'en est inquiété tout à l'heure devant vous — je n'y reviendrai pas — mais je tiens à m'associer à ses propos pour souligner combien ce fléau mériterait qu'on prenne des mesures d'une importance exceptionnelle propres à l'enrayer, sous peine d'aggraver la situation, déjà difficile, des éleveurs de Normandie, bien sûr, mais également de Bretagne, province dont l'élevage et la production laitière constituent, comme en Normandie, les principales ressources. Je croyais d'ailleurs, avant l'intervention de mon collègue M. Yver, que la province bretonne était la première de France dans ce domaine. (*Sourires.*)

Puisqu'il est question de maladie du bétail, monsieur le ministre, permettez-moi de m'étonner que les indemnités d'abat, tige accordées aux propriétaires d'animaux tuberculeux soient restées inchangées depuis 1954 : 300 francs seulement.

Je sais bien que la tuberculose est en régression et que vous avez décidé de faire porter le principal de votre effort

sur les animaux atteints de brucellose. Cependant, pour les quelques éleveurs qui en sont les victimes, une indemnité si faible n'est pas suffisante pour les aider à passer le cap difficile.

Dans le domaine de l'élevage toujours, je vous poserai la question suivante, monsieur le ministre : nos agriculteurs exerçant leurs activités dans les zones de rénovation rurale peuvent-ils être assurés qu'après 1977, l'aide aux bâtiments d'élevage leur sera maintenue, malgré la mise en place des plans de développement ?

Les jeunes agriculteurs comptent sur vous, monsieur le ministre, pour que vous fassiez dans vos prochains budgets — puisqu'il ne semble pas en avoir été ainsi pour le budget de 1976 — une part importante aux aides à l'amélioration de l'habitat rural. Cette aide doit aller de pair avec l'amélioration des bâtiments d'exploitation de façon que cet habitat soit, à l'image de celui des autres catégories de Français, doté des mêmes équipements et des mêmes commodités. Cela, et j'y insiste, me semble être une des conditions essentielles du maintien de l'exploitation familiale. Faute de quoi, choisir le métier d'agriculteur comportera, pour le jeune homme qui fait ce choix, le risque de demeurer célibataire.

D'autres que moi ont traité ou traiteront des problèmes des équipements collectifs en milieu rural.

Permettez-moi de terminer ces quelques réflexions que je me suis permis de faire à l'occasion de la discussion de votre budget en insistant sur un problème qui a déjà été évoqué, entre autres, par mon collègue, M. Guillard, mais dont il n'est pas inutile de rappeler l'importance qu'il y aurait à lui apporter une solution. Je veux parler de l'enseignement agricole et particulièrement de l'enseignement agricole privé pour lequel vous avez annoncé ce matin même votre volonté de consentir, à travers votre budget, un effort tout particulier.

Cet effort sera-t-il suffisant pour mettre un terme à une situation préoccupante qui se dégrade d'année en année ? Les établissements accusent chaque année des déficits de fonctionnement qui ne peuvent définitivement s'accumuler sans aboutir à une catastrophe que je me refuse personnellement à envisager étant donné l'importance et la qualité de l'enseignement que dispensent ces établissements et dont les jeunes agriculteurs ne pourront, demain, se passer.

Veillez m'excuser, monsieur le ministre, d'avoir répété ce que d'autres avaient déjà excellemment dit avant moi, mais j'ai pensé qu'il n'était peut-être pas inutile d'évoquer une nouvelle fois ces problèmes tant nous y attachons d'importance pour l'avenir de l'agriculture et du monde rural. Je vous renouvelle ma confiance pour qu'ils connaissent cet aboutissement heureux auquel vous aspirez, comme nous-mêmes. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Brégégère.

M. Marcel Brégégère. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, zones d'ombre et de lumière, années grises et noires, telles sont, monsieur le ministre, les images dont vous vous êtes servi, ce matin, pour situer l'agriculture. Personnellement, je crois que les zones d'ombre éclipsent les zones de lumière et que les années, qu'elles soient grises ou noires, ont, depuis quelque temps, des couleurs bien sombres.

Ainsi donc il n'est pas superflu de dire que ce budget de l'agriculture pour 1976 ne peut nous donner satisfaction, qu'au contraire il nous apporte d'amères déceptions et nous entraîne à de sérieuses contestations, pour reprendre un terme qui est, hélas ! bien d'actualité.

Nous avons le sentiment et la certitude que ce budget n'offre pas les moyens de répondre aux besoins et aux nécessités indispensables pour revitaliser notre agriculture qui est pourtant la base de l'expansion de notre économie nationale. Je sais bien que ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, qu'il faut rappeler que la France paysanne, cela existe, mais c'est peut-être à vous de le rappeler à ceux qui en parlent avec une certaine grandiloquence afin d'essayer de créer un climat de confiance, car la France agricole est plongée dans un état psychologique caractérisé par la déception, la méfiance et la morosité.

Nous savons que, comme Pénélope, vous tissez votre toile avec les mêmes difficultés que l'épouse d'Ulysse. Mais, pendant ce temps, la dégradation de l'agriculture continue, elle entraîne un dépeuplement rural rapide et constant. Je l'ai constaté dans ma région qui, avec vingt habitants au kilomètre carré, atteint le seuil critique.

Mais analysons rapidement le contentieux qui s'alourdit sans cesse, notamment en ce qui concerne la politique agricole commune sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, la part du revenu agricole par rapport au revenu national, enfin, la rémunération des exploitants familiaux.

Mon ami M. Durieux, dans son exposé, a parfaitement démontré que, sur les points que je viens de citer, votre budget est un budget sans priorité, qu'il ne peut assurer, dans l'état

actuel des choses, le redressement qui s'impose. En effet, ses crédits ne progressent que de 9 p. 100, soit beaucoup moins que le taux d'inflation qui paralyse notre économie.

A l'analyse, on s'aperçoit que les crédits d'équipements collectifs diminuent de 25 à 30 p. 100 par rapport à ceux de l'an dernier qui étaient déjà nettement insuffisants. Leur insuffisance pose un problème de structure, d'équipement de nos campagnes, alors que l'électrification, les adductions d'eau sont laissées en grande partie à la charge des collectivités départementales et locales. L'habitat rural reste un élément primordial pour assurer l'installation de jeunes couples, car très souvent l'abandon de nos campagnes commence par le départ des jeunes femmes vers les villes. Pour maîtriser cette situation qui est déjà dramatique, il faut absolument améliorer les conditions de vie et de travail des femmes agricultrices.

M. Michel Moreigne. Très bien !

M. Marcel Brégégère. Nous ne pouvons que déplorer que l'habitat rural ne soit pas plus aidé alors qu'il en aurait tant besoin car, comme je viens de le dire, il est source d'exode rural et, par voie de conséquence, d'hégémonie industrielle et urbaine et de régression de la qualité de la vie. Que l'on m'entende bien : il n'est pas dans notre esprit de nier la nécessité des choses et de dénoncer l'industrialisation ; bien au contraire, nous demandons que l'agriculture ne soit pas délaissée dans le développement équilibré des forces vives de la nation.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur quelques points particuliers concernant ma région mais qui ne sont pas sans intérêt pour d'autres départements.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la production agricole reste soumise aux aléas climatiques et aux conditions des marchés mondiaux, qu'en conséquence, les calamités agricoles, de plus en plus fréquentes, sont une catastrophe pour ceux qui en sont les victimes et qu'elles influencent les prix à la consommation. L'année 1975 en est un malheureux exemple. Je n'insisterai pas sur ce sujet, certains de mes amis devant y revenir.

Voilà quelques jours, à cette même tribune, M. le ministre du commerce extérieur soulignait l'importance, pour le Trésor, des exportations de produits agricoles. Il est une production qui m'intéresse tout particulièrement, ainsi que les exploitations familiales des deux grandes régions que sont le Dauphiné et le Périgord, la production des noix.

Il y a quelques années encore, 80 p. 100 de cette production étaient exportés vers l'Allemagne. Je dis bien « étaient » car, aujourd'hui, nous rencontrons les pires difficultés pour exporter et ce à des prix dérisoires, c'est-à-dire à peu près identiques à ceux que nous pratiquions voilà dix ans.

L'Allemagne continue de réserver à nos variétés ses préférences, mais à des prix impossibles en raison de la concurrence et du dumping aberrant pratiqué par les Etats-Unis qui nous ont ravi, par le même système, le marché nordique.

Ainsi, suis-je amené à vous demander, comme je l'ai déjà demandé à vos prédécesseurs et à Bruxelles, sans résultat jusqu'à ce jour, de faire obtenir pour cette production les avantages normaux de la préférence communautaire dont bénéficient, à juste titre, les fruits et les légumes.

M. Jacques Eberhard. Très bien !

M. Marcel Brégégère. Comme vous le savez, monsieur le ministre, les fruits secs, donc les noix, figurent en annexe du règlement. Il faut simplement les incorporer à ce règlement, ce qui me paraît parfaitement justifié. J'ai dit « simplement », monsieur le ministre, c'est certainement un euphémisme...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Oui !

M. Marcel Brégégère. ... car je sais que ce n'est pas si simple que cela, j'en ai fait moi-même l'expérience. C'est peut-être aussi une question d'autorité et de volonté, qualités que chacun se plaît à vous reconnaître, monsieur le ministre. A cette même question vous avez répondu, à l'Assemblée nationale, que vous aviez introduit une procédure de reconnaissance de la protection communautaire et que le dossier cheminait lentement. Il chemine lentement, douce réminiscence, mais vous avez eu la prudence de ne pas ajouter : « sûrement ».

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que le président de la fédération nationale, que je suis encore, ne saurait se satisfaire de ce cheminement et de cette lenteur pas plus que nos producteurs, qu'ils appartiennent à l'Isère, à la Drôme, au Lot, à la Corrèze, à la Dordogne ou aux Charentes.

Cette situation est vraiment navrante pour le Trésor, pour nos producteurs et pour ceux qui, avec moi, ont organisé et structuré cette production sur les plans régionaux et sur le plan national, répondant en cela aux incitations qui nous étaient faites.

M. Segard nous a dit, et vous l'avez rappelé ce matin, monsieur le ministre, que des postes nouveaux d'attachés commerciaux agricoles à l'étranger allaient être créés. C'est très bien.

Il y a déjà de longues années que je le demandais. Mais quel sera leur statut ? Quelle sera leur formation ? Relèveront-ils de votre ministère ? Nous le souhaiterions pour que les exportations agricoles soient mieux comprises, mieux ordonnées et facilitées.

Je ne devrais pas parler de la crise viticole, surtout après les excellentes démonstrations qui ont été faites par mes amis MM. Alliès et Tailhades. M. Jean Péridier et M. le président Souquet y reviendront eux-mêmes dans leur exposé. Mais j'ai été tellement passionné par le débat en commission et en séance du Parlement européen, tellement navré de voir le sort malheureux qui a été réservé au premier rapport établi et présenté par notre regretté collègue et ami, M. Francis Vals, qui avait proposé l'essentiel des premiers règlements viti-vinicoles que je suis obligé de vous demander ce qu'il en reste aujourd'hui.

Veuillez nous dire, monsieur le ministre, quelles sont vos raisons de ne pas adopter le projet de création d'un office du vin. Ces raisons sont-elles communautaires ?

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Oui !

M. Marcel Brégégère. Je ne le crois tout de même pas...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Mais si, mais si !

M. Marcel Brégégère. ...car l'office des céréales, lui fonctionne parfaitement avec les règles de Bruxelles.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Cela n'a rien à voir !

M. Marcel Brégégère. J'espère que vous nous direz si cela a à voir ou pas et comment vous allez défendre nos productions méridionales — on l'a dit tout à l'heure — en face des accords méditerranéens et de ceux que l'on est en train de nous préparer avec différents pays puisque, hier encore, à Bruxelles, j'ai entendu parler d'une série d'accords préférentiels qui risquent de nuire à notre production agricole.

J'avoue qu'aux questions que j'ai posées à M. Cheysson, à Bruxelles, les réponses faites ne m'ont pas paru particulièrement convaincantes.

En résumé, monsieur le ministre, je suis amené à faire de justes constatations. Tout d'abord, sur le marché des produits laitiers, le stock d'un million de tonnes de poudre de lait au niveau communautaire perturbe et dégrade ce marché, cependant que, dans le même temps, le marché de la viande en supporte les dures conséquences. La carence du conseil des ministres européen est flagrante et l'action de notre Gouvernement n'est pas sans reproche. Les raisons données pour expliquer la chute des exportations de poudre de lait me paraissent bien faibles, et tout cela laisse mal augurer des prochaines discussions sur les prix agricoles.

Si vous m'y autorisez — en vous priant de m'excuser, mes chers collègues, d'être si long — je voudrais aborder la politique agricole commune. Je suis heureux de le faire devant l'ancien président de la commission de l'agriculture du Parlement européen qui, ce matin, nous a présenté un rapport à ce sujet.

Depuis bientôt deux ans, les instances de la Communauté européenne dressent le bilan de la politique agricole commune.

La Commission européenne a présenté le rapport qui lui avait été demandé. Le Parlement européen a donné son avis. Il appartient désormais au conseil des ministres de prendre des décisions. La question doit figurer, si je ne m'abuse, à l'ordre du jour du conseil européen qui se réunira à Rome, dans les premiers jours de décembre 1975. A cet effet, un document de travail a été préparé par les ministres de l'agriculture des Neuf à l'intention du conseil européen.

Si l'on semble d'accord, au niveau des Neuf, sur le diagnostic, c'est-à-dire sur les problèmes que pose le fonctionnement du marché commun agricole, il semble, à la lecture de ce document, qu'on le soit beaucoup moins sur les remèdes qu'il convient d'y apporter.

Cela me conduit, monsieur le ministre, à vous demander d'informer le Sénat sur les conditions dans lesquelles se présente cette négociation et sur ses perspectives. Quelle sera — s'il est possible de la connaître — la position du Gouvernement français sur les grands problèmes qui vont être abordés ?

Mon appartenance à la commission de l'agriculture du Parlement européen me conduit à suivre d'assez près les problèmes du Marché commun agricole et les obstacles auxquels il se heurte.

Notre attachement au Marché commun ne doit pas, pour autant, nous rendre aveugles et nous faire ignorer les améliorations qu'il est urgent d'apporter aux mécanismes de la politique agricole commune. Celle-ci souffre toujours d'un déséquilibre des organisations de marché. Il s'agit donc de corriger ces déséquilibres en donnant à ces producteurs les garanties de prix et de revenus qu'ils sont en droit d'attendre.

Il s'y ajoute la nécessité d'améliorer la gestion des marchés, qui est sujette à bien des critiques. Il s'agit essentiellement d'alléger et d'accélérer le processus de décision, de telle sorte que les mesures ne soient pas prises à contretemps.

Enfin, on doit être conscient qu'il ne suffit pas d'améliorer les mécanismes d'organisation et de gestion des marchés. Le plus gros obstacle auquel se heurte le Marché commun agricole réside dans son isolement et dans l'absence de politiques économique, monétaire, régionale et sociale de la Communauté. La libre circulation des produits, l'unicité des marchés, le mécanisme des prix agricoles communs ne peuvent fonctionner de façon satisfaisante que dans la mesure où ils s'inscrivent dans des politiques communes qui conditionnent désormais la survie du Marché commun agricole.

Tels sont, monsieur le ministre, brièvement résumés, les problèmes essentiels qui nous paraissent posés par l'inventaire de la politique agricole commune. La parole est désormais au Conseil européen. Nous espérons qu'il saura prendre ses responsabilités et les décisions qui s'imposent. Les agriculteurs français avaient fondé de grands espoirs dans le Marché commun agricole. Il vous appartient de leur montrer que leurs espoirs n'étaient pas vains.

En conclusion, nous constatons que le revenu agricole a baissé de 15 p. 100 au minimum, ce qui explique en partie que les jeunes quittent la terre, qu'ils refusent une profession qui ne leur offre pas les mêmes garanties qu'aux autres catégories sociales, qu'ils sont tributaires de prix insuffisants, que leurs produits, fruit de leur travail, sont bien moins traités que les produits industriels et que, lorsque intervient une légère augmentation de la production, on constate immédiatement une baisse à la vente du produit intéressé ; les exemples ne manquent pas. Il en est de même pour certains produits industriels comme les voitures, les tracteurs, les engrais, etc., mais alors c'est le phénomène inverse : le prix de vente augmente de façon considérable.

J'ai le sentiment que nous sommes arrivés à un tournant de l'histoire économique du monde. Je veux espérer que le Gouvernement français, à ce moment critique, n'oubliera pas et défendra l'avenir de l'agriculture française en raison de sa pérennité. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Caron.

M. Paul Caron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le cadre de cette discussion budgétaire sur l'agriculture, j'ai choisi trois sujets précis d'intervention : l'enseignement agricole, et spécialement les maisons familiales ; le financement du fonds national des calamités agricoles et le remembrement.

L'analyse du budget de l'enseignement agricole pour 1976 fait ressortir les constatations suivantes.

C'est un budget qui, dans l'ensemble, suit tout juste l'évolution du coût de la vie et qui ne laisse envisager aucun espoir de remédier aux difficultés financières actuelles et, à plus forte raison, de progrès d'un enseignement qui est toujours bloqué par le fameux projet de carte scolaire.

Les évolutions ne sont cependant pas identiques pour tous les secteurs. Sont favorisées plus particulièrement l'enseignement supérieur par rapport à l'enseignement technique, l'enseignement public par rapport à l'enseignement privé, et cela beaucoup plus nettement que l'année dernière.

Pour les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation agricole, aucun espoir d'amélioration n'apparaît. On ne constate aucune volonté de prendre en considération la convention signée ni d'améliorer la prise en charge de l'alternance.

Vous avez cependant, monsieur le ministre, annoncé ce matin un supplément de onze millions de francs concernant ce chapitre et je serais heureux si je pouvais contribuer à vous aider pour leur affectation.

Les crédits de fonctionnement de l'enseignement privé — chapitre 43-33 — sont en augmentation de 10,3 p. 100 seulement.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Avant l'attribution des onze millions !

M. Paul Caron. Bien entendu, monsieur le ministre.

J'interviens surtout pour essayer de contribuer, comme je l'ai dit, à l'affectation des crédits, mais aucune indication n'est donnée quant à leur répartition entre les articles, en particulier en ce qui concerne la majoration du taux de subvention et l'amélioration de la prise en charge de l'alternance.

Pour le seul secteur des maisons familiales, il serait nécessaire de prévoir une majoration du taux journalier de 20 p. 100, puis une deuxième étape dans le financement de l'alternance, de même importance qu'en 1975, mais avec un taux majoré de 20 p. 100.

Au chapitre 43-31, le crédit des bourses augmente de 7 p. 100. Cette augmentation se répartit ainsi : enseignement public, plus 8,6 p. 100 ; enseignement privé, plus 5,5 p. 100 ; ramassage

scolaire, plus 7,7 p. 100. Ces faibles pourcentages d'augmentation nous inquiètent. Ne vont-ils pas accentuer les disparités actuelles de l'enseignement agricole par rapport à l'éducation nationale et de l'enseignement agricole court par rapport à l'enseignement agricole long ?

Le montant de la part des bourses est, en effet, en 1975, de 141 francs dans le cycle long agricole et de 123 francs dans le cycle court. Depuis la rentrée scolaire, elle se monte à 147 francs dans les deux cycles de l'éducation nationale. L'enseignement agricole, et surtout le cycle court, qui touche les familles les plus modestes, sont donc encore en retard.

Enfin, les crédits de bourses pour l'enseignement privé, déjà moins favorisés les années précédentes, sont moins augmentés que ceux de l'enseignement public. Comment ce retard sera-t-il comblé, monsieur le ministre ?

Le chapitre 66-30 — crédits d'équipement de l'enseignement privé — augmente seulement de 6,5 p. 100. Pour les maisons familiales, le crédit passe de 2,950 à 3,191 millions de francs, mais ce dernier chiffre est à rapprocher de celui de 17,400 millions de francs, montant des subventions nécessaires pour honorer les dossiers déposés et en état d'être financés en 1976, c'est-à-dire que les crédits représentent 18 p. 100 des besoins. L'année dernière, cette proportion était de 25 p. 100 ; sur ce point, la situation semble donc s'être détériorée.

Pour terminer sur ce sujet, je reprendrai la phrase de notre rapporteur pour avis, M. Tinant, qui disait textuellement ce matin : « Si cette aide n'est pas accrue... »

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Elle l'est !

M. Paul Caron ... les fermetures d'établissements se multiplieront au préjudice de l'agriculture et du monde rural dans son ensemble ».

Le deuxième point de mon intervention concerne le financement du fonds national de garantie des calamités agricoles.

Le rapporteur de la commission des affaires économiques a parlé des difficultés et de la longueur des procédures pour la liquidation des dossiers de calamités agricoles.

Rappelons que le fonds national de garantie des calamités agricoles est alimenté à la fois par les contributions additionnelles aux primes d'assurance versées par les agriculteurs et par une subvention de l'Etat.

Cette dernière, conformément à l'article 3 de la loi du 10 juillet 1954, doit être d'un montant égal au produit de la contribution additionnelle. Or, depuis 1970, il existe un décalage quasi systématique entre le produit de la demi-contribution additionnelle et la subvention de l'Etat, toujours sous-évaluée.

Jusqu'en 1969, la subvention de l'Etat ayant été fixée à un niveau correct, il ressort que sur toute la période de fonctionnement du régime, de 1964 à 1975 inclus, le décalage de la subvention de l'Etat par rapport à la contribution professionnelle a été de 42 millions de francs environ.

Puisque l'évaluation préalable du produit de la contribution additionnelle engendre de telles difficultés, ne pourrait-on, à l'avenir, envisager de fixer systématiquement, chaque année, la subvention du budget en ajoutant au produit de la contribution additionnelle de l'année précédente la marge d'erreurs commises dans l'évaluation précédente ? Cette mesure, simple à appliquer, mettrait la contribution de l'Etat en conformité avec l'article 3 de la loi du 10 juillet 1964 concernant le financement du fonds national des calamités agricoles.

Le troisième point, enfin, concerne la situation du remembrement.

Le budget affecté au remembrement est insuffisant pour l'ensemble du territoire, mais je voudrais plus particulièrement attirer de nouveau votre attention, monsieur le ministre, sur la situation du remembrement dans mon département de la Seine-Maritime.

Les surfaces justiciables du remembrement y représentent 300 000 hectares et les surfaces remembrées depuis 1952, début des opérations en Seine-Maritime, 73 000 hectares. Donc, il reste à remembrer 226 000 hectares environ.

Je voudrais, ici, ouvrir une parenthèse en ce qui concerne les S. A. F. E. R., qui interviennent souvent à l'occasion des remembrements. Je pense utile de signaler qu'en Seine-Maritime nous n'avons pas encore de S. A. F. E. R. opérationnelle malgré les décisions de principe qui ont été prises, et cela, du fait des divergences de vues, d'une part, entre la Seine-Maritime et l'Eure, d'autre part, entre ces deux départements et leur ministère de tutelle.

En dépit des protestations des chambres d'agriculture des deux départements, le problème est toujours pendant à votre niveau, monsieur le ministre, et à celui de votre collègue de l'économie et des finances.

Si la profession agricole n'a pas été sensibilisée, au début, par l'intérêt du remembrement, ce qui peut expliquer notre retard, il n'en est plus de même depuis un certain nombre d'années déjà, et l'on en trouve l'illustration dans le nombre

de demandes en instance à l'heure actuelle. Ces demandes intéressent cinquante-sept communes représentant une surface totale de 39 000 hectares, dont 32 000 justiciables d'un remembrement. Encore faut-il souligner que la prise en considération de nouvelles demandes a été stoppée depuis quatre ans, compte tenu de l'importance de la file d'attente.

De 1970 à 1974, c'est-à-dire sur cinq ans, la cadence moyenne annuelle des engagements d'opérations nouvelles n'a été que de 2 950 hectares, si bien que, simplement pour résorber la file d'attente, il faudrait dix ans à ce rythme.

Quant au remembrement des 226 000 hectares précités, il exigerait, à cette cadence, presque quatre-vingts ans, ce qui est difficilement imaginable.

A plusieurs reprises, les organismes professionnels et notamment la chambre d'agriculture ont émis des vœux protestant contre l'insuffisance des crédits accordés. J'ai déjà souligné ici même, l'année dernière, monsieur le ministre, que le remembrement, qui constitue un facteur essentiel sur le plan de la productivité interne des entreprises agricoles, mérite un meilleur sort. Un redressement des crédits s'impose donc et plus particulièrement pour notre département de Seine-Maritime.

Je souhaite avoir retenu votre attention, monsieur le ministre, sur les trois points qui ont fait l'objet de mon intervention. (*Applaudissements au centre, à droite, sur les travées de l'U. C. D. P. et sur de nombreuses travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Périquier.

M. Jean Périquier. Monsieur le ministre, je viens vous parler, une fois de plus, du vin, et je reconnais que vous auriez quelques raisons d'être « saoulé » par toutes ces interventions sur la viticulture. (*Sourires.*)

M. Edgar Tailhades. Les ministres ont de l'endurance !

M. Jean Périquier. Mais nous comptons sur votre bienveillance et sur votre compréhension. Vous savez, en effet, que les parlementaires représentant les régions viticoles du Midi de la France ont les meilleures raisons de se préoccuper de ce problème du vin qui n'est pas encore réglé.

Nous percevons déjà des signes de mécontentement chez nos viticulteurs. Pourtant, monsieur le ministre, il ne s'agit pas pour nous de mettre en doute votre bonne volonté. Tous nos vignerons ont reconnu que vous n'aviez pas manqué d'un certain courage vis-à-vis de la Communauté économique européenne en instaurant une taxe de 1,13 franc sur les vins importés d'Italie.

Je m'en félicite, car, lors de ma dernière intervention, je vous avais reproché de ne pas faire jouer la clause de sauvegarde. Vous m'aviez fait alors cette réponse pour le moins audacieuse que cette clause de sauvegarde ne devait s'appliquer qu'à l'égard des pays tiers. J'ai donc été heureux de constater que vous aviez rectifié votre position à cet égard. D'ailleurs, cette rectification avait été faite auparavant puisque cette déclaration n'avait pas paru au *Journal officiel*.

De toute manière, cette clause de sauvegarde s'imposait, mais aujourd'hui, il nous faut regarder les réalités en face. Nous sommes bien obligés de constater que l'application de cette taxe de 1,13 franc sur les vins importés a été absolument inefficace puisque, à la fin de septembre, le port de Sète avait reçu, de toutes provenances, 383 966 hectolitres de vin, dont 353 036 hectolitres de vin en provenance d'Italie. Au mois d'octobre, 522 000 hectolitres de vin étaient importés d'Italie.

Tels sont les faits. Ils sont dus d'abord à une erreur que vous avez commise, monsieur le ministre. Vous avez, en effet, oublié d'appliquer la taxe sur le moût. En conséquence, à l'heure actuelle, il se produit un trafic intense sur les moûts italiens.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. C'est vrai.

M. Jean Périquier. Ainsi, ce vin conçu en Italie et « né » en France est dispensé de toute taxe.

En second lieu, le gouvernement italien a prévu la parade : il pratique, à l'heure actuelle, une politique de dumping intense puisque, paraît-il, il accorde 500 litres par hectolitre aux exportateurs et une prime de 1 000 francs par hectolitre aux caves coopératives pour couvrir leurs frais de vinification.

S'il en était de même en France pour nos caves coopératives, elles auraient certainement moins de raisons de se plaindre !

MM. Marcel Brégère et Edgar Tailhades. C'est exact !

M. Jean Périquier. Même si l'on constate, monsieur le ministre, un certain échec dans l'application de cette taxe, il faut la maintenir et vous devriez même envisager le doublement de son montant.

J'irai encore plus loin. Je prétends que vous pourriez interdire l'importation de certains vins qui se vendent au-dessous du prix de la distillation fixé par la Communauté économique européenne et même au-dessous du prix d'orientation qu'il faudrait d'ailleurs revoir dès le 1^{er} décembre prochain.

Je reste persuadé, par conséquent, que, comme vous l'avez promis, vous vous montrerez ferme et que vous ne céderez pas au chantage de la Commission qui a décidé de porter plainte contre la France. Le juriste que je suis attend avec impatience de connaître la décision de la Cour de La Haye car le dossier de la France est très bon.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. C'est mon avis.

M. Jean Péridier. Je ne peux croire que la décision nous sera défavorable.

Je ne vais pas, bien sûr, entamer une discussion sur la position juridique de la France. Vous avez fait étudier le dossier, monsieur le ministre, et vous avez certainement trouvé les ripostes adéquates.

Je dirai simplement à cette tribune, qu'indiscutablement vous avez eu bien raison d'appliquer la clause de sauvegarde en vertu de l'article 31 du règlement viti-vinicole n° 816 selon lequel cette clause peut jouer « tant que l'ensemble des instruments administratifs nécessaires à la gestion du marché n'est pas applicable ». Or, tel est bien le cas puisqu'il n'existe pas encore de règlement viticole et la meilleure preuve en est que les ministres de l'agriculture continuent à en discuter. Ce qui caractérise, en effet, le marché viticole européen, c'est l'extrême anarchie qui y règne. Il n'existe aucune coordination, aucune règle commune qui mette tous les pays membres à égalité et évite ainsi une concurrence déloyale.

Le Marché commun, encore une fois, ne doit pas être le marché des spéculateurs. La Commission de la Communauté économique européenne ne devrait pas l'oublier, car un tel marché est contraire à l'esprit du Traité de Rome.

Je ne vais pas énumérer toutes les inégalités qui apparaissent au point de vue des plantations, des productions, du sucrage, de l'emploi de certains produits chimiques, de l'existence de certaines exonérations, inégalités qui profitent toujours à l'Italie.

Je citerai simplement le cas des prestations viniques. Il s'agit là d'une mesure intéressante, en principe, parce qu'elle a pour but de retirer du marché les mauvais vins. Or, il se trouve que les Allemands et les Luxembourgeois sont exonérés de cette charge. Ne fabriquent-ils pas pourtant, eux aussi, des vins mauvais ?

L'Italie, au titre des prestations viniques, ne fournit que 130 000 hectolitres et la France en fournit 424 000 hectolitres. Or, c'est elle que l'on met en accusation. C'est un comble !

La Commission prétend que l'article 31 a été déclaré caduc en 1972 par une décision du comité spécial agricole de la Communauté économique européenne qui aurait été entérinée par le conseil des ministres. Mais la Commission n'avait pas qualité pour prendre une telle position.

Je dois rappeler, à ce propos, que M. Cointat, qui était notre ministre de l'agriculture à l'époque, avait refusé énergiquement une telle décision et cela suffisait pour que cette décision ne fût pas valable.

Un autre argument est invoqué : la clause de sauvegarde aurait été prévue uniquement parce que l'Italie n'avait pas de cadastre et l'on prétend aujourd'hui que la France ne peut faire jouer cette clause étant donné que l'Italie s'est dotée désormais d'un cadastre. Ce n'est vraiment pas sérieux car celui-ci remonte à 1970 ; à l'heure actuelle, il n'a plus aucune justification et il devrait être repris de fond en comble. La Commission elle-même a d'ailleurs reconnu « qu'il n'était plus opérationnel ». Par conséquent, je ne comprends vraiment pas pourquoi on invoque un tel argument.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le ministre, la fermeté s'impose plus que jamais, d'autant plus que, d'une façon générale, au point de vue agricole, mais aussi du point de vue viticole, nous connaissons de très grandes difficultés pour nos exportations qui ont diminué d'une façon catastrophique. Celles de vin, par exemple, ont diminué de 11,3 p. 100 en valeur absolue.

De plus, le F. O. R. M. A. ne se montre pas très généreux en matière de vin puisque les aides accordées, qui varient de 18 millions à 36 millions de francs pour les autres productions agricoles, ne s'élèvent qu'à 1 550 000 francs pour le vin.

Vous ne devez donc pas céder, monsieur le ministre, aux pressions que peuvent exercer les pays européens.

A cet égard, nous vous faisons confiance mais nous souhaiterions que vous puissiez aller beaucoup plus loin. Nous sommes sûrs de votre fermeté pour défendre le maintien de la taxe à l'importation. Mais le Gouvernement ne devrait pas se contenter de se défendre. Il devrait lui aussi attaquer et ne pas hésiter à porter plainte contre l'Italie pour le dumping qu'elle pratique car ce procédé est absolument contraire au Traité de Rome et au règlement viticole.

De toute manière, il faut maintenant, sans se préoccuper des décisions de Bruxelles, que le Gouvernement... (*M. le ministre fait un signe d'étonnement.*)

Vous n'êtes pas obligé de les suivre, monsieur le ministre, et je vais essayer de vous le démontrer.

Je disais donc que le Gouvernement français doit prendre des mesures pour stabiliser de façon définitive le marché du vin et rien ne vous interdit d'envisager la création d'un organisme régulateur. Il ne portera pas atteinte obligatoirement aux règlements de la Communauté, pas plus que ne le font l'office du blé ou l'office de la viande.

Encore une fois, les mesures partielles et fragmentaires que l'on peut prendre ne sont valables que dans l'immédiat ; elles sont prises d'ailleurs à la hâte, sous la menace de manifestations, mais elles ne suffisent pas pour régler vraiment le problème viticole.

Voulez-vous que, très rapidement, nous les passions en revue ? Je citerai d'abord les prestations viniques. Je me suis déjà expliqué à ce sujet. En raison de la disparité qui existe entre les pays du Marché commun, ce ne sont pas les prestations viniques qui permettront de régler le problème viticole.

Le stockage, c'est certain, constitue une mesure excellente, mais seulement à titre temporaire. Elle peut même se retourner contre les intérêts des viticulteurs.

Je vous demande de méditer cette réflexion que j'emprunte à celui à qui j'ai eu l'honneur de succéder dans cette assemblée, mon ami Edouard Barthe qui connaissait quand même le problème viticole ! Il avait l'habitude de dire que le stockage emmagasinait la baisse. Il avait un peu raison car, tôt ou tard, ces vins stockés devront être mis sur le marché et, ce jour-là, ils viendront sérieusement perturber celui-ci.

La distillation est déjà, vous le savez anti-économique. En outre, nos viticulteurs n'éprouvent aucun enthousiasme à envoyer des vins loyaux et marchands à la chaudière. Il s'en faut même de beaucoup. C'est d'ailleurs une mesure qui ne peut avoir qu'un effet immédiat et non définitif.

Je vous ai déjà dit ce qu'il fallait penser de la taxe à l'importation. L'exemple actuel démontre qu'elle ne règle rien du tout. D'où la nécessité de mettre en place un organisme régulateur — si l'on ne veut pas l'appeler « office du vin », on l'appellera d'un autre nom ; nous n'y voyons aucun inconvénient.

Monsieur le ministre, les hommes ont toujours tendance, lorsqu'ils se heurtent à une difficulté, à se figurer qu'ils sont seuls à connaître cette situation. Sachez pourtant que les difficultés viticoles ne datent pas d'aujourd'hui, mais d'avant 1939.

Il ne faut pas non plus s'imaginer que depuis 1939 ces difficultés se sont aggravées. En effet, même avant 1939, nous connaissons des récoltes aussi abondantes qu'aujourd'hui.

M. Edgar Tailhades. C'est exact.

M. Jean Péridier. Cependant, grâce au vieux statut viticole, élaboré justement par M. Edouard Barthe, ces difficultés avaient trouvé une solution. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi aujourd'hui ?

Il faut, bien sûr, que cet office du vin soit un organisme sérieux. Dans la discussion qui va s'instaurer, les viticulteurs doivent obtenir l'assurance que cet office leur garantira le minimum vital.

En conclusion, je dirai simplement, monsieur le ministre, qu'il convient que le Gouvernement aille vite, très vite même. Il faut qu'il reprenne les discussions en vue de la création de l'office du vin, discussions un moment interrompues. Nous avons entendu dire qu'elles allaient être reprises ; nous nous en félicitons.

Il ne faut pas que M. le Premier ministre oublie également qu'il a promis aux viticulteurs que si la taxe à l'importation se révélait insuffisante, il les rencontrerait à nouveau. Il doit maintenant les revoir et discuter avec eux du meilleur moyen susceptible de régler ce problème viticole au fond.

Oui, monsieur le ministre, il faut que vous alliez vite.

Je vous ai dit en commençant, et je termine en vous rappelant que des signes de colère se manifestent en ce moment chez nos viticulteurs. Je ne crois pas que ceux-ci feront preuve encore longtemps de patience si, par des mesures vraiment concrètes, vous ne leur démontrez pas que le Gouvernement est décidé à apporter une solution définitive à leurs difficultés. Si vous tergiversez encore, alors tout est à craindre et si des manifestations violentes et sérieuses ont lieu, le Gouvernement en aura seul l'entière responsabilité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, et sur certaines travées du groupe de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Orvoen.

M. Louis Orvoen. Ce matin, monsieur le ministre, vous avez fait appel aux couleurs — le gris et le noir — pour décrire les deux dernières années agricoles. Vous n'avez pas dit ce que vous pensiez de la coloration de l'année 1976, objet de ce budget. Je comprends votre discrétion car le climat, avez-vous dit, a une influence au moins aussi importante que le budget sur la production agricole.

Grise a été l'année 1975, parce que le Gouvernement a fait, en cours d'année, un effort exceptionnel pour améliorer le revenu des agriculteurs. Près de trois milliards de francs ont été accor-

dés sous forme d'aides ou de primes ; cet effet a été apprécié par l'ensemble des travailleurs agricoles. Même si cette appréciation a été silencieuse, les agriculteurs vous sont reconnaissants.

Malgré ces aides, malgré ces primes, les résultats de l'année qui s'achève montrent que le revenu des exploitants s'est détérioré. Au cours des années 1972 et 1973, la disparité entre revenus agricoles et non agricoles s'était atténuée. L'amélioration acquise durant cette période se trouve annulée par les mauvais résultats de 1974 et de 1975.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'analyser les causes d'une telle situation, ni de proposer des solutions.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention votre exposé dont j'approuve les orientations générales. Permettez-moi, cependant, de vous poser quelques questions.

La première est d'ordre général.

En 1975, vous avez accordé des aides substantielles aux agriculteurs pour compenser la diminution de leurs recettes. Etes-vous prêt à faire le même geste en 1976 si le revenu agricole se détériore ?

Ma deuxième question vise la qualité de la production agricole, tout d'abord en matière de culture végétale.

De nouvelles variétés de blés dits « fourragers », à haut rendement, mais de qualité boulangère très mauvaise sont apparues sur le marché. Les rendements de ces variétés — le Maris Huntsman, par exemple — sont supérieurs de 20 à 30 p. 100 à ceux des variétés de qualité boulangère. Or, les organismes stockeurs ne font aucune différence de prix entre ces blés. L'intérêt de l'agriculteur est donc de produire des blés fourragers, plutôt que des blés de haute qualité panifiable.

Si rien n'est fait, nos possibilités actuelles d'exportation risquent de s'amoinrir. Le problème est d'autant plus grave que d'autres variétés, qui donneront des rendements encore supérieurs, sont en préparation, notamment en Grande-Bretagne.

Quelle est, monsieur le ministre, la politique que vous entendez mener pour maintenir la qualité boulangère des blés français ?

Toujours en matière végétale, je me permets de vous interroger sur la culture des pois de conserve.

Une organisation interprofessionnelle existe. Des accords sont intervenus il y a quelques années ; ils auraient dû aboutir à une amélioration de la qualité.

Des variétés nouvelles sont apparues. Elles donnent des rendements élevés et beaucoup de grains de qualité fine, mais très peu de légumes tendres.

Les usines sont encombrées par les stocks, qui représentent, actuellement, plus d'une année et demie de consommation. Plusieurs de ces usines sont en difficulté.

Des discussions sont actuellement en cours à l'échelon interprofessionnel pour tenter de trouver des remèdes. La production de l'année 1976 serait contingentée. Pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelle est la politique de votre ministère en la matière ?

Je pourrais prendre des exemples comparables dans le secteur de l'élevage et démontrer que les bonnes intentions en faveur de la qualité ne sont pas toujours suivies d'effet.

J'insisterai maintenant sur la nécessité de développer la prophylaxie et la lutte contre l'épizootie.

Des crédits importants ont été dégagés pour combattre la brucellose et la peste porcine. Cependant, ces maladies continuent à faire des ravages importants.

Le nombre des laboratoires et le montant des crédits consacrés à la recherche vétérinaire ne progressent pas aussi rapidement que la production animale.

Les plans de rationalisation des productions bovine et porcine ont abouti à des résultats intéressants du point de vue de la productivité ; ils n'ont pas été aussi efficaces dans la lutte contre les épizooties.

Une production saine et de qualité est indispensable au développement des industries agro-alimentaires qui éprouvent actuellement des inquiétudes. Elles ont subi les méfaits de l'encaissement du crédit, de la taxation des marges bénéficiaires et des importations en provenance des pays tiers et à destination des marchés européens.

Des salaisons, des conserveries de légumes, des abattoirs de volaille connaissent des difficultés importantes. Certaines entreprises ont déposé leur bilan, d'autres licencient du personnel.

L'avenir de certaines productions, comme celle de l'œuf ou du poulet, est compromis.

L'organisation interprofessionnelle peut apporter une solution. Cependant, certains problèmes revêtent une telle gravité et leur solution une telle urgence qu'il est indispensable que le ministère de l'agriculture intervienne rapidement.

Je souhaite, monsieur le ministre, que, grâce à votre action, grâce à celle du Gouvernement, l'agriculture française connaisse, en 1976, une meilleure année que celle qu'elle vient de vivre. (Applaudissements à droite, au centre et sur certaines travées à gauche.)

M. le président. La parole est à M. Souquet.

M. Marcel Souquet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est encore de problèmes viticoles que je vais vous entretenir.

La campagne viticole s'achève dans des conditions difficiles, en dépit de mesures de distillation massive obtenues à la suite de pressions incessantes exercées par les viticulteurs tant sur le Gouvernement que sur les autorités de Bruxelles.

Elle s'achève moins bien que l'an passé, puisque le prix du vin est le même en octobre 1975 qu'en octobre 1974, alors que son prix de revient a augmenté très sensiblement et que la dernière récolte est, en quantité, inférieure de 25 p. 100 environ à la précédente — ce pourcentage est malheureusement plus élevé dans de nombreux cas.

En revanche, le vin est d'excellente qualité. Son prix de vente devrait donc être suffisant pour assurer aux viticulteurs un revenu au moins égal à celui de l'an passé, lequel est d'ailleurs loin d'avoir assuré les rattrapages rendus nécessaires par la crise dramatique qui dure depuis trop longtemps.

Quel devrait donc être le prix du vin pour la campagne en cours ?

A titre d'exemple, considérons le cas des régions méridionales. La récolte de 1974 s'était élevée à 29 140 000 hectolitres. Sur la base d'une moyenne de dix degrés et d'un prix de vente de neuf francs le degré-hectolitre, la recette, des viticulteurs méridionaux s'était élevée à 2 675 millions de francs. La récolte ayant diminué d'un quart en 1975, il faudrait, pour que la recette soit la même, vendre le vin, dont le degré moyen sera sensiblement le même, de 12 francs à 12,50 francs le degré-hectolitre.

Recourons à un autre mode de calcul. Le prix du vin a officiellement augmenté de 25 p. 100 de 1970 à 1975. Pendant le même temps, les charges d'exploitation ont progressé de 66 p. 100. Le prix du blé a augmenté de 64 p. 100 et celui de la betterave de 60 p. 100, et ces deux productions bénéficient d'un système de garantie de prix que ne connaît pas le vin. Pour que le vin soit mis à parité avec le blé et la betterave, il faudrait que son prix de campagne soit de 12,45 francs le degré-hectolitre. Nous arrivons donc au même résultat que précédemment.

Il est évident qu'il serait tout à fait illusoire de vouloir atteindre ce prix si les importations continuaient.

Le stock à la propriété s'élevait, au 31 août 1975, à 27 millions d'hectolitres pour la France entière. Si la récolte atteint 61 millions d'hectolitres, comme on le pense, et si l'on néglige le stock commercial de 15 millions d'hectolitres qui se reporte d'une campagne sur l'autre, la quantité de vin disponible sera de 88 millions d'hectolitres, c'est-à-dire 61 millions d'hectolitres, plus 27 millions d'hectolitres, pour des besoins évalués à 72 millions d'hectolitres. Le stock à la propriété serait donc de 16 millions d'hectolitres au 31 août prochain, ce qui ne serait pas excessif.

En revanche, si la récolte atteint 69 millions d'hectolitres, le stock à la propriété serait de 24 millions d'hectolitres.

Si les importations continuent — et elles le font à un rythme abusif — si l'on importe encore sept ou huit millions d'hectolitres de vins d'Italie ou baptisés tels, plus quelques millions d'hectolitres de vin d'Afrique du Nord, de Grèce ou d'Espagne, tout sera remis en question, car le stock total à la propriété sera augmenté d'autant et pourra donc s'élever à plus de 32 millions d'hectolitres, ce qui sera catastrophique.

Ainsi, cette évidence milite en faveur du maintien de la taxe de 1,13 franc par degré-hectolitre qui frappe les vins en provenance d'Italie, et qui est d'ailleurs insuffisante, s'agissant de produits dont nous avons démontré l'illégalité à plusieurs reprises, puisqu'ils ne répondent pas à la loi française sur les coupages et la coloration et qu'ils entrent chez nous sous la forme d'un dumping de fait.

Le maintien de cette taxe est d'ailleurs conforme aux déclarations faites, le 11 septembre dernier, aux dirigeants viticoles — comme le rappelait mon ami M. Périquier — par le Premier ministre.

« Cette taxe, a-t-il dit, sera maintenue et modulée en fonction des prix des vins italiens, afin de réduire au maximum la concurrence déloyale. Je demande que, dès aujourd'hui, parallèlement à cette décision, soit mise à l'étude la constitution d'un organisme capable d'éviter, à l'avenir, de telles situations de marchés. »

A la suite de ces assurances, et compte tenu de la vague nouvelle d'importation de vins italiens, la profession demande avec raison que cette taxe soit doublée.

Il faut que le prix du vin soit enfin garanti. Le groupe socialiste, fidèle à lui-même, a déposé une proposition de loi tendant à la création d'un office des vins — on l'a rappelé tout

à l'heure — dont il demande la discussion, car une telle création répond au vœu quasi unanime de la viticulture de notre pays.

La solution adoptée doit répondre aux impératifs suivants : premièrement, actualisation annuelle des prix correspondant au coût de production et au revenu normal des viticulteurs ; deuxièmement, défense réelle de la qualité qui doit être payée à son juste prix et protégée par une politique appropriée et un contrôle rigoureux ; troisièmement, maîtrise, surveillance et moralisation des importations, qui ne devront, en aucun cas, perturber le marché par un dumping ou avec des pratiques interdites par la loi française : coupage des vins rouges avec des vins blancs, utilisation de colorants, etc. ; quatrièmement, garantie formelle et effective des prix comme elle existe pour les autres produits agricoles.

Nous n'oublions pas pour autant les autres problèmes, tels que la nécessité d'alléger une fiscalité excessive et l'urgence de faire taire la campagne anti-vin qui fait baisser la consommation de ce produit, sans réduire les méfaits de l'alcoolisme.

Nous n'oublions pas non plus qu'il faut aussi obtenir l'harmonisation complète des législations entre tous les pays du marché commun. Sans cela, le marché commun viticole n'est qu'un leurre et ne profite qu'à la spéculation sur le dos des producteurs et des consommateurs.

Monsieur le ministre, mettez donc sur pied un office des vins, un vrai, qui soit, comme le réclamait le président de la confédération nationale des caves coopératives, un office solide qui ait tout pouvoir sur le marché, et non un office quelconque contre la création duquel nous serions obligés de voter.

Le moment n'est plus aux faux-semblants, ni aux habiletés. L'heure de vérité a sonné : l'heure de la paix pour la viticulture familiale enfin récompensée de son travail, ou l'heure d'une nouvelle colère dont le Gouvernement porterait l'entière responsabilité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. René Chazelle.

M. René Chazelle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la discussion du projet de budget de l'agriculture pour 1976, j'ai tenu à intervenir sur un problème d'une importance extrême pour la vie de nos campagnes, celui de l'électrification rurale.

Je reconnais que certains départements, et c'est le cas des départements du Massif Central, vont bénéficier d'un supplément d'aide au titre du plan de développement pour les opérations d'électrification rurale. Je dois cependant indiquer que le programme normal régionalisé reste de loin, même dans les régions qui bénéficient d'un plan spécial, le programme principal et qu'il demeure le seul pour tous les autres départements.

Mon collègue, M. Monichon, a tout à l'heure exprimé des craintes sur lesquelles je reviendrai et que nous voudrions voir dissipées. Elles concernent la diminution éventuelle des programmes régionalisés dont l'exécution est indispensable à la vie de nos ruraux.

Dans tous les départements a été appliquée la circulaire interministérielle agriculture-industrie prescrivant de faire, cet été, le sixième inventaire des besoins en électrification rurale.

Des renseignements extrêmement précieux nous ont été ainsi fournis sur l'état présent de l'électrification dans nos campagnes et sur les besoins pour les cinq années à venir.

Les informations que nous avons pu échanger avec de nombreux collègues, présidents de syndicats d'électricité, montrent que les résultats de cet inventaire confirment en tous points ce que nous disais ici même, l'an passé, M. Pierre Petit au sujet de l'ampleur des besoins et de l'insuffisance des programmes. J'ajoute que notre collègue devrait être à cette tribune pour participer à ce débat, si une fâcheuse contrariété de santé ne l'avait obligé à demeurer loin de nous.

La diminution de la population active agricole entraîne nécessairement le développement de la mécanisation, tant aux champs qu'à la ferme et à la maison. Ce phénomène s'accompagne d'une restructuration des exploitations, génératrice de développement technique, donc d'équipements électriques ; il entraîne des besoins en puissance électrique beaucoup plus élevés.

En matière d'élevage, par exemple, l'intensification des techniques et la nécessité d'amplifier l'action de l'homme entraîne le recours à l'énergie électrique sous de nombreuses formes telles que préparation et manutention des fourrages et aliments, évacuation des fumiers et lisiers, traite mécanique, installations de refroidissement du lait à la ferme. Des ateliers spécialisés d'élevage font appel pour l'hébergement des animaux aux techniques de ventilation et de chauffage de locaux, qu'il s'agisse d'élevage bovin, porc ou avicole. Outre l'aspect quantitatif, ces équipements concourent, dans de nombreux cas, à l'amélioration de la qualité des produits, en particulier en matière de production laitière. Il faut noter que le caractère largement

exportateur de l'agriculture française confère une urgence particulière à la solution de ces problèmes et motive une action prioritaire en leur faveur.

Comment ne pas parler aussi de l'absolue nécessité d'améliorer la qualité de vie faite aux agriculteurs ? Les agriculteurs, et surtout leurs femmes, ont le légitime désir de disposer d'un équipement personnel qui leur assure des conditions d'existence comparables à celles des autres Français.

Pour permettre à nos populations rurales d'avoir accès à toutes ces transformations, les travaux de renforcement des réseaux électriques ruraux sont de plus en plus indispensables aux exploitants qui produisent, aux ménagères qui les aident, aux entreprises locales qui installent leurs équipements, aux artisans locaux qui entretiennent leur matériel.

C'est l'ensemble de tous ces besoins qui ont été pris en compte dans nos départements pour dresser, cette année, le sixième inventaire que j'évoquais il y a quelques instants.

Je constate que pour un département, celui de la Haute-Loire, par exemple, les besoins viennent d'être chiffrés à 30 millions de francs de travaux par an en hypothèse basse, alors que le programme subventionné par l'Etat au titre de 1975 dépasse à peine 9 millions de francs. Je vous demande, monsieur le ministre de l'agriculture, de faire valoir les résultats de cet inventaire pour augmenter très fortement les programmes des années à venir.

Mesdames, messieurs, l'Etat a toujours joué un rôle important dans l'électrification rurale, en conjuguant ses efforts avec ceux des collectivités et, à travers votre budget, nous mesurons leur ampleur.

Je rappellerai brièvement que la subvention de l'Etat est accompagnée de ressources parallèles, qui sont fournies en partie par E. D. F., en partie par le fonds d'amortissement des charges d'électrification — celui-ci est alimenté par une taxe parafiscale prélevée sur les recettes des distributeurs d'électricité, donc incluse dans les tarifs — et de prêts bonifiés — vingt ans à 6 p. 100 — par le Crédit agricole.

En vertu d'un régime en vigueur depuis 1969, la T. V. A., qui figure dans les investissements des collectivités pour l'électrification, est récupérée par celles-ci.

Les collectivités — communes, syndicats de communes pour l'électricité ou syndicats départementaux d'électrification — supportent finalement 15 p. 100 du financement pour les travaux des programmes d'Etat et ces 15 p. 100 sont couverts par les prêts bonifiés du Crédit agricole.

L'année dernière, principalement à la demande du Sénat, le Gouvernement a été amené à consentir un effort pour l'accroissement du rythme annuel des travaux et, pour le faire, il a décidé d'abaisser de 20 p. 100 à 16,66 p. 100 le taux de la subvention de l'Etat, ce qui permettait d'augmenter de 20 p. 100 le volume des travaux à entreprendre avec la même subvention.

Mais, pour éviter d'augmenter de 3,33 p. 100 la part des collectivités, il fut décidé d'augmenter parallèlement la contribution du fonds d'amortissement qui a été portée de 30 à 33,34 p. 100. Les collectivités voyaient leur taux de participation maintenu à 15 p. 100, tout en ressentant le bénéfice de l'accroissement du programme.

Cette année, vous avez décidé, monsieur le ministre, de porter les crédits de subvention de 100 millions à 120 millions de francs. Il était donc attendu un programme de travaux de 720 millions de francs à la place du programme de 600 millions de l'année dernière. Or, nous avons appris qu'il était question de revenir au taux de subvention de 1974 et des années précédentes, soit 20 p. 100 au lieu de 16,66 p. 100, ce qui diminuerait le montant des travaux et nous ramènerait au chiffre antérieur de 600 millions de francs.

L'inscription des 120 millions de francs nous avait semblé marquer la volonté du Gouvernement d'augmenter le volume des travaux. Nous souhaitons entendre dans votre réponse, monsieur le ministre, qu'il s'agit bien d'une augmentation de 20 p. 100 du montant des travaux.

Aussi est-ce avec confiance que nous attendons cette précision dont dépendra, en partie, l'avenir de nos campagnes. (*Applaudissements sur les travées socialistes, au centre et sur quelques travées à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, si d'aventure je n'avais pas été convaincu de l'extraordinaire variété du domaine que couvrent mes responsabilités, je le serais ce soir. Aussi bien, ce que je vous demanderai dès l'abord, c'est votre indulgence pour le caractère vraisemblablement imparfait des réponses que je serai amené à fournir à nombre de vos questions.

Je traiterai tout d'abord du problème fondamental évoqué par MM. d'Andigné, Monichon, David, Kauffmann, Durieux, Brégère et Orvoen, celui du revenu agricole, difficile à cerner,

comme chacun sait, puisqu'aussi bien des différences d'évaluation de 4 à 5 p. 100 entre instituts de même qualité et hommes de même bonne foi se sont fait jour pour 1974.

Pour 1975, il est exact que la commission des comptes de l'agriculture a fait état, au début du mois de novembre, d'une prévision — ce n'était encore alors qu'une prévision, vous en conviendrez — selon laquelle le revenu agricole serait, en francs constants, très légèrement inférieur — de 0,9 p. 100 — à ce qu'il avait été en 1974.

Mais il convient d'assortir immédiatement cette observation de plusieurs remarques. La première — certains d'entre vous l'ont faite et je les en remercie — c'est que l'Etat a contribué à ce que la situation ne soit pas plus mauvaise, par des aides cumulées de l'ordre de 2,7 milliards de francs, dont l'apport n'est donc pas négligeable. La seconde, c'est que des dispositions ont été prises au cours de la conférence annuelle. Vous serez notamment bientôt appelés à avaliser une augmentation du taux du remboursement forfaitaire de l'ordre de 250 millions de francs.

Les agriculteurs — dont beaucoup ont des familles nombreuses — ont bénéficié par ailleurs des mesures de stimulation de la consommation attribuant une prime de 250 francs par enfant et une aide de 700 francs pour les titulaires du fonds national de solidarité.

M. Emile Durieux. C'est normal !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. C'est normal, il est vrai, monsieur Durieux, mais il est également normal que je le rappelle dans la mesure où ces aides font partie intégrante du revenu du secteur agricole comme du revenu de l'ensemble des Français.

Le revenu de 1975, évalué en francs constants, se situera, en fin de compte, à un niveau voisin de celui de l'an dernier, compte tenu, des inversions — dont j'ai parlé ce matin — qui se sont fait jour entre branches, l'élevage ayant souffert bien davantage l'an dernier que cette année, alors que la situation des céréales est inverse.

M. Orvoen m'a demandé — avec précaution car il sait ce que sont les aléas climatiques — si le Gouvernement, en 1976, envisageait des perspectives moins sombres pour l'agriculture.

Je lui répondrai avec la même prudence, compte tenu, d'une part, des aléas climatiques et, d'autre part, du fait que les décisions relatives aux aides apportées cette année, ou qui pourraient l'être l'an prochain sont soit communautaires, soit nationales. En tout état de cause, elles sont collégiales et ne relèvent pas du seul ministre de l'agriculture.

Je puis seulement l'assurer que le Gouvernement, et tout d'abord le Premier ministre, ne priveront pas les agriculteurs, en 1976, de l'aide dont ils pourraient avoir besoin si, d'aventure, la situation le requerrait.

En ce qui concerne l'enseignement, il semble que certains d'entre vous n'étaient pas présents, ce matin, lorsque j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce point, ou que d'autres ne m'aient pas compris, ce dont je les prie de m'excuser.

Pour ce qui est de l'enseignement public, je suis très attaché, je l'ai dit, à l'institution d'une parité, à niveau égal, entre nos personnels de l'enseignement technique et ceux de l'éducation nationale. J'ai d'ailleurs pris une initiative en ce sens auprès du ministère de l'économie et des finances, du ministère de l'éducation et du secrétariat d'Etat à la fonction publique.

Quant à l'enseignement privé, je récusé le mauvais procès qui est fait au Gouvernement. J'ai indiqué ce matin qu'entre 1971 et 1974, les crédits du chapitre 43-33, relatif aux subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement agricole privé reconnus par l'Etat, avaient augmenté de 13 p. 100. De 1974 à 1976, compte tenu du crédit supplémentaire de 11 millions de francs que nous vous proposerons d'adopter par voie d'amendement en fin de discussion budgétaire, ils augmenteront de 56 p. 100.

Une telle augmentation — 13 p. 100 en quatre ans et 56 p. 100 en trois ans — témoigne à elle seule des efforts que le Gouvernement actuel a décidé de consentir en faveur de l'enseignement privé agricole dont il est loin de méconnaître la situation difficile.

M. Caron s'est inquiété de la répartition, entre les différents articles de ce chapitre, du crédit supplémentaire de 11 millions de francs. Il anticipe quelque peu sur les décisions prises. Je puis cependant lui indiquer que si l'année 1975 a été celle d'une première étape pour les maisons familiales, dans l'esprit du Gouvernement, l'année 1976 est celle d'une convention avec les établissements d'enseignement à temps plein. En effet, si 30 000 élèves fréquentent les maisons familiales, plus de 40 000 fréquentent les établissements d'enseignement à temps plein dont beaucoup, comme vous l'avez souligné les uns après les autres, connaissent une situation extrêmement difficile.

Un cas particulier a été signalé, celui d'Altkirch. Il s'agit d'un problème bien connu des services du ministère. Par suite de la stagnation des crédits d'équipement de l'enseignement agricole au début du VI^e Plan, un certain nombre de réalisations projetées antérieurement ont dû, en effet, être remises à plus tard.

La carte scolaire a été établie. Elle va entrer prochainement en vigueur à la faveur d'un décret dont la mise au point est actuellement dans sa phase terminale. Il appartiendra à la région Alsace de choisir entre les différents projets qui lui seront présentés. Si elle décide de choisir le collège d'Altkirch, c'est bien volontiers que le Gouvernement suivra sa décision.

A M. Alliès, je répondrai que si le nombre d'emplois nouveaux créés au profit de l'enseignement public peut apparaître insuffisant — mais qu'est-ce qui n'est pas insuffisant dans un budget ? — le fait qu'il y en ait cette année 157 au lieu de 14 l'an dernier, sur les 368 créés dans le cadre du ministère, marque bien le souci d'une priorité. Je puis d'ailleurs l'assurer que, lors de la préparation du budget pour 1977, cette préoccupation restera présente à mon esprit.

Plusieurs d'entre vous se sont inquiétés de l'évolution, qu'ils jugent insuffisante, du budget d'équipement. Je rappellerai donc, en particulier à l'intention de M. d'Andigné, que les dépenses d'équipement progresseront de 12 p. 100 en 1976, accusant un pourcentage plus élevé que l'augmentation globale des crédits du budget du ministère de l'agriculture qui n'est, lui, que de 9,6 p. 100.

Il me paraît difficile d'accuser de méconnaître les préoccupations d'avenir, un Gouvernement qui décide, d'une part, de donner dans ses actions une priorité systématique à la formation, à l'enseignement et à la recherche et, d'autre part, d'inaugurer une politique des jeunes agriculteurs. Quel investissement prépare-t-il mieux l'avenir, et quel avenir pourrait être durablement préparé s'il n'est fondé sur les hommes ?

M. Kauffmann a signalé un problème particulier à la région Alsace. Les bâtiments d'élevage, traditionnellement construits dans les agglomérations, doivent désormais, pour des raisons sanitaires, être édifiés à leur périphérie. Compte tenu des dépenses qui en résultent, il aurait voulu voir rétablir en zones de plaine les subventions de rénovation rurale qui ne subsistent plus que dans les zones de montagne depuis avril 1974.

Cette mesure, je le lui dis avec franchise, n'apparaît pas possible, sauf dans le cas où un plan de développement serait présenté par les exploitants intéressés.

En ce qui concerne la question posée par M. Monichon et reprise à l'instant par M. Chazelle, je précise qu'en 1975, le crédit budgétaire de 100 millions de francs a permis de réaliser, à la suite de la décision ramenant à 16,66 p. 100 le taux de subvention antérieurement fixé à 20 p. 100, un volume de travaux de 600 millions de francs.

Le projet de budget pour 1976 comporte un montant d'auto-risations de programme de 120 millions. Le taux de subvention qui sera applicable n'est pas encore définitivement fixé mais je puis, d'ores et déjà, donner l'assurance à MM. Monichon et Chazelle que le volume de travaux à réaliser en 1976 dépassera de manière substantielle le chiffre de 600 millions réalisé en 1975.

Par la même occasion, je confirme à M. Monichon que les crédits destinés au Massif Central, se situent, effectivement, en dehors de l'enveloppe destinée aux programmes normaux.

Plusieurs orateurs, notamment MM. d'Andigné, Jargot et M. Caron — qui a reconnu avec élégance le retard avec lequel les exploitants de Basse-Normandie s'étaient intéressés au remembrement, tout en déclarant qu'ils y étaient maintenant tout à fait acquis — se sont inquiétés de l'insuffisance des crédits affectés au remembrement.

Je partage leur conception quant au caractère prioritaire de cette amélioration financière. Les crédits inscrits au budget de 1976 n'étaient majorés que de 2 millions de francs, mais des augmentations nouvelles ont été recherchées, d'une part, dans le cadre du plan de soutien qui a permis d'affecter une dotation complémentaire de 66 millions de francs au rattrapage en matière de travaux connexes et, d'autre part, par le biais d'un amendement du Gouvernement prévoyant un supplément de 8 millions de francs à la suite de la conférence annuelle.

Je suis d'ailleurs heureux de pouvoir répondre à M. d'Andigné qu'en ce qui concerne les travaux connexes en Basse-Normandie le retard est en voie de résorption, ce qui va permettre de lancer, je pense, des opérations nouvelles. J'ai été frappé par les chiffres qu'il a cités : 1 400 000 hectares à remembrer, 200 000 déjà remembrés, 200 000 qui le seront au cours du VII^e Plan, le million d'hectares restant incitant à évoquer l'an 2000.

D'autre part, dans le cadre des dernières mesures de déconcentration, il appartiendra aux préfets de région de répartir, entre le remembrement amiable et le remembrement proprement dit, le crédit mis à leur disposition, en tenant compte des priorités relatives entre ces deux modes d'intervention.

M. Jargot a souhaité une indexation de l'I. V. D. Il a marqué le dépit que lui causait le fait que le crédit n'augmente que de 5 p. 100. La faible augmentation de ces crédits est due essentiellement à un phénomène démographique. Nous sommes actuellement à l'époque où les classes creuses seraient susceptibles de

bénéficiaire de l'I. V. D. Beaucoup de ceux qui étaient en mesure de la demander l'ont fait depuis un certain nombre d'années. Nous sommes actuellement, dans ce domaine, au creux de la vague.

M. de la Forest a évoqué, à propos de l'installation des jeunes agriculteurs, la date, malheureuse selon lui, qui figure dans le relevé des décisions de la conférence annuelle : le 1^{er} janvier. A son sens, il eût été préférable de retenir celle de la Saint-Michel. On aurait pu tout aussi bien choisir celle de la Toussaint ou de la Saint-Martin, plus classiques en matière de baux. Ce faisant, je me suis conformé au relevé des décisions, mais, des accommodements avec le ciel étant toujours possibles en France, je me suis laissé dire qu'il en irait ainsi encore une fois.

M. Jager a fait état de sa préoccupation concernant la constitution de groupements fonciers agricoles. Ces groupements sont indiscutablement l'un des moyens d'éviter que certaines exploitations ne soient morcelées à l'occasion de successions ; tout au contraire, ils pourront opérer des regroupements. Nous n'avons pas la possibilité de tenir des statistiques, mais divers recensements nous permettent d'évaluer à environ 3 000 le nombre de G. F. A. réalisés. C'est un résultat qui montre que les aides fiscales consenties avaient un caractère suffisamment attractif.

MM Kauffmann et Alliès se sont préoccupés, eux aussi, de l'installation des jeunes. Ils ont manifesté leur souci de voir se réaliser une certaine « décohobitation » permettant à chaque génération d'assurer l'indépendance de sa vie familiale, sans rompre pour autant la communauté d'exploitation. C'est à cela que s'attache activement, sous la présidence de M. Torrion, directeur au ministère, un groupe de réflexion qui doit déposer ses conclusions avant le 31 mars prochain.

A M. Monichon je répondrai, s'agissant du plan de gestion des forêts communales, que la loi de 1963 fait obligation aux propriétaires de plus de vingt-cinq hectares de présenter — il le sait — un plan de gestion, mais que cette loi ne s'applique en aucun cas aux forêts communales, qui doivent, si elles sont susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, être soumises au régime forestier.

Quant au privilège qui serait accordé — qui l'est peut-être — au Sud-Est par rapport au Sud-Ouest en matière de lutte contre l'incendie, je lui dirai d'abord que cette question me paraît être largement du ressort de celui de mes collègues qui présentera demain son budget devant le Sénat et, d'autre part, que le massif landais bénéficie au demeurant de la part du fonds forestier national d'une aide très importante pour le reboisement et pour les travaux d'équipement. Si donc on considère l'ensemble des interventions financières de l'Etat, il ne paraît pas *in globo* que le Sud-Ouest soit défavorisé par rapport au Sud-Est.

A ceux d'entre vous, en particulier M. Caron et M. Bregère, qui ont évoqué le régime d'indemnisation des calamités agricoles, je confirme mon propos de ce matin au sujet de la réflexion qui est engagée. Je rappellerai également celui que j'ai tenu à l'Assemblée nationale sur les mesures prises pour l'allongement de quatre à sept ans des prêts consentis aux cultures arboricoles pérennes en cas de sinistres successifs atteignant 50 p. 100 au moins.

Je rappelle également le décret qui va réduire de treize à sept mois la durée normale de l'indemnisation pour les calamités, indemnisation à propos de laquelle j'ai cité ce matin deux chiffres éloquentes concernant les crédits ouverts à la suite des arrêtés de sinistre.

A M. Gargar je dirai que je suis très conscient — je prie M. David de bien vouloir être mon interprète auprès de lui — ...

M. Léon David. Je n'y manquerai pas.

M. Christian Bonnet, *ministre de l'agriculture*. ... de la difficulté des problèmes qu'il a soulevés, notamment de l'extrême complexité de celui que pose l'insertion des départements d'outre-mer au sein de la Communauté européenne. J'espère cependant avoir l'occasion de le rencontrer puisque j'accompagnerai M. le Premier ministre lors du voyage qu'il se propose d'effectuer le 21 décembre aux Antilles. Je pourrai alors, avec M. le Premier ministre, étudier les problèmes soulevés par M. Gargar.

M. Maurice Schumann, puis M. Durieux ont souligné les difficultés auxquelles se heurtait la production betteravière. Je sais que certains élus d'autres régions ont tendance à sourire lorsqu'on évoque ces difficultés.

M. Maurice Schumann. Ils ne devraient pas !

M. Christian Bonnet, *ministre de l'agriculture*. Force est pourtant au ministre de l'agriculture de reconnaître aujourd'hui que la production betteravière, pour la seconde année consécutive, connaît de très graves déceptions.

M. Bernard Chochoy. Hélas !

M. Christian Bonnet, *ministre de l'agriculture*. Si on a pu, monsieur le président Chochoy, sortir la production de terre dans des conditions meilleures que l'an dernier, du fait des

circonstances atmosphériques, les rendements ont été très faibles, comme l'a souligné tout à l'heure M. Durieux, malgré une augmentation de plantation de 50 000 hectares qui marquait la confiance des betteraviers dans l'avenir de cette production après le règlement financier que nous avons obtenu l'an dernier de la Communauté et qui avait un caractère infiniment moins malthusien que celui contre lequel nous nous étions élevés.

Par ailleurs, un autre problème se pose : celui de la commercialisation du sucre à l'exportation. Nous sommes en présence, en effet — M. Maurice Schumann l'a évoqué ce matin — d'un double phénomène : d'une part, l'approvisionnement de la Grande-Bretagne en sucres provenant des pays africains, des Caraïbes et du Pacifique ; d'autre part, l'approvisionnement de l'Italie à partir de sucre allemand. Il peut sembler curieux que l'Italie s'approvisionne en Allemagne, pays dont la production de betteraves est tout juste suffisante et parfois même déficitaire. On peut penser que notre partenaire allemand a vu la possibilité de faire une opération commerciale intéressante et notre partenaire italien une opération financière favorable grâce aux montants compensatoires monétaires allemands qui jouent là dans le sens d'une réduction du prix de l'ordre de 10 p. 100 par rapport au prix français.

Un grave problème se pose donc : celui de la péréquation habituellement réalisée dès cette époque entre les prix du marché intérieur et ceux du marché extérieur. Je dois m'en entretenir avec les dirigeants de l'interprofession, dès lundi prochain.

J'indique à MM. Schumann et Durieux qu'en ce qui concerne la taxe qui revient au B. A. P. S. A. j'ai lutté pour que le sucre du quota C, le sucre libre en quelque sorte, en soit exempt, mais, honnêtement, je ne puis être favorable à la suppression pure et simple de cette taxe sur les betteraves bénéficiant en tout ou en partie d'un prix garanti, car comment financerons-nous le B. A. P. S. A. si nous devons renoncer à cette recette ? L'accroissement des dépenses sociales agricoles est tel, dans une année qui n'est pas marquée, comme l'année dernière, par un bond de 30 p. 100, qu'il n'est pas possible de se priver, fût-ce une année, du produit de cette taxe.

M. Schumann a évoqué le problème des pommes de terre. Je sais quel souci il cause à un certain nombre de négociants dans le Nord et en Bretagne. Il est exact que le gouvernement français a décidé de soumettre les exportations de pommes de terre à une procédure de déclaration en douane. M. le ministre de l'économie et des finances a pris avec élégance l'entière responsabilité de cette mesure lors d'une récente déclaration, mais il va de soi que je suis pleinement solidaire avec lui.

Certes, la mise en œuvre de ce système ne s'est pas faite sans difficulté, d'autant que les administrations ont reçu — il faut le dire — des demandes tout à fait fantaisistes d'opérateurs qui n'avaient jamais jusqu'à présent exporté un seul kilogramme de pommes de terre. J'ajoute qu'un certain nombre de négociants appartenant à un Etat membre de la Communauté se sont fait une spécialité d'acheter pour stocker, de manière à réaliser au printemps, lorsque les pommes de terre seront à un prix encore plus élevé, une opération commerciale intéressante, mais je ne vois pas pourquoi cette opération, si opération il doit y avoir, se situerait plutôt en dehors de nos frontières qu'à l'intérieur. Pour ma part, je veille et continuerai de veiller à ce que les intérêts des producteurs soient sauvegardés. Je constate d'ailleurs que les cours à Rungis et à Arras n'ont pratiquement pas bougé depuis que la mesure est entrée en vigueur.

Plusieurs orateurs, en particulier M. Mézard, M. Yver et M. Le Jeune, ont abordé les problèmes du secteur laitier, pièce essentielle de la production agricole, mais aussi de l'industrie de transformation. Je ne cacherai pas que cette affaire est actuellement celle qui cause le plus de souci au Gouvernement. Quelques signes montrent que la situation du marché laitier est difficile. Certains en rejettent la responsabilité sur le secteur de la transformation, d'autres sur la Communauté, d'autres encore sur le Gouvernement. Il faut surtout noter le désintérêt marqué d'un certain nombre d'entreprises privées, et pas seulement celles dont on a parlé récemment dans la presse, au regard de leurs investissements dans le secteur laitier. Cela me paraît être un signe évident des difficultés qu'affronte actuellement ce secteur.

La rémunération des producteurs a, dans l'ensemble, pu être maintenue à un niveau raisonnable, en 1975 comme en 1974. Je dis « dans l'ensemble » en précisant à M. Yver que si, dans sa région, l'augmentation de 4,7, à ma connaissance, ne s'est pas appliquée, elle l'a été généralement dans les autres. Mais la sauvegarde de la situation des producteurs n'a été possible qu'au prix de la détérioration de la situation du secteur de transformation, qu'il soit privé ou coopératif, et au prix de la constitution d'un stock de poudre dépassant le million de tonnes.

Plusieurs causes ont concouru à cet état de fait. Une distorsion progressive, mais voulue par la commission, du rapport des prix entre matières grasses et matières azotées s'est installée qui a duré trop longtemps. Elle s'expliquait à l'origine ; je pense que vous avez encore à l'esprit la manière dont la montagne de beurre a été écoulée ; et la commission avait été amenée à prendre, vis-à-vis de la matière azotée, une mesure dont elle a malheureusement prolongé l'application trop longtemps.

La matière grasse a été soumise à de trop lourdes pénalités, au moment même où s'ouvrait le marché britannique. La demande étant forte sur le marché mondial, la production de poudre de lait s'est accrue.

Je rappellerai qu'en 1971 et en 1972, la Communauté empêchait les exportations de poudre de lait en les taxant, mais un retournement total s'est produit sur le marché. Aujourd'hui, cette poudre de lait qui est soutenue à un prix d'intervention de l'ordre de 5 francs ou de 5,25 francs ne trouve pas preneur au prix de 1,15 franc sur un marché international, au demeurant quasiment inexistant.

La Communauté désirant éliminer ce qui ne peut être considéré comme le stock-outil — ce dernier est de l'ordre de 500 000 tonnes d'après les experts — il faut écouler entre 500 000 et 600 000 tonnes de poudre de lait.

Si je me réfère à la décision prise lors d'un récent conseil des ministres et qui portait sur 80 000 tonnes qui ont coûté 50 millions d'unités de comptes à la Communauté, c'est-à-dire quelque 250 millions de francs, l'élimination de l'excédent coûtera à la Communauté entre 2 000 et 2 500 millions de francs. Un problème très grave se pose donc.

Certains parlent d'aide alimentaire. Les pays intéressés, dans notre esprit, par cette aide ne disposent pas des unités de production qui leur permettraient de transformer — dans ce monde de fous — la poudre de lait en lait. Seul l'Iran a consenti, dans ce domaine, un gros effort portant sur onze unités de productions, mais cette politique vient tout juste d'être inaugurée.

La raison pour laquelle nous nous trouvons aujourd'hui en période d'excédents — je préfère ce terme à celui de surplus — ne tient pas à une augmentation de la production, car, globalement, quelles que soient les différences qui se font jour entre les régions, la production en 1975 sera analogue à celle de 1974.

Le déséquilibre du marché tient essentiellement à la baisse de consommation due à la conjoncture et à une baisse des exportations due aux mesures protectionnistes prises, en particulier pour les fromages, par les Etats-Unis.

La baisse de consommation due à la conjoncture est faible, de l'ordre de 2 à 3 p. 100 peut-être, mais vous savez tous à quel point les marchés agricoles sont sensibles.

Dès lors que l'équilibre est rompu entre l'offre et la demande, et quel que soit le sens dans lequel il est rompu, les mouvements de prix connaissent immédiatement une ampleur qui n'a rien à voir avec la différence de quantité. Qu'il y ait une demande quelque peu supérieure à l'offre et les prix s'envolent. Qu'il y ait une offre quelque peu supérieure à la demande — tel est le cas du lait — et les marchés deviennent saturés.

Nous aurons certainement à nous préoccuper, lors de la fixation des prix à Bruxelles, de la manière de rétablir un certain équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du lait. Il ne faudra pas pour autant perdre de vue l'article 39 du traité de Rome et le fait que, dans la plupart des exploitations de la Communauté, le lait constitue un élément essentiel, et parfois unique, du revenu des agriculteurs et que là même où il n'est pas l'élément essentiel du revenu, il le devient sur le plan de la trésorerie.

MM. Kauffmann et Orvoen ont parlé des difficultés que rencontraient les entreprises alimentaires. M. Orvoen sait que je les connais aussi bien que lui. Si l'un de nous a exercé, et continue d'exercer, des responsabilités dans le secteur coopératif, l'autre en a exercé, à une certaine époque, dans le secteur privé.

Il est exact que le secteur de l'alimentation se trouve pris en tenaille entre la production à laquelle il faut assurer un certain revenu et la consommation qui, à travers des entreprises de distribution de plus en plus concentrées, se fait pesante sur un marché encore trop dispersé.

On accuse volontiers la direction des prix. Mais je constate — et M. Orvoen le sait comme moi — que si cette dernière est parfois coupable d'un peu d'avarice quand il s'agit d'accorder aux industries alimentaires des facilités en matière de prix, c'est souvent le poids d'une distribution concentrée qui gêne le plus les industries agricoles et alimentaires. D'ailleurs, elles ne parviennent même pas à obtenir, après deux ou trois mois, le prix pour lesquelles elles s'étaient battues Quai Branly.

MM. Kauffmann et Yver ont souligné la nécessité d'assurer les moyens nécessaires à la sélection animale et d'instituer un fichier d'identification du cheptel bovin. Je voudrais d'abord trancher une querelle de préséance qui s'est fait jour, entre le département de la Manche et celui de l'Ille-et-Vilaine.

Je suis tenté de dire que si l'on s'en tient au montant des primes à la vache qui ont été versées, c'est indéniablement le département de la Manche qui l'emporte, même sur le mieux placé des départements de Bretagne, monsieur de la Forest.

Par ailleurs, les moyens de la sélection animale seront ajustés en cours d'année, en tant que de besoin, de façon à poursuivre les actions entreprises.

Sur le second point, les avantages d'un système d'identification généralisé ne m'ont certes pas échappé, mais la constitution et l'exploitation d'un fichier national posent des problèmes de méthode extrêmement délicats.

Deux expériences sont en cours. Lorsque nous en aurons tiré les conséquences — dans quelques mois — nous prendrons les dispositions nécessaires au niveau national.

En ce qui concerne les problèmes sanitaires, de nombreux orateurs — notamment MM. de la Forest, Yver, Kauffmann, Le Jeune, Mézard, Orvoen — ont insisté sur la nécessité d'une lutte plus active contre la brucellose. Je suis entièrement d'accord et je renouvelle ici l'engagement que j'ai pris devant l'Assemblée nationale : avant l'établissement du prochain projet de budget, je suis prêt à rencontrer les parlementaires des deux assemblées, spécialistes de cette question, pour leur demander non seulement où doit se situer notre effort, mais également pour estimer les économies que nous réaliserons en donnant priorité à l'éradication de la brucellose.

Monsieur Kauffmann, la suppression de quinze postes à l'effectif budgétaire du corps des élèves vétérinaires n'a pas de conséquence puisque l'effectif réel du corps est inférieur de 135 à l'effectif budgétaire. D'autre part, il n'est nullement dans mes intentions d'arrêter, pour 1977, une mesure analogue à celle que j'ai dû prendre cette année pour les raisons que vous imaginez.

S'agissant du relèvement des indemnités d'abattage des animaux éliminés parce que atteints de la brucellose, là encore je suis décidé à aller très loin avec vous lors de la préparation du budget pour 1977. Il faudra seulement que, d'un commun accord, nous voyions celles des actions sur lesquelles il conviendra de mettre une pédale douce pour pouvoir, au contraire, mettre l'accélérateur sur cette lutte que je considère effectivement comme tout à fait prioritaire.

Nous en venons aux problèmes du vin évoqués naturellement par MM. Tailhades, Alliès, Brégégère — je dis à ce dernier que le problème de la noix n'est pas étranger à mes préoccupations — Périquier et Souquet.

Si le Gouvernement avait à prendre un avocat pour défendre sa thèse sur la légitimité du recours à l'article 31, paragraphe 2, du règlement 816, après ce débat, c'est sur M. Périquier que se porterait son choix. (Sourires)

Comme lui, je suis convaincu — et sa détermination n'a pu que renforcer ma confiance en l'avenir — du bien-fondé de l'action que nous avons entreprise à propos de ce que je me refuse à appeler « une taxe ».

Si l'on peut la qualifier ainsi sur le plan fiscal, il s'agit, en réalité, d'un dispositif correcteur établi à la frontière pour faire face à une disparité d'ordre monétaire.

On parle beaucoup de dumping, mais on a tendance à qualifier ainsi tous les prix qui vous gênent parce qu'ils sont inférieurs aux vôtres, dans quelque industrie et dans quelque activité que ce soit.

En réalité, l'origine des difficultés que nous rencontrons avec les Italiens est monétaire, alors que le règlement 816 est mauvais et n'assure pas un soutien convenable au marché du vin.

Je m'explique. En décembre 1973, le vin courant de 10 à 12 degrés coûtait, en Italie, 1 200 ou 1 220 liras, ce qui représentait à l'époque 11,20 francs. Aujourd'hui, il vaut 1 160 liras — 1 200 liras au grand maximum — mais cela ne représente plus que 8 francs. C'est pourquoi je dis que l'origine de cette affaire est principalement monétaire.

Elle est également réglementaire, car si le règlement 816, qui concerne le secteur viti-vinicole, était analogue au règlement céréalière, à celui sur la viande ou à celui sur le lait, il est indéniable qu'un dispositif de soutien et d'intervention serait en place qui porterait immédiatement remède aux inconvénients que peuvent avoir les disparités monétaires qui se créent.

Depuis des mois et avec ténacité nous faisons porter nos efforts sur la modification du règlement 816, dans ses deux aspects : d'une part, pour assurer une meilleure maîtrise de la production ; d'autre part, cette maîtrise étant acquise, pour accorder une garantie suffisante à nos viticulteurs.

Nous nous heurtons dans ce domaine, sur le premier plan, à notre partenaire italien, peu soucieux d'accroître les disciplines

chez lui et, sur le second plan, à un certain nombre de nos partenaires, peu soucieux d'étendre les garanties dont bénéficient déjà certains produits septentrionaux.

Nous continuons la lutte. Cette affaire sera peut-être évoquée dans quelques jours. Cependant, c'est dans le cadre de la politique et des règlements communautaires que peut et que doit se situer l'organisme, quel qu'en soit le nom, à la création duquel nous travaillons actuellement.

Je répondrai maintenant aux orateurs qui estiment qu'il n'y a aucun inconvénient à créer un office. « Cet office — disait gaillardement et avec beaucoup de confiance M. Alliès — une fois que nous l'aurons créé, nous allons le rendre européen. » Or les négociations auxquelles je viens de faire allusion m'amènent à être plus réservé et moins optimiste que lui.

En tout état de cause, que font les offices existant aujourd'hui, sinon appliquer la réglementation communautaire ? Que fait l'O. N. I. B. E. V., sinon appliquer, à l'intérieur de la clause de sauvegarde que j'ai pu obtenir en juillet 1974, le principe de l'intervention permanente que nous devons à M. Chirac et qui a été institué en décembre 1972 ? Que fait l'O. N. I. C., sinon appliquer la politique communautaire ? Que pourra faire demain — sauf à sortir du Marché commun, ce qui est une hypothèse invraisemblable — un office auquel nous assignerions tel ou tel objectif, s'il n'était pas d'abord soutenu par un règlement communautaire qui lui permette d'intervenir avec autant d'efficacité que les autres, notamment l'O. N. I. B. E. V. ? Toute la difficulté du problème est là.

M. Charles Alliès. Il faut modifier la législation communautaire !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Vous avez bien voulu reconnaître vous-même, monsieur Alliès, combien c'est chose difficile !

M. Marcel Brégégère. Il faudrait tout au moins la faire respecter !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Notre souci est de parvenir à créer un organisme — institut, office, centre régulateur, peu importe — qui, dans le droit fil de la réglementation communautaire, soit susceptible de nous aider à acquérir une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise du marché du vin en participant à l'élaboration des décisions gouvernementales relatives à ce produit, en recueillant et en recherchant les informations, encore bien imparfaites, que nous avons sur le secteur viti-vinicole non seulement en France, mais aussi dans la Communauté, enfin, en contribuant à rationaliser le secteur de la production et à promouvoir la qualité des produits.

M. Orvoen m'a posé une question concernant les céréales. Je suis très à l'aise pour lui répondre. C'est la France qui a pris l'initiative de la politique qui sera très vraisemblablement mise en application dès la prochaine fixation de prix et qui tend à établir un double prix suivant que le blé est panifiable ou pas.

Si nous n'avions pas pris une décision rapide, nous aurions très certainement nui à la production française de blés de qualité et nous nous serions créé un problème de surplus difficilement soluble, les exemples de certains secteurs sont là pour nous le montrer.

La politique à laquelle la France a pu faire adhérer finalement la commission et la plupart de ses partenaires — certains de mauvaise grâce, disons-le — consiste en une fixation de prix de blés panifiables à un niveau supérieur à celui de l'ensemble des céréales fourragères, blés Maris Huntsman ou Clément compris. C'est cela la politique que nous avons voulu instaurer et nous avons, sur ce point, l'accord entier de la commission.

M. Alliès a évoqué les risques que comportaient d'éventuelles dispositions d'accords préférentiels, d'accords d'association, voire d'intégration à la C. E. E. de certains pays du pourtour méditerranéen. Il s'est servi des termes mêmes que j'avais employés et de ceux que j'emploierai encore demain. De tels accords ne sont possibles que si intervient une longue période ménageant les transitions nécessaires grâce à des dispositifs appropriés.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai bien conscience que les réponses que je me suis efforcé de faire aux questions que votre connaissance des choses de l'agriculture avaient suscitées de votre part, trop longues au gré de certains, trop brèves pour d'autres, ne vous auront pas apporté tous les apaisements que vous souhaitiez, d'autant que, fidèle en cela à un comportement auquel j'ai décidé de me tenir une fois pour toutes dans la vie publique, je préfère rester en deçà plutôt que m'aventurer au-delà. Mais cela n'entame en rien, tout au contraire, ma résolution de faire plutôt plus que ce que j'ai pu dire.

N'est-ce pas Vauvenargues qui disait : « On promet beaucoup pour se dispenser de donner peu » ?

En définitive, le projet de budget qui vous est soumis ce soir exprime la voie du possible parmi de nombreuses aspirations, du possible dans l'immédiat, car aucune aspiration légitime n'est rejetée. Mieux même, le Gouvernement en reprend bon nombre à son compte, mais on ne peut les satisfaire toutes tout de suite.

Toute heure budgétaire est heure de choix. Les demandes s'imputent sur une seule offre : la production de biens et de services, elle-même temporairement amputée par le prélèvement de l'étranger. C'est la réalisation non inflationniste de cet équilibre qui conditionne notre avenir.

La marge de manœuvre entre les aspirations et les contraintes est mince. Il reste que, sans rien sacrifier de ce qui a été entrepris, et qui ne pourrait être sacrifié, sur le plan social, des orientations ont été marquées qui tendent à prendre en compte l'avenir au plan des hommes, comme en témoigne la priorité donnée aux actions de formation et à l'initiation d'une politique d'installation des jeunes agriculteurs. L'une et l'autre témoignent d'une grande confiance dans l'avenir de l'agriculture française.

Constatant qu'en vingt ans cette agriculture a plus évolué que pendant les cinquante années qui précédaient, qu'elle s'est plus transformée depuis le début du siècle qu'au cours du millénaire qui y conduisait, oserai-je la comparer à un adolescent avec ce que sa croissance physique et sa transformation mentale comportent ?

Il y a ceux qui ne l'ont pas vu grandir et qui voient toujours en lui l'enfant. Il y a ceux qui ne veulent pas qu'il ait grandi et qui perdent leur temps à nier l'évidence. Il y a ceux qui le traitent déjà en adulte, exigeant, au plan économique s'entend, de cette nature encore fragile, des réflexes et des efforts qu'elle ne peut accomplir. Il y a enfin ceux qui éprouvent de grands scrupules à le voir tel qu'il est alors qu'il les a déjà dépassés en chemin.

Je ne voudrais pas pousser plus loin la comparaison parce que cette agriculture est aussi la plus ancienne activité de notre sol national. N'est-ce pas Picasso qui a dit : « On met longtemps à devenir jeune » ?

Parce que j'ai trop de respect pour le travail de la terre, je ne voudrais pas donner à penser que les paysans ont pitié d'eux-mêmes. Ils ne demandent pas qu'on s'attendrisse sur leur sort ; ils demandent que la mutation économique mondiale n'oublie pas ce qu'elle doit à la terre et n'exagère pas à l'inverse ce que l'on peut attendre d'elle.

De cette aspiration, le Gouvernement est parfaitement conscient. Encore lui faut-il, pour y répondre, des moyens qu'il vous demande maintenant en vous priant de voter les crédits qui vous sont proposés. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite du débat à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de l'agriculture.

Nous allons examiner les crédits figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III : 31 340 609 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV : 1 017 493 118 F. »

La parole est à M. Moreigne.

M. Michel Moreigne. L'examen des crédits du titre IV me donne l'occasion, après la très intéressante discussion générale et vos réponses d'un égal intérêt, monsieur le ministre, d'aborder très rapidement — soyez sans crainte — quelques points très particuliers.

Au chapitre 44-33 figurent les crédits pour les primes d'orientation à la production de viande bovine et ovine.

Je voudrais rappeler qu'en Limousin coexistent deux grandes races à viande bovine, les races charolaise et limousine, à l'élevage desquelles se consacrent des exploitations familiales qui fixent une grande partie de la population rurale. Or, de l'avis des détaillants, des chercheurs et de tous les experts, ces deux races fournissent au moins 12 p. 100 de viande consommable de plus que les races laitières ou mixtes, à classement égal de carcasse, en raison de la légèreté du squelette et de la moindre importance des aponévroses ainsi que de ce qu'il est convenu d'appeler le gras d'infiltration.

Si les éleveurs de ces deux races continuent, par malchance, à ne pas être entendus, ils pourront encore affirmer, à juste titre, qu'ils sont volés de 12 p. 100 de leur salaire tant que les grilles de classification ne tiendront pas compte des avantages biologiques de ces deux races à viande. Bien évidemment, pour ces éleveurs, aucun amortissement venant d'une production laitière n'est possible. Par-dessus tout, une convention sur l'émoissage est mise en place aboutissant à une retenue forfaitaire de trois kilos par carcasse.

Aussi, j'insiste pour que se concrétise, par l'adaptation de la grille nationale de classification, cette spécificité des races à viande de ma région. A défaut, il ne faudra pas s'étonner si le revenu brut d'activité se situe, dans le monde rural limousin, à 49 p. 100 de la moyenne nationale des revenus agricoles pour les trois dernières années, selon les études de la commission des comptes de l'agriculture.

Notre groupe est partisan d'un véritable office de la viande qui puisse garantir aux éleveurs un revenu minimal dans la limite de contingents individuels fixés en accord avec la profession, ce qui assurerait aux petits et moyens producteurs un niveau de vie décent qu'ils sont encore loin d'atteindre.

Bien évidemment, une politique de l'élevage passe par la prophylaxie, la sélection et l'identification des animaux. Ces points ont été suffisamment débattus pour que je n'y insiste pas outre mesure, si ce n'est pour vous dire que le souhait de ces éleveurs est de généraliser l'identification pérenne des bovins. Comme il ne peut être satisfait en raison de la faiblesse de crédits qui y sont consacrés, les éleveurs se retournent vers les collectivités locales, qui n'en peuvent mais, et même vers le conseil régional, pour demander une aide financière complémentaire. Or, on conçoit que pour un département comme le mien, un troupeau de plus de 330 000 têtes de gros bétail nécessite des efforts financiers importants.

Je ferai maintenant une brève observation concernant le chapitre de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Les jeunes agriculteurs, les bénéficiaires de l'indemnité viagère de départ, les associés d'exploitation engagés dans des plans de développement ont, aux termes de la loi, une obligation de formation. Ils sont, dans mon département, fort inquiets et je vous demanderai, monsieur le ministre, s'il vous est possible de les rassurer en précisant davantage que vous ne l'avez fait votre politique en ce qui concerne les capacités d'accueil des organismes dispensant la formation professionnelle agricole, ainsi qu'à propos de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Un autre point sur lequel vous avez déjà répondu pour partie, concerne les aides spécifiques en zone de montagne. Comme vous le savez certainement, monsieur le ministre, le recensement a démontré que l'ensemble des communes rurales de mon département sont fortement dépeuplées. Cette dépopulation atteint parfois 20 p. 100 dans certains cantons.

C'est pourquoi je vous avais demandé si vous entendiez proposer le classement de l'ensemble du département de la Creuse, pour la partie non classée en zone de montagne, en zone défavorisée, conformément au souhait exprimé à la fois par les professionnels de l'agriculture, le conseil général de la Creuse et même le conseil régional du Limousin.

J'ose espérer, monsieur le ministre, que, parmi les six cents communes dont vous avez annoncé ce matin que vous proposeriez le classement en zone de montagne figureront quelques communes creusoises.

Enfin, en m'excusant de n'avoir pas eu le temps, comme l'eût dit Pascal, d'être plus bref, je voudrais attirer votre attention sur un problème très particulier que personne n'a évoqué au cours du débat d'aujourd'hui et qui n'a pas de rapport avec le titre IV, ce dont je m'excuse : je veux parler de la presse agricole.

Les agriculteurs sont très attachés à leur presse professionnelle qui leur apporte des informations souvent de grande qualité. Ils sont inquiets sur le sort qui sera réservé à cette presse agricole et rurale.

Je suis sûr que vous voudrez aider, monsieur le ministre, à sa survie en lui évitant de supporter des charges fiscales qui la condamneraient à mort.

Telles étaient, très brièvement résumées, les quelques observations que je voulais faire et je remercie le Sénat d'avoir eu l'indulgence de m'entendre à cette heure un peu avancée. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur quelques travées à droite.)

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Le Gouvernement n'est pas du tout indifférent — et en particulier l'un de ses membres qui occupe l'échelon le plus élevé, je veux parler du

Premier ministre — à l'avenir des races à viande dont vous avez vous-même précisé qu'elles étaient charolaises et limousines, c'est tout dire. (Sourires.)

En ce qui concerne la formation professionnelle et la promotion sociale des jeunes, je reconnais bien volontiers que vous avez parfaitement raison. Votre département, comme d'autres sans doute, connaît un problème d'accueil. Par ailleurs le problème de la rémunération des stagiaires a été posé récemment mais, sur ce plan, j'ai la ferme intention d'obtenir les satisfactions que vous êtes en droit d'attendre.

Pour ce qui est des aides spécifiques, je pense, sans toutefois être en mesure de vous l'affirmer sur l'instant, que quelques communes creusoises figurent parmi les six cents que le Gouvernement proposera à la Communauté de classer en zone de montagne.

S'agissant des zones défavorisées, nous en sommes encore au stade des négociations avec la Communauté. C'est une négociation très complexe car, autant il est relativement facile de définir des zones de montagne à partir de critères objectifs, autant il est délicat de parvenir à s'entendre sur les limites des zones défavorisées.

Pour la presse agricole et rurale, je suis, bien évidemment, le premier à me préoccuper de son avenir. Une réflexion a été entamée lors d'une réunion provoquée par le chef du Gouvernement et à laquelle assistaient MM. Rossi et Poncelet. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec eux, il y a une quinzaine de jours, et je puis vous certifier que, en tant qu'élus ruraux comme je le suis moi-même, ils ne sont pas plus indifférents que vous au sort de cette presse agricole et rurale qui doit tenir sa place dans le dispositif de formation auquel — je l'ai dit à plusieurs reprises au cours de cette journée — j'attache beaucoup d'importance.

M. Michel Moreigne. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre IV.

(Ce crédit est adopté.)

ETAT C

TITRE V

M. le président. « Autorisations de programme : 312 864 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement : 147 229 000 francs. » — (Adopté.)

TITRE VI

« Autorisations de programme : 2 132 341 000 francs. »

« Crédits de paiement : 674 249 000 francs. »

La parole est à M. Lemarié.

M. Bernard Lemarié. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'excuse de revenir sur un problème déjà évoqué, en particulier par le président Monichon et notre collègue, M. Chazelle, mais je serai très bref.

Je tiens seulement à dire qu'en matière d'électrification rurale je partage la grande déception de mes collègues à l'idée que l'augmentation du crédit budgétaire de subvention puisse se traduire finalement par une stagnation du montant du programme.

J'ai un premier motif de déception car qui dit stagnation du montant d'une année sur l'autre dit diminution du volume dans la proportion des hausses de prix qui sont de l'ordre de 10 p. 100 pour les travaux d'électrification.

Le second motif de déception tient à l'inégalité de traitement faite au programme régionalisé. En effet, le Gouvernement a été amené à réserver pour les départements d'outre-mer et pour la Corse une part de crédits en très forte augmentation par rapport à 1975, de telle sorte qu'il ne va rester aux régions de l'Hexagone qu'une part en diminution par rapport à 1975, même en francs courants.

Je souligne par ailleurs que l'opération Massif Central comporte un contingent appréciable de travaux d'électrification rurale financés dans des conditions avantageuses dont nous souhaitons le maintien pour le programme régionalisé de 1976.

Ici je voudrais que nos collègues et amis qui sont intéressés au premier chef par les avantages consentis aux départements d'outre-mer et à la Corse ne voient dans mon propos aucune acrimonie à leur égard. Je considère que la prise en compte de l'urgence des travaux d'électrification rurale dans leurs départements respectifs est des plus normales, mais ils seront certainement tous d'accord avec moi pour dire au Gouvernement que cela doit être une raison supplémentaire de ne pas nier l'existence des mêmes problèmes d'électrification rurale dans les autres départements et régions en diminuant le volume des travaux qui pourront y être engagés en 1976.

Je pense tout particulièrement à nos populations de l'Ouest car celles-ci ne comprendraient pas que l'inégalité de traitement soit portée à ce niveau alors que l'évolution favorable des crédits budgétaires était susceptible de nous rassurer sur l'évolution de nos programmes d'électrification rurale en 1976.

Je demande donc que le mode d'utilisation du crédit de subvention soit inchangé par rapport à ce qu'avait décidé le Gouvernement pour 1975 et qui était une excellente décision, appréciée dans tout le pays, et par les collectivités locales et par les populations.

Cette décision reconduite pour 1976 permettrait d'engager un programme de 720 millions de francs qui, du reste, demeurerait très largement inférieur aux besoins que vient de nous révéler le sixième inventaire de l'électrification rurale auquel, monsieur le ministre, vous avez tenu à procéder en prévision du VII^e Plan.

Ainsi donc, monsieur le ministre, si j'ai enregistré avec satisfaction votre engagement de faire en sorte que le volume des travaux soit, en 1976, très sensiblement supérieur à ce qu'il a été en 1975, j'aurais aimé que vous puissiez nous garantir parallèlement que cet objectif ne sera pas atteint à la faveur d'une modification du taux d'utilisation des crédits.

Je ne pense pas, en effet, qu'il soit de bonne méthode de changer chaque année ce taux d'utilisation des crédits d'électrification de votre ministère. Je ne doute pas que vous partagiez cette façon de voir.

Je souhaiterais cependant vous entendre dire que vous agirez dans ce sens au sein du Gouvernement, avec la ferme volonté d'aboutir. (*Applaudissements au centre, à droite, sur les travées de l'union centriste des démocrates de progrès et sur quelques travées socialistes.*)

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je répondrai à M. Lemarié que je suis aussi attentif qu'il peut l'être aux intérêts des populations de l'Ouest. Il ne saurait en douter. (*Sourires.*) Il n'est pas question de modifier la grille actuelle au point de rendre totalement inopérante l'augmentation de 20 p. 100 des crédits inscrits au projet de budget pour 1976.

Toutefois, je ne suis pas en mesure, à l'heure présente, de lui garantir le maintien du pourcentage dont j'ai appris aujourd'hui qu'il avait été apprécié; je dis « aujourd'hui » car il ne m'avait pas été donné de l'entendre dire jusqu'à maintenant.

Je puis renouveler l'engagement que j'ai déjà pris cet après-midi, à savoir que nous ne nous en tiendrons pas au programme de l'an dernier et qu'il sera substantiellement accru.

Si je puis vous donner une précision supplémentaire, avec toutes les réserves qui s'imposent s'agissant d'une décision qui intéresse le ministre de l'économie et des finances en même temps que le ministre de l'agriculture, nous devrions en rester à un chiffre qui permettrait une augmentation de travaux ne se situant pas en deçà de 15 p. 100.

Quant au Massif Central, il a bénéficié d'un crédit de 8 millions de francs de la part du F.I.A.T., ce qui permet, au titre de 1975, de mener à bien des travaux d'un montant de 48 millions de francs qui ne sont pas pris sur l'enveloppe globale.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...
Je mets aux voix les crédits du titre VI.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 85, MM. Amic, Tournan, Chazelle, Chochoy, Lacoste, Mlle Rapuzzi et les membres du groupe socialiste, apparenté et rattachés administrativement, proposent, après l'article 74, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Le Gouvernement déposera chaque année, sous la forme d'une annexe explicative au projet de loi de finances, un document récapitulatif relatif au montant et à l'utilisation des crédits inscrits dans les lois de finances au titre de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale.

« Cette annexe devra comporter, au titre de l'année précédente, de l'année en cours et de l'année suivante :

« 1° Le montant global des crédits votés ou prévus en faveur de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale, ventilés par ministère;

« 2° La répartition de ces crédits par nature d'opération de fonctionnement ou d'équipement par régions, par départements ainsi que par zones de montagne et zones de rénovation rurale.

« Cette annexe devra comporter également, outre l'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs à la rénovation rurale et au fonds d'action rurale, les avis des conseils régionaux

qui seront désormais obligatoirement consultés sur l'emploi des crédits de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale. »

La parole est à M. Tournan.

M. Henri Tournan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cet amendement, présenté par les membres du groupe socialiste, a pour objet de faire obligation au Gouvernement d'établir, en annexe au projet de loi de finances, chaque année un document récapitulatif indiquant le montant des crédits inscrits, ainsi que leur répartition au titre de la rénovation rurale, crédits qui dépendent du ministère de l'agriculture et du fonds d'action rurale, lequel fait partie des services généraux du Premier ministre.

Ces crédits sont répartis, en principe, en faveur de régions en difficulté qui connaissent des handicaps évidents, notamment une insuffisance des secteurs secondaire et tertiaire.

Dans le Gers, que je représente ici, ce problème sensibilise tout particulièrement nos populations rurales. Il ne faut pas oublier que ce département a perdu, entre les deux recensements, 4 500 habitants, ce qui montre combien sa situation économique est grave. Et le Gers n'est pas le seul département à connaître une telle situation.

Bien qu'ayant obtenu certains crédits au titre de la rénovation rurale et malgré les réclamations de toute la population, de ses parlementaires et de ses élus locaux ainsi que des représentants des organisations professionnelles, jusqu'à présent, ce classement n'a pas encore été obtenu.

Je veux revenir à un problème plus général, celui qui a justifié le dépôt de cet amendement.

Etant donné la sensibilité des populations rurales à l'emploi de ces crédits, le fait qu'en pratique nous ne connaissons pas exactement les critères de répartition ni la façon dont ces crédits sont effectivement utilisés et répartis selon les régions et les départements, crée un malaise, car certains peuvent penser, en faisant preuve peut-être de mauvais esprit, que ces crédits sont répartis selon des critères qui ne sont pas nécessairement les meilleurs.

Par conséquent, je pense que l'obligation qui serait faite au Gouvernement, si l'amendement que je présente était adopté par le Sénat, de donner chaque année au Parlement des indications sur la manière dont ces crédits sont employés apaiserait certains mécontentements et permettrait, en tout cas, au Parlement d'exercer son droit de contrôle.

Mon amendement prévoit également que ces crédits devront être répartis après consultation des conseils régionaux, ce qui me paraît tout à fait normal, le problème devant être considéré sur un plan non pas uniquement départemental, mais au moins régional; s'agissant également d'un problème qui relève, dans une certaine mesure, de l'aménagement du territoire, l'avis des conseils régionaux me paraît incontestablement nécessaire.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous pensons que cet amendement devrait être retenu par le Sénat.

Je sais que certaines difficultés se sont produites qui expliquent mon intervention d'aujourd'hui devant cette assemblée. Mais j'estime également que mon amendement peut très bien être mis en application sans qu'il en résulte pour le Gouvernement et pour l'administration des travaux excessifs. Nous ne demandons pas des états extrêmement détaillés, nous désirons simplement avoir les éléments susceptibles de nous permettre d'apprécier la politique du Gouvernement et cela bien que les crédits soient de faible importance — ils n'ont guère augmenté par rapport à l'année dernière.

Ce problème a un caractère à la fois psychologique et financier et je serais très désireux, monsieur le ministre, que vous vouliez bien accepter mon amendement. Je demande, en tout cas, au Sénat de bien vouloir l'adopter.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial. Monsieur le président, la commission n'a pas pris de position formelle au regard de l'amendement n° 85. En effet, sur le plan des principes, il est bien évident qu'elle ne peut s'opposer à une procédure, de son côté, de savoir quelle était l'affectation des crédits qu'il a votés. En revanche, sur le plan pratique, il lui semble que le texte présenté fait intervenir une procédure un peu trop lourde et un peu trop complexe.

J'indique d'ailleurs que la commission des finances s'est préoccupée, de son côté, de savoir quelle était l'affectation des crédits prévus soit pour la rénovation rurale, soit pour le fonds d'action rurale. Or, chaque fois qu'elle a demandé au ministre compétent des précisions à ce sujet, celles-ci lui ont été données sans qu'il ait été besoin d'engager la moindre procédure.

M. Gérard Ehlers. Oui, mais *a posteriori*.

M. Boscary-Monsservin, rapporteur spécial. Au surplus, le rapporteur de la commission des finances se demande si les auteurs de l'amendement ne devraient pas le modifier quelque peu.

Au deuxième alinéa de l'amendement, je lis : « Cette annexe devra comporter, au titre de l'année précédente, de l'année en cours — jusque-là il n'y a pas de difficulté — et de l'année suivante :

« Le montant global des crédits votés ou prévus en faveur de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale, ventilés par ministère. »

Or, prenons un exemple d'application pratique. Chacun sait que les crédits pour la rénovation rurale sont inscrits à la fois au budget du Premier ministre, au budget de l'aménagement du territoire et à celui du ministère de l'agriculture. On fait la somme de ces provenances diverses, somme qui est ensuite répartie entre les ministères contribuant à la rénovation rurale : ce peut être le ministère de l'équipement, le ministère de l'éducation ou tout autre ministère dépensier.

Il est bien évident que cette répartition entre ministères ne peut intervenir qu'après le vote de l'ensemble de la loi de finances. On ne peut pas, par conséquent, demander au Gouvernement de déposer en même temps que la loi de finances une annexe prévoyant l'utilisation des crédits pour « l'année à venir ».

Je formulerais une observation analogue en ce qui concerne le fonds d'action rurale.

Les auteurs de l'amendement prévoient : « Cette annexe devra comporter également, outre l'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs à la rénovation rurale et au fonds d'action rurale, les avis des conseils régionaux qui seront désormais obligatoirement consultés sur l'emploi des crédits de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale. »

J'en conclus que les auteurs de l'amendement souhaitent que les conseils régionaux se prononcent sur l'affectation des crédits et, notamment, sur ceux qui pourraient être affectés à la région qu'ils représentent.

Si nous voulons consulter les conseils régionaux sur l'affectation des crédits qui auront été votés dans la loi de finances nous ne pouvons pas, au moment du vote de cette loi de finances, indiquer quelle sera la ventilation des crédits par région.

Pour ces raisons, la commission des finances a estimé qu'elle devrait s'en remettre à la sagesse du Sénat.

M. Henri Tournan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Tournan pour répondre à la commission.

M. Henri Tournan. J'ai écouté avec intérêt les propos qui viennent d'être tenus. Je comprends certaines des observations de M. le rapporteur, d'autres un peu moins. Je m'attendais surtout à ce qu'elles soient formulées par M. le ministre de l'agriculture plutôt que par M. le rapporteur.

En ce qui concerne les termes « et de l'année suivante » je concède volontiers à M. Boscary-Monsservin que nous nous heurtons à des difficultés pratiques. Je retirerai donc ce membre de phrase.

Cette objection étant levée, je pense que notre amendement pourrait être adopté et que M. Boscary-Monsservin pourrait s'y montrer favorable.

M. le président. Je donne lecture du deuxième alinéa rectifié de l'amendement n° 85 :

« Cette annexe devra comporter, au titre de l'année précédente et de l'année en cours : »

Est-ce bien cela, monsieur Tournan ?

M. Henri Tournan. Oui, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur cet amendement n° 85 rectifié ?

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, en ce qui concerne tout d'abord la rénovation rurale, la procédure d'élaboration des programmes est mise en œuvre sous l'autorité du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, chargé de l'aménagement du territoire avec la collaboration des commissaires à la rénovation rurale et des bénéficiaires de ces programmes et, des avantages qui s'attachent à la rénovation rurale.

Ces programmes visent à la réalisation de tous les équipements nécessaires au développement des régions concernées, chacune d'entre elles étant d'ailleurs traitée en fonction de ses caractéristiques propres.

Les programmes annuels correspondants sont arrêtés en comité interministériel d'aménagement du territoire à la suite d'une large concertation interministérielle. L'élaboration et l'exécution des programmes en cours et la consultation interministérielle que je viens d'évoquer nécessitent une procédure spécifique.

Il n'en reste pas moins que j'ai autorité sur la fraction de ces programmes mise en œuvre par mon département ministériel, puisque, comme le rappelait tout à l'heure M. le rapporteur, cette question intéresse les crédits du Premier ministre, le ministère de l'intérieur, le ministère de l'agriculture et même certains autres départements ministériels.

Chaque année, il est procédé à la répartition, article par article, des crédits affectés à la rénovation rurale et inscrits au chapitre 61-67. Par conséquent, chacun peut parfaitement avoir connaissance des affectations qui ont été décidées.

Les fonds d'action rurale, lui, concerne, en premier lieu, les actions menées pour améliorer la structure des exploitations agricoles. Le Gouvernement présente, chaque année, un rapport d'activité extrêmement complet du C. N. A. S. E. A. — centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles — dans lequel vous pouvez trouver tous les éléments dont vous êtes soucieux de disposer.

D'autre part, le fonds d'action rurale, dans la limite d'un crédit relativement modeste d'ailleurs, vous l'avez souligné vous-même, assure le financement d'actions cohérentes et globales d'aménagement rural dans des secteurs ruraux rigoureusement délimités et dont le développement mérite d'être accéléré. Ces secteurs ont d'ailleurs, sur le plan du développement, valeur d'exemple.

Les projets sont retenus sur la proposition des préfets de région, mais ils demeurent en nombre limité et toutes les régions ne sont pas assurées de voir leurs propositions retenues.

Compte tenu de cette dernière fonction du fonds d'action rurale et des indications que je viens de fournir, il m'apparaît que toute autre procédure viendrait alourdir le travail d'une administration qui ne sait pas, qui sait de moins en moins, comment faire face à ses obligations — et je suis bien placé pour le dire.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Henri Tournan. J'ai écouté avec intérêt vos explications, monsieur le ministre.

Je suis certes sensible au travail que votre administration accomplit et je sais que ses tâches sont nombreuses.

Cependant, je ne pense pas que ce que je demande par mon amendement accroisse considérablement votre tâche. Ce qui intéresse les populations que je représente, c'est de savoir qu'elle est, sur le plan local, la répartition des crédits. C'est grâce à la connaissance de cette répartition que l'on peut espérer améliorer le climat qui existe dans certains départements qui ont, peut-être à tort, le sentiment d'être oubliés.

Je me permets donc d'insister car je considère que, malgré vos explications, il reste souhaitable que mon amendement soit adopté par le Sénat.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 85 rectifié, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant l'agriculture.

Prestations sociales agricoles.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Monichon, rapporteur spécial.

M. Max Monichon, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1976 frise 20 milliards de francs et révèle une majoration de 13,4 p. 100, alors que le volume de ce même budget s'était accru de 30,4 p. 100 entre 1974 et 1975 et que, par rapport au budget de 1973, la croissance était de 12 p. 100.

En trois ans, cet effort est important et mérite d'être rappelé puisqu'il atteint plus de 50 p. 100, le budget de l'agriculture n'augmentant d'ailleurs que de 9,6 p. 100.

Mais cet effort, tant de l'Etat que de la profession, pour accroître les moyens mis à la disposition du système de protection sociale de l'agriculture n'est pas particulier aux trois derniers budgets, monsieur le ministre.

En effet, le B. A. P. S. A. de 1969, collectif compris, atteignait 7 240 millions de francs. Celui de 1976, huit ans après, atteint 19 600 millions de francs, soit une progression et un effort de plus de 170 p. 100 en neuf ans. Ces chiffres, dans leur ingratitude, font la démonstration de la double volonté du Gouvernement et de la profession dont les efforts conjoints méritent d'être soulignés. Certes, certains orateurs n'ont pas manqué de rappeler que 52 p. 100 des crédits du ministère de l'agriculture sont consacrés aux actions sociales, y compris celles qui sont inscrites dans le B. A. P. S. A.

La ventilation des crédits de ce budget ressort comme suit : financement professionnel direct, tant en 1975 qu'en 1976, 16 p. 100 ; financement professionnel indirect, tant en 1975 qu'en 1976, taxes sur les produits, 4,5 p. 100 et financement extra-professionnel, 79,5 p. 100, soit un total de 100 p. 100.

Nous sommes, monsieur le ministre, bien loin des propositions qui régissaient le budget annexe des prestations sociales agricoles, lorsqu'il y a seize ans, j'ai eu pour la première fois l'honneur de présenter ce budget devant notre assemblée au nom de notre commission des finances. En effet, à cette époque, la ventilation était la suivante : financement professionnel direct, 30 p. 100 au lieu de 16 p. 100 ; financement indirect, taxes sur les produits, 20 p. 100 au lieu de 4,5 p. 100 ; financement extraprofessionnel, 50 p. 100 au lieu de 79,5 p. 100.

Depuis quinze ans, en effet, des événements sont intervenus au niveau de la protection sociale agricole et je pense qu'il n'est pas inutile de les rappeler. D'abord, l'Amexa est intervenu dans le budget de l'agriculture, dans le B. A. P. S. A. C'était équitable et c'était juste. Ensuite, le monde agricole, qui a longtemps négligé le problème de la santé, atteindra bientôt le niveau de la consommation des soins des ressortissants du régime général. D'autre part, des améliorations et des extensions, dans le but d'atteindre la parité, ou tout au moins la concordance, avec les prestations du régime général, l'augmentation du coût moyen des actes médicaux, les prestations vieillesse versées aux non-salariés avec 10 milliards passés, représentent plus de 50 p. 100 du B. A. P. S. A. Enfin, il y a l'effort accompli pour aboutir à l'exemption totale de la cotisation Amexa en faveur des retraités inactifs, les retraités titulaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité étant déjà exemptés en totalité de cette cotisation de l'Amexa. Toutes les dispositions que j'énumère se limitent au principal, justifient et expliquent la croissance du B. A. P. S. A.

Quant aux recettes, elles appellent les remarques d'ordre général suivantes : la participation professionnelle peut difficilement être supérieure à son niveau actuel, car l'effort à demander aux agriculteurs ne peut être supérieur à l'accroissement du revenu agricole. Si les agriculteurs hollandais ont la possibilité de financer, par des cotisations, 88 p. 100 des recettes alimentant leur budget de prestations sociales de l'agriculture des Pays-Bas, cela est la preuve que les structures de l'agriculture hollandaise ne sont pas comparables avec les structures de l'agriculture française. Je me demande, monsieur le ministre, en prononçant ces paroles, si vous ne seriez pas plus heureux d'être le ministre de l'agriculture de Hollande au lieu d'être le ministre de l'agriculture de la France, à ce niveau tout au moins. (*Sourires.*)

Quant aux cotisations cadastrales, après une longue étude — qu'il me soit permis de rappeler les efforts qu'avait faits le docteur Pons, alors secrétaire d'Etat à l'agriculture, il y a cinq ou six ans de cela, pour remplacer l'assiette qui repose sur le revenu cadastral, dont la précision est contestée — nous allons vers un correctif qui conduit à intégrer progressivement la notion du revenu brut d'exploitation. C'est ainsi qu'en 1976 un pourcentage de 25 p. 100 au lieu de 20 p. 100 du revenu brut d'exploitation interviendra dans l'assiette des cotisations.

Mais le B. A. P. S. A. 1976, avec plus de 19 milliards de francs de volume, s'il assure la protection sociale des exploitants, doit être complété par le budget des salariés agricoles qui représente, cette année, plus de 9 milliards de francs, budget sur lequel les exploitants agricoles versent au titre des cotisations cadastrales, article 1062 du code rural, 475 millions de francs.

Enfin, le montant des cotisations complémentaires versées par les exploitants pour le règlement des frais de gestion, les dépenses d'action sanitaire et sociale, de contrôle médical, de médecine du travail, sont payées par les exploitants.

C'est ainsi que pour 1976, l'ensemble du régime de protection sociale de l'agriculture, exploitants et salariés confondus, se présente comme suit : B. A. P. S. A. exploitants : 19 664 millions de francs ; budget des salariés agricoles : 9 003 millions de francs ; cotisations de gestion : 1 506 millions de francs. En fait, l'ensemble du régime de protection sociale de l'agriculture, exploitants et salariés confondus, représente un volume de plus de 30 milliards de francs. Sur ce volume, la participation des exploitants à l'équilibre de l'ensemble s'établit comme suit : cotisations professionnelles : 3 134 millions de francs ; taxes de solidarité, taxes sur les produits : 873 millions de francs ; cotisations de gestion : 1 506 millions de francs ; régime de protection des salariés : 475 millions de francs. Le total est de 5 990 millions de francs.

Dans le financement extra-professionnel, nous constatons une croissance de la compensation démographique de plus de 2 milliards de francs, qui a pour conséquence une réduction de la subvention du budget général de 1 245 millions de francs, et une croissance de la subvention exceptionnelle de 63 millions de francs.

Mais si la compensation démographique est relativement facile à établir, grâce aux statistiques qui permettent de connaître le nombre des actifs et des retraités, la compensation basée sur la différence des possibilités contributives, qui suppose une connaissance précise des revenus des diverses catégories professionnelles, ne peut encore être mise en application.

Ainsi, cette seconde compensation ne jouera qu'à partir du moment où les capacités contributives des différentes catégories professionnelles des non-salariés pourront être définies dans les mêmes conditions que celles des salariés.

Nous constatons donc que le budget de l'agriculture ne bénéficie actuellement que de la compensation démographique. Elle constitue, à notre avis, l'expression de la solidarité nationale et elle accroîtra le rôle du B. A. P. S. A. dans la redistribution des revenus en faveur de l'agriculture.

Si cette compensation démographique représente 5 682 millions de francs dans le budget actuel, c'est une restitution à l'agriculture en raison des services qu'elle rend à la nation. N'est-elle pas le réservoir dans lequel est puisée par le secondaire et par le tertiaire une importante main-d'œuvre qui est élevée par l'agriculture et qui va assurer, dans le secondaire et dans le tertiaire, des activités qui n'ont absolument rien d'agricole. Il y a là, monsieur le ministre, et je me plais à le répéter, une créance de l'agriculture sur la nation et lorsque certains nous disent que la participation du budget national est une aumône, nous affirmons que c'est seulement la reconnaissance de ce que l'agriculture apporte à la nation et je pense qu'il était justice de le dire.

C'est donc, mes chers collègues, sous le bénéfice de ces remarques, et en vous rappelant quel est l'effort qui vient d'être fait depuis neuf ans au profit du système de prestations sociales de l'ensemble de l'agriculture par tous les gouvernements qui se sont succédés, que la commission des finances souhaite voir le budget annexe des prestations sociales agricoles approuvé par le Sénat. (*Applaudissements.*)

M. Paul Jargot. Ils sont bien défendus, les paysans.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1976 s'équilibre, M. Monichon vient de le rappeler, en recettes et en dépenses à la somme de 19 644 millions de francs, soit une augmentation relativement modérée de 13,40 p. 100 par rapport au budget de 1975.

Toutefois, les masses budgétaires affectées aux diverses prestations évoluent de manière différente.

Il est prévu, en effet, pour les prestations familiales une progression de 6,96 p. 100 seulement...

M. Paul Jargot. Seulement !

M. Jean Gravier, rapporteur pour avis. ... en 1976 par rapport à 1975. Pour les prestations de l'assurance maladie, il est prévu une progression de 17,9 p. 100 ; pour les prestations invalidité une progression de 9,1 p. 100...

M. Paul Jargot. 9,1 p. 100 !

M. le président. Monsieur Jargot, vous n'avez pas la parole. Je vous demanderai de ne pas interrompre l'orateur.

M. Jean Gravier, rapporteur pour avis. ... et pour les prestations vieillesse une progression de 13,12 p. 100.

Je ne reviendrai pas sur le détail des chiffres déjà cités excellemment par M. Monichon. D'ailleurs, vous pourrez les trouver dans nos rapports imprimés. Je n'insisterai, en cet instant, que sur les deux améliorations prévues en matière de prestations, tout en observant qu'elles répondent à des désirs exprimés régulièrement par vos commissions au cours des années précédentes.

L'article 62 de la présente loi de finances apporte un nouvel assouplissement aux critères d'attribution de la retraite pour incapacité à partir de soixante ans. Elle constitue ainsi un rapprochement intéressant avec le régime général : les exploitants agricoles, qui ne peuvent y poursuivre leur activité sans danger grave pour leur santé et qui justifient d'une incapacité de travail de 50 p. 100, pourront désormais bénéficier de la retraite anticipée, à la condition toutefois qu'ils n'aient pas eu recours, durant les cinq dernières années d'activité professionnelle, à plus d'un salarié ou à plus d'un aide familial.

La deuxième mesure nouvelle concerne l'assouplissement des conditions d'attribution de la pension invalidité de l'assurance maladie. Jusqu'à présent, l'exploitant ne pouvait prétendre à cette pension que s'il était reconnu totalement inapte à l'exercice de la profession agricole. Dorénavant, il suffira, comme pour les salariés, que son taux d'incapacité soit d'au moins 66 p. 100, mais à la condition également qu'il n'ait pas eu recours, durant les cinq dernières années, à plus d'un salarié ou aide familiale en dehors de son conjoint. Cette dernière disposition a été prise lors de la récente conférence annuelle. Elle ne figure pas dans la présente loi de finances, mais elle constitue l'article 14 du futur projet de loi de finances rectificative pour 1975, projet qui nous sera soumis au cours des prochaines semaines.

M. le ministre voudra bien, sans doute, nous indiquer ce qui est prévu pour assurer le financement effectif de cette mesure.

Cette nouvelle adaptation du régime invalidité des exploitants constitue une harmonisation équitable. Elle sera bien accueillie. Mais l'occasion nous est ainsi donnée de dénoncer le montant insuffisant des pensions perçues par les agriculteurs invalides. Leur mode de calcul est, en effet, très différent de celui qui est utilisé par le régime général et il demeure rattaché au S. M. A. G. — salaire minimum agricole garanti — théoriquement supprimé en 1968.

Il s'agit d'une disposition désormais désuète et inéquitable et la commission des affaires sociales, unanime, m'a demandé, monsieur le ministre, d'attirer votre bienveillante attention sur ce point en souhaitant que, dès 1977, le Gouvernement puisse prendre à ce sujet des mesures que nous considérons comme prioritaires.

Deux lois du 3 janvier 1975 ont institué diverses améliorations relatives à la protection sociale de la famille d'une part, aux allocations ou pensions de vieillesse, d'autre part. Des textes réglementaires sont intervenus pour adapter certaines de ces mesures nouvelles au régime des exploitants agricoles. C'est ainsi que les retraités ayant élevé trois enfants au moins ont vu leur pension majorée de 10 p. 100 et que les mères de famille bénéficient désormais de deux annuités supplémentaires par enfant.

En revanche, les dispositions concernant la possibilité de cumul, pour la veuve, entre pension propre et pension de réversion et le remplacement des pensions proportionnelles par des pensions de retraite ne s'appliquent pas, actuellement, aux exploitants agricoles.

Nous avons noté également que les dispositions prises en matière d'allocations post-natales, d'allocations pour frais de garde et d'allocations d'orphelin s'appliquaient à notre régime et que l'incidence en était prévue dans le B. A. P. S. A. Mais nous regrettons que le régime des prêts aux jeunes ménages, tel qu'il est prévu par l'article 3 de la loi n° 75-6, ne soit pas encore étendu aux agriculteurs.

Vous avez indiqué à notre commission, monsieur le ministre, qu'un texte de loi et des dispositions financières étaient en préparation. Nous aimons à penser que vous voudrez bien, ce soir, donner quelques confirmations à ce propos.

Le financement du B. A. P. S. A. pour 1976 ne comporte pas, on l'a souligné, de novations particulières. On retiendra cependant les dispositions intervenues au cours de cette dernière année en matière de calcul des cotisations de l'Amexa. La progressivité mise en œuvre à l'intérieur de chaque tranche du barème évite la brutalité du seuil lors du passage d'une tranche à l'autre.

Des abattements sont apportés aux cotisations des veuves poursuivant l'exploitation et à celles des retraités non bénéficiaires du fonds national de solidarité. S'agissant de cette dernière catégorie, votre commission des affaires sociales considère que, par analogie avec le régime général, les agriculteurs retraités devraient être dispensés de toute cotisation maladie dès lors qu'ils ne poursuivent plus aucune activité professionnelle.

L'article 63 de la loi de finances prévoit le report au 31 décembre 1976 de la mise en place d'un nouveau système de répartition des cotisations de prestations familiales et d'assurance vieillesse dont le montant global se trouve être fixé par le budget annexe.

Malgré les travaux fort sérieux du groupe d'études « Disparités », il n'a pas été possible, jusqu'alors, de déterminer une clé de répartition pleinement satisfaisante de ces cotisations. Le revenu cadastral constitue l'élément de mesure du revenu du propriétaire et non de celui de l'exploitant. Sa seule appréciation conduit à des inégalités, voire à des injustices. On a donc considéré qu'il convenait de tenir compte d'autres données « d'ordre économique ou démographique tenant compte des capacités contributives des assujettis ».

Pour la répartition entre les départements, le revenu cadastral départemental est pondéré par le résultat brut d'exploitation, dénommé communément R. B. E. En 1975, le revenu cadastral intervenait pour 80 p. 100 et le R. B. E. pour 8 p. 100.

A la suite de la dernière conférence annuelle, il a été convenu que, pour 1976, la pondération du résultat brut d'exploitation interviendrait pour 25 p. 100. Il est vraisemblable qu'on persévérera dans cette voie, mais la notion du résultat brut d'exploitation n'est pas elle-même parfaite, car elle ne tient aucun compte des amortissements ni des éléments démographiques et ne constitue qu'une moyenne départementale.

Quant à la répartition des cotisations à l'intérieur du département entre les exploitants, elle s'effectue selon un barème dégressif, proportionnel à la modestie de l'exploitation et exprimé en revenu cadastral. Les comités départementaux ont en outre la possibilité de pondérer le revenu cadastral selon la nature des cultures et, éventuellement, par région agricole.

On mesure ainsi la difficile approche de l'équité en ce domaine et les complications techniques qui en découlent, si l'on veut bien encore tenir compte des adaptations particulières exigées

par l'assujettissement des cultures spéciales ou des « élevages sans sol ».

Il convient, en outre, d'évoquer le problème des cotisations complémentaires, non comptabilisées dans le B. A. P. S. A. mais recouvrées par les caisses de mutualité sociale agricole pour leur permettre de couvrir leurs frais de gestion et de fonctionnement, d'assurer l'information de leurs adhérents, de financer la médecine préventive et, surtout, l'action sanitaire et sociale.

Sans entrer dans les détails, il convient de souligner que la charge de ces cotisations complémentaires pèse d'un poids très inégal sur les exploitants selon les différents départements. Il était donc normal qu'à l'intérieur de la mutualité agricole une commission de travail spécifique dite « compensation » établisse un règlement visant à assurer une plus équitable péréquation et à mettre en œuvre, dès 1976, un transfert entre les caisses de l'ordre de 80 millions de francs.

Avant de conclure ce rapide exposé, j'ai le devoir de vous soumettre quelques observations résultant des débats de votre commission des affaires sociales. Ces observations se situent dans l'optique de l'harmonisation progressive devant intervenir entre les régimes, sans oublier toutefois les difficultés de financement récemment mises en évidence.

Il convient de rappeler, une fois encore, les spécificités du régime liées aux aspects particuliers de la profession agricole, profession indépendante qui a souvent le caractère d'une entreprise familiale et dont les revenus réels, au niveau des exploitations, sont mal connus ou, en tout état de cause, irréguliers dans l'espace et dans le temps.

Il est nécessaire de souligner la totale justification de la compensation démographique. Le régime agricole comporte, en effet, 100 retraités pour 133 cotisants, alors que le régime général dénombre 100 retraités pour 362 cotisants.

Au moment où se profilent les signes d'une certaine fiscalisation des charges sociales, la participation du budget général au B. A. P. S. A. apparaîtra désormais moins comme une convention professionnelle et davantage comme une mesure de solidarité nationale.

Si nous constatons une harmonie et une parité satisfaisantes en matière d'Amexa et de prestations familiales, nous devons, par contre, mesurer les retards du régime des exploitants agricoles en ce qui concerne la retraite vieillesse. En ce domaine, les distorsions sont particulièrement accentuées et l'évolution du régime peut paraître préoccupante. Comment, en effet, pourront évoluer la retraite de base et la retraite complémentaire ? Comment, du moins, résoudre-t-on sur un plan plus immédiat le problème posé par la retraite complémentaire des coexploitants et des associés d'exploitation ?

Il nous paraît également nécessaire que soient poursuivies les études tendant à mieux préciser le statut social des épouses d'exploitants. Nous nous trouvons, en effet, en face d'une situation ambiguë ou, pour le moins, hybride, selon laquelle la conjointe n'est ni considérée comme inactive — ce qui à l'évidence serait inexact — ni comme un travailleur à part entière puisqu'elle se voit refuser le bénéfice du régime invalidité aussi bien que des droits à la retraite complémentaire. C'est donc avec satisfaction que nous accueillons l'information donnée à la suite de la dernière conférence annuelle, selon laquelle un groupe de travail a été mis en place pour rechercher des solutions à ce problème.

Enfin, il ne nous paraît pas possible que puisse être réalisée une harmonisation satisfaisante des régimes de protection sociale sans que soient améliorés les moyens mis à la disposition de l'action sanitaire et sociale des caisses de mutualité agricole. Ce financement, je l'ai déjà indiqué, se situe en dehors du B. A. P. S. A. Il procède de modalités fondamentalement différentes de ce qui existe dans le régime général mais il se traduit aussi par des actions beaucoup plus étroites et limitées.

Nous ne pouvons donc que formuler le souhait que la profession agricole, aussi bien que le Gouvernement, accordent à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les réflexions et les observations que je devais vous soumettre au nom de notre commission des affaires sociales, laquelle, je le rappelle, a émis un avis favorable à l'adoption du budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1976 et des articles de la loi de finances qui lui sont rattachés. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est très intéressant de constater que nos collègues de la majorité présidentielle ont tenu, dans différents domaines, à critiquer fermement ce budget. Je n'aurai évidemment pas la naïveté de penser qu'ils puissent, pour autant, mettre en relation leurs paroles et leurs actes en le repoussant. Et pourtant, ce budget ne marque aucun progrès réel. Ce sont au contraire, globalement, la stagnation et la régression qui le caractérisent.

Au-delà des chiffres, des aspects techniques, des discours officiels de circonstance, j'ai préféré, prenant un autre chemin, me rendre sur place pour discuter, en différents endroits, avec les agriculteurs du Nord.

Force est de constater que cela va de plus en plus mal, d'autant plus que, depuis cinq ans — personne ne peut le contester — les cotisations sociales agricoles, allocations familiales, assurance vieillesse, Amexa, ont doublé et entraînent pour les petits et moyens producteurs une charge insupportable, au moment où les prix des marchandises nécessaires à l'exploitation des terres ne cessent d'augmenter.

Ce qu'ils réclament, c'est donc, en premier lieu, la mise en place d'une véritable indexation des prix agricoles et la garantie réelle d'une véritable couverture sociale. Or, si l'on se réfère aux crédits proposés pour les prestations familiales, pour le fonds spécial et les assurances sociales des étudiants, pour les pensions d'invalidité, qui augmentent respectivement de 6,98 p. 100, 7,96 p. 100 et 9,15 p. 100, on en est loin, car — vous en conviendrez — ces chiffres sont bien inférieurs à l'indice d'augmentation des prix, compte non tenu de la baisse des revenus des agriculteurs, estimée en 1974 à 15 p. 100.

Certains feignent d'ignorer pourquoi les jeunes quittent la campagne, d'autres regrettent simplement cette désertion, alors qu'il s'agit de l'un des drames que connaît notre pays et qui risque de grandir dans les prochaines années.

Il est vrai qu'avec de tels revenus, de telles difficultés et la perspective en cas d'inaptitude, d'une pension qui oscille entre 350 et 400 francs par mois, vous ne pouvez les convaincre du bien-fondé de votre politique. En effet, comment pourrait-on améliorer le sort des agriculteurs, de leurs enfants, de leurs vieux parents quand la participation du budget général de l'Etat accuse une régression de 43 p. 100 en francs courants ?

Monsieur le ministre, chacun de nos collègues s'est plu à insister pour que soit maintenu et développé le remarquable potentiel agricole que la France a la chance de posséder, une chance si l'on tient compte des capacités et du courage de nos agriculteurs, une chance si l'on tient compte des besoins alimentaires sans cesse croissants de l'humanité, une chance enfin pour assurer le maintien des équilibres naturels. Or, cette chance, vous ne pouvez la saisir parce que telle n'est pas votre politique.

Saisir cette chance dans l'intérêt des exploitants agricoles, inséparable de celui de la France, c'est leur garantir des prix rémunérateurs, une véritable couverture sociale, des équipements et un environnement social digne de notre époque, une véritable perspective, un enseignement de qualité pour la jeunesse agricole et, en cas de calamités, non pas des prêts qu'ils sont incapables de rembourser sans privations de toutes sortes — j'avais déjà eu l'occasion de vous en parler l'année dernière — mais une véritable aide.

Autant de questions à l'ordre du jour et figurant dans le programme commun de gouvernement de la gauche pour lequel nous menons l'action. (*Exclamations à droite.*) Il semble que certains sourient. Dix-sept années de pouvoir sans partage pour en arriver à la situation sociale que nous connaissons, vous devriez réfléchir ! (*Mouvements divers.*)

Vous faudra-t-il dix-sept années supplémentaires ? Nous sommes hostiles à la poursuite d'une telle expérience, parce que tout cela montre que vous ne pouvez pas, que vous ne voulez en aucune façon résoudre les graves problèmes qui se posent à notre agriculture.

C'est tout cela qui confirme et justifie fondamentalement notre vote négatif sur le B. A. P. S. A. (*Applaudissements sur les trèves communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Moreigne.

M. Michel Moreigne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1975, je réclamaï, au nom de mon groupe, la solution du problème de l'assurance invalidité. Je souhaitais également une réforme du régime de l'inaptitude au travail pour les exploitants. Vous me donnez réponse, mais pas satisfaction totale, monsieur le ministre, un an après, par le canal de la loi de finances pour l'un de ces deux points et, pour l'autre, par le biais d'une prochaine loi de finances rectificative.

Je demandais, en outre, l'ouverture ou la majoration des droits à la retraite complémentaire pour les coexploitants et les associés d'exploitation, ainsi que l'intégration parmi les prestations légales de l'aide ménagère à domicile aux personnes âgées dans la mesure où cette aide pouvait éviter une hospitalisation. J'aurais aimé trouver également réponse, même partielle, à ces deux derniers problèmes dans votre projet de B. A. P. S. A. pour 1976.

En ce qui concerne le régime invalidité, nous nous demandons ce que sera le montant de la pension de l'invalidé total et de l'invalidé aux deux tiers. Nous demandons que soit abandonnée la base, même revalorisée, de mille fois le S. M. A. G. horaire au profit du Smic, ce qui majorerait de plus de 56 p. 100 le montant

des pensions. Il s'agit d'une mesure de simple justice sociale, croyons-nous, au moment où l'on nous parle de revalorisation du travail manuel.

Ce régime invalidité ne s'adressera toutefois qu'aux exploitants sans apporter de solution au problème des épouses d'exploitants invalides. La condition féminine, en agriculture, est, comme l'a souligné notre rapporteur, M. Jean Gravier, des plus défavorisée. Ce dernier point en témoignerait, si besoin en était, ainsi que le non-alignement de l'allocation de la mère au foyer sur l'allocation de salaire unique du régime général. Je pense d'ailleurs qu'il vous aurait été possible de trouver les 72 millions de francs nécessaires à cet alignement, en tenant compte ne serait-ce que des ajustements négatifs de l'assurance vieillesse qui vous procuraient déjà près de 61 500 000 francs de ressources. Ainsi les épouses d'exploitants, rejetées du régime invalidité, rejetées partiellement du régime vieillesse, sont aussi partiellement rejetées du régime des allocations familiales.

L'assouplissement du régime de l'inaptitude et les revalorisations, en application de l'article 11 de la loi du 3 janvier 1975, sont un commencement de satisfaction, mais nous insistons pour que soit acquise au plus vite l'indexation de la retraite de base sur la moitié du minimum vieillesse et non plus sur la seule allocation aux vieux travailleurs salariés.

J'avais attiré votre attention, monsieur le ministre, par une question écrite, sur la nécessité de l'indexation de l'I. V. D. Je sais bien qu'elle n'entre pas dans le cadre du B. A. P. S. A., mais, du fait de sa dépréciation régulière liée à l'érosion monétaire, elle n'inspire plus du tout confiance aux demandeurs dont le nombre paraît avoir fléchi. Je crois que c'est cette perte de confiance et non la démographie qui est la raison majeure du fléchissement du nombre des demandeurs.

Vous m'aviez répondu que vous jugiez préférable de faire porter l'effort financier sur l'amélioration de la situation des personnes âgées. J'en ai pris acte. Il serait néanmoins souhaitable de proposer aux exploitants qui ont libéré leurs terres un revenu stable au fil des années. Ce sont en règle générale des personnes déjà âgées ; de plus, l'I. V. D. paraît bien entrer dans le cadre des aides à la personne que préconise le rapport Méraud comme remède aux inégalités sociales en agriculture.

A l'Assemblée nationale, vous avez pris l'engagement de ne pas tenir compte, dans le calcul des ressources ouvrant droit à l'allocation servie par le fonds national de solidarité, de l'élément mobile de l'I. V. D. ancienne formule.

Permettez-moi cependant de vous rappeler le vœu de la mutualité agricole que les pensions militaires d'invalidité, que les rentes d'accidents du travail et que les pensions d'accidents aient le même sort. Vous n'avez pas davantage répondu, dans ce projet de B. A. P. S. A. pour 1976, aux vœux de la mutualité agricole concernant la majoration pour tierce personne en matière d'invalidité, comme en matière d'assurance vieillesse.

Je voudrais remercier notre excellent rapporteur, M. Gravier, d'avoir insisté dans son rapport écrit pour que soit intégré parmi les prestations légales le financement du service de remplacement des exploitants malades ou invalides : c'est une idée qui est chère au groupe socialiste. Les chambres d'agriculture éprouvent d'énormes difficultés pour financer ces services. Elles se retournent très souvent, le plus souvent même, vers les collectivités locales, les départements, dont les ressources, en milieu rural, vous me l'accorderez, sont toujours faibles, ce qui est vrai en particulier du mien. En milieu rural, ces ressources sont assises le plus souvent sur une importante contribution des exploitants eux-mêmes. Ce financement des services de remplacement pourrait compléter heureusement l'instauration, que souhaite également la mutualité agricole, d'un régime de prestations maladie à partir du trente et unième jour d'arrêt de travail.

Il est évident que, progressant de 13,3 p. 100 seulement par rapport à 1975, le projet que vous nous présentez cette année marquera une pause relative, selon les propres termes du rapporteur.

M. Robert Schwint. Très bien !

M. Michel Moreigne. Je voudrais, puisque le temps m'est compté...

M. Robert Schwint. Personne ne le compte ! (*Sourires.*)

M. Michel Moreigne. ... terminer par un rapide examen du financement du B. A. P. S. A. Il faut reconnaître qu'un effort de justice et de progressivité en matière de financement professionnel direct a été fait. Il n'en reste pas moins que les cotisations vont augmenter en moyenne de 20 p. 100, ce qui — vous me l'accorderez — est bien supérieur à la progression du revenu moyen des agriculteurs.

Pour ma part, je n'entrerais pas dans la querelle des coefficients entre résultat brut d'exploitation et revenu cadastral, bien que j'aie montré l'an dernier l'importance de la réévaluation du foncier en matière de cotisations à l'Amexa. J'insisterai, encore qu'elles ne figurent pas au B. A. P. S. A., sur

l'importance de ces cotisations complémentaires, qui ne font l'objet d'aucune exonération, d'aucun abattement. Malheureusement, ce sont les petits exploitants qui supportent les plus fortes majorations.

Veillez, monsieur le ministre, à ce que soit rapidement assurée une plus équitable répartition de ces cotisations complémentaires qui devraient être affectées, selon un souhait unanime — j'en suis persuadé — des mêmes abattements et des mêmes exonérations que les cotisations techniques.

Nos exploitants agricoles font face à une tâche difficile et ingrate. Ils sont nécessaires à l'économie et à l'équilibre de notre pays. Leur couverture sociale, au travers de ce projet de B. A. P. S. A., reste fort imparfaite. J'ose espérer que chacun de nous est conscient que, pour le financement de sa protection sociale, l'agriculture a, en quelque sorte, une créance sur la collectivité nationale et que le régime agricole ne doit pas avoir l'impression de recevoir des aumônes.

Il est nécessaire que cette protection sociale des agriculteurs soit désormais décente et alignée sur le régime général en tenant compte de l'indépendance de la profession agricole, du caractère familial des entreprises agricoles ainsi que des aléas multiples qui conditionnent le revenu des exploitants.

Malheureusement, monsieur le ministre, votre projet de budget laisse, cette année encore, subsister trop d'inégalités en matière de protection sociale agricole et c'est pourquoi le groupe socialiste regrette de ne pouvoir le voter. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, après les rapports de MM. Monichon et Gravier, ma tâche se trouve considérablement simplifiée et je limiterai mon propos aux problèmes d'avenir les plus importants qui ont été mis en évidence par vos deux rapporteurs.

Je voudrais, avant toute chose, faire justice d'un propos qui vous a sans doute fait sourire comme il m'a fait sourire : celui de M. Ehlers relatif à la régression que traduit le projet de budget pour les prestations sociales agricoles.

« Cela va de plus en plus mal ». Or, nous sommes dans une année où, sans faire allusion au budget de 1976, les prestations agricoles qui étaient prévues dans le projet de budget pour 1975 ont augmenté de 30 p. 100. Je voudrais simplement ici donner quelques chiffres qui intéresseront certainement M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation Comme tout ce que vous dites, monsieur le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Il s'agit du montant des dépenses d'assurance des exploitants agricoles et des salariés agricoles. Pour le premier semestre de 1975, rapproché du premier semestre de 1974, nous constatons 32,5 p. 100 d'augmentation, monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, pour l'assurance maladie des exploitants ; 34,4 p. 100 d'un semestre sur l'autre, 1975 sur 1974 pour les salariés agricoles. Je précise que les frais d'hospitalisation augmentent, pour leur part, de 39 à 43 p. 100 respectivement pour les exploitants et les salariés.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. C'est important !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Nous sommes il est vrai « en pleine régression » !

« Dix-sept ans de pouvoir sans partage », a dit M. Ehlers. M. Monichon a justement rappelé qu'il y a dix-huit ans, lorsque, pour la première fois, il présentait le projet du B. A. P. S. A., le financement était acquis de la manière suivante : 30 p. 100 de cotisations professionnelles ; elles sont aujourd'hui à 15,9 p. 100 ; 20 p. 100 de taxe sur les produits, nous en sommes à 5 p. 100 ; 50 p. 100 de contributions qu'il a qualifiées pudiquement « d'autres ». Nous en sommes aujourd'hui à 80 p. 100. Toujours la régression !

Quant à l'évolution des pourcentages de cotisations et de prestations, depuis six ans, puisque aussi bien c'est cette période que M. Ehlers avait choisie, les cotisations ont été augmentées d'un coefficient de 2,2, les prestations de 2,7 sur six ans.

Enfin, en ce qui concerne les invalides, si le pourcentage d'augmentation des prestations servies aux invalides diminue, ce n'est pas que les pensions ne suivent pas, conformément au texte en vigueur, l'évolution générale des salaires, c'est tout simplement qu'il y a moins d'invalides en agriculture qu'il n'y en a eu et je suis sûr que M. Ehlers, comme vous et comme moi-même, s'en réjouira.

M. Gérard Ehlers. Permettez-moi d'en douter !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. M. Gravier a axé son propos sur les perspectives d'harmonisation du régime des exploitants agricoles avec le régime général et, comme lui,

MM. Monichon et Moreigne ont souligné ce que le régime de prestations sociales agricoles avait de spécifique.

C'est un point sur lequel on ne saurait trop insister. Quelles que soient les règles qui seront applicables dans le régime général en matière d'indemnités journalières et de pension de vieillesse, elles ne pourront être purement et simplement transposées dans le régime agricole.

Dans le domaine des prestations vieillesse, M. Gravier a souhaité que le système de retraite par points soit conservé, mais amélioré dans le cadre de l'harmonisation envisagée. Ses préoccupations rejoignent les miennes.

Pour que les charges nouvelles soient supportables, des améliorations devront être apportées aux modalités de répartition des cotisations sociales entre les agriculteurs, vos rapporteurs l'ont souligné.

Les conclusions du groupe de travail « disparités » ont été suivies de premières mesures d'application, comme vos rapporteurs l'ont rappelé. C'est ainsi que la part du R. B. E. est actuellement de 20 p. 100. Elle était de 10 p. 100 en 1974. Elle sera supérieure de 5 p. 100 l'an prochain et une étude permettra d'affiner davantage les contours du problème car il est moins simple que certains ne l'imaginent. (*M. Jean Gravier fait un signe d'assentiment.*) M. Gravier approuve cette observation et je l'en remercie.

Le barème des cotisations de l'assurance maladie des exploitants agricoles a été revu de manière à prévoir une proportionnalité de ces cotisations entre le seuil et le plafond de chaque tranche. Pour éviter ces passages brutaux de l'un à l'autre, un déplafonnement est intervenu pour tous les exploitants dont le revenu cadastral est supérieur à 6 400 francs. La cotisation due par les retraités inactifs est tombée de un cinquième à un dixième. Au total, près de 60 p. 100 des cotisations ont été transférés à l'avantage des plus défavorisés.

La conférence annuelle a pris un certain nombre de mesures, mais non toutes celles que nous aurions souhaitées, vous et nous. C'est qu'en matière de prestations sociales, il n'existe pas de limites physiques comme il peut en exister pour des actions d'ordre matériel. Il n'y a pas de limite à la générosité du cœur, il y a des limites purement financières. Nous en sommes à des chiffres qui n'ont pas permis de donner à M. Moreigne autre chose qu'une satisfaction partielle, alors qu'il l'eût voulue totale. J'espère que le budget pour 1977 lui en apportera de nouvelles tout en étant, hélas ! par avance certain qu'il ne lui apportera pas toutes celles qu'il espère et que, moi-même, du fond de mon cœur, je souhaite comme lui.

Les conjointes, si elles sont invalides à 80 p. 100, ont la possibilité de toucher la pension minimum de vieillesse sans verser pour autant de cotisation.

Un point a été soulevé à la fois par les rapporteurs et par M. Moreigne, celui de la base de calcul des pensions d'invalidité. Si le droit d'ouverture à pension a été amélioré par la récente conférence annuelle, il n'en a pas été de même pour le calcul de la base de ces pensions. Je reconnais volontiers que les baser sur le S. M. A. G., qui a disparu, est une chose qui peut apparaître quelque peu désuète. Elle a cependant une raison financière, hélas ! et c'est dans le cadre de l'harmonisation des différents régimes qu'un tel problème pourra vraisemblablement trouver sa solution.

Je dis à l'attention de M. Gravier que la mesure décidée en ce qui concerne l'élargissement de l'ouverture du droit à pension devrait coûter environ cent millions.

Une incertitude pèse sur le nombre des bénéficiaires. Il n'est pas encore tout à fait possible de fixer la dépense avec précision. Mais je puis vous assurer en tout état de cause, que la cotisation professionnelle ne dépassera pas le niveau de 15,9 p. 100 auquel M. Monichon a fait référence.

En ce qui concerne l'extension du régime des prêts aux jeunes ménages, je confirme ce que j'ai dit à l'Assemblée nationale, à savoir qu'un texte est à l'heure actuelle à la signature du ministre des finances. Mais les faits ont pour une fois devancé les textes et depuis le 1^{er} novembre des crédits d'avance ont été ordonnancés au niveau de 3,3 millions de francs pour les exploitants et de 1,6 million de francs pour les salariés, de telle manière que cette parité en matière de prêts aux jeunes ménages est d'ores et déjà un fait acquis sans même attendre que la signature soit intervenue.

Grâce au mécanisme de financement — privilégié, mais combien justifié ! comme l'a souligné M. Monichon, par la créance que l'agriculture a sur la nation — les agriculteurs peuvent bénéficier d'une protection sociale qui, au montant des pensions vieillesse près — et j'en suis parfaitement conscient — est presque comparable à celle des salariés. Elle place la France en tout état de cause à un excellent niveau dans les comparaisons au sein de l'Europe des Neuf.

J'indique à M. Monichon que je ne suis pas désireux d'être plutôt ministre de l'agriculture en Hollande qu'en France, au financement près du régime de prestations sociales agricoles.

Cette protection peut être encore améliorée comme elle l'a été constamment au cours de ces dernières années, mais cela représente un effort de financement tout à fait considérable dont vos rapporteurs ont bien mesuré l'ampleur. Je voudrais témoigner des récentes mesures auxquelles il a été fait allusion. Nous avançons pas à pas, mais toujours avec la volonté de progresser à la mesure de nos moyens. C'est pourquoi je demande à la Haute assemblée de vouloir bien adopter le projet de budget du B. A. P. S. A. pour 1976. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles et figurant aux articles 32 et 33, ainsi que les articles 62, 63 et 64.

Article 32.

(Services votés.)

M. le président. « Crédits : 18 002 916 289 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets ces crédits aux voix.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

Article 33.

(Mesures nouvelles.)

M. le président. « Crédits : 1 661 213 711 francs. » — (*Adopté.*)

Articles 62 à 64.

M. le président. « Art. 62. — Le cinquième alinéa ajouté à l'article 1122 du code rural par l'article 63-IV de la loi de finances pour 1973 n° 72-1121 du 20 décembre 1972 est modifié comme suit :

« Sous réserve des dispositions précédentes, les personnes qui ont travaillé pendant les cinq dernières années d'exercice de leur profession, avec ou sans le concours de le conjoint et avec ou sans l'aide d'un seul salarié ou d'un seul aide familial ont droit à la retraite de vieillesse agricole à partir de l'âge de soixante ans si elles sont reconnues incaptes au travail dans les conditions prévues par la loi n° 71-1132 du 31 décembre 1971. Le service de la retraite visée ci-dessus est suspendu lorsque le titulaire, âgé de moins de soixante-cinq ans, exerce une activité professionnelle. » — (*Adopté.*)

« Art. 63. — Au dernier alinéa de l'article 1003-11 du code rural, la date du 31 décembre 1976 est substituée à la date du 31 décembre 1975. » — (*Adopté.*)

« Art. 64. — I. — Aux articles 1123 (premier alinéa) et 1124 (deuxième alinéa) du code rural, aux mots : « membres majeurs non salariés », sont substitués aux mots : « membres non salariés âgés d'au moins dix-huit ans ».

« II. — A l'article 1224 (deuxième alinéa), aux mots : « membres majeurs de la famille », sont substitués les mots : « membres de la famille âgés d'au moins dix-huit ans ». — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

— 5 —

DEPOTS DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement du Canada tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 2 mai 1975.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 72, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale, dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Pologne tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ensemble un protocole, signés à Varsovie le 20 juin 1975.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 73, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale, dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 6 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la situation des détenus au regard de l'assurance vieillesse.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 74, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale, dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la sécurité sociale des artistes, auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographiques, graphiques et plastiques.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 75, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 27 novembre 1975, à neuf heures trente, à quinze heures et à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale (n° 61 et 62, 1975-1976).

M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— Intérieur et intérieur (rapatriés) :

M. Joseph Raybaud et Mlle Odette Pagani, rapporteurs spéciaux (rapport n° 62, tome III, annexes n° 16 et 17) ;

M. Jean Nayrou, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 67, tome I, articles 71 et 72).

— Services du Premier ministre :

I. — SERVICES GÉNÉRAUX :

Aménagement du territoire :

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial (rapport n° 62, tome III, annexe n° 23) ;

M. André Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 64, tome VI).

A quinze heures : **éloge funèbre de M. Edmond Barrachin.**

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 26 NOVEMBRE 1975

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Anciens combattants d'Afrique du Nord : cartes.

18400. — 26 novembre 1975. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre à la disposition des services historiques des armées le personnel indispensable permettant d'achever la publication de toutes les listes d'unités combattantes ayant participé à la guerre d'Algérie afin que les anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie puissent bénéficier dans un délai le plus court possible de l'attribution de la carte de combattant.

Fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord : campagne double.

18401. — 26 novembre 1975. — **M. André Méric** demande à **M. le ministre de la défense** d'intervenir pour que les anciens combattants en Afrique du Nord, fonctionnaires ou assimilés, titulaires de la carte, bénéficient du droit à la campagne double au même titre que leurs aînés des conflits antérieurs.

Salariés anciens combattants d'Afrique du Nord : retraite mutualiste.

18402. — 26 novembre 1975. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, qui viennent de bénéficier de l'octroi de la carte d'ancien combattant, aient les mêmes droits que leurs aînés. Ils sont jusqu'à ce jour considérés comme pensionnés à titre « hors guerre ». Les textes permettant aux titulaires de la carte de se constituer une retraite mutualiste avec participation de l'Etat et de bénéficier, pour ceux d'entre eux qui sont fonctionnaires ou assimilés, de la campagne double, n'ont pas encore été pris. Or, la loi stipule dans son article 1^{er} « que la République française reconnaît dans des conditions de stricte égalité avec les combattants des conflits antérieurs les services rendus par les personnes qui ont participé sous son autorité aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962 ». Il lui demande donc d'intervenir pour que très rapidement le délai de cinq ans prévu par la loi du 29 décembre 1971 permettant aux titulaires du titre de la reconnaissance de la nation de se constituer une retraite mutualiste avec participation de l'Etat soit porté à dix ans, par analogie avec celui laissé aux anciens combattants des autres conflits.

Conseil architectural : participation des collectivités locales.

18403. — 26 novembre 1975. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement** sur les conséquences que peut avoir l'application d'un texte tendant à créer une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement pour assurer le financement du « conseil architectural ». Il semble que cette disposition ne permette pas de saisir le Parlement du projet de loi sur l'architecture. Le Sénat avait voté en première lecture, le 7 juin 1973, une première version du projet de loi sur l'architecture. Ce texte a été retiré en juillet dernier et **M. le secrétaire d'Etat à la culture** avait annoncé le 15 juillet dernier l'intention de présenter au Parlement

un nouveau projet de loi portant notamment création du conseil architectural. Des renseignements dont il est saisi il ressort qu'il s'agirait de constituer un échelon administratif supplémentaire sans effet réel sur l'information et la sensibilisation du public en matière de qualité architecturale. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les collectivités territoriales aient un rôle direct au sein du futur conseil architectural et pour que le Parlement puisse se prononcer sur ce projet de loi.

Salariés agricoles : régime des retraites complémentaires.

8404. — 26 novembre 1975. — **M. Baudouin de Hauteclocque** se référant aux réponses aux questions écrites de **M. Hamel**, député (n° 12483 et 12584 des 20 et 24 juillet 1974), et **M. Joxe**, député (n° 16622 du 1^{er} février 1975), rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** que le problème de la validation sans condition par les régimes de retraites complémentaires agricoles des périodes d'activité ancienne n'a toujours pas reçu de solution. Il lui demande si les discussions engagées entre les différents régimes pour établir la solidarité interprofessionnelle et générale prévue par la loi du 29 décembre 1972 vont bientôt aboutir afin d'assurer à tous les salariés agricoles une retraite complémentaire rémunérant l'ensemble de leur activité professionnelle.

Enseignement technique long : situation.

18405. — 26 novembre 1975. — **M. André Barroux** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** : 1° de bien vouloir lui préciser où en sont : a) les projets de décrets permettant, d'une part, le recrutement des professeurs de l'enseignement technique long, au niveau certifié ; d'autre part, la réalisation des mesures exceptionnelles d'accès des professeurs certifiés, par concours spéciaux, décrets qui ont reçu l'accord des ministères des finances et de la fonction publique ; b) les projets d'arrêtés organisant les concours spéciaux ci-dessus désignés ; 2° de bien vouloir lui communiquer le résultat des négociations engagées entre les ministères de l'éducation et des finances pour : a) aligner les obligations de service des professeurs techniques sur celles des autres professeurs certifiés des enseignements généraux et scientifiques (le projet de décret a été transmis début avril aux finances) **M. le ministre de l'éducation** ayant déclaré à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 1974, que cette mesure était réalisée, la publication de ce décret ne devrait subir aucun retard ; b) abaisser les obligations de service des professeurs techniques adjoints de lycées et mettre à jour les textes actuels, compliqués et anachroniques, un projet de décret a également été transmis par le ministère de l'éducation au ministère des finances ; c) augmenter le contingent global des postes mis au concours spécial pour l'accès des professeurs techniques adjoints (dont le corps est mis en extinction) au corps des professeurs certifiés ; d) majorer de 40 points (proposition du ministre de l'éducation) l'indice terminal du corps des professeurs techniques adjoints de lycées, au titre de la promotion des enseignements technologiques longs. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour que les textes précisés ci-dessus soient rapidement publiés et pour que les propositions de **M. le ministre de l'éducation** sur les obligations de service des professeurs techniques et des professeurs techniques adjoints, la revalorisation indiciaire du corps des professeurs techniques adjoints, l'augmentation du nombre de postes aux concours spéciaux pour l'accès de ces maîtres au corps des professeurs certifiés, fassent l'objet de décisions gouvernementales rapidement appliquées, décisions répondant aux nécessités reconnues par le Président de la République et aux engagements écrits qu'il a pris devant le pays lors de la campagne des élections présidentielles dans le bulletin n° 8, spécial « Education nationale », de ses perspectives d'action pour « poursuivre et accentuer l'effort de revalorisation de l'enseignement technologique ».

Enseignements technologiques longs : situation.

18406. — 26 novembre 1975. — **M. Paul Jargot** demande à **M. le ministre de l'éducation** : 1° de bien vouloir lui préciser où en sont : a) les projets de décrets permettant, d'une part, le recrutement des professeurs de l'enseignement technique long, au niveau certifié ; d'autre part, la réalisation des mesures exceptionnelles d'accès des professeurs techniques adjoints de lycées, au corps des professeurs certifiés, par concours spéciaux, décret qui ont reçu l'accord des ministères des finances et de la fonction publique ; b) les projets d'arrêtés organisant les concours spéciaux ci-dessus désignés ; 2° de bien vouloir lui communiquer le résultat des négociations engagées entre les ministères de l'éducation et des finances pour : a) aligner les obligations de service des professeurs techniques (certifiés) sur celles des autres professeurs certifiés des enseignements généraux et scientifiques (le projet de décret a été transmis début avril aux finances) **M. le ministre de l'éducation**

ayant déclaré à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 1974, que cette mesure était réalisée, la publication de ce décret ne devrait subir aucun retard; b) abaisser les obligations de service des professeurs techniques, adjoints de lycées et mettre à jour les textes actuels, compliqués et anachroniques, un projet de décret a également été transmis par le ministère de l'éducation au ministère des finances; c) augmenter le contingent global des postes mis au concours spécial pour l'accès des professeurs techniques adjoints (dont le corps est mis en extinction) au corps des professeurs certifiés; d) majorer de 40 points (proposition du ministre de l'éducation) l'indice terminal du corps des professeurs techniques adjoints de lycées, au titre de la promotion des enseignements technologiques longs. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour que les textes précisés ci-dessus soient rapidement publiés et pour que les propositions de M. le ministre de l'éducation sur les obligations de service des professeurs techniques et des professeurs techniques adjoints, la revalorisation indiciaire du corps des professeurs techniques adjoints, l'augmentation du nombre de postes aux concours spéciaux pour l'accès de ces maîtres au corps des professeurs certifiés, fassent l'objet de décisions gouvernementales rapidement appliquées, décisions répondant aux nécessités reconnues par le Président de la République et aux engagements écrits qu'il a pris devant le pays lors de la campagne des élections présidentielles dans le bulletin n° 8, spécial « Education nationale », de ses perspectives d'action pour « poursuivre et accentuer l'effort de revalorisation de l'enseignement technologique ».

*Transformation d'une entreprise en S. A. R. L. :
situation vis-à-vis de la sécurité sociale.*

18407. — 26 novembre 1975. — **M. André Rabineau** demande à **M. le ministre du travail** si la transformation d'une entreprise en S. A. R. L. doit être considérée comme une cessation d'entreprise en ce qui concerne l'application du 3^e alinéa de l'article L. 468 du code de la sécurité sociale, texte qui déclare immédiatement exigible le capital des arrérages à servir en cas d'accident du travail provoqué par la faute inexcusable de l'employeur.

Handicapés : publication des décrets d'application de la loi.

18408. — 26 novembre 1975. — **M. Joseph Raybaud** expose à **Mme le ministre de la santé** que la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées a prévu la création à l'article 6 d'une commission de l'éducation spéciale, et à l'article 14, d'une commission technique d'orientation et de reclassement professionnel. Or, les décrets devant fixer la composition et le fonctionnement de ces commissions n'ont pas été encore publiés. Par suite des mesures favorables aux handicapés ne peuvent être dès maintenant appliquées. En conséquence, il lui demande d'indiquer quelles sont les raisons du retard apporté à la publication des textes d'application des articles 6 et 14 de la loi précitée, et dans quel délai on peut estimer que ces commissions seront mises en place.

Enseignement technique long : situation.

18409. — 26 novembre 1975. — **M. Gilbert Belin** demande à **M. le ministre de l'éducation** : 1° de bien vouloir lui préciser où en sont : a) les projets de décrets permettant, d'une part, le recrutement des professeurs de l'enseignement technique long, au niveau certifié; d'autre part, la réalisation des mesures exceptionnelles d'accès des professeurs certifiés, par concours spéciaux, décrets qui ont reçu l'accord des ministères des finances et de la fonction publique; b) les projets d'arrêtés organisant les concours spéciaux, ci-dessus désignés; 2° de bien vouloir lui communiquer le résultat des négociations engagées entre les ministères de l'éducation et des finances pour : a) aligner les obligations de service des professeurs techniques sur celles des autres professeurs certifiés des enseignements généraux et scientifiques (le projet de décret a été transmis début avril aux finances) M. le ministre de l'éducation ayant déclaré à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 1974, que cette mesure était réalisée, la publication de ce décret ne devrait subir aucun retard; b) abaisser les obligations de service des professeurs techniques adjoints de lycées et mettre à jour les textes actuels, compliqués et anachroniques, un projet de décret a également été transmis par le ministère de l'éducation au ministère des finances; c) augmenter le contingent global des postes mis au concours spécial pour l'accès des professeurs techniques adjoints (dont le corps est mis en extinction) au corps des professeurs certifiés; d) majorer de 40 points (proposition du ministre de l'éducation) l'indice terminal du corps des professeurs techniques adjoints de lycées, au titre de la promotion des enseignements

technologiques longs. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour que les textes précisés ci-dessus soient rapidement publiés et pour que les propositions de M. le ministre de l'éducation sur les obligations de service des professeurs techniques et des professeurs techniques adjoints, la revalorisation indiciaire du corps des professeurs techniques adjoints, l'augmentation du nombre de postes aux concours spéciaux pour l'accès de ces maîtres au corps des professeurs certifiés, fassent l'objet de décisions gouvernementales rapidement appliquées, décisions répondant aux nécessités reconnues par le Président de la République et aux engagements écrits qu'il a pris devant le pays lors de la campagne des élections présidentielles dans le bulletin n° 8, spécial « Education nationale », de ses perspectives d'action pour « poursuivre et accentuer l'effort de revalorisation de l'enseignement technologique ».

Agents immobiliers : commissions.

18410. — 26 novembre 1975. — **M. Georges Repiquet** rappelle à **M. le ministre de l'économie et des finances** que l'arrêté n° 744/P du 6 février 1974 a déterminé le barème applicable aux honoraires perçus par les agents immobiliers à l'occasion de leur intervention sur le marché des transactions immobilières. Cet arrêté s'applique aux transactions conclues entre Français sur des biens immobiliers situés en France. Il lui demande si cet arrêté s'applique dans toutes ses dispositions à l'occasion de vente à des Français de biens immobiliers situés à l'étranger par l'intermédiaire d'un agent immobilier français, notamment, il souhaite savoir si le montant des commissions perçues à cette occasion peut ou non être fixé librement en raison des charges particulières qui sont exposées par l'intermédiaire à l'occasion de telles transactions.

Enseignement technique long : situation.

18411. — 26 novembre 1975. — **M. Roger Quilliot** demande à **M. le Premier ministre** : 1° de bien vouloir lui préciser où en sont : a) les projets de décrets permettant, d'une part, le recrutement des professeurs de l'enseignement technique long, au niveau certifié; d'autre part, la réalisation des mesures exceptionnelles d'accès des professeurs techniques adjoints de lycées au corps des professeurs certifiés, par concours spéciaux, décrets qui ont reçu l'accord des ministères des finances et de la fonction publique; b) les projets d'arrêtés organisant les concours spéciaux ci-dessus désignés; 2° de bien vouloir lui communiquer le résultat des négociations engagées entre le ministre de l'éducation et celui des finances pour : a) aligner les obligations de service des professeurs techniques sur celles des autres professeurs certifiés des enseignements généraux et scientifiques (le projet de décret a été transmis début avril aux finances) M. Haby ayant déclaré à l'Assemblée nationale le 5 novembre 1974 que cette mesure était réalisée, la publication de ce décret ne devrait subir aucun retard; b) abaisser les obligations de service des professeurs techniques adjoints de lycées et mettre à jour les textes actuels, compliqués et anachroniques, un projet de décret a également été transmis par le ministère de l'éducation au ministère des finances; c) augmenter le contingent global des postes mis au concours spécial pour l'accès des professeurs techniques adjoints (dont le corps est mis en extinction) au corps des professeurs certifiés; d) majorer de 40 points (proposition du ministre de l'éducation) l'indice terminal du corps des professeurs techniques adjoints de lycées au titre de la promotion des enseignements technologiques longs. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour que les textes précisés ci-dessus soient rapidement publiés et pour que les propositions du ministère de l'éducation sur les obligations de service des professeurs techniques et des adjoints, leur revalorisation indiciaire et l'augmentation du nombre de postes aux concours spéciaux pour l'accès des professeurs certifiés fassent l'objet de décisions gouvernementales rapidement appliquées. Il lui rappelle que ces décisions répondent aux nécessités reconnues par le Président de la République et aux engagements écrits qu'il a pris devant le pays lors de la campagne des élections présidentielles dans le bulletin n° 8 spécial « Education nationale ».

Université de Vincennes : situation du département de psychologie.

18412. — 26 novembre 1975. — **M. Roger Quilliot** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux universités** sur la situation particulièrement difficile du département de psychologie de l'université de Vincennes. Conçu en 1968 pour 800 étudiants, ce département compte aujourd'hui 3 500 inscrits tandis que dans le même temps la surface attribuée pour l'exercice de cet enseignement demeurerait fixée à 300 mètres carrés. Il lui demande, dans ces conditions, quelles mesures il compte prendre pour mettre à la disposition des enseignants la surface minimum nécessaire à l'exercice de leur profession et, par là même, permettre la reprise des cours.